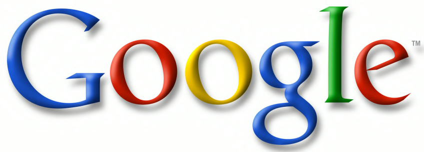
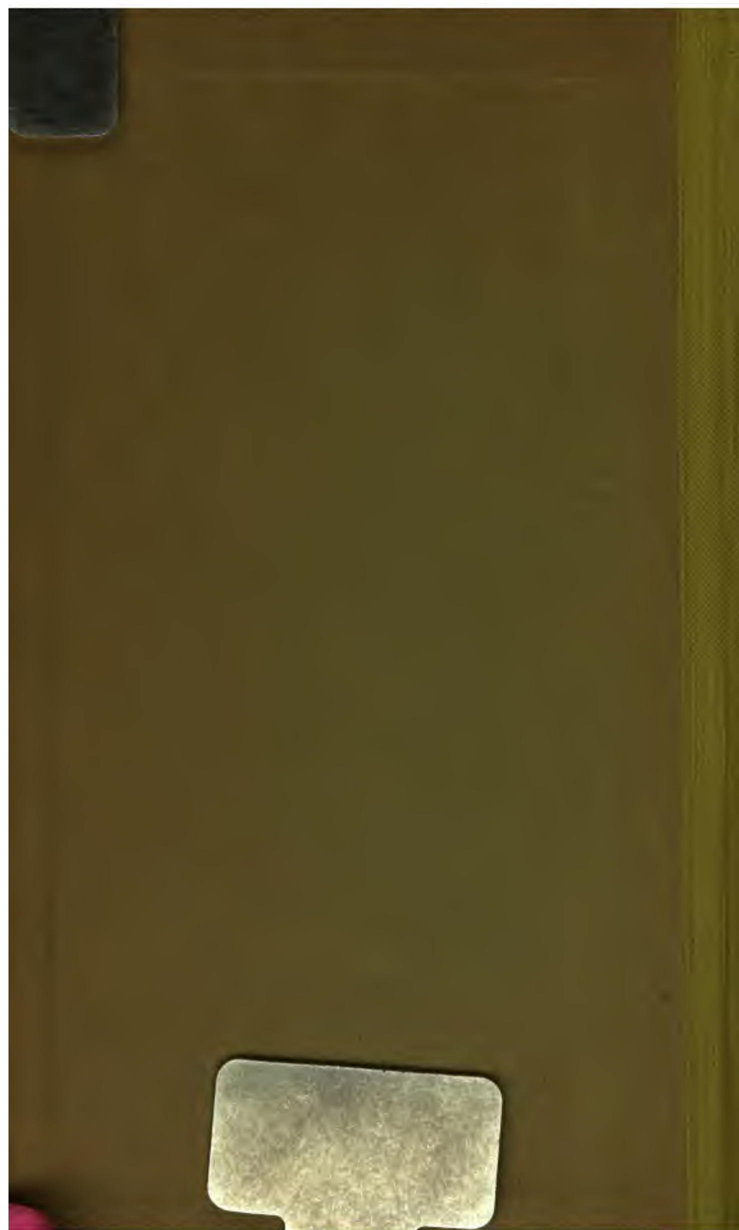
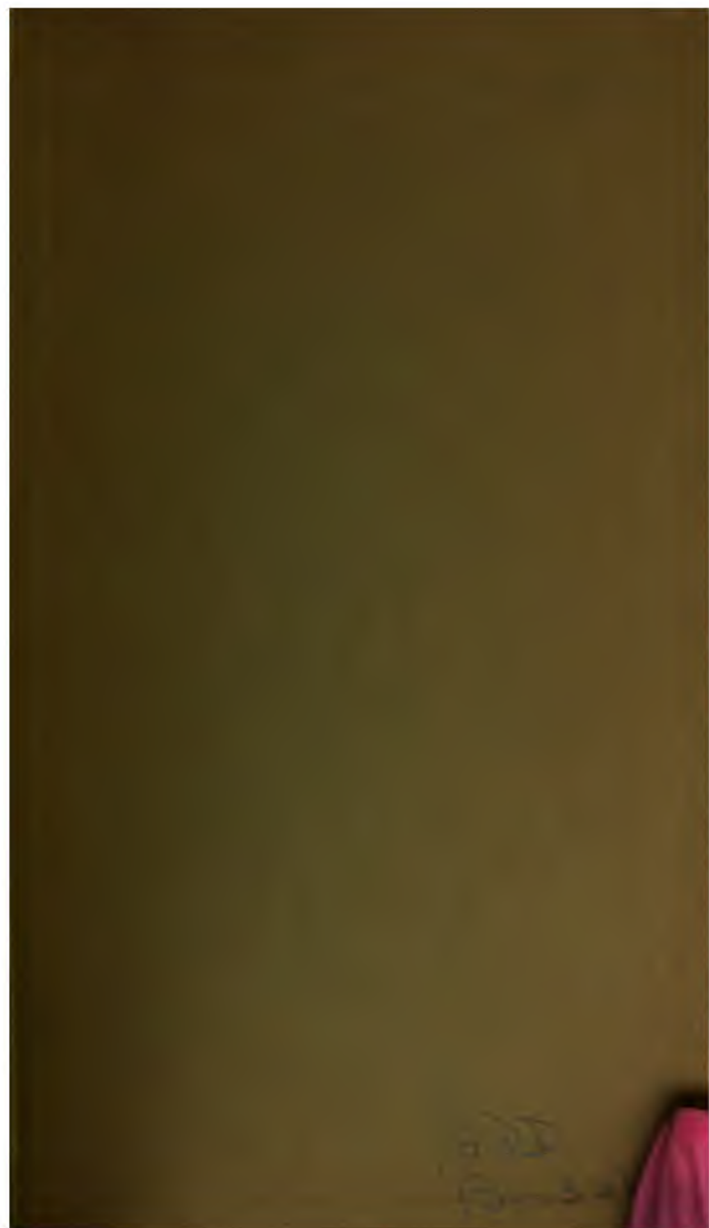






Ano Lazular
1828.





rassant son fils,
pomme
cer sur sa tête.

LE

CONSERVATEUR SUISSE,

OU

RECUEIL COMPLET DES ÉTRENNES HELVÉTIENNES.

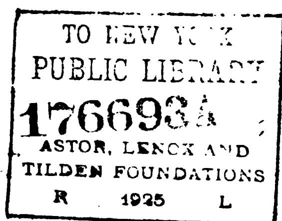
ÉDITION AUGMENTÉE.

TOME III.

A LAUSANNE,

Chez Louis Knab, Libraire.

1813.



Cet ouvrage se vend,

A Paris, chez Brunot-Labbé, libraire.
A Lyon, chez Blache et Boget, libraires.
A Genève, chez Manget et Cherbuliez, libr.
A Zurich, chez Orell Fuessly et comp. libr.
A Bâle, à la librairie Schvaighauser.
A Arau, chez Sauerlænder, impr.-libraire.
A Berne, chez J. J. Bourgdorfer, libraire.
A Fribourg, chez Schmidt, libraire.
A Neuchâtel, chez Madame Fauche-Borel, Imp. Lib.

LE CONSERVATEUR

SUISSE,

OU RECUEIL COMPLET DES

ÉTRENNES HELVÉTIENNES.

LETTRE STATISTIQUE

Sur la population de la Suisse en 1795.

VOUS me demandez, monsieur, des renseignemens détaillés et exacts sur la population de notre patrie; et vous ne pensez pas qu'il est fort difficile de vous satisfaire, même à gens plus instruits que je ne le suis sur cette matière : je puis sans doute vous donner un apperçu vague et général.... mais il ne faut pas vous attendre à beaucoup d'exactitude, parce qu'il n'est point aisé de puiser dans des sources parfaitement sûres : plusieurs cantons n'ont jamais fait de dénombrement dans

les formes ; d'autres ne se prêtent pas volontiers à les communiquer, par un reste de préjugés politiques et religieux. Si vous avez le tableau de la population de telle portion de la Suisse, celui de sa voisine, fait vingt ans plutôt, ne se rapporte pas à la même époque, et ne peut concourir à former un ensemble. — En parcourant les divers auteurs qui traitent du corps helvétique, on voit que, bien loin d'être d'accord sur le nombre des habitans de telle ville ou de tel état, ils diffèrent quelquefois étrangement dans leurs calculs. Il est fâcheux que nous n'ayons pas pour toute la Suisse, des tables aussi parfaites que celles de Mr. le doyen Muret, premier pasteur de Vevey, dans son mémoire sur l'état de la population du Pays-de-Vaud, imprimé à Yverdon en 1766.... Mémoire qui est vraiment un chef-d'œuvre dans son genre, et qui fait également honneur aux talens et à l'infatigable activité de ce digne ecclésiastique.

Il faudroit, Monsieur, pour faire un travail tel que vous le desirez, non une personne isolée, mais une société composée d'un ou de plusieurs membresde chacun des états différens qui partagent la Suisse. Jamais un seul homme ne pourra donner

que des approximations sujètes à plus ou moins d'erreurs, suivant la nature des renseignemens qu'il recueille. Vous trouverez une partie de ce que vous cherchez dans les tables éconómiques, politiques etc. de l'Helvétie, que Mr. Fréderic Burnet a publiées en allemand à St. Gall en 1789; dans le volume de l'excellente géographie de Busching, qui traite de la Suisse; dans le second tome du magasin géographique de Fabri, et dans les lettres de Schlözer.

Cependant, pour vous satisfaire de mon mieux, je vais vous transcrire tout ce que j'ai pu ramasser, soit par correspondance, soit par information sur les lieux, soit en parcourant tous les ouvrages qui pouvoient contenir quelques détails relatifs à mes recherches : ne soyez pas étonné de trouver quelquefois un nombre exact jusqu'à une unité, d'autres fois un nombre qui n'a que les mille ou les centaines; c'est que le premier est tiré d'un dénombrement exact; le second, au contraire, n'est qu'une approximation établie, ou sur le rôle des naissances et des morts, ou sur celui de la milice, en comptant un cinquième des habitans d'un pays comme en état de porter les armes.

Le tableau des naissances et des morts ne donne que des approximations très-incer-

taines, même en prenant un terme moyen sur une suite de vingt années, parce que le nombre des morts l'emporte en général, dans les villes, sur celui des naissances, tandis que c'est l'inverse dans les campagnes; quelquefois même la différence est hors de tous les rapports connus. Ainsi, par exemple, les mémoires de la Société économique de Berne nous parlent d'une année où la paroisse de Renan, dans le Val de St. Ymier, compta 18 morts et 73 naissances; ce qui est dans la proportion de un à quatre et un quart.

Mon apperçu contiendra trois tables.

1°. La population de chaque canton, proprement dit, avec tous ses ressortissans directs; de chaque état allié, et de chaque pays gouverné par plusieurs cantons.

2°. La population des principales villes de la Suisse.

3°. La population de quelques contrées particulières dont la nature a déterminé les bornes, comme une vallée; ou dont les limites sont assignées par son régime politique, comme un ancien comté, un bailliage, etc.

PREMIERE TABLE.

1°. CANTONS.

Zurich	181,393
Berne	396,554

Lucerne	90,000
Uri	25,000
Schwitz	30,000
Underwald	18,000
Zug	14,000
Glaris, avec son comté de Verdenberg	22,280
Bâle	39,000
Fribourg	72,800
Soleure	46,000
Schaffouse	30,000
Appenzel	52,000

2°. ALLIÉS.

Terres de l'abbaye de St. Gall .	92,000
Ville de St. Gall	9,000
Bienne	5,500
Valais	90,000
Grisons	210,000
Comtés de Neuchâtel et Vallengin	44,500
Mulhouse	7,650
Gersau	1,650
Abbaye souveraine d'Engelberg.	1,400
Partie helvétique de l'évêché de Bâle	17,600

3°. SUJETS.

Thurgovie	72,355
Rheinthal	14,600

Comté de Sargans	12,300
Pays de Gaster et Utznacht . aux deux cantons de Schwitz et de Glaris	12,000
Comté de Baden	22,200
Freyampter (haut et bas) .	19,245
Raperschwil et son territoire .	5,000
Les quatre bailliages médiats à Berne et à Fribourg . . .	40,600
Belinzone, Riviera et Val Brenna, à Uri, Schwitz et Underwald.	33,200
Lugano	42,000
Locarno	30,000
Val Maggia	24,000
Mendris	16,000
Total de la population de la Suisse en 1796.	1,842,935

IIe. TABLE.

Villes et Bourgs.

Zurich			12,000
Berne,	13,700	Lugano,	5,500
Lucerne,	4,000	Locarno,	1,800
Altorf,	3,000	Arau,	2,600
Schwitz,	4,640	Brugg,	1,400
Sarnen,	2,800	Wanguen,	500
Stantz,	3,830	Wietlisbach,	500
Zug,	1,900	Sursée,	1200

Glaris,	1,600
Bâle,	16,500
Fribourg,	6,000
Soleure,	4,900
Schaffouse,	7,500
Appenzel,	4,500
Bienne,	1,800
Sion,	3,000
Bormio,	1,100
Coire,	3,200
Chiavenne,	3,000
Neuchâtel,	3,000
Baden,	1,650
Klingnau,	2,079
Zurzach,	1,100
Kaisersthul,	400
Monthey,	1,002
St. Maurice,	1,600
* * * *	
Orbe,	1,800
Moudon,	2,564
Sempach,	660
Liestall, (en 1771)	1,544

Neuveville,	900
Mellingue,	1,200
Bremgarten,	1,300
Vinterthour,	2,900
Stein,	1,400
Neukirk, ville du Canton de Shaffouse,	1,400
Hallau, bourg du même Canton,	2,200
Yverdon,	2,504
Morges,	2,602
Nion,	1,817
Lausanne,	8,500
Vevey,	3,350
Payerne,	1,691
Avenches,	1,056
Aigle,	2,185
Villeneuve,	625
Aubonne,	1,622
Cossonay,	1,072
Lutri,	1,350
Lasarraz,	1,095

NB. Dans la plûpart de ces villes, notamment dans celles du Pays-de-Vaud, (selon la table de Mr. Muret, en 1766,)

il ne s'agit pas seulement de la ville proprement dite, mais de la banlieue, et des hameaux ou maisons foraines qui dépendent de la paroisse.

III. Table.

Contrées particulières.

Le canton de Bâle, en 1771, sans la ville	23,126
Ligue Grise	57,000
Ligue Caddée	32,000
—— des dix droitures . .	18,000
Valteline	67,000
Comté de Chiavenne . .	10,000
Comté de Bormio . . .	14,000
Baronie indépendante de Haldenstein	450
Val Brégaille	1,800
Engadine	9,000
Vallée Levantine	12,600
—— d'Urseren . . .	2,500
—— d'Entlibuch . . .	12,000
—— de Hassli	5,000
Comté de Toggenbourg . .	42,000
—— de Verdenberg . .	4,000
Baronie de Hohensax . .	3,000
Iles de Reichenau	1,600
Val d'Herens en Valais . .	4,500

Val-d'Illiez en Valais	1,200
—— de Bagnes en Valais.	3,800
Val de Travers	3,850
—— de la Sagne . . .	1,250
Communauté du Locle . . .	3,100
—— de la Chaud-de-Fonds.	2,500
Chatellainie du Landeron . .	1,000
Val St. Ymier	8,000
Prévôté de Motiers Grand Val.	7,000
Partie catholique de ladite prévôté	1,300
Vallon d'Orvin	550
Montagne de Diesse	1,300
Bailliage de Schenkenberg .	5,660
Pays-de-Vaud proprement ainsi nommé	98,715
Le gouvernement d'Aigle.	10,500
Le pays d'Enhaut, c'est-à-dire, la partie de l'Oberland où l'on parle français, au bailliage de Rougemont.	3,864
Paroisse de Château-d'Oex .	1,900
Vallée du Lac-de-Joux . . .	3,400
—— de Ste. Croix . . .	1,850
—— des Ormonds	2,650
Les 4 paroisses de la Vaud.	6,300
Baronie de Coppet	1,200
Les douze bailliages du Pays-de-Vaud, en 1766, savoir :	
De Lausanne	21,702

De Moudon	9,519
D'Yverdon	15,900
De Morges	12,322
De Nion	5,652
De Vevey	8,156
De Payerne	2,194
D'Avenches	3,959
De Romainmôtiers	10,380
D'Oron	1,695
D'Aubonne	5,518
De Bonmont	1,717

Je puis encore, Monsieur, vous donner une tabelle du canton de Berne, dressée il y a passé 30 ans, et divisée par provinces ecclésiastiques, appelées dans le pays Allemand *chapitres*, et dans le Pays-de-Vaud *classes*.

Berne seul	13,681
Chapitre de Berne	41,517
Chapitre de Thounn ou de l'Oberland	42,854
Chapitre de Bourgdorf ou Berthoud	32,547
Chapitre de Nidau	10,032
Chapitre de Buren	10,626
Chapitre de Langenthal	32,810
Chapitre d'Arau	25,246
Chapitre de Lentzbourg	14,030

Classe de Lausanne	45,492
Classe de Morges.	27,017
Classe d'Yverdon	23,030
Classe de Moudon	16,807

Voilà, Monsieur, le résultat de mes recherches.... Je suis bien éloigné, je vous le répète, de les donner pour complettes et justes en tout point : je ne doute pas même qu'il n'y ait beaucoup d'erreurs, et je remercierai quiconque aura la bonté de les redresser et de m'aider à rendre cet apperçu moins défectueux. Je sais entr'autres, que la population de telle contrée a été calculée en gros par paroisse : on a dit, il y en a treize, je suppose; la plus grande renferme tant d'habitans, la plus petite tant : le nombre moyen entre ces deux termes donnera la totalité : or rien de plus incertain qu'un tel calcul.... car, par exemple, dans le Pays-de-Vaud, où, sans parler des villes, les plus petites paroisses, comme l'Etivaz dans les Alpes, ou St. Cergues dans le Jura, ont à peine 180 ames, et où les plus grandes, comme Bex ou Montreux, en comptent jusqu'à 2500, le terme moyen entre ces deux extrêmes donneroit une somme de population bien différente de la véritable. Outre cela, en additionnant les habitans des Grisons, article par

article, c'est-à-dire, les trois Ligues, et les trois pays sujets; selon le dénombrement connu, on restera encore fort en-dessous de l'estime générale que les auteurs les plus exacts font de la population totale de ce pays : car ils la portent à 250,000 ames; et cependant d'après les renseignemens de gens mieux instruits, on doit la réduire à 210,000. Je présume donc, en général, être resté dans la première Table en-dessous du nombre réel, plutôt que de l'avoir excédé; l'opinion communément reçue étant que la Suisse contient 1,900,000 habitans: je suis d'autant plus porté à croire n'avoir point exagéré, que notre population a certainement augmenté depuis 25 ans et plus, que la plupart des dénombremens mis en ligne ont été établis. De 1784 à 1787, la population du seul canton de Berne a augmenté de 10,929. Quand Mr. Muret donna son mémoire sur la population du Pays-de-Vaud en 1766, la paroisse de Bex comptoit 2267 ames; actuellement elle en a 2500 passé : ainsi, en 30 ans, elle s'est accrue de 233, c'est-à-dire de plus d'un dixième.

Selon les calculs les plus authentiques, la Suisse a une surface de 950 à 955 lieues quarrées, qui l'une dans l'autre contiennent 1800 ames : mais on se tromperoit

encore grossièrement, si l'on vouloit évaluer ainsi la population de chaque Etat d'après son étendue : car le canton d'Uri, couvert en partie de glaciers et de rocs inhabitables, n'a que 900 ames par lieue quarrée; tandis que celui de Soleure, où il n'y a presque aucun terrein sans culture, en a jusqu'à 5500, celui d'Appenzel 4800, celui de Bâle 3900 : dans ces deux derniers, ce nombre remarquable est dû aux diverses fabriques, qui y occupent plus de gens que les travaux de la terre ou le soin des troupeaux. Le canton de Zurich, qui réunit à un haut point l'agriculture et les manufactures, compte 4000 habitans par lieue quarrée; et celui de Berne, qui n'a guères que des laboureurs, des bergers et des vignerons, avec les artisans nécessaires, n'en a pas plus de 1500, l'une dans l'autre.

Quant aux accroissemens progressifs de la population en Suisse, il est impossible, Monsieur, d'établir autre chose sur ce point, que des conjectures également arbitraires et hazardées.

On ne peut faire tout au plus qu'une comparaison, dont les termes sont à plus de dix-huit siècles de distance. Vous n'ignorez pas que, quand nos ancêtres, travaillés, l'an 57 avant Jésus-Christ, par la

manie d'une émigration générale pour s'établir dans un meilleur pays, allèrent se faire battre aux environs d'Autun par Jules-César, qui leur en fit passer la fantaisie, le vainqueur trouva dans le camp des vaincus des tablettes écrites en lettres grecques, contenant le dénombrement des émigrés dans le plus grand détail, et spécifiant séparément le nombre des vieillards, des enfans, des femmes, et des hommes portant armes : ce seroit un monument bien précieux que leur contenu, s'il nous fût parvenu dans son intégrité; mais le général Romain n'a jugé à propos, dans ses commentaires, que de nous en conserver le résultat, le voici :

1°. Helvétiens proprement dits, ...	263,000
2°. Tullingiens (qu'on présume avoir habité le canton de Schaffouse,)	36,000
3°. Latobriges, (qu'on place dans la Thurgovie,) .	14,000
4°. Rauraques, (habitans du canton et de l'Evêché de Bâle,)	23,000
Total,	336,000

Sans compter 32000 Boïens, peuple

situé hors des bornes de l'ancienne Suisse, au-dela du lac de Constance, et qui par conséquent ne doivent point être ajoutés aux Helvétiens : dans ce nombre il y avoit 92 mille hommes armés ; le reste comprenoit les vieillards, les femmes, les enfans, les Druides ; et il ne revint de toute cette multitude que 110 mille personnes, c'est-à-dire, un peu moins du tiers de la totalité des émigrés. Vous pouvez juger, Monsieur, d'après cet exposé, combien notre population a augmenté depuis cette époque ; car déduction faite des Rhétiens ou Grisons, des Valaisans, des Lépontiens, des Taurisques et de plusieurs petites peuplades Alpestres, qui n'eurent aucune part à cette fatale expédition, non plus que les habitans de la Suisse Transalpine ou Italienne, c'est-à-dire, en déduisant un tiers, il se trouvera que la population des deux autres tiers a au moins triplé depuis le temps de Jules-César, en présumant même qu'il resta dans le pays un quart des habitans, qui se refusèrent à en sortir ; ce qui est beaucoup à supposer, puisque pour contraindre chacun à partir, la nation se mit à brûler, sans miséricorde, villes et villages. Mais alors la Suisse avoit plus de forêts que de terres en rapport ; plusieurs vallées des Alpes

étoient sans habitans ; en un mot, elle ne comptoit que douze villes et quatre cents villages ; et le seul canton de Berne en a actuellement bien davantage, puisqu'il renferme de nos jours 46 villes, 1287 villages et 339 paroisses.

Il fallut sans doute bien du temps à notre patrie pour se remettre de ses pertes : plusieurs villes ne furent point rebâties ; d'immenses campagnes restèrent en friche ; des forêts remplacèrent des champs fertiles ; les bords des lacs et des fleuves se changèrent en marais : aussi les anciens géographes parlent, à cette époque, de la Suisse comme d'un désert, et lui en donnent même le nom. Quand ensuite le terrible Attila ravagea une partie de l'Europe, plusieurs villes des Helvétiens furent ruinées par lui ou par ses généraux : mais ce que la plaine perdit en population, les Alpes le gagnèrent ; et l'on présume avec raison, que les incursions des barbares donnèrent des habitans à plusieurs de nos vallées jusqu'alors désertes ; ces habitans furent de deux sortes, ou des fugitifs qui se sauvaient des plaines et des villes dévastées, ou des détachemens de barbares qui, fatigués de la vie errante des camps, et chargés de butin, préférèrent de rester dans nos montagnes et d'y mener la vie pas-

torale. On a des preuves, par exemple, que certaines contrées du Valaïs ont été peuplées par des Goths, par des Huns, qui abandonnant l'armée dont ils faisoient partie, se fixèrent en ces lieux ignorés alors et presqu'inaccessibles.

Depuis Jules-César jusqu'à nos jours, on n'a point de moyens de comparaison : seulement, à juger par le peu de troupes que les premiers cantons opposèrent aux armées autrichiennes, même dans les besoins les plus urgens, où chacun devoit payer de sa personne pour sauver ses foyers, il paroît que leur population étoit bien moindre que celle d'à présent. A Morgarten en 1315, Uri, Schwitz et Underwald ne purent mettre en avant que 1300 hommes : or en supposant qu'ils en eussent laissé tout autant en réserve pour garder l'intérieur du pays, et en comptant un soldat sur cinq têtes, la population de ces trois cantons réunis, n'auroit donné que 13000 ames; tandis qu'il n'est aucun des trois qui n'en ait aujourd'hui une plus considérable dans son territoire primitif. De même les Glaronnois attaqués chez eux, en 1388, par quinze mille hommes, n'eurent pas au-delà de mille soldats à leur opposer, même à la fin de cette fameuse journée de Næfels, y compris encore quel-

ques détachemens des villages voisins d'Uri et de Schwitz ; et il n'est point à douter que, dans un danger si imminent, tout ce qu'il y avoit de gens en état de combattre ne fût accouru au lieu de l'action : à présent ce même canton, en pareille crise, pourroit certainement disposer de 3500 hommes ; car Scheuchzer, dans ses voyages des Alpes, comptoit déjà 3400 vôtans dans l'assemblée générale de Glaris ; et depuis 1710 qu'il écrivoit, ce nombre a fort augmenté. C'est bien dans ces contrées-là qu'on peut dire aux habitans ...
„ Vos pères étoient en petit nombre, main-
„ tenant l'Eternel votre Dieu vous a mul-
„ tipliés comme les étoiles du firmament.
„ (Deut. X, v. 22.)

Une des époques les plus favorables à la population de notre patrie, a été depuis la guerre de Bourgogne en 1476, jusqu'au commencement du seizième siècle. Mr. May, dans son histoire militaire des Suisses, (Tome IV, p. 263,) après avoir dit, que l'an 1500 il y avoit plus de 38000 confédérés répandus en Lombardie, remarque que la Suisse n'étoit néanmoins pas dégarnie au point que l'agriculture en ait souffert.—" Qu'on se souvienne", ajoute cet estimable auteur, „ que le corps Helvéti-
„ que réunissant toutes ses forces en 1476,

» n'avoit...... à la bataille de Morat, qu'en-
» viron trente-huit mille hommes ; et l'on
» verra, par cette preuve incontestable, à
» quel point étonnant la population de ce
» pays avoit augmenté en vingt-quatre
» ans."

Quant à votre question, Monsieur, de déterminer si c'est un bien ou un mal pour la patrie que sa population aille en croissant, j'avoue que je ne suis pas en état d'y répondre pertinemment : cependant, d'après mes foibles notions, je crois qu'il faut distinguer : que la population augmente dans les contrées de la Suisse agricoles ou pastorales, je pense que c'est un bien, parce que tout paysan économe et laborieux *y* est à l'aise, et peut *y* mettre ses enfans, quelque nombreux qu'ils soient. Mais je ne puis me persuader, que ce soit pareillement un bien dans les parties du corps Helvétique où les fabriques se sont multipliées, parce que le paysan manufacturier n'enrichit que les entrepreneurs qui le font travailler, et que, toutes choses égales, il est plus pauvre que l'agriculteur. Car j'en reviens toujours à ces grands principes ; c'est que la culture des terres est la vraie richesse d'un pays... que les fabriques n'en sont que le luxe... qu'elles ne doivent s'y établir que lorsque tout le

sol étant parfaitement cultivé jusqu'au dernier arpent, le superflu des bras peut s'employer aux rubans, toiles peintes, dentelles, imprimerie, horlogerie, etc. sans nuire à la mère nourrice, l'agriculture. Voyez le développement de ces idées, (page 119, 123,) de la course de Bâle à Bienne par les vallées du Jura. (Bâle 1789.) Mais en voilà assez, et peut-être trop, sur un sujet où le bien public est malheureusement en conflict manifeste avec les intérêts particuliers de gens très-prépondérans.

Adieu, Monsieur, ne jugez pas trop sévèrement cette longue lettre, et conservez une place dans votre amitié à celui qui se dit avec les sentimens de la loyauté helvétique,

Votre tout dévoué, etc.

Bâle 1 septembre 1795.

ANTIQUITÉS ECCLÉSIASTIQUES

Du moyen âge de l'évêché de Lausanne.

Traductions d'actes latins.

I.

Loix et privilèges de l'Eglise et du clergé de Lausanne, dans le XIIe siècle.

I. TOUTES les fois que le seigneur évêque dit la messe au grand autel, le chapelain, les diacres, sous-diacres et marguillers qui l'auront servie, mangeront ce jour-là avec lui.

II. Le second dimanche après Pâques, l'évêque donnera un repas aux chanoines et à tout le clergé qui auront assisté au chœur, et aux domestiques des chanoines.

III. Les offrandes apportées à l'évêque dans les dédicaces qu'il fait, tant dans son diocèse qu'en d'autres lieux auxquels il officie, appartiennent aux chanoines qui l'accompagnent à cheval, excepté la cire

et les chandelles, qui sont à lui ; le bled et le pain, qui sont aux marguillers ; les œufs, le fromage et la nappe, qui sont aux gardes.

IV. Les offrandes faites à l'évêque après son sacre, c'est-à-dire, quand il entre en possession de l'évêché par sa première messe, appartiennent aux chanoines.

V. Les doméstiques de chanoines ne seront punis ou mulctés que par leurs maîtres, quelque grand et énorme crime qu'ils aient commis.

VI. La famille d'un capitulaire, qui retire sa prébende, ne reconnoîtra, en cas de délit, d'autre jurisdiction que celle du chapitre.

VII. Un tiers des amendes de nos ressortissans arrêtés en cette ville pour vol, appartient au prévôt, et les deux autres tiers sont au chapitre.

VIII. Les duels ordonnés par jugement de Dieu, doivent se faire en présence du prévôt : les voleurs seront jugés en plein chapitre ; la moitié de l'amende que paie celui qui est vaincu dans un combat singulier ordonné par les juges, appartient au prévôt.

IX. Dans la grande Eglise, il n'y aura que trente chanoines : savoir dix prê-

tres, dix diacres, et dix sous-diacres : à la mort d'un chanoine, chaque chanoine prêtre dira trois messes pour le défunt ; les autres liront le psautier : chacun des trente premiers jours après son décès, il sera dit une messe conventuelle à l'autel de St. Jean ; et s'il est enseveli dans le cloître, il y aura chaque jour, un mois durant, une procession sur sa tombe.

X. Personne ne peut être gagé, (c'est-à-dire, exécuté dans ses meubles ou biens,) en la maison d'un chanoine ou d'un chevalier, excepté le maître même de la maison.

XI. Il est établi que, quand l'évêque va pour le bien commun à la cour de l'Empereur, deux bourgeois, ou même quatre, doivent l'accompagner pour payer toutes ses dépenses, qui seront supportées par les bourgeois de cette ville, par ceux d'Avenches, de Curtilles et de Bulloz.

XII. Quand l'évêque achète une terre, ou garde une possession en nantissement d'hypothèques, et qu'il manque d'argent, les habitans du Bourg lui doivent des aides par le droit ; mais non ceux de la cité.

Ont fait cette reconnoissance, Ardutius, évêque de Genève, et le prévôt de Lau-

sanne, qui a été huitante ans en charge, et ensuite G. Carbo, P. Bovo, W. d'Orsonens. Ardutius, en présence de l'évêque Amedée; et G. Carbo, en présence de l'évêque Landeric.

XIII. Si quelque chanoine refuse de payer ce qu'il doit au chapitre, à l'échéance du terme, ou qu'il injurie le chapitre, les autres chanoines ne doivent plus communiquer avec lui dans le chœur, après toutefois l'avoir averti de son devoir: on fera la même chose à l'évêque en pareil cas; huit jours après leur refus, on peut retenir leur prébende, et ils seront recherchables jusqu'à pleine satisfaction.

Note sur la pièce précédente.

Cette reconnoissance des privilèges du chapitre de Lausanne (tirée, ainsi que les pièces suivantes, d'un recueil de chartres manuscrites rassemblées par le savant Ruchat,) est intéressante, parce qu'elle fait connoître plusieurs droits et usages ecclésiastiques de ces anciens temps, comme les immunités des chanoines et de leurs gens, la coutume des jugemens de Dieu pour terminer des procès, les redevances de la bourgeoisie de Lausanne à l'évêque, l'autorité du chapitre sur ce dernier.

dernier, etc. Quoique cette pièce ne soit point datée, on peut juger de l'époque où elle fut faite par les signataires Ardutius, évêque de Genève, qui, après avoir siégé cinquante ans, mourut en 1185; Amédée, évêque de Lausanne, (1) qui fut établi en 1144; et Landerich de Dornach, son successeur, qui fut déposé en 1173. Il est surprenant que le prévôt du chapitre de Lausanne ne soit pas nommé; mais il paroît suffisamment désigné en disant, qu'il occupa cette dignité huitante ans: c'est probablement le seul prévôt de tous les chapitres du monde chrétien qui ait joui aussi long-temps de sa charge.

---

(1) Cet Amédée, issu d'une famillle noble du Dauphiné, étoit à-la-fois savant, brave et bienfaisant : on a de lui huit homélies très-éloquentes. Il força Amé, comte de Genevois, à lever honteusement le siège de Lausanne; il termina à l'amiable plusieurs procès importans. — Chancelier de l'Empereur Frédéric I, il l'accompagna dans plusieurs voyages, et en obtint probablement les privilèges insérés dans cette pièce, ou du moins leur confirmation : il mourut en 1158.

II.

Mandement pour ordonner une collecte en faveur de l'Eglise de Lausanne, incendiée en 1216.

PIERRE, par la miséricorde divine, évêque désigné de Grenoble, à tous les abbés, prieurs, doyens, prêtres, vicaires et autres conducteurs des églises établies dans le diocèse de Grenoble, qui recevront les présentes, salut éternel au Seigneur ! Puisque, comme le dit l'apôtre, il nous faut tous comparoître devant le tribunal de Christ, afin que chacun remporte selon qu'il aura fait, bien ou mal ; il est besoin d'abonder en œuvres de bénéficence. Le bruit s'est déja répandu dans tous les pays, soit voisins, soit éloignés, comme quoi l'église de Lausanne, si admirablement construite, à l'aide de vos aumônes, et de celles des autres siècles chrétiens, a été détruite par un incendie si déplorable, que c'est une pitié seulement d'en parler, et à plus forte raison, une source de larmes d'en avoir été témoin: car les toîts de cette Eglise cou-

verts de plomb, ses fenêtrages de verre peint, ses cloches harmonieuses, ses chapes de soie, ses précieuses tentures, sur lesquelles étoient représentées des histoires du vieux et du nouveau testament, toutes ces richesses dont l'église avoit été décorée, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, de même que plusieurs livres, ont été entiérement consumés. Or comme un si grand et si lamentable dommage ne peut se réparer qu'à l'aide de vos bienfaits, nous vous commandons à tous en général, par votre devoir d'obéissance stricte, et vous donnons charge expresse, que lorsque les députés de cette Eglise viendront chez vous, vous sortiez en procession et au son des cloches, à leur rencontre, pour faire honneur aux reliques des saints, et à l'image de la bienheureuse Vierge, qu'ils portent avec eux; que vous rassembliez en grande diligence vos paroissiens, et que depuis l'heure qu'ils arriveront, jusqu'au lendemain qu'ils s'en iront plus loin, vous les engagiez à suspendre tout travail des mains, à chommer comme si c'étoit fête, et à faire une veille religieuse autour des reliques des saints et de l'image de la bienheureuse Vierge. Sachant donc que si vous n'êtes premièrement en aide à cette

Eglise, il est à craindre qu'elle ne puisse plus se relever; voulons de plus et enjoignons, que les paroissiens de trois ou quatre villages, si cela peut se faire commodément, s'y rassemblent dans un seul lieu, pour qu'ils entendent tous ensemble les belles paroles d'exhortation que ces députés adressent au peuple: et si quelque Eglise avoit été mise ci-devant sous l'interdit, par les ordres de nous, de nos doyens ou archi-prêtres, nous entendons que ce jour-là on y eélèbre l'office divin, jusqu'à-ce que le peuple ait ouï la parole de Dieu. De notre côté, appuyés sur la miséricorde du Dieu tout-puissant, et les mérites de la bienheureuse Vierge Marie, patrone de cette Eglise, et de tous les saints, nous accordons gracieusement onze jours d'indulgence à tous les bienfaiteurs de cette Eglise contrits et confessés, et leur remettons le quart de tous leurs péchés véniels; les pénitences négligées ou mal faites, les fautes oubliées à confesse; les vœux rompus, pourvu toutefois qu'ils s'en acquittent; les offenses faites à père et à mère, à moins qu'ils n'aient porté violemment la main sur eux: lesquelles indulgences accordées à cet effet par les vénérables archevêques et évêques, déclarons être valables pour tous les bien-

faiteurs de l'Eglise de Lausanne, pour vous et pour vos paroissiens. — Donné l'an du Seigneur 1216, le 22 août.

Note sur le mandement précédent.

Les pertes occasionnées par l'incendie qui, en 1216, consuma en partie l'Eglise de Lausanne, à laquelle on travailloit depuis plus de deux siècles, furent bientôt réparées par les riches collectes qu'on leva en Suisse, en Allemagne, en France et en Italie; les frères quêteurs portoient avec eux des reliques et une image de la sainte Vierge de Lausanne, alors en grande dévotion, haranguoient le peuple dans les villes et dans les campagnes, et recevoient par-tout de larges aumônes. Un nouvel incendie, qui éclata trois ans après, et qui consuma non seulement une partie de la cathédrale, mais de plus le palais épiscopal et 1374 maisons, ne rebuta point les amis de notre dame, dont les contributions encore plus abondantes que la première fois, aidèrent en peu de temps à relever tant l'Eglise que les maisons particulières.

III.

Acte de la fondation du bourg de St. Prez en 1234.

Le chapitre de Lausanne ne pouvant et ne devant souffrir plus long-tems les pillages, incendies, hostilités, oppressions, violences et injures que les gens d'outre lac et d'autres brigands commettent très-souvent dans les hameaux de St. Prez, (1) et touché des larmes des habitans, quoiqu'en petit nombre, a ordonné, après avoir préalablement consulté les experts, que les habitations de St. Prez, maintenant dispersées, seroient transportées sur le rivage dans un même lieu, nommé Lisus; et que ce nouveau bourg seroit tellement fortifié, qu'on pût y habiter en sûreté. Pour cela, le chapitre a livré au trésorier et au chantre cent dix livres, deux cuirasses et deux hauberts, avec permission d'y employer les corvées dûes au chapitre dans les environs: en conséquence, les susdits se sont engagés par serment à faire transporter les hameaux de St. Prez au lieu susmentionné qu'on nomme Lisus; à

fortifier la place, du côté de terre, d'un retranchement garni de pieux et de palissades; et du côté du lac, d'une estacade de poutres, et de pourvoir à sa sûreté; le tout de bonne foi, selon leur devoir et celui du chapitre. De plus, dans le même bourg, au bord du lac, du côté de Lausanne, ils retiendront une place à la disposition du chapitre, dans laquelle il puisse bâtir une chapelle, une tour, une salle de justice, un four et un hospice, avec un préau tout autour. Dans le reste du bourg, on doit accorder des places premièrement aux ressortissans du chapitre, et ensuite aux étrangers et hommes libres, qui ne sont réclamés par aucun seigneur: car on n'y doit recevoir nul homme d'une autre domination, serf ou non serf, sans la permission de son seigneur; et dans ces emplacemens, on donnera un espace de cinquante pieds de long, sur dix pieds de large, pour six deniers. Ce nouveau bourg sera tenu de suivre les mêmes loix et coutumes que la châtellenie de Dommartin: et là auront azyle, reconfort et sauvegarde pour personne et pour biens, tous les chanoines et ressortissans dudit lieu; et de là ils pourront faire paix ou guerre en redressement de toute atteinte portée aux priviléges,

de l'Eglise de Lausanne, pourvu qu'ils aient commencé par se pourvoir en droit. Tous les hommes relevant tant du chapitre que du seigneur évêque, doivent y trouver refuge et protection. On ne doit point commencer des hostilités depuis là sans la permission du chapitre, et l'on y établira une église, un marché et un port. Passé à Lausanne dans le révestiaire, l'an 1234 depuis l'incarnation du Seigneur. Présens le prévôt Cunon, le trésorier Guillaume, le chantre Jean, et avec le consentement du seigneur évêque Boniface.

Peu de temps après, (ajoute le même manuscrit, à la suite de l'acte ci-dessus) sur les menaces de quelques voisins animés d'une mauvaise envie, et fâchés de ce qu'ils ne pouvoient plus, comme auparavant, piller ledit lieu à leur aise, on y fit de nouveau de grandes dépenses, et l'on y reçut le seigneur évêque, qui s'y comporta très-bien, et d'une manière honorable pour le chapitre, y ayant fait mettre tous ses hommes sous les armes, comme le chapitre avoit fait des siens : le chapitre donna encore en sus auxdits trésorier et chantre et à Nicolas de Chavornay environ huitante livres, pour finir tout de suite le retranchement, et pour mettre la place dans le meilleur état de

défense; et il décréta de plus la même année, le lendemain de la fête de Marie Madelaine, que si quelqu'un, par audace téméraire et suggestion diabolique, molestoit ledit bourg de St. Prez, il seroit excommunié.

Note sur l'acte précédent.

Dans ces temps, où la foiblesse de l'Empire Germanique étoit si favorable aux brigands de toutes les classes, les Savoyards faisoient le métier de corsaires; ils désoloient toute la côte opposée du lac Léman: à la vue de leurs bateaux, les malheureux paysans se réfugioient dans les châteaux de leurs seigneurs, et dans les villes murées. Les habitans des hameaux de St. Prez, (2) dont les maisons étoient éparses et sans défense, devenoient sur-tout les victimes de ces brigandages. C'est ce qui engagea le chapitre de Lausanne, dont ils relevoient, à les rassembler dans un lieu qu'il fit fortifier à ses fraix. St. Prez est une corruption de St. Prothais ou Prothase. Ce Prothase étoit originaire d'Italie; il fut évêque d'Avenches ou du Pays-de-Vaud vers l'an 530, et il résolut d'établir sa demeure à Lausanne, qui n'étoit alors qu'un chetif

bourg. Etant allé dans le Mont Jura pour faire couper les bois nécessaires aux bâtimens qu'il avoit entrepris, il mourut subitement au-dessus du village de Bière et fut transporté pour être enseveli dans une chapelle dédiée à la Ste. Vierge, située près de Morges, au lieu nomme Basuges, qui dès-lors porta le nom de St. Prothase, dont on a fait St. Prez : on y célébra jusqu'à la réformation une fête à son honneur, le 8 novembre de chaque année. Un manuscrit des archives de Moudon dit, que son tombeau fut ouvert en 1400, et que ses reliques furent transportées à Lausanne. C'est le premier évêque du Pays-de-Vaud un peu connu : (3) il fut canonisé sous le nom d'évêque des Aventiciens ; et ce ne fut qu'un demi siècle après, que ses successeurs prirent le nom d'évêque de Lausanne : du moins Marius signa ainsi depuis le Concile de Mâcon, qui s'assembla en 585.

(1) Le territoire de St. Prez appartenoit très-anciennement à l'évêché de Lausanne, puisque deux chartres de 886 attestent la donation qu'un seigneur nommé Reginolde en fit audit évêché... donation confirmée par Rodolphe I, qui fut depuis roi de Bourgogne. Ce Reginolde ordonne de plus, que chaque année, au jour anniversaire de sa mort, les chanoines de la cathédrale de Lausanne prieront pour le repos de son ame et de celles de son père et de sa

mère, et que l'évêque leur donnera le meilleur repas possible; savoir, du pain la valeur de quatre boisseaux, quatre septiers de vin, trois agneaux, un porc et dix poules. (Voyez ces chartres dans les *Monumenta anecdota de Zapf.* Nº. 10 et 11.)

(2) La chartre de donation de Reginold, outre St. Prez, parle d'un hameau voisin nommé Villa Draciaca: on ignore s'il a été détruit, ou s'il fut réuni au bourg de St. Prez.

(3) On sait qu'Avenches avoit un évêque nommé Eric vers l'an 300, époque à laquelle cette ancienne capitale de l'Helvétie fut détruite, sans que l'histoire nous apprenne l'auteur ou la cause de cette catastrophe. — Ammien Marcellin (L. XV. Ch. II.) parlant de cette ville sur la fin du quatrième siècle, dit: elle est maintenant déserte; mais des ruines superbes et en grand nombre, attestent son ancienne splendeur.



IV.

Chartre de Rodolphe I, roi de Bourgogne, qui accorde au clergé et au peuple de Lausanne le droit d'élire leur évêque.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité: Rodolphe, par la clémence divine, roi très-pieux.... Plus grande aura été notre libéralité et notre largesse pour assister convenablement ceux qui sont dans la milice du seigneur, et plus nous les aurons aidés par des secours volontaires dans tout ce qui regarde son culte, plus nous croyons que nous en recevrons dans l'a-

venir une récompense proportionnée de la bonté de Dieu ; et que même, ainsi que nous l'espérons, il nous accordera dans le temps présent] son aide au besoin.. . C'est pourquoi nous donnons à connoître à tous les fidèles du Seigneur présens et à venir, que le vénérable pontife de l'Eglise de Lausanne, Boson, a humblement supplié la bienveillance de notre Majesté Royale, que puisque la plupart des églises des Gaules avoient obtenu de la largesse des empereurs et rois, le pouvoir d'élire librement leurs pasteurs, nous voulussions bien, par une faveur de notre bonté, accorder la même grâce à la susnommée Eglise de Lausanne, dont il est le chef. C'est pourquoi accueillant avec de bonnes intentions cette requête agréable à Dieu et aux hommes, nous avons ordonné de lui expédier ces lettres en vertu de notre autorité royale, et cela en l'honneur de la bienheureuse Marie, mère du Seigneur, et pour le salut de notre âme et la tranquillité de notre règne ; statuant de toute manière, que quand les enfans de l'Eglise de Lausanne, déjà souvent nommée, perdront leur propre conducteur par la mort, ils ayent, selon l'institution canonique, le libre pouvoir d'élire un pasteur de leur propre église, aussi digne qu'ils pourront

le trouver ; que s'il arrivoit, ce que nous ne desirons pas, qu'ils ne trouvassent dans son sein aucun homme propre à ce ministère, ils pourront le prendre dans quelque église voisine, de manière toutefois que nul ne soit proposé et consacré s'il n'a été élu par le clergé et par le peuple de la sainte Eglise de Lausanne ; si l'on en agit autrement, il sera coupable devant le Seigneur et la sainte Vierge Marie. Et afin que ce privilège soit conservé d'une manière irrévocable, pendant tous les siècles, nous l'avons confirmé par la signature de notre main, et fait sceller de notre anneau.... Moi notaire Almaricin, j'ai rédigé cet acte à la place de Walther, archichancelier. Donné le 5 des kalendes de février, l'an 895 de l'incarnation du Seigneur, et l'an huitième du règne de Rodolphe, seigneur-roi. — Indiction 13.

Eclaircissement sur cette chartre.

On ne peut ni connoître ni éclaircir l'histoire tant civile qu'ecclésiastique du moyen âge de notre patrie, que par les documens publics échappés à l'oubli et à la destruction ; celui-ci, qui fut donné le 27 janvier 895, est de la plus grande authenticité ; et la date de l'an 8 du règne

de Rodolphe est d'accord avec l'an de l'ére chrétienne, puisqu'il avoit été sacré roi de Bourgogne à St. Maurice en Valais les premiers jours de l'an 888. Quatre ans après son avénement au trône, Rodolphe vint à Lausanne pour élire un successeur à l'évêque Jérome. — Ce dernier s'étoit intrus de force dans l'évêché, en dépit de l'église, qui refusa deux ans de le reconnoître, mais qui y fut enfin contrainte par les ordres du Pape Jean VIII et de l'Empereur Charles-le-chauve: dans les dernières années de Jérome, l'archidiacre Rainfroi s'étoit fait élire pour lui succéder à force d'intrigues; mais Rodolphe cassa cette élection et approuva celle de Boson, diacre de la cathédrale, faite par le clergé et le peuple, selon l'ancien usage: ce Boson, dit le cartulaire de Lausanne, étoit de famille noble et de mœurs très-honnêtes; mais on ignore s'il étoit Lausannois, ou de quelque château du diocèse. Il fut sacré à Soleure, parce que Lausanne, menacé par l'Empereur Arnolphe, alors en guerre avec Rodolphe, ne parut pas un lieu assez sûr pour cette cérémonie. — Boson, très-bien intentionné pour son diocèse, voulut lui assurer le droit de libre élection, et il obtint la chartre ci-dessus de Rodolphe, qui

l'aimoit, l'estimoit, et fit beaucoup de concessions à l'église de Lausanne pour l'amour de lui. — On voit par cette chartre, (publiée dans les monumens anecdotes de Zapf, N°. XV.) que cette église fut mise en pleine possession du droit qu'avoient déjà la plupart des diocèses des Gaules; et qu'au cas qu'il n'y eût dans le chapitre de la cathédrale aucun chanoine capable de remplir cette éminente charge, il y étoit pourvu, en permettant de le choisir dans le clergé de quelque église voisine, ou peut-être de celle de St. Maire, qui étoit dans Lausanne même, désignée par ces mots *convicana ecclesia*. Boson gouverna l'Eglise de Lausanne pendant trente-cinq ans en vrai pasteur chrétien: le cartulaire dit qu'il avoit composé quelques bons écrits, et qu'en 912 il avoit été fait prisonnier à Ramsoldingen; à sa mort arrivée en 927, le clergé et le peuple de Lausanne, ou plutôt les représentans de ce dernier, savoir ses magistrats municipaux, élurent librement, en vertu de leur privilège, un autre évêque nommé Libon, natif de Lausanne même, et qui y avoit été élevé; il fut ensuite présenté pour être confirmé dans son épiscopat à Rodolphe II, qui depuis l'an 911 avoit succédé à son père: en voici la preuve diplomatique.

Chartre de Rodolphe II, qui confirme l'élection de Libon.

L'autorité divine et les institutions des saints pères doivent nous régler en tout point; et elles défendent que nul ne soit fait évêque s'il n'est convenablement desiré et élu par le clergé et par le peuple: c'est pourquoi l'Eglise de Lausanne, veuve de son pasteur légitime, et par trop affligée de plusieurs tribulations, a élu à l'unanimité pour son chef, un homme noble, prudent et attaché au service divin, nommé Libon: né dans cette église et s'y étant toujours bien conduit, il y a été élevé jusqu'à présent: après avoir élu le susnommé, ils l'ont présenté aux regards du seigneur Rodolphe, roi et dominateur de ce royaume. Celui-ci, après avoir pris des informations diligentes, et l'ayant examiné lui-même avec les évêques, les comtes et les vassaux de son domaine, ils l'ont tous approuvé, et il ont crié, depuis le plus grand au plus petit, qu'un tel homme étoit suffisamment propre aux fonctions pastorales: le seigneur roi confirmant donc, selon la coutume royale, cette élection faite par tous, a confié l'épiscopat audit Libon ainsi élu, et a commandé

qu'il soit ordiné canoniquement. — L'évêque Adelgard présent et approuvant y a consenti.... viennent ensuite vingt-trois signatures de marquis, de comtes, de seigneurs, de chanoines, de prêtres. — Fait à la cour de Chavornay. Le seigneur Bérenger, archevêque de Besançon, a donné son consentement. Eliseger, évêque de Belley, a donné la bénédiction: l'évêque Tatton étoit aussi présent.

Eclaircissement sur cette chartre.

Quoique cette chartre nous soit parvenue sans date, elle est incontestablement de l'an 927; l'Eglise de Lausanne ayant perdu cette année-là l'évêque Boson, se hâta sans doute de lui élire un successeur: elle s'autorisa de la chartre de Rodolphe I, qui lui donnoit le droit de libre élection, choisit un ecclésiastique Lausannois, et le présenta par ses députés au roi Rodolphe II, pour en obtenir la confirmation: il paroît, par le diplôme même qui le confirme, que le roi, les évêques et les seigneurs de sa cour prirent des informations sur les mœurs et le savoir de Libon, et qu'ils ne donnèrent leur agrément à son élection que sur les bons témoignages qui lui furent rendus.

Bérenger, archevêque de Besançon, métropolitain du siège de Lausanne, fut consulté selon l'usage, ainsi que Adelgard, évêque de Genève, qui signa le premier; et l'évêque de Bellay, qui fit la cérémonie du sacre. — Il est à croire que Libon avoit été élevé sous les yeux et par les soins de son prédécesseur Boson, homme très-lettré, qui sans doute fit fleurir le séminaire de son diocèse. Rodolphe II tenoit alors ses assises à Chavornay, grand village du Pays-de-Vaud, maintenant dans le bailliage d'Yverdon: plusieurs diplômes sont datés de cette résidence, où l'on voit encore quelques ruines d'un château souvent habité dans le dixième siècle par la cour de Bourgogne, qui se plaisoit dans cette contrée, une des plus fertiles de l'Helvétie occidentale. Libon ne gouverna que cinq ans; à sa mort, l'église de Lausanne élut un évêque des plus illustres, qui prouve combien cet évêché étoit recherché: c'étoit Bourcard (autrement nommé Beron) fils du roi Rodolphe II et de cette reine Berthe dont le nom est encore si fameux en Suisse, sur-tout pour avoir été la restauratrice de l'abbaye de Payerne; l'acte qui en fait foi est très-curieux à tous égards, et plus d'un lecteur sera bien aise de le lire en français.

VI.

Chartre de l'établissement de l'abbaye de Payerne.

Il paroît clairement à tous ceux qui voudront réfléchir, que la volonté de Dieu à l'égard des gens auxquels il dispense des richesses, soit de les porter à mériter, par le bon usage des biens transitoires qu'ils possèdent, des récompenses à jamais durables, d'autant que la parole de Dieu nous montrant cela comme possible, et y concourant à tous égards, a dit, les richesses de l'homme serviront au rachat de son ame.... En conséquence, moi Berthe, reine par la grâce de Dieu, sérieusement occupée de mon propre salut, et desirant y pourvoir pendant que je le peux, j'ai jugé convenable et même très-nécessaire de faire servir une partie des biens qui m'ont été confiés pour un temps au profit de mon ame, de peur qu'en ayant tant reçu, je ne sois peut-être au dernier jour trouvée en faute, pour les avoir uniquement employés aux soins de la vie temporelle: estimant qu'il vaut bien mieux avoir à me réjouir de ceux que j'aurai mis en réserve, lorsque la mort viendra

m'enlever tout le reste. Ce que je crois ne pouvoir faire par aucun moyen et d'aucune manière plus convenable, qu'en soutenant à mes propres frais ceux qui sont rassemblés par une profession monastique, non-seulement pour un temps déterminé, mais pour toujours; avec cette persuasion et espérance que, bien que je ne puisse moi-même renoncer à toutes les choses mondaines, si toutefois je pourvois à l'entretien de ceux qui y ont renoncé, parce que je les crois dans le chemin de la justice, je recevrai la récompense des justes. — Qu'il soit donc notoire à tous ceux qui vivent dans l'unité de la foi et qui attendent la miséricorde de Christ, que pour l'amour de Dieu et du Sauveur Jésus-Christ, je donne de mes possessions propres à St. Pierre, à St. Jean, à St. Maurice, ainsi qu'à tous leurs compagnons, et à tous les saints qui reposent dans le lieu nommé Payerne, et cela du consentement de mes fils, le très-glorieux roi Conrad, et le duc Rodolphe, le bourg de Payerne, avec tout ce qui y appartient, les serfs des deux sexes, leurs domaines dont les noms sont gardés par écrit (excepté une prairie vers Dompierre), champs, prés, forêts, eaux et courans d'eaux, moulins, entrées, sorties, terreins tant

cultivés qu'en friche, une église à Kœtzers (Chiètre) avec ses attenances, une église à Pully, et une troisième, savoir la chapelle de Pibirsin avec tout ce qui en dépend. — Possession telle que je l'ai acquise dans tout son entier de Voton, de Vocelin d'Ittisburga et de ses enfans. — Je donne toutes ces choses à Ste. Marie et aux saints ci-devant nommés, premièrement pour l'amour de Dieu, ensuite pour l'ame de mon seigneur le bienheureux roi Rodolphe, et pour l'ame de mon fils l'évêque Bourcard et de tous ceux pour qui nous devons nous intéresser, et d'Othon très-glorieux roi, aussi bien que pour l'ame de ma fille la reine Adelaïde, et de mes fils le sérénissime roi Conrad et le duc Rodolphe; enfin pour moi-même, et pour le salut des ames et corps de tous ceux qui pour l'amour du seigneur se proposent de protéger et de doter ce temple de Dieu, pour le plus grand profit et maintien de la religion catholique. — Je fais donc ma donation aux fins et conditions qu'on y bâtira un couvent en l'honneur de la sainte Vierge Marie et des saints ci-devant nommés, et qu'il s'y formera une congrégation de religieux, vivant selon la règle du bienheureux Benoit; lesquels auront et tiendront toutes ces cho-

ses en leur possession et régie à perpétuité, à charge de pourvoir à ce que cette vénérable maison de prière reçoive habituellement leurs vœux et leurs supplications, qu'ils y recherchent ardemment et attendent en toute ferveur de desir la vie céleste, et qu'ils y offrent soigneusement des oraisons, des requêtes et des supplications au Seigneur, tant pour moi, que pour tous ceux dont j'ai fait mention ci-dessus. — De plus, ces religieux seront avec toutes leurs possessions ci-devant mentionnées, sous la puissance et domination de l'abbé Majole, lequel aussi long-temps qu'il vivra, les gouvernera régulièrement selon son pouvoir et savoir: après son décès, les mêmes moines jouiront du plein droit de se choisir qui ils voudront de leur ordre pour abbé et administrateur, selon la volonté de Dieu et la règle établie par saint Benoit; et afin qu'ils ne soient empêchés d'user de ce droit religieux par la contradiction d'aucune puissance, les susdits moines payeront à Rome tous les cinq ans dix sols, pour l'entretien des luminaires à la porte des apôtres, et ainsi ils auront la protection des apôtres; et la garantie du pontife de Rome, et ils pourront selon leur volonté et puissance, et en toute liberté de cœur

et d'esprit, bâtir le susdit couvent. Voulons aussi que de notre temps et au temps de nos successeurs, autant qu'il sera possible et commode, selon la situation du lieu, on y exerce, et cela chaque jour, des œuvres de miséricorde en toute bonne intention envers les pauvres, les indigens, les étrangers et les voyageurs.

Il nous a plu aussi de statuer par ce présent testament, que, depuis ce jour, les moines qui s'y réuniront ne seront soumis, ni à notre domination, ni à celle de notre famille, ni à aucune puissance royale, ni à aucun joug d'autorité terrestre que ce soit: j'adjure donc en Dieu et au nom de Dieu, par tous les saints et par le jour du redoutable jugement dernier, tout prince séculier, tout comte, tout évêque, et même le pontife du siège de Rome ci-devant nommé, qu'ils ayent à se garder d'envahir les possessions de ces serviteurs de Dieu, de les distraire, diminuer, changer, aliéner ou engager à personne, et de n'établir aucun supérieur sur eux contre leur volonté.... et pour qu'un tel crime soit encore plus impraticable à tout téméraire et méchant, je vous conjure, ô vous Pierre! et Paul! saints apôtres et glorieux princes de la terre, et toi pontife des pontifes du siège apostolique,

que par l'autorité apostolique et canonique que vous avez reçue du Seigneur, vous déclariez privés de tout commerce avec la sainte église et déchus de la vie éternelle, tous ceux qui distrairont par vol ou envahissement les biens que je donne de gaieté de cœur et de bon vouloir à la sainte Vierge Marie et aux saints ci-devant nommés; et que vous soyez les défenseurs et les protecteurs du dit lieu de Payerne, des serviteurs de Dieu qui y habiteront et demeureront, et de toutes leurs possessions, à cause de la charité, clémence et miséricorde de notre saint Sauveur. Si par hasard (ce dont Dieu nous préserve, et ce qui, j'espère, n'arrivera jamais, en vertu de la miséricorde divine et de la protection des apôtres) quelqu'un d'entre nos proches ou d'entre les étrangers, de quelque condition ou autorité qu'il soit, usant de ruse contre ce testament, essayoit par quelque malversation d'enfreindre ce que j'ai fait et sanctionné pour l'amour de Dieu tout-puissant et en vénération de sainte Marie mère du Seigneur, et des saints ci-devant nommés, qu'il encourre premièrement la colère du Dieu tout-puissant; que Dieu lui ôte sa part de la terre des vivans; que sa portion soit avec ceux qui

qui ont dit au Seigneur Dieu *retire-toi de nous*; et avec Dathan et Abiran, que la terre abîma dans un goufre ouvert pour les engloutir tout vifs; et qu'il soit damné à perpétuité! que devenu le compagnon de Judas qui trahit son Seigneur, il soit dévoué à d'éternels tourmens; et pour que dans le présent siècle, il ne paroisse point rester impuni aux yeux des hommes, qu'il éprouve d'avance en son propre corps les supplices de la future damnation, endurant une double punition avec Héliodore et Antiochus, dont l'un battu de rudes coups n'échappa qu'à demi mort, et dont l'autre frappé par un pouvoir supérieur, périt misérablement rongé de vers et pourri dans ses membres; qu'il soit fait semblable aux autres sacrilèges qui osent attenter aux trésors de la maison de Dieu; et qu'il ait, s'il ne revient à résipiscence, le chef de toute la monarchie ecclésiastique ainsi que St. Paul pour antagonistes, et qu'ils lui ferment l'entrée du saint paradis, au lieu de les avoir, comme il n'auroit tenu qu'à lui, pour ses pieux intercesseurs! d'autre part, selon la loi des Laïques, le pouvoir judiciaire le forcera à payer cent livres d'or à ceux auxquels il aura fait tort... Je veux enfin que toute opposition à ce mien testa-

ment n'ait aucun effet; mais que sa teneur, affermie en toute autorité, demeure inviolable et inébranlable à toujours, ainsi que ce qui y est stipulé. Ici sont la signature de Berthe dame et reine, qui confirme cette donation sur les mains de ses fils le roi Conrad et le duc Rodolphe; la signature de Conrad, fils du roi; les signatures du comte Henri, d'Elcard, de Gaussen, d'Abo, de Wandalric, d'Azzon, de Hivon, de Burewald, d'Engescald, de Merius, du comte Rodolphe, d'Anselme, d'Adelgho, de Vorad, de Borno.

Moi Sunfhard, j'ai écrit cette chartre à la place du chancelier Ponchon: donné le mardi 1er. des kalendes d'avril, l'an 24 du règne de Conrad. — Fait dans la cité de Lausone.

Eclaircissement sur l'acte précédent.

L'authenticité de cette chartre est reconnue, et l'acte original subsiste encore dans les archives de Berne.... quoique longue, cette pièce n'en est pas moins intéressante, parce qu'elle jette un grand jour sur le caractère de Berthe et les mœurs de ces anciens temps. Fille de Bourcard duc d'Allemannie, mariée fort

jeune à Rodolphe II, roi de la petite Bourgogne, elle eut de ce premier mariage quatre enfans, savoir Bureard, évêque de Lausanne, d'où il passa à l'archevêché de Lyon; Conrad surnommé le pacifique, qui succéda à son père; un duc Rodolphe qu'on ne connoît guères que par cette chartre; Adelaïde, qui épousa en premières noces Lothaire roi d'Italie, et en secondes l'Empereur Otthon, princesse dont la vie se passa dans la pratique des vertus évangeliques, et qui fut après sa mort mise au rang des saintes.(1) Veuve de son premier mari, Berthe donna sa main à Hugues, roi d'Italie; mais il paroît qu'elle ne mettoit pas au nombre de ses devoirs de prier pour l'ame de ce second époux, dont les fréquentes infidélités avoient rempli sa vie d'amertume, puisqu'elle n'en fait ici nulle mention. D'après cette chartre, qui est de l'an 966, on a cru mal à propos que la fondation de l'abbaye de Payerne étoit de la même époque: Berthe ne l'a point fondée, car ce monastère existoit long-temps avant son siècle.... elle n'a fait que le rétablir, en augmenter les revenus et privilèges, et entourer la tombe qu'elle destinoit à sa famille, et où elle repose elle-même, des souvenirs de la bienfaisance et des hommages de la bénédiction: déja un

comte de Glane, seigneur riche en bonnes œuvres, avoit desiré d'y être inhumé plusieurs années auparavant. — Le nom de *Paterniacum*, d'où Payerne tire son étymologie, annonce une origine romaine; celui de *Paternus*, qui sans doute fit le premier des défrichemens et bâtit des fermes sur les bords de la Broye, se lit de nos jours dans la fameuse inscription de Pierrepertuis et dans celle de Villars-le-Moine; et l'on voit encore sur un pont près de Payerne un marbre votif, dont le stile annonce le temps où Avenches, situé six mille pas plus bas, étoit la capitale des Helvétiens. — Quand ensuite le christianisme s'établit dans ces contrées, Marius, plus connu sous le nom de St. Maire et qui fut évêque de Lausanne, possédoit à Payerne une grande métairie qu'il cultivoit de ses propres mains, et sur le terrein de laquelle il bâtit un temple à ses frais, qu'il dédia le 24 juin de l'an 584; (2) dès-lors il s'y établit (à une époque que nous ne pouvons fixer au juste) un couvent, que Berthe changea en abbaye de Bénédictins suivant la réforme d'Odillon; elle l'assujettit à relever de (3) Mayole, abbé de Cluni, homme d'une piété éminente et de mœurs exemplaires; elle statua qu'après la mort de ce saint

personnage, l'abbaye seroit libre de se choisir tel chef et de reconnoître tel avoué (ou protecteur) qu'il lui plairoit, et lui concéda tous les droits utiles et honorifiques rapportés dans cet acte, en prenant soin d'accompagner ses bienfaits des imprécations les plus affreuses contre quiconque feroit tort à cette abbaye, qui lui étoit si chère : ce langage étonnera moins, si l'on réfléchit que dans ces temps, où le droit du plus fort étoit le meilleur, les fondations religieuses, ne pouvant se soutenir par la force temporelle, avoient ordinairement recours aux armes spirituelles pour assurer leurs propriétés et leur repos : plusieurs chartres contemporaines sont pleines de pareilles malédictions ; mais il faut l'avouer, aucune n'est aussi riche en détails de ce genre que celle-ci. — Il ne paroît pas que le canton de Berne, en sécularisant ce couvent, l'an 1536, se soit attiré aucun des maux dont Berthe menace tout aggresseur de cette fondation ; mais il faut remarquer qu'il n'a nullement été dérogé (au moins dans le point essentiel, qui est la bienfaisance) aux intentions de la pieuse reine ; puisque les revenus de cette abbaye, tant ceux que Berne a gardés, que la portion qu'elle a donnée à la ville de Payerne, sont employés à sala-

rier des ecclésiastiques, à entretenir des hôpitaux, à soulager des familles indigentes; en un mot, à faire des bonnes œuvres de tout genre, non point, il est vrai, dans l'enceinte étroite du monastère, mais dans une grande partie des bailliages voisins.

L'année qui suivit cette chartre, Berthe en fit accorder une nouvelle par son fils le roi Conrad, en date du 8 avril, expédiée de Lausone, maintenant Lausanne: cette dernière confirme et corrobore les donations précédentes, et en ajoute de nouvelles, telles que des vignes dans le Vulli, des dixmes, des forêts, le canal qui réunit les lacs de Morat et de Neuchâtel, où sans doute il y avoit un péage important; la métairie de Grandcour, devenue dès-lors un bourg, et le droit d'y tenir des foires et même d'y battre monnoie. Cette chartre, que Guichenon date à tort de 932, puisque Conrad ne monta sur le trône de la petite Bourgogne qu'en 937, avoit induit en erreur le savant et respectable auteur de l'histoire de la confédération helvétique, du reste très-exact; mais M. le baron de Zurlauben l'a rendue à sa véritable date, en l'insérant dans le recueil diplomatique de Zapf. Berthold IV, duc de Zæringue, ayant bâti la quatrième partie de Fribourg sur un

terrein appartenant à l'abbaye de Payerne, notamment l'Eglise de St. Nicolas, reçut à cet égard des réclamations de la part de l'abbé Pierre, qui ne furent point inutiles, puisqu'il restitua tout le terrein envahi, donnant de plus à ladite abbaye tous les bâtimens qu'il y avoit construits, comme en fait foi une chartre de 1178, signée de lui et consentie par son fils Berthold V. Guichenon nous en a conservé deux antérieures à celle-ci; l'une par laquelle l'Empereur Frédéric confirme, pendant son séjour à Besançon en 1153, tous les droits et privilèges de cette abbaye; et l'autre, qui n'est qu'une répétition de la précédente, fut accordée par son petit-fils, lorsqu'il fit son entrée à Spire en 1236. (4)

La reine Berthe avoit un grand goût pour les fondations pieuses, qui la porta à enrichir plusieurs autres couvens, outre celui de Payerne: elle dota magnifiquement la collégiale de Soleure, fondée par une autre reine, Bertrade, femme de Pepin, qui séjournoit souvent à Bipp, château du voisinage: elle augmenta les possessions du couvent de Romainmotiers, dans le mont Jura; elle bâtit des églises à Moutiers-Grandval et à Saint Ymier, leur assura des revenus considérables, et

rétablit la communication entr'elles, en rouvrant le passage de Pierre-Pertuis, et en faisant des routes à travers ces contrées alors sauvages et presque désertes... mais les chroniques qui lui attribuent la fondation de l'Eglise de Neuchâtel et des deux couvens qu'on voyoit jadis dans cette ville, la confondent avec une autre Berthe, femme du comte Ulrich, qui vivoit bien long-temps après. Outre cela, cette reine bâtit ou répara quelques châteaux de l'Helvétie occidentale : on lui attribue avec assez de fondement la construction de ceux de Wufflens-sur-Morges et de Champvent près d'Yverdon, dont l'architecture gothique annonce le dixième siècle.

Le nom de Berthe est encore en honneur dans toute la Suisse romande; un ancien sceau la représente tenant une quenouille sur le trône: un proverbe fort connu appelle *le bon temps*, celui où la reine Berthe filoit; (5) et la selle soigneusement conservée à Payerne, atteste par sa forme qu'elle n'étoit point oisive en voyageant. — Elle eut de grandes richesses par son douaire, mais elle les augmenta par son économie : parcourant à cheval ses vastes domaines, elle-même comptoit avec ses receveurs, passoit les baux de ses fermiers, se faisoit rendre un compte exact

du revenu de ses nombreuses métairies et de leur emploi. — Si elle pouvoit beaucoup donner, c'est qu'elle étoit bonne ménagère, et très-versée dans les soins de l'agriculture; imitant en cela Charlemagne, qui savoit jusqu'au nombre des porcs qu'on engraissoit pour son compte dans les forêts impériales. On doit dire encore que Berthe fut sur-tout reine, parce qu'elle étoit la mère et la consolatrice des pauvres et des malheureux, dont aucun ne s'adressoit inutilement à elle.... tous les jours elle avoit une heure pour recevoir leurs requêtes et écouter leurs plaintes: elle-même les prévenoit sur les grands chemins, ou les cherchoit dans leurs obscurs réduits. — Quel exemple, non pas pour nos reines, nous n'en avons point, mais pour nos femmes et nos mères de famille! quel plus beau sceptre qu'une quenouille, non pour régir un Empire, mais pour régler un ménage! et qu'il convient bien à l'aimable, à la pieuse bienfaitrice de l'ancienne Payerne et du Pays-de-Vaud, ce mot de Salomon, dans le tableau qu'il trace de la femme forte, avec des traits si naïfs et une éloquence si vraie! *elle met la main au fuseau et elle prend plaisir à tenir la quenouille: ensuite*

elle tend sa main à l'affligé, et l'avance au-devant du nécessiteux! (Prov. 31, v. 19 et 20.)

(1) On trouve la vie ou la légende de Ste. Adelaïde à la fin de l'ouvrage de Hartmann, intitulé *Annales Eremi Deiparæ matris monasterii :* folio. Fribourg en Brisgau 1612. Ce livre, devenu rare, est essentiel pour l'histoire helvétique du moyen âge.

(2) Ce *Marius* avoit son château à deux lieues d'Avenches : on a de lui une courte Chronique. Son épitaphe se trouve dans le cartulaire de l'Eglise de Lausanne : on y lit ces deux vers remarquables... *Eclesiæ ornatus vasis fabricando Sacratis et manibus propriis prædia justa colens*.... Ils nous apprennent, que quand ce prélat avoit rempli les devoirs de son ministère, il employoit ses loisirs, soit à labourer ses champs, soit à faire des vases d'église.

(3) Le mot de *Mayole* est resté parmi les enfans du Pays-de-Vaud; ils en font un cri de joie, et quelquefois une espèce d'injure. On prétend que c'est un souvenir de cet abbé, dont le nom étoit souvent reclamé par les opprimés.

(4) Il paroît, par un état des ordres de l'Empire Germanique, dressé sous le règne de l'Empereur Frédéric III, que l'abbé de Payerne avoit voix et séance dans les diètes, et portoit en conséquence le titre de prince d'Empire.

(5) Ni la quenouille, ni la selle de cette reine,

n'ont échappé à la critique des voyageurs en Suisse, soit étrangers, soit nationaux. Un de ces derniers, qui dans son journal de Genève à Neusstat, s'intitule fort mal à propos le *voyageur plaisant*, ose dire, après quelques lourdes railleries sur Payerne et sur Berthe : „ Il ne me paroît nulle„ment présumable, qu'il y ait eu dans aucun „ temps une reine assez mal éduquée pour rava„ler sa dignité au point de filer, etc." Pour moi, qui ne crois pas que l'éducation d'une reine consiste à ne savoir rien faire, j'aime mieux celle de la Nausicaa d'Homère et des princesses royales d'Angleterre, qui ne se croient point compromises de filer... et j'ai vu avec grand plaisir dans le journal littéraire de Lausanne, que le charmant auteur des *Mystères du donjon de Wufflens* a su tirer très-bon parti de la quenouille de Berthe, et même du ruban qui l'entouroit, quoiqu'il ne fût pas tricolore.

Précis de la bataille de Laupen, livrée le 21 juin 1339.

LA maison d'Autriche, les comtes d'Arberg, de Kybourg, de Gruyère, de Neuchâtel, de Vallengin, de Nidau, divers autres seigneurs, et la ville de Fribourg, réunis contre celle de Berne, menaçoient de renverser cette république naissante. Leur armée forte de 3000 cavaliers et de 15000 fantassins, assiégeoit Laupen, défendue par 600 hommes. Alors Rodolphe d'Erlach dit au comte de Nidau, dont il est vassal : „ Seigneur, jusques ici je vous
„ ai bien servi; mais ma patrie est me-
„ nacée, je perdrai mes biens si je reste
„ auprès de vous; promettez-moi de m'en
„ dédommager, ou permettez-moi d'aller
„ partager les dangers de mes concitoyens.
„ —Un seul homme ne changera pas la face
„ des affaires, et ce seroit le payer trop
„ cher; mais je ne désapprouve point votre

„ démarche; allez défendre votre patrie. „ — Oui, je vous montrerai que je suis un „ homme, dussé-je y laisser la vie. „ Tout étoit à Berne dans le trouble et l'allarme, lorsque Rodolphe d'Erlach parut. Il fut reçu comme le sauveur de l'Etat, et nommé généralissime en chef, avec de très-grands pouvoirs. Le comte de Nidau étoit à la tête de l'armée de la noblesse, et les deux anciens amis commandèrent ainsi les deux armées ennemies.

Les Bernois envoyèrent un député aux trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, pour leur demander du secours. „ Nous ne sommes point, répondirent-ils, „ comme les oiseaux qui quittent l'arbre „ battu de l'orage, c'est dans la détresse „ qu'on connoît l'amitié : dites aux Ber- „ nois que nous sommes leurs amis, et „ que nous leur donnerons du secours. „ Neuf cents hommes de ces trois cantons suivirent le député.

L'armée des Bernois et de leurs alliés, forte de 5 à 6000 hommes, s'avança contre Laupen pour livrer bataille à l'ennemi. Le grand aumônier Beselvind marchoit à sa tête portant l'hostie, ainsi que les Israëlites portoient devant eux l'arche de l'Alliance: s'étant un peu écarté, il fut pris par quelques seigneurs, qui le renvoyèrent après

l'avoir un peu plaisanté ; car dès ces temps-là, la jeune noblesse faisoit de mauvaises plaisanteries.

Le jeune comte de Savoye, envoyé par son père pour jouer le rôle de médiateur, fit plusieurs courses dans les deux camps, et essaia de concilier les esprits; mais ses efforts ayant été inutiles, il combattit avec les nobles, et périt dans le combat.

Le comte de Nidau étoit aussi d'opinion de s'accommoder avec les Bernois, ou d'attendre du moins des renforts qui étoient en marche ; mais ce général ne fut point maître de cette noblesse téméraire et indisciplinée : contre son avis, il se vit forcé de ranger son armée en bataille, l'infanterie d'un côté, la cavalerie de l'autre. Cette cavalerie, composée de nobles pleins d'honneur et de courage, et armés jusques aux dents, étoit bien autrement difficile à combattre que la simple infanterie ; aussi nos braves ayeux se disputèrent-ils ce poste d'honneur : enfin les Bernois se virent forcés de le céder à leurs bons alliés des trois cantons, qui ne voulurent combattre qu'à cette condition.

Le général suisse fit les meilleures dispositions : après avoir fait jeter par ses soldats une grèle de pierres, qui effraya les chevaux, et mit la confusion dans les rangs

ennemis, il fit un peu rétrograder les Bernois sur le penchant d'une colline, d'où fondant sur l'ennemi qui les suivoit en désordre, ils l'eurent bientôt mis en fuite. Les Bernois ayant chassé tout ce qui étoit devant eux, couroient au secours de leurs amis des petits cantons qui trouvoient plus de résistance, lorsque la cavalerie, qui jusques-là avoit vaillamment combattu, prit aussi la fuite. Ce combat ne dura qu'une heure et demie : les ennemis y perdirent 4500 hommes ; les Suisses eurent très-peu de morts, mais beaucoup de blessés : il y périt la fleur de la noblesse ennemie, 14 comtes, parmi lesquels étoit le général comte de Nidau, et 80 chevaliers.

Il paroît que le comte d'Arberg étoit un seigneur très-prudent, aussi lui avoit-on confié la garde du bagage. Lorsqu'il vit la déroute de ses amis, il rassembla leurs effets les plus précieux, et transporta le tout avec soin dans son château.

Pourquoi les bornes étroites de ce précis ne nous permettent-elles point de peindre la rentrée des Bernois vainqueurs dans leur ville, la joie des vieillards, des femmes et des enfans, qui attendoient en tremblant quel seroit leur sort ; leur reconnoissance pour leurs braves et fidèles alliés, leur estime et leur admiration pour le sauveur

de la patrie ! Depuis cette victoire, les Bernois furent toujours craints et respectés. Deux ans après, ils firent une alliance solide avec Fribourg, dans laquelle furent compris, à la sollicitation de d'Erlach, les deux jeunes comtes de Nidau, que leurs parens avoient mis sous la tutelle de l'ami et du vainqueur de leur père.

Quelques années après, ce héros périt d'une manière indigne; son gendre, avec qui il étoit brouillé pour des affaires d'intérêt, le perça pendant son sommeil de la même épée qui l'avoit si bien servi à Laupen. On n'a jamais entendu parler depuis de l'assassin; mais sans doute, ce monstre indigne du nom Suisse, indigne même du nom d'homme, a péri misérablement.

D....

FRAGMENT

D'une chronique Fribourgeoise de 1386 *à* 1389.

Traduit du Latin.

L'AN du Seigneur 1386, le neuvième jour du mois de juillet, qui étoit un lundi, mourut devànt la ville de Sempach l'illustrissime Léopold duc d'Autriche, avec deux cents lances de nobles, occis par les paysans infidèles de la ligue de l'Allemagne supérieure, savoir, de Lucerne, Uri, Schwitz et Underwald; lesquels étoient au nombre de quinze cents, dont il resta sur la place cent vingt-deux. — Dans la susdite guerre, les Fribourgeois tinrent pour leur dit seigneur le duc, et les Bernois prirent parti contre le duc et les Fribourgeois, se joignant à ceux de Lucerne et de Zurich. Or les Bernois voyant que le chef étoit mort, brûlèrent la ville de Buren, qui étoit au seigneur duc et aux Fribourgeois, avec plusieurs autres lieux forts, savoir Nidau, Wietlispach, Wangen, Bipp et Herunspurg.

Cette même année, le dimanche 5 août, il firent donc mettre le feu à la ville de Buren, par un homme de Berne, qui demeuroit dans ladite ville, et en ce jour-là ce paysan la brûla entièrement: ensuite les Bernois vinrent plusieurs fois devant Buren, espérant de la prendre; mais ils ne purent, d'autant qu'elle étoit bien gardée par les Fribourgeois.

Le 12 août de la même année, les Bernois envoyèrent un défi à Fribourg; mais avant que ce défi fût arrivé, les Bernois mettoient déja à feu et à sac, avec toutes leurs troupes, le territoire de Fribourg, manquant à la foi donnée; car il avoit été convenu entre les deux parties que l'une ne pourroit nuire à l'autre que quinze jours après le défi: mais les Bernois ne tinrent point ce compromis — Ce jour-là, qui étoit un dimanche, ils incendièrent tout notre territoire autour du château de Viviés, et passèrent la nuit près dudit château. Le lendemain lundi, ils vinrent mettre le feu autour du gibet et coupèrent les fourches patibulaires: ils y restèrent environ trois heures, brûlant Agier, les Schurberges, les Granges de l'hôpital, et d'autres bâtimens: sur les midi, ils s'en furent au couvent d'Hauterive, et ils le pillèrent entièrement, toute-

fois sans y mettre le feu: mais ils ne demeurèrent pas long-temps au couvent, car ils se retirèrent et s'en allèrent au-delà de la Sarine, par le gué et le pont de Corbières; et ils passèrent la nuit vis-à-vis de Corbières, sur la colline où étoit la vieille église. — Le mercredi suivant, ils brûlèrent tout le pays d'outre Sarine, et vinrent devant la porte de Bourguillon, se montrant, puis se retirant par la vallée de Galteron, et passant la nuit du côté de Travers.

Le mercredi, fête de l'assomption de la B. Vierge Marie, ils vinrent mettre le feu près de la tour de Stades, se tenant proche d'Ybenwilt; ensuite les Bernois s'en retournèrent après avoir brûlé tout le territoire de Fribourg, voires même les bleds, les foins et trente-six églises. — Item, cette même année, autour de la nativité de la B. Vierge Marie, ils vinrent avec toute leur puissance devant le fauxbourg des Places, et l'attaquèrent pendant deux heures. Or les Places étoient seulement palissadées; et il se trouva à cette attaque trois chevaliers, dont deux y restèrent, savoir le Sire Cuntzing de Bourgistein et le Sire Otthon de Bübenberg. — Le même jour ils jetèrent plusieurs pierres dans la ville avec des engins, par lesquelles fu-

rent tués sept des nôtres, et environ trente blessés. De leur côté plusieurs furent blessés, un banneret et quelques autres tués. Ce jour-là ils se replièrent et furent camper devant notre château de Viviez : le lendemain ils l'attaquèrent toute la journée, puis s'en retournèrent à Berne. Ce fut alors qu'on fonda une tour aux Places, qui fut finie la même année, et ainsi le fauxbourg fut fortifié.

La même année, monseigneur le duc envoya à Fribourg, aux environs de l'exaltation de la Ste. Croix, six-vingt lances dont les capitaines étoient quatre nobles barons, savoir le Sire de Ray, le Sire de Blamont, le Sire de Very, et le Sire de Neuchâtel. Ils arrivèrent à Fribourg avant l'exaltation de la Ste. Croix ; et le mercredi après cette fête, les susnommés seigneurs montèrent à cheval, menant avec eux la milice de Fribourg : ils étoient environ deux cents lances, qui vouloient seulement voir la patrie et ville de Berne ; et étant sortis de Fribourg à deux heures après minuit, ils chevauchèrent contre Berne. Plusieurs gens de pied, au nombre d'environ cinq cents, les suivirent et firent un grand butin en bétail. — Le même jour, les Bernois ayant appris leur approche, sortirent contre les nôtres. Ils étoient

environ dix mille, tant gens de cheval que gens de pied, et poursuivirent les Fribourgeois jusques à la rivière de la Singine. — En cette rencontre il resta sur le carreau environ quatre-vingt de nos gens de pied, qui vouloient enlever des bestiaux: les nôtres amenèrent néanmoins quelque bétail, et un noble enchaîné qui avoit nom Ivon de Bollingue.

La veille de St. Michel même année, fut publiée à Fribourg une trêve conclue par monseigneur le duc, et qui devoit tenir jusqu'à la purification de la B. Vierge Marie, laquelle trêve fut ensuite confirmée pour un an entier. — L'an 1386, le 26 février, jour de la chaire de St. Pierre, la commune de Fribourg se rebella contre les nobles. — Les deux parties observèrent très-bien ladite trève, durant toute l'année courante 1387. Cette année fut célébré le mariage du fils du duc, qui pour lors étoit notre seigneur, avec la fille du seigneur duc de Bourgogne. Et il y eut une grande fète à Dijon, et y assista le Sire de Couci, lequel étoit auparavant en guerre avec monseigneur le duc, pour son héritage: à cette fête la paix fut faite entr'eux.

L'an 1387, jour de l'Octave de la purification de la B. Vierge Marie, environ

le quart de la ville de Berne fut brûlé. —
La même année, veille de St. François, la Sarine et les eaux autour de Fribourg crurent tellement, qu'elles emportèrent tous les moulins et quelques maisons et greniers. — La même année, jour de la Purification de la B. Vierge Marie, la trêve, qui étoit expirée, fut confirmée pour les quinze jours suivans, et prit fin au dimanche des Brandons. Depuis ce jour-là jusqu'à Pâques, nous eumes le dessus et nous mîmes le feu à plusieurs villages autour de Berne : il n'y eut pas de jour durant le carême que les nôtres ne brûlassent quelque maison aux Bernois, ou ne fissent quelqu'autre bonne affaire.

Le grand lundi de l'année suivante 1388, jour de l'annonciation de la B. Vierge Marie, les Bernois se présentèrent devant Fribourg du côté de la Tour rouge, avec une grande puissance; et ce jour-là nos gens firent prisonniers le capitaine Karr de Berne, avec trois autres. Le même jour nous les attaquâmes vers la porte de Stades, et ils y laissèrent neuf des leurs, outre plusieurs blessés. Alors ils jetèrent avec leurs engins plus de trente pierres dans le bourg, mais ils ne firent aucun mal. Le même jour ils brûlèrent encore quelques granges qui étoient devant la porte; puis ils se retirèrent.

Item, la même année, le dimanche Quasimodo 5 avril, ils vinrent devant le château de Buren, le prirent par trahison, et mirent à mort tous les soldats, excepté le commandant, qui s'appeloit le Damoisel Hans Ulrich de Tattenried : puis ils brûlèrent la ville et le château, et en détruisirent les murailles de fond en comble. — Item, le dimanche suivant de la même année 12 avril, ils vinrent devant Fribourg, et ils passèrent la nuit sur les prairies proche de Mulines : le lendemain lundi, ils se présentèrent devant les Places, mais ils n'osèrent les attaquer. — Ensuite on envoya de Berne quelques troupes auxiliaires devant Rapperschweil, et il en périt environ cinq cents de ceux de cette ville, et cent de ceux de Berne.

Puis à la fête de l'Ascension, qui tomboit sur le 7 mars, ils s'en furent devant le château de Nidau et y restèrent treize jours. Le 13e jour ils détruisirent le village d'Agiez : la garnison étrangère qui étoit dans Nidau craignant quelque trahison de la part des habitans, brûla la ville et décapita quelques-uns des bourgeois. Le mercredi après Pentecôte cent cinquante de ceux de Berne y furent noyés, faisant naufrage d'une barque ; et environ quinze

brûlés, desquels 36 étoient armés de pied en cap : ceci arriva le 15 mai.

Le 26 mai de la même année, comme ils étoient encore devant le château de Nidau, les assiégés firent une sortie, brisèrent les machines de ceux de Berne, et coupèrent les cordes de leurs engins et le cable d'une barque, qui s'en alla à vau l'eau et qui se brisa : c'étoit par un mardi. Le jeudi suivant 28 mai, jour de la fête Dieu, ils attaquèrent le pont avec une grosse barque, à laquelle ils mirent le feu à dessein de brûler le pont et la galerie qui le couvroit : mais ceux du château vinrent sur le pont; et ayant jeté du savon, de la poix et des graisses enflammées, ils brûlèrent la barque, et prirent le grand bouclier de cuir que les Bernois avoient à la proue, sur lequel étoit peint l'ours de leurs armoiries ; puis il le portèrent dans le château, et le pendirent les pieds en haut sous les yeux des assiégeans. — La dernière semaine de mai, ils jetèrent dans le château de petits tonneaux pleins d'excrémens humains, espérant ainsi d'infecter l'air et de forcer les assiégés à se rendre. — En ce temps-là nos gens attendoient de la consolation du Sire de Couci, qui devoit amener des secours considérables, pour la fête de la naissance de

de St. Jean Baptiste : le duc d'Autriche devoit aussi venir en grande force.

Le 19 mai de l'année courante 1388, le bailli de l'Argëu avoit rassemblé secrètement toutes les troupes étrangères qu'il tenoit à Baden et à Rapperschweil. Ensuite il envoya seize cavaliers devant la ville de Zurich, pour enlever les troupeaux, et il plaça dans les forêts deux embuscades de ses gens. Alors ceux de Zurich sortirent après eux pour reprendre leurs bestiaux, et il y eut ce jour cent seize des leurs qui furent occis, et on ne fit quartier qu'à un seul, qui dit, que plus de cent des meilleurs soldats de Zurich étoient restés sur la place. — Item, le 7 juin, au milieu de la nuit du samedi au dimanche, les gens armés sortirent de Fribourg et chevauchèrent jusques devant Arberg, et y enlevèrent un butin d'environ cinq cents pièces de bétail, savoir deux-cents vaches et plus de trois cents porcs ; lequel butin fut vendu pour cinq cents florins. Un d'Arberg y fut tué et un autre pris, qui étoit le bourguemestre de cette ville. — Item, le 11 juin, les troupes du grand bailli d'Argëu, au nombre d'environ quatre cents lances, firent une course autour de Soleure et de Buren, enlevèrent tous les bestiaux et tuèrent quarante paysans.—

Item, le 13 juillet de la même année, ledit baillif s'en vint dans une vallée appelée Entlibuch'; et ceux de cette vallée s'étoient rebellés les premiers contre leur propre seigneur, savoir monseigneur Léopold d'Autriche, et ils avoient servi dans la guerre où mon dit seigneur le duc avoit été tué : or à la tête de cette vallée, il y avoit une ligne palissadée, que le baillif enfonça et brûla avec cinq cents lances ; et il entra dans la vallée, et il mit à mort tous ceux qu'il trouva, jusqu'à mille personnes, brûlant tout le pays et emmenant avec lui de grandes dépouilles. On avoit fait quartier à quelques-uns, mais le baillif ordonna qu'on tuât tous ces paysans : ceux-ci tombant à genou, demandoient humblement à mains jointes qu'on leur accordât la vie, offrant de payer une rançon : mais ledit baillif leur répondit, qu'il ne leur feroit point de quartier, parce qu'ils n'en avoient point voulu faire à leur propre seigneur, qui valoit beaucoup mieux qu'eux, ni recevoir sa rançon... et ainsi ils furent tous passés au fil de l'épée, plus de mille personnes.

Item, le 18 juin de la même année, le jeudi avant la nativité de St. Jean-Baptiste, les Bernois attaquèrent le château de Nidau et brûlèrent la galerie qui cou-

vroit le pont dudit château : mais ce succès leur fut chérement vendu ; car ils y perdirent quelques-uns de leurs plus notables gens de guerre, et l'on mena à Berne trois tonneaux pleins de corps morts. C'est ce que le grand baillif de Lausanne et Aimon de Prez (qui étoient alors à Berne, avec le seigneur Gui de Prangin, évêque de Lausanne, et le seigneur Pierre des Murs) rapportèrent à nos officiers et gens de Loi qui étoient dans cette ville, pour conclure une trêve ou une paix, et faire ainsi lever le siège de Nidau. — Item, la même année, le 20 juin, dimanche avant la fête de St. Jean-Baptiste, le seigneur comte de Thierstein s'en vint avec huit cents hommes des troupes étrangères du grand baillif d'Argëu contre Sempach, cette ville impie et réprouvée devant laquelle avoit été tué l'illustrissime prince et duc d'Autriche monseigneur Léopold ; et ils prirent cette ville, y mirent le feu, détruisirent ses murailles et passèrent au fil de l'épée tous ses habitans.

La même année, le seigneur Jean de Rosay, chevalier, commandant de Nidau, et les autres nobles qui étoient dans ce château, le rendirent et le livrèrent à ceux de Berne : ils ne pouvoient plus défendre ce fort, parce que la brêche étoit faite en

plusieurs endroits, et que la famine les avoit déjà forcés à manger trois chevaux. Ce siège avoit duré sept semaines et trois jours. Alors ne voyant venir aucun secours, et ignorant s'il en viendroit, ils capitulèrent qu'on les laisseroit sortir vie et bagues sauves; et ainsi on leur fit quartier. Pour lors s'en revinrent à Fribourg nos soldats soudoyés et quelques-uns de notre ville qui étoient dans le château, au nombre de dix lances, savoir Gaspard qui les commandoit, Rodolph Pitignié, Vivian Merlo, écuyer du précédent, Gaspard Alleaume, le Sire Ulrich d'Avenches, Alleaume de Vigney, Henri Rindre d'Yverdon, Jean Portun d'Yverdon, et Humbert Ross de St. Râmbert en Bresse, qui mourut.

Le jeudi avant la St. Jean Baptiste, nos soldats soudoyés, avec quarante gens de pied, se trouvèrent dans le château de Berlens; les Bernois amenèrent devant ledit château cinq engins et deux machines nommées *Truies*, qui y jetoient chaque jour plus de deux cents pierres. Celles que jetoit la Truie étoient de douze quintaux: tout compté, il périt dans le château dix personnes. — Le 2 de juillet 1389, les Bernois mandèrent aux Fribourgeois que le lendemain seroit jour de trêve,

ayant de part et d'autre à s'aboucher ensemble. — Ils offroient de transiger avec nous pour le rachat de nos bleds, parce qu'ils avoient dessein de venir couper nos moissons à main armée : le lendemain donc, troisième jour du dit mois, on leur renvoya quatre conseillers, et ils commencèrent l'accord touchant les bleds : mais ils tenoient sur-tout à faire la paix ; nous demandant de leur prêter serment, et de renoncer pour notre seigneur le duc d'Autriche; nous promettant que si nous le faisions, nous pourrions racheter nos bleds pour cinq mille florins. Nos quatre conseillers de Fribourg ayant rapporté la chose à la commune, tous répondirent qu'ils aimoient mieux mourir que de renoncer à leur seigneur légitime et de racheter ainsi les bleds : ce pourparler dura jusqu'au 12 juillet, étant prolongé d'un jour à l'autre, parce que nous attendions un secours de cinq cents hommes du Sire de Couci. Le 12 juillet vinrent dix mille gens armés avec cinq cents moissonneurs, ayant des faulx pour couper les bleds. Ce jour-là ils se tinrent sur le territoire de Morat, offrant toujours de traiter avec nous. Le 13 dudit mois, qui étoit le lundi avant la division des apôtres, ils commencèrent à couper les bleds sur notre terri-

toire des environs de Morat, et passèrent autour de Miseri et de Cormerez; ce même jour nos gens montèrent à cheval, et on vint leur dire que quelques-uns de ceux de Berne enlevoient les bestiaux du côté de Bourguillon. C'étoient cent cinquante hommes de pied avec cinq hommes de cheval.

Le mercredi 24 juillet, ils vinrent coupant les bleds par Belfaux et Givisier jusques devant les Places : là il y eut quelques escarmouches, et y fut tué un seul des nôtres, même des moindres, et environ sept hommes y furent blessés. Des Bernois, je ne sais quelle fut véritablement leur perte. Le même jour, ils enlevèrent environ mille pièces de bétail sur les terres du seigneur de Montagni, et blessèrent quelques hommes. On sait que dans ces deux jours ils avoient eu cinq tués et quelques blessés, sans compter ceux qu'ils perdirent à l'affaire de Bourguillon. Ils campèrent cette nuit du côté de Cormonde; alors quelque peu de notre cavalerie, montant seulement à dix lances, les mit en fuite; et dans la poursuite, ceux de Berne perdirent cinquante-quatre hommes, dont sept prisonniers et les autres occis. Nos gens n'eurent que deux morts.

Le 15 du dit mois, ils revinrent du côté

d'Agiés, fauchant les bleds, coupant les arbres, et descendant jusqu'à Schurberg; ils commencèrent dès le lever du soleil à escarmoucher çà et là avec nos gens, mais leur plus grande force étoit demeurée au-dessus de Torel. Là leur arrivèrent deux couriers de Romont, pour leur apprendre que des troupes étrangères se rendoient à Fribourg. Sur cet avis, ils se replièrent le même jour sur Berne.

Le 16 juillet 1338 entrèrent dans Fribourg deux-cents-soixante lances, qui étoient la fleur de l'armée du Sire de Couci en Picardie, parmi lesquels on comptoit, dit-on, cinquante chevaliers. Avec eux vint aussi un train de cent soixante tant balistes qu'arbalestes: il y avoit quatre capitaines, savoir, le seigneur Jean de Roye, connestable du Sire de Couci et capitaine-général de tous ses gens de guerre, le seigneur Girard de Cusantés, le seigneur Guillaume Alleaume de Langres, et le seigneur des Fontaines: c'étoient les quatre chefs de ces gens de guerre, et ils avoient quinze cents chevaux. — Item, le mardi suivant 27 juillet, veille de Ste. Madeleine, toutes les troupes sortirent avec cent soixante de ces gens-là, coupant toutes les moissons çà là, autour de Laupen. Nos gens de pied brûloient tous

les bleds mûrs qu'ils pouvoient faucher: et ceux qu'ils n'avoient pas le temps de couper, ils les fouloient aux pieds des chevaux, en galoppant par les champs.

Le dernier juillet de la même année, nos gens montèrent à cheval pour aller contre Arberg: quand ils furent sur les hauteurs de Brill près Fribourg, ils décidèrent qu'une partie des troupes iroient du côté d'Arberg, pour trouver les moissonneurs sur les champs et brûler les bleds. L'autre partie devoit tirer sur Berne à travers les bois: on espéroit que les Bernois voyant le feu autour d'Arberg, leurs gens de guerre viendroient enlever le bétail autour de Fribourg du côté de Stades; et c'est pour cela que nos gens se tenoient dans les forêts en-delà de la Singine et des Farvarges. La troupe qui s'en alla du côté d'Arberg étoit notre milice de Fribourg, avec un petit nombre d'étrangers: ils brûlèrent une grande quantité de tas de gerbes, mirent à mort environ dix paysans, et ramenèrent autour de quarante chevaux: ceux qui s'étoient postés dans les forêts de l'autre côté, ne firent rien, parce que les gens de Berne n'osèrent bouger de la ville.

Le 4 août, vers la minuit, toute notre milice sortit de la ville et chevaucha contre

Berne : ils enlevèrent autour de huitante têtes de gros bétail, et environ dix paysans. — Les Bernois sortirent après les nôtres, mais ils n'entreprirent rien, parce qu'ils n'étoient pas en nombre. — La même année, le 5 août, les Bernois se mirent en campagne avec de grandes forces, sachant qu'il y avoit dans Fribourg quantité de troupes étrangères, savoir, deux cents soixante lances de Picards, et un train de cent soixante tant d'arbalestes à genou que d'archers du dehors, sans compter la milice de Fribourg. Ils vinrent donc devant la ville du côté de la porte de Stades ; et là, sur les hauteurs de Villars-le-Jeux, ils se montrèrent comme demandant le combat: les capitaines tinrent conseil pour aller les attaquer : comme ceux qui étoient dans les champs, voyant les ennemis, rentroient en ville pour prendre les armes, il n'y eut que notre milice qui fit face pour protéger leur retraite, mais les Bernois la mirent en fuite jusqu'au torrent de la Maladière : là notre milice tint ferme, tandis que les enseignes des seigneurs étrangers lâchèrent le pied : là-dessus nos drapeaux avec toutes nos forces sortirent de la ville pour repousser les Bernois, mais ils se replièrent, ne voulant pas continuer le combat; personne

ne fut tué, ni d'un côté ni d'un autre La même année, les troupes du Sire de Couci repartirent le 9 août pour s'en retourner.

Il y a dans le manuscrit une lacune de deux pages.

L'an 1388, l'avant-veille de Noël 23 décembre, toute l'armée du seigneur comte de Savoye fut mise en déroute, composée d'environ huit mille hommes, tant du Pays-de-Vaud que de la Savoye. Ce jour-là quinze cents Savoyards furent ou passés au fil de l'épée ou noyés dans le Rhône. Le comte de Savoye avoit entrepris d'envahir le Valais et ses habitans; mais ceux-ci repoussèrent vertement leurs ennemis. Pierre de Rarogne étoit le capitaine-général des Valaisans.

Le 4 avril de la même année 1389, jour de St. Ambroise, on publia dans Fribourg la paix qui mettoit fin à cette guerre, faite à des conditions honteuses par le duc Albert, qui tira bien petite vengeance de la mort de son frère, tué par les paysans: mais il fit cette paix sans notre participation, selon la volonté et le bon plaisir de ces paysans nos ennemis, et de telle manière que ces paysans ne rendent rien, et qu'ils ne sont pas même amendés pour la mort du frère de notre

duc. Cette paix doit durer sept ans, à compter depuis la St. George prochaine.

Eclaircissement sur cette chronique.

Monsieur le général de Zurlauben, toujours infatigable dans ses recherches comme dans ses travaux littéraires, trouva à Soleure, en 1758, un vieux manuscrit in-folio, dans la bibliothèque de monsieur d'Estavayer-Molondin son ami. Ce volume contenoit l'ouvrage latin de *Guy de Colone sur la destruction de Troye*, composé en 1287 ; un recueil de chansons allemandes faites à la fin du quinzième siècle, par Guillaume de Praroman, écuyer et bourgeois de Fribourg ; et une chronique latine, dont le caractère et le stile annoncent qu'elle fut composée environ l'an 1500. Elle porte pour titre mot à mot... *Suivent quelques gestes touchant la mort de monseigneur Léopold duc d'Autriche, et de la guerre des seigneurs de Fribourg contre les Bernois.*

Ce morceau historique, dont on ne connoît aucune copie, et qui est probablement l'original écrit de la main de l'auteur, fut alors tiré de la poussière et de l'oubli, et servit utilement à M. de Zurlauben pour rédiger l'excellent mémoire

qu'il a inséré dans le second volume de sa bibliothèque militaire, historique et politique, et qui a pour titre « abrégé de la » vie d'Enguerrand VII du nom, Sire de » Couci, avec un détail de son expédi- » tion en Alsace et en Suisse. » Il en publia ensuite le texte avec des notes explicatives, dans le nouveau *museum Suisse* de Zurich (N°. 8, 1793.); et c'est de ce recueil que nous le tirons, pour le rendre dans un français aussi simple que le latin de l'original, dont nous avons tâché de conserver le ton et la manière autant que possible. — Cette petite chronique méritoit en effet d'être plus connue, soit parce qu'elle est d'accord avec tous nos vieux historiens dans la plûpart des faits qu'elle rapporte, soit parce qu'elle contient des détails précieux, et qu'on ne trouve nulle autre part, sur la guerre des Fribourgeois et des Bernois, le siège de Nidau, etc.

M. de Zurlauben dit, que ce manuscrit a appartenu à Pierre Falck, avoyer de Fribourg; que de lui il vint à la famille de Praroman, d'où il est passé par héritage dans celle d'Estavayer-Molondin, qui le conserve avec soin, comme une pièce des plus curieuses.

On ignore absolument le nom de l'auteur; mais il est visible qu'il étoit de Fri-

bourg, puisqu'en parlant de cette ville, il dit souvent *nous et nos gens*. On peut encore conjecturer qu'il étoit ecclésiastique, par son exactitude à joindre à toutes ses dates du jour du mois, le nom des fêtes du calendrier qui tombent sur ce jour, ou qui le précèdent ou le suivent. Il paroît de plus avoir été gentilhomme, tant il est soigneux de marquer tout au long les titres honorifiques, quand il parle d'un grand seigneur ou seulement d'un noble. — Fort attaché, comme toute sa narration l'annonce, à la maison d'Autriche, il n'est pas surprenant qu'il traite les premiers cantons de *rebelles*; et qu'il ne ménage point les Bernois, qui faisoient cause commune avec eux. — On pourroit plutôt s'étonner de le trouver généralement aussi impartial dans tout ce qui regarde la partie militaire. Les deux villes de Berne et de Fribourg, qui dans la suite furent si étroitement unies et qui le sont encore, se faisoient alors la guerre avec le plus grand acharnement — Fribourg ayant ordinairement garnison Autrichienne, et soudoyant même quelquefois des troupes étrangères, étoit la place-d'armes occidentale de tous les ennemis des Suisses, et notamment de Berne : cette dernière ville, qui jouissoit déja de sa pleine indé-

pendance, étoit fort inquiétée par ce voisinage; à tout moment des troupes sorties de Fribourg faisoient des courses jusques sous ses murs, désoloient son territoire, et y gênoient son commerce et ses communications. Les garnisons de Buren et de Nidau en faisoient tout autant, et y joignoient un brigandage de détail, dont Soleure avoit également beaucoup à souffrir. Si Berne montre donc à cette époque tant d'animosité contre Fribourg, Buren et Nidau, c'est qu'il s'agissoit non-seulement de sa sûreté, mais de son existence toujours précaire, aussi long-temps que ces trois places étoient au pouvoir des Autrichiens ou de leurs adhérens. — Mais d'un autre côté, on ne peut s'empêcher d'admirer la fidélité inébranlable des Fribourgeois à leur prince légitime, dont ils tinrent le parti aux dépens de leurs plus vrais intérêts, et pour lequel ils firent des sacrifices de tout genre, pendant plus d'un siècle qu'ils restèrent seuls au milieu des ennemis de l'Autriche, n'en étant que faiblement secourus; et s'ils rompirent enfin le lien qui les y attachoit, ce fut volontairement des deux parts, et d'une manière aussi singulière que peu connue.

Thuring d'Hallwyl, maréchal du duc Albert d'Autriche, surnommé le prodigue,

vient annoncer aux Fribourgeois l'arrivée de leur souverain, qui veut les visiter. On lui prépare une réception magnifique; le maréchal emprunte toute l'argenterie de la ville, rassemble les principaux citoyens, et sort de Fribourg, comme pour aller à la rencontre de son maître. — A quelque distance, un détachement de cavalerie Autrichienne les entoure, et Thuring dit aux Fribourgeois: „ Monseigneur le duc n'ira point chez „ vous.... par cet acte que je vous remets „ de sa part, il vous délie pleinement du „ serment de fidélité que vous lui avez „ prêté comme à votre légitime souverain. „ Mais il garde en payement votre vais- „ selle...." Alors d'Hallwil, qui avoit eu la précaution de faire emporter l'argenterie, les laisse encoore plus joyeux que surpris.

Dès ce moment, Fribourg affranchie de toute dépendance, déploya autant de courage et d'énergie pour conserver sa liberté, qu'elle en avoit montré pour rester fidèle à ses anciens maîtres; et elle mit le sceau à son indépendance, lorsqu'en 1481 elle devint partie intégrante du corps helvétique, et fut reçue avec Soleure au nombre des cantons, à la diète de Stanz, par l'entremise du bienheureux Nicolas de Fluë.

ESSAI HISTORIQUE

Sur l'ancienne société militaire de Zurich, communément appelée les Boucs.

Dédié à la société qui leur a succédé.

Quo magis, ô pauci! rebus succurrite læsis.
OVID.

Les dissensions civiles, qui depuis 1436 à 1447 désolèrent la Suisse, et faillirent à rompre les nœuds de la confédération helvétique, bornée encore à huit cantons, donnèrent naissance, dans la ville de Zurich, à une société militaire, peu connue de nos jours et bien digne de l'être: en guerre avec les sept autres cantons, et forcée de recourir à la maison d'Autriche, dont elle reçut des secours et des troupes, Zurich étoit dans la position la plus critique: ce n'est pas ici le lieu de discuter de quel côté étoient les torts, et si peut-être il n'y en avoit pas des deux parts: nous n'examinerons point si Zurich n'auroit pas dû se soumettre passivement,

selon la teneur du droit helvétique, à l'arbitrage de Berne, de Lucerne, d'Uri, d'Underwald et de Zug, qui prononcèrent contre cette république en faveur de Schwitz et de Glaris; et si cet arbitrage ne favorisoit pas trop ces deux derniers cantons, aux dépens du premier... Quoiqu'il en soit, un certain nombre de jeunes gens, braves et déterminés, dont plusieurs s'étoient distingués dans le métier des armes, s'associèrent plus étroitement pour défendre leur ville natale, dans ses dangers toujours croissans: ils se lièrent les uns aux autres par les sermens les plus sacrés, et formèrent une société de volontaires, d'abord de seize membres, puis bientôt après de soixante, et qui alla même jusqu'à cent, mais qui jamais n'outrepassa ce nombre. En 1437, ils achetèrent de leurs propres deniers et rebâtirent une maison située au marché du poisson, près de l'ancien hôtel-de-ville: c'est là qu'ils délibéroient sur les moyens de sauver leur patrie, qu'ils concertèrent plusieurs expéditions brillantes, qu'ils se rassemblèrent pour des coups de main, et qu'afin d'arracher leurs noms à l'oubli, ils suspendirent chacun l'écusson de leurs armes, sans nulle distinction entre ceux qui étoient nobles et ceux qui ne l'étoient

pas. Cette décoration de leur salle d'assemblée leur valut d'abord le titre de *Schittners* (*Schitt*, écusson) on les appeloit aussi *Schwerdtlers*, gladiateurs, parce que leur arme favorite étoit cette longue et pesante épée à deux mains, dont le maniement exige une force presque inconnue de nos jours. Mais le nom sous lequel ces volontaires furent le plus connus et qui leur est resté, fut celui de *Boucs* : soit parce que chaque membre de leur société avoit fait sculpter sur sa maison la tête de cet animal, pour la distinguer ; soit parce qu'ils employoient avec succès une machine de ce nom, semblable au grand bélier des anciens, pour faire brêche aux places qu'ils assiégeoient : peut-être encore parce qu'on ne crut pas pouvoir mieux comparer l'impétuosité du choc de cette troupe d'élite, qu'à la violence de cette redoutable machine.

Cette société fut approuvée par la régence de Zurich ; elle se donna des officiers, elle fit des réglemens militaires à son usage, et se recruta successivement des plus intrépides soldats de la ville et du canton, dont plusieurs s'offroient à l'envi, chaque fois qu'un de ses membres avoit péri dans quelque combat : elle recevoit indistinctement des gentilshommes

et des rôturiers, des citoyens de la ville et des habitans de la campagne. La même bravoure les rendoit tous égaux, et le meilleur titre pour y être aggrégé, étoit quelque action d'éclat. Peut-être même doit-on leur attribuer la conservation de Zurich, dans un temps où tout sembloit concourir à sa perte : leur exemple électrisoit le reste de la bourgeoisie ; leur dévouement à la patrie agissoit comme un puissant aiguillon sur ceux qui en étoient les témoins ; et plusieurs de leurs concitoyens firent, par émulation, ce qu'ils n'auroient pas fait sans les grands exemples que la société donnoit journellement : d'ailleurs chaque soldat aspiroit à devenir leur compagnon d'armes ; et l'esprit de chevalerie, qui caractérisoit cette association, étoit propre à produire les plus grands effets dans un siècle où la valeur personnelle étoit presque l'unique chemin de la gloire et des récompenses. Ce ne fut pas seulement une rare valeur qui rendit utile à Zurich cette troupe de héros, liés, comme jadis le bataillon sacré des Thébains, par la plus intime confraternité, mais encore les dépenses qu'elle fit pour le bien public : comptant parmi ses membres plusieurs jeunes gens des plus riches de la ville, des seigneurs de fiefs éten-

dus, des possesseurs de vastes et fertiles domaines, cette société fut d'une ressource inappréciable à une époque où les finances de l'Etat étoient épuisées, et se rendit précieuse par le désintéressement et les sacrifices les plus généreux, s'étant pourvue à ses frais des meilleures armes, des machines militaires les plus dispendieuses, et de tout l'attirail alors employé pour l'attaque et la défense des places.

Elle se fit encore connoître par une gaîté piquante, par une originalité de plaisanterie et un esprit de causticité qui la rendirent aussi redoutable à ses ennemis que son courage éprouvé : elle ne se bornoit pas à manier contre eux avec succès la grande épée, la pique et la hache d'armes ; plusieurs de ses membres, qui avoient reçu une éducation brillante et peu commune, manioient encore à merveille l'arme du ridicule, et désoloient le parti des sept cantons, par des satyres, des chansons et des épigrammes, tant bonnes que mauvaises, mais toujours très-mordantes.

On ignore l'année précise de la fondation de cette société, et le nom de son fondateur ; mais on s'accorde généralement à en faire honneur au bourguemestre Rodolph Stussi. Cet homme doué des plus rares talens, d'une force de corps pro-

digieuse et d'une vaillance héroïque, causa peut-être par sa hauteur, son inflexibilité et sa fausse politique, la funeste guerre dont nous parlons : mais au moins il servit sa patrie de bonne foi ; il déploya tous les ressorts de son énergie pour la défendre, et périt glorieusement, en arrêtant l'ennemi prêt à entrer dans Zurich. Quelques détails le feront mieux connoître.

La famille Stussi est originaire du canton de Glaris, où elle subsiste encore, ainsi que dans le village Zuricois de Veiningen : un homme de ce nom vint s'établir à Zurich sur la fin du 14e siècle, et s'y rendit si recommandable, qu'il obtint successivement le droit de bourgeoisie, l'entrée dans le sénat en 1388, et même la charge de trésorier en 1399 : son fils Rodolph, élu sénateur quinze ans après, puis bourguemestre, commanda en 1431 un bataillon de 500 Zuricois, qu'il leva pour servir de garde-du-corps à l'Empereur Sigismond dans son expédition en Lombardie. Lorsque deux ans après ce même Empereur se fit couronner à Rome, Stussi alla le complimenter à la tête d'une députation helvétique. Sigismond, qui l'aimoit et l'estimoit, se promena dans les rues en lui donnant le bras, et le créa solennellement chevalier du St. Empire,

ainsi que trois autres Zuricois, savoir, Gotz Æscher, Jean Schwend et Henri Schwend, tous trois de la société des Boucs, et ses plus fermes appuis. Stussi s'acquit ainsi une grande considération en Italie, en Allemagne et à la cour Impériale; et sans doute ce furent ses relations avec cette dernière qui l'engagèrent à appeler les troupes de l'Autriche au secours de Zurich; ce qui rendit naturellement la guerre civile plus longue et plus acharnée. Il fut l'ame de son canton durant cette fatale guerre, dont il partagea le crime avec Ital de Reding, landamman de Schwitz, son implacable ennemi. Car il est à présumer, que les différens de Zurich avec les deux cantons de Schwitz et de Glaris se seroient terminés à l'amiable, par l'entremise des cinq autres, sans ces deux hommes, dont le premier étoit aussi opiniâtre dans ses prétentions, que le second étoit rusé et insidieux dans ses manœuvres, et qui furent appelés, l'un le Lion de son parti, et l'autre le Renard du sien. Après s'être distingué dans plusieurs expéditions, Stussi termina sa glorieuse carrière le 22 juillet 1443. Dans cette fameuse journée, la cavalerie Autrichienne et Zuricoise rompue par les troupes des cantons et coupée de l'infanterie, repassoit

en désordre le pont de la Syhl, pour se retirer dans la ville: la retraite étoit d'autant plus difficile, que ce pont étoit fort étroit, et que l'ennemi vainqueur risquoit d'entrer dans Zurich avec les fuyards. Alors Stussi, avec quelques-uns de ses plus braves amis, l'élite de la société des Boucs, se charge de la défense du pont. Après des efforts héroïques, il reste seul sur ce sanglant théâtre, entouré des cadavres des siens expirans à ses côtés, et des Suisses tombés sous leurs coups.... Inébranlable dans son poste, il arrête encore l'ennemi, il perce de sa hallebarde, ou assomme de sa hache-d'armes tous ceux qui se présentent devant lui: tel se montroit jadis Horatius-Coclès sur le pont du Tybre; mais Stussi n'a pas le même sort... écrasé sous le poids de sa lourde armure, couvert de sueur et de sang, il n'apperçoit point deux soldats Lucernois, qui parvenus sous le pont, entrouvrent les planches et le percent de leurs piques: alors il tombe expirant dans la rivière. Les confédérés n'étant plus arrêtés par ce seul homme, se précipitent vers la ville, et l'auroient prise, si une femme du nom de *Ziegler* n'eût abattu fort à propos la herse: une cinquantaine d'entr'eux s'y trouvent alors enfermés, et périssent tous accablés

par le nombre, après une longue et brave défense. On y remarqua entr'autres Rodolph Kœnig, chancelier de Glaris, qui entré des premiers dans la ville, tua le banneret Conrad Meyer, membre de la société des Boucs, lui enleva la bannière de son canton, et la tendit aux confédérés à travers les barreaux de la herse. Cette déroute coûta à la société huit de ses volontaires les plus distingués, le bourguemestre Stussi, le bannerent Meyer, Jean de Cappel, Rodolph Elend, Jean Hagnauver, le sénateur Ulrich de Lommis, l'écuyer Oswald Schmied, et Gaultier Schultheis de Schopf. L'un des hommes les plus redoutables aux sept cantons, et dans les conseils et dans les armées, l'ami intime du bourguemestre, le chancelier Michel Graff, qui avoit le plus contribué à la funeste alliance de Zurich avec l'Autriche, périt aussi à la défense du pont. Le cadavre de Stussi, devenu le jouet de quelques soldats furieux, fut coupé en morceaux, et jeté dans la Syhl, après avoir été indignement outragé : mais sa gloire lui reste.... son souvenir est toujours en honneur à Zurich; et l'on montre encore sur une fontaine, près de la maison qu'il habita et qui a conservé son nom, une statue que sa patrie reconnoissante lui fit ériger,

ériger, peu d'années après sa mort. Il est assez remarquable, que les trois hommes qui ont peut-être le plus influé sur les destinées de Zurich, Stussi, Waldmann et Zwingle, fussent tous trois des étrangers, et aient tous trois péri de mort violente. Telle est fort en bref l'histoire du fondateur de la société des Boucs.

Il est plus difficile de donner des détails suivis et circonstanciés des services qu'elle rendit durant la guerre, et sur-tout pendant le siège de sept semaines que Zurich soutint contre l'armée des cantons : plusieurs des exploits de ses membres, sont maintenant oubliés ; d'autres sont ensevélis dans de vieilles chroniques et de poudreux manuscrits, que peu de gens possèdent ou savent lire; la société qui les a remplacés n'a ni titres ni documens suffisans : tout ce qu'on en sait est donc épars par lambeaux çà et là, et d'autant plus incohérent, que les historiens du parti contraire n'en parlent que fort laconiquement, et se gardent bien de relever des faits d'armes si funestes aux confédérés. Tschudi lui-même, le plus exact de nos chroniqueurs, n'en dit qu'un mot, et semble oublier son impartialité ordinaire, pour se souvenir qu'il étoit proche parent du Landamman Jost de Tschudi, l'un des plus ardens en-

nemis des Zuricois, et qui ne le cédoit peut-être, dans la haine qu'il leur portoit, qu'à Ital de Reding son ami, dont nous avons parlé plus haut.

Ce qu'il y a de plus certain à l'égard des Boucs, c'est qu'ils se chargeoient volontiers des expéditions les plus périlleuses; que tantôt ils combattoient tous ensemble, tantôt épars dans divers corps; qu'on avoit soin d'en placer quelques-uns à la tête de chaque détachement, et que plusieurs furent honorés de commandemens importans. Durant le siège de Zurich, ce furent eux qui brûlèrent les machines des ennemis, qui dispersèrent tous les travailleurs, qui empêchèrent l'approche du grand Bélier destiné à faire brèche, et parvinrent à détruire cette terrible machine. Ce furent eux qui, dans l'assaut livré le 25 juillet 1444, par les troupes des sept cantons, sauvèrent, par une charge des plus vigoureuses, les moulins de la petite ville, et dégagèrent une troupe de soixante-sept de leurs concitoyens envoyés pour les défendre, sous le commandement d'un brave, qui prit dès-lors, de ces moulins, le nom de Werdtmüller, que portent encore ses descendans. Ce furent ces mêmes Boucs, qui enlevèrent du milieu du camp ennemi, dans le quartier des Bernois, un

convoi de quarante bœufs et de quelques chars de vin, qu'ils ramenèrent en triomphe dans leurs remparts, et qu'ils mirent à l'enchère du haut de la tour de St. Etienne, par une plaisanterie que les confédérés trouvèrent très-mauvaise.

Toujours les premiers dans l'attaque et les derniers dans la retraite, ils couvroient toutes les sorties, et revenoient, si ce n'est vainqueurs, au moins dignes de l'être. A la fin de la même année, ils se distinguèrent à l'affaire de Wolrau, et y laissèrent parmi les morts trois de leurs plus illustres camarades, l'ancien avoyer Rodolph Schultheiss de Schopf, Jean Grebel, baillif de l'Empire, et Jean Æscher: mais ils eurent leur revanche l'automne suivante, lorsque les Zuricois battirent à Erlibach les troupes des cantons qui étoient venues faire la vendange, et les forcèrent à prendre le large sur les bateaux qui les avoient amenées: plusieurs Boucs y firent des actions d'éclat, entr'autres Jean Schwend l'aîné, qui combattoit à la tête de l'infanterie; mais aucun n'y perdit la vie. Les Boucs montroient dans la bonne et dans la mauvaise fortune la même gaieté, ainsi que la même valeur. Toujours les mêmes, ils chantoient sous la tente comme dans leurs fêtes: ils plaisantoient sur

voir fait, durant cette malheureuse guerre, une satyre des plus mordantes contre les sept cantons, et principalement contre Schwitz; satyre écrite du fiel le plus amer, dans laquelle confondant le vrai et le faux, et absolument dominé par l'esprit de son parti, il couvroit les Suisses non-seulement de ridicule, mais encore d'infamie; comme les fragmens qui nous restent de cette violente diatribe en font foi: d'ailleurs Hemmerlin, très-considéré à Zurich, où il voyoit la meilleure compagnie, étoit l'intime ami de plusieurs membres de la société des Boucs, les servoit de sa langue et de sa plume, et sous ce rapport n'en étoit que plus odieux aux confédérés. Il fut donc lié sur un cheval, sous le prétexte que l'évêque de Constance, Henri de Heven, en avoit donné l'ordre, et conduit à ce prélat, qui après l'avoir entendu, le renvoya avec ces paroles remarquables: « Loin de trouver rien » à reprendre dans cet homme de bien, je » voudrois que tout le clergé de mon dio- » cèse lui ressemblât"...témoignage d'autant moins suspect, que l'évêque de Lausanne, Jean de Prangin, devant lequel il avoit été cité quelques années auparavant, l'avoit également renvoyé absous. Malgré son innocence reconnue, Hemmerlin resta pen-

dant un an dans les prisons de Gottlieben, d'où Nicolas de Gundelfinger, grand-vicaire de Constance, le fit transférer à Lucerne et renfermer dans le couvent des cordeliers, où il reçut les plus mauvais traitemens. Ni les réclamations de Zurich, qui se plaignit à juste titre de cette violation du droit des gens, ni les sollicitations du chapitre de St. Urs, qui redemanda son prévôt, ni l'intervention du Pape Nicolas V, qui l'avoit avantageusement connu à Rome et à Bologne, ne purent lui ouvrir les portes de sa prison, dans laquelle cette infortunée victime de la haine du clergé, mourut l'an 1458. Dans ce même tumulte où Hemmerlin fut enlevé, le grand-sautier de Zurich, Jean Asper, courut le danger le plus imminent. Comme il s'opposoit fortement à cette violence, et que d'ailleurs il étoit personnellement odieux à la jeunesse des sept cantons, pour avoir été *rottmeister* ou premier sergent des Boucs, une troupe de ces furieux voulut le précipiter des fenêtres de l'hôtel-de-ville; et il eût péri, si plusieurs de ses concitoyens ne fussent accourus, pour l'arracher des mains de ses ennemis. Sans les efforts des magistrats de Zurich et des cantons, ce carnaval eût fini par un massacre; et la guerre civile, encore mal

éteinte, se seroit rallumée avec une nouvelle fureur. Les cantons, il est vrai, firent désavouer la conduite de leurs jeunes gens, offrirent une satisfaction à la régence de Zurich, et la remercièrent de la prudente modération dont elle avoit usé dans cette circonstance, qu'on auroit dû prévoir.

C'est probablement après ce dernier tumulte, auquel les Boucs furent accusés par leurs ennemis d'avoir donné occasion, que Schwitz et Glaris exigèrent que cette brave société fût exclue de la paix générale. Zurich s'y refusa d'abord; mais trop affoibli par cette longue guerre, il fut forcé d'y consentir... et les cinq autres cantons, redevenus arbitres avec quelques villes Impériales, eurent la foiblesse de laisser subsister cette condition, plus déshonorante sans doute pour ceux qui l'imposoient, que pour ceux qui étoient forcés de l'accepter. Combien il eût été plus noble et plus généreux d'oublier toutes les injures, de rendre justice à la valeur des Boucs, et de leur pardonner et leurs exploits et leurs épigrammes!

Cette exclusion de la paix publique forçoit les membres de cette société proscrite, ou à vivre hors des terres du corps helvétique, ou à rester dans le territoire de Zurich, sans oser mettre le pied dans les

Etats voisins : car on n'avoit pu obtenir leur exil absolu de leur ville natale. Depuis quelque temps, les Boucs avoient acheté dans la partie de la Souabe alors nommée l'Ellgau, la seigneurie de Hohen-Krayen, dont le château très-fort avoit servi souvent de retraite, soit à des brigands de grand chemin, soit à des nobles en guerre avec leurs voisins : c'est là que la plupart d'entr'eux se retirèrent ; quelquefois ils traversoient tout armés les pays où ils étoient proscrits, pour revenir dans leurs foyers, et ils en imposoient par la plus fière contenance : d'ailleurs voisins de Schaffouse dans leur retraite de Hohen-Krayen, ils trouvoient toujours moyen de communiquer avec Zurich par cette ville, où ils avoient des parens et des amis. Enfin las de cet exil gênant, ils résolurent d'y mettre un terme, en faisant pour eux-mêmes ce que Zurich n'avoit pu faire ; et certains qu'on ne leur disputeroit pas le courage, ils prirent le parti d'employer la ruse et la finesse.

Ayant appris que le landamman Friess d'Uri, magistrat qui jouissoit à juste titre d'un très-grand crédit, soit dans son canton, soit dans toute la Suisse, traversoit le lac de Zurich, un détachement de Boucs s'embarque secrètement, enlève

pendant la nuit le Landamman, et le conduit en ôtage au château de Hohen-Krayen. Là les proscrits lui prodiguèrent toutes les marques de considération dues à sa dignité et à ses vertus; ils lui firent les excuses les plus respectueuses d'une conduite nécessitée par les circonstances, et lui rendirent sa captivité si agréable, qu'il avoua dans la suite, que son séjour au milieu des Boucs avoit été le plus beau temps de sa vie: entouré et servi par ces jeunes guerriers, qui réunissoient tous les talens à tous les plaisirs, il trouva parmi eux, repas, bal, musique, amusemens de tout genre, et devint un des amis les plus zélés de ceux qui le retenoient prisonnier.... On soupçonna, lorsqu'il quitta, peu de temps après, son canton pour s'établir en famille à Zurich, que ce fut pour vivre avec ces braves gens; et que lui-même leur ayant fait passer l'avis d'enlever quelque homme de marque d'entre les confédérés, et de mettre la fin de leur exil pour prix de sa rançon, les Boucs, toujours originaux, crurent ne pouvoir mieux faire que de s'emparer de celui-là même qui leur avoit donné ce bon conseil. Bientôt Friess écrivit très-fortement en faveur de la société à la diète des cantons assemblée à Lucerne, se louant sur-

tout de l'honnêteté des procédés de ces jeunes gens, dont il avoit déja embrassé hautement la défense, quand ils furent contre son opinion exclus de la paix publique. Sur cette lettre, les cantons sentirent que, s'ils persistoient à persécuter les Boucs, l'opinion générale pourroit être contr'eux, et ils se hâtèrent de conclure une espèce de paix particulière avec la société. Le traité de cette singulière paix n'a point été conservé; du moins il ne se trouve nulle part, quoique nos historiens en parlent comme d'une chose connue; ou s'il est dans quelque archive, on se garde de le montrer: mais en vertu de ce traité, dont on ignore la date précise, et qui fut signé par Schwitz et par Glaris, les Boucs revinrent paisiblement à Zurich; ils eurent libre commerce et passage dans tous les Etats confédérés; ils reçurent même cinq cents florins du Rhin de la part des deux cantons, comme rançon du landamman Friess: ce fut Ital de Reding, fils de l'antagoniste de Stussi, et qui n'aimoit pas plus les Boucs que son père, qui leur porta cette somme à Zurich même, dans l'auberge de *l'étoile*, et qui dit en recevant la quittance: "Il est inouï que les
„ confédérés soient réduits à dédommager
„ une poignée de gens... comme vous autres."

Tel fut le dernier triomphe de cette société : dès-lors elle ne joua plus un rôle aussi actif ; mais elle se perpétua encore long-temps pour entretenir parmi la jeunesse Zuricoise le patriotisme, l'esprit militaire et l'amour des grandes actions. Plusieurs de ceux qui se distinguèrent dans les guerres de Bourgogne, de Souabe et du Milanois, en étoient membres : ils prouvèrent qu'ils n'avoient point dégénéré de la valeur des premiers Boucs, et déployèrent, pour la défense de la commune patrie, la même énergie que leurs prédécesseurs avoient déployée dans nos tristes dissensions civiles. Car il est à regretter, que tant de courage et d'intrépidité ne se soient montrés, que dans une guerre qui arma des frères contre des frères, en armant un canton contre tous les autres. Cette société ne subsiste plus actuellement à Zurich sous la même dénomination ; mais on croit qu'elle a donné naissance à celle qui prend le nom de *société de l'Escargot*, de l'animal qu'elle porte dans ses armoiries.

Nous avons cru devoir tirer de l'oubli les noms de ces hommes généreux ; nous les montrons avec respect à leurs descendans, qui y trouveront un vrai titre de noblesse ; et nous les offrons à l'ému-

lation de leurs concitoyens, pour imiter de tels modèles, si jamais des ennemis étrangers vouloient troubler la paix de notre Suisse, qui ne veut attaquer personne, mais qui est bien résolue de se défendre, comme jadis nos ancêtres, contre tout injuste aggresseur.

Nous finirons cet article par le Catalogue alphabétique des soixante premiers Boucs, tiré des sources les moins suspectes et des meilleurs titres généalogiques de Zurich; en remerciant l'amateur d'histoire nationale qui nous a fourni ces documens et renseignemens authentiques; en regrettant que sa modestie ne nous permette pas de le nommer; et en observant que ceux qui sont désignés dans cette liste, sous les titres de patriciens, de nobles, de tribuniers, de sénateurs, etc., étoient déjà alors citoyens de Zurich; tandis que ceux qui sont nommés simplement Plébeyens, étoient des étrangers domiciliés dans la ville, ou des habitans du canton, auxquels leurs services dans cette guerre valurent le droit de bourgeoisie. Il paroît que dans l'origine de la société, ces derniers étoient une espèce de frères-servans, à-peu-près pareils à ceux de l'ordre de Malthe, et qu'ils y entrèrent comme spécialement attachés à la personne de quelqu'un des nobles qui en étoient membres.

1. Jehan Æscher, seigneur de Rumiken, tué au combat de Wollrau le 15 décembre 1445.
2. Gotz Æscher, chevalier du St. Empire romain et sénateur.
3. Ulrich Amman, Plébeien.
4. Jean Ampts, Patricien.
5. Jean Asper, grand-sautier, qui risqua d'être la victime du tumulte excité à Zurich durant le carnaval de 1447.
6. Jehan de Baldingen, Plébeien.
7. Rodolph Braun, écuier, sénateur, ancien baillif du comté de Baden.
8. Josse Brunmann, Plébeien.
9. Jehan Brunner, sénateur.
10. Jaques Brunner, sénateur.
11. Jehan de Cappel, Patricien, tué au combat de la Syhl, le 22 juillet 1443.
12. Rodolphe de Cham, sous-secrétaire de la régence, puis bourguemestre.
13. Hartmann Diéthelm, Patricien.
14. Ulrich Duttwyler, Plébeien.
15. Rodolph Elend, Patricien, tué au combat de la Syhl.
16. Jehan Gerhard, sénateur.
17. Jehan Grebel, noble, baillif de l'Empire, tué au combat de Wollrau.
18. Ulrich de Griessen, noble.
19. Jehan Hagnawer, l'aîné, Patricien,

le premier des Zuricois tué au combat de la Syhl.

20. Rodolph Heinz, Patricien, tribunier.
21. Jehan Kauffmann, Patricien.
22. Jehan Keller, sénateur, puis bourguemestre en 1445.
23. Martin Kilchmann, Patricien.
24. Jehan Kilchmann, capitaine dans plusieurs expéditions, durant la guerre entre Zurich et les sept cantons.
25. Rodolph Maag, Patricien.
26. Josse Hänsler, Plébeien.
27. Conrad Meyer de Cnonau, noble, seigneur de Weiningen et Ottwyl, sénateur, banneret, tué dans la ville de Zurich à la fin du combat de la Syhl.
28. Ulrich de Lommis, noble, sénateur, seigneur d'Ebmattingen, capitaine dans plusieurs expéditions, tué au combat de la Syhl.
29. Ulrich Mooser, plébeien.
30. Ulrich Müller de Friedberg, écuier.
31. Rodolph Nägelin, Patricien.
32. Felix Ory, tribunier, puis sénateur.
33. Fridolin Philipps, Plébeien.
34. Josse Riedtmann, Plébeien.
35. Fridolin Schannd, Patricien.
36. Oswald Schmied, écuier, tué au combat de la Syhl.

37. Gaultier Schultheiss de Schopf, noble, tué au combat de la Syhl.
38. Rodolph Schultheiss de Schopf, noble, ancien avoyer de Zurich, tué au combat de Wollrau.
39. Ulrich Schupfflin, Plébeicn.
40. André Schummel, Plébeien.
41. Jehan Schwend, l'aîné, noble, seigneur de Dubeistein et du vieux Régensperg, ancien baillif de Horgen et commandant de l'infanterie Zuricoise au combat d'Erlenbach, le 6 octobre 1445.
42. Jehan Schwend, le cadet, chevalier du St. Empire Romain, seigneur de Moosburg, Utikon et Rudolstein, sénateur, ancien baillif de Kibourg, et bourguemestre en 1441.
43. Henri Schwend d'Utikon, chevalier du St. Empire Romain, sénateur, puis bourguemestre en 1442.
44. Henri Schyterberg, tribunier, puis sénateur.
45. Jean Seiler, tribunier, puis sénateur.
46. Hanz Stauder, paysan, du village de Bonstetten au canton de Zurich, récompensé du droit de bourgeoisie pour sa valeur personnelle en 1440, et admis à la société des Boucs, probablement avec son seigneur Jehan Zoller.

47. Rudger Studler, tribunier, puis sénateur.
48. Rodolphe Stüssi, bourguemestre, chevalier du St. Empire Romain, fondateur et chef de la société des Boucs, tué en défendant la tête du pont de la Syhl.
49. Bloch Suter, Patricien.
50. Hanz Suter, Patricien.
51. Rodolphe Thyg, écuier, Patricien.
52. Erhard Thyg, noble, sénateur.
53. Henri Torner, Patricien.
54. Jehan Trachsler, Patricien.
55. Matthieu Trinkler, tribunier et sénateur.
56. Jaques Tub, Patricien.
57. Clément Vogt, Patricien.
58. Jehan Yhurger, originaire de St. Gall, citoyen de Zurich en 1436, tribunier, puis sénateur.
59. Jean Wüest, sénateur.
60. Jean Zoller, sénateur, seigneur de Bonstetten.

Exigui numero, sed bello vivida virtus.

P. B.

LES TROIS VOYAGES DE HENRI II,

DUC DE LONGUEVILLE,

Dans ses Etats de Neuchâtel et Vallengin.

I.

HENRI II nâquit le 5 avril 1595; il étoit fils de Henri premier d'Orléans, duc de Longueville, et de Cathérine de Gonzague, duchesse de Nevers; sa mère accoucha de lui avant terme, en apprenant que son époux venoit d'expirer à Amiens d'une balle d'arquebuse qui l'atteignit dans une salve d'honneur, sans qu'on ait jamais su décidément si ce coup étoit l'effet du hazard ou d'un dessein prémédité. — Le bon Henri IV prit grande part à ce malheur et voulut être parein de l'orphelin. La succession de Neuchâtel et de Vallengin occasionna quelques difficultés de la part du frère et des sœurs du défunt, qui la réclamoient à l'exclusion de leur neveu; mais les Etats du pays, juges souverains en pareille contestation, décidèrent en faveur

du jeune prince, et l'investirent de cette partie de la succession de son père. A l'âge de 22 ans, il épousa Louise fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons; et quoique sorti de minorité, sa mère, qui avoit été sa tutrice, continua à gouverner sous son nom. La ville de Neuchâtel étoit fort mécontente de lui, ou plutôt de ses ministres; aussi en 1617, après avoir renouvelé sa combourgeoisie avec Berne, elle adressa ses doléances à ce canton, qui par la constitution du pays est depuis l'an 1406 arbitre et médiateur de tous les différens entre le comte et ses sujets. Elle se plaignoit, de ce qu'il avoit, par ses conseils et officiers, amoindri, retranché, plié et diminué leurs anciens droits, immunités, liberté et franchises, demandant l'intervention de Berne pour être remis et réintégrés dans leur pristin état, et insistant notamment sur quinze griefs, dont le prince avoit absolument refusé le redressement.

Celui-ci persuadé que sa présence en imposeroit à la bourgeoisie, fit annoncer sa prochaine arrivée au mois de novembre 1617 : Jacob Vallier de Soleure, gouverneur de Neuchâtel, quatre membres du grand conseil et deux du petit, allèrent à sa rencontre jusqu'au village des Ver-

rières ; 1800 hommes du Val-de-Travers vinrent en armes le saluer à Mottiers ; à Rochefort, il reçut l'hommage de 1200 soldats sortis de Boudri, Cortaillod, Gorgier et Bevais ; il trouva à Corcelle 1000 habitans des mairies de Collombier, de la Côte et de la châtellenie de Thielle : un pareil nombre de bourgeois et d'habitans de Neuchâtel le reçut près de la ville, au bruit du canon et de la mousquetterie : les quatre ministraux le complimentèrent à la porte ; de là il monta au château, où David Boive, premier maître-bourgeois, lui présenta les clefs de la ville : bientôt Cathérine de Gonzague, mère du prince, vint le joindre; et cette princesse italienne, aussi rusée que despotique, amena à sa suite le trouble et la discorde : tous les Etats voisins leur envoyèrent, peu de jours après, des députations d'honneur. — Le prince avoit à sa suite dix gentilshommes Français, qui accoutumés à traiter leurs vassaux avec la plus grande hauteur, donnèrent à leur jeune maître de perfides conseils, et faillirent à lui faire perdre pour jamais la confiance et l'amour d'une partie de son peuple.

Aux fêtes de son arrivée succéda un temps fort orageux ; et le serment d'usage que le prince et la bourgeoisie devoient se

prêter mutuellement, trouva de part et d'autre de grands obstacles. Henri II et sa mère, indignés de ce que les Neuchâtelois avoient réclamé la médiation de Berne, refusèrent d'abord de reconnoître la validité de cet arbitrage, et par conséquent de s'y soumettre ; ils firent même arrêter et emprisonner Jonas Steck, bourgeois de Berne et docteur en droit, que la ville de Neuchâtel avoit appelé pour prendre ses conseils ; ils l'accusèrent de tenir des assemblées séditieuses pour porter les bourgeois à la révolte ; et dans le procès instruit par leur ordre contre lui, ils le forcèrent à reconnoître qu'il étoit digne de mort ; ne lui faisant grace et ne le laissant sortir de prison, que sous la condition expresse d'engager les Neuchâtelois à se désister de la médiation des Bernois, et à s'en remettre absolument à la bienveillance du prince. Bientôt après, une députation de Berne vint, au nom de la république, demander raison et reparation de l'outrage fait à leur bourgeois ; après quelques défaites, la princesse répond que Steck est sorti de prison, qu'il peut rester à Neuchâtel, mais qu'elle ne fera rien de plus pour lui avant le retour du baron de Montigni, capitaine de ses gardes, qui étoit allé à Berne pour terminer cette affaire.

Comme la ville et le pays de Neuchâtel se gouvernoient par le droit non écrit, et tenoient beaucoup, selon l'esprit de ce siècle, à ce régime si favorable d'un côté à la chicane des plaideurs, et de l'autre au pouvoir arbitraire des juges, la princesse déclara que son fils ne pouvoit prêter le serment usité à la bourgeoisie, si cette dernière ne lui donnoit par écrit une spécification exacte de ses lois, usages et coutumes, ainsi que de l'office et autorité de chacun de ses magistrats municipaux. Rien au fond n'étoit plus juste : car comment un prince peut-il jurer à ses sujets la conservation de franchises qu'il ne connoît pas, et se soumettre en aveugle à tout ce qu'on lui dira être un des privilèges du pays ? Comme on devoit s'y attendre, la bourgeoisie de Neuchâtel refusa d'accéder à cette demande, soit à cause de la difficulté de rédiger une telle spécification, soit à cause que les prédécesseurs d'Henri II avoient prêté le serment sans rien exiger de pareil.

Un autre sujet de discorde acheva de brouiller le prince et la ville ; il vint de la différence des cultes et de l'intolérance de ces temps-là. Henri II et toute sa suite étoient catholiques ; les Neuchâtelois trouvèrent mauvais et contraire à leurs privi-

léges que leur seigneur fît dire la messe dans son château à huis ouvert et au son des cloches : ce grief devint de la plus haute importance. David Boive alla au château, de la part de toute la bourgeoisie, pour faire cesser un pareil scandale ; mais piqué de tous les désagrémens que la visite du prince procuroit à la ville, il refusa de lui parler en français, et lui dit en bon patois du pays : *Monsigneu, se vo ne voley pas cessa de fére tschanta messa tchè no, no demanderey dey troppé à noutré combordgey de Berna por vos en empatchi. — Et por çé qué de bouta toté noutré coutumé par écrit, quand le ley serey on poté d'eiche, et qu'on prisse to le papié que la papétery de Serriere porrey fére dans* 100 *ans, e gnarai pas pru papié ni eiche por lé toté écrire.* („ C'est-à-dire en français :
„ Monseigneur, si vous ne voulez pas cesser de faire chanter la messe chez nous, nous demanderons des troupes à nos combourgeois de Berne, pour vous en empêcher. Et pour ce qui est de mettre toutes nos coutumes par écrit, quand le lac seroit un écritoire, et qu'on prendroit tout le papier que la papéterie de Serriere pourroit faire dans 100 ans, il n'y auroit pas assez de papier ni d'encre pour les écrire toutes.") — Le prince

s'étant fait traduire cette singulière harangue, trouva la menace un peu dure, et l'exagération un peu forte; cependant il crut devoir céder aux circonstances pour le premier article, et dès-lors il se borna à une messe basse en chambre close, sans son de cloches : mais pour le second, il refusa expressément le serment, jusqu'à-ce que le coutumier fût rédigé par écrit, et offrit en attendant de redresser une partie des griefs de la bourgeoisie; ce qui ne fut point accepté.

Henri II, voyant que les affaires se brouilloient toujours davantage, recourut à l'intervention de Louis XIII. Mr. de Vic, son ambassadeur en Suisse, se rendit à Berne au mois de décembre de la même année, et porta à la république une lettre du roi pour l'engager à se désister de sa médiation, et à renvoyer la bourgeoisie de Neuchâtel au tribunal du prince : mais cette proposition étoit trop contraire au traité de combourgeoisie mutuelle pour être acceptée; aussi l'on s'y refusa avec fermeté, en remerciant sa majesté de ses bonnes intentions.

Les audiences générales du pays ne s'étoient point assemblées depuis 1520; elles sembloient être absolument hors d'usage, et leur pouvoir avoit passé au corps qu'on

appelle

appelle *les trois Etats* ; le prince les convoqua de nouveau pour le 20 janvier 1618, au grand déplaisir de la bourgeoisie de Neuchâtel, qui fit protester contre tout ce qui pourroit s'y passer à son détriment : ces audiences furent composées de trente-cinq personnes, savoir de vingt-trois possesseurs de fiefs nobles, (1) des quatre châtelains, des quatre bannerets qui depuis la réformation avoient pris là place des chanoines, et de quatre bourgeois de la ville : le prince y assista comme simple particulier ; le gouverneur tint en son nom le sceptre de la souveraineté : on y fit quelques lois ; on y jugea quelques procès ; on décida qu'elles se tiendroient désormais tous les dix ans ; mais ce furent les dernières, et leur pouvoir fut transféré aux trois Etats, qui font encore à présent les fonctions de tribunal souverain.

Au commencement de février, les Bernois envoièrent à Neuchâtel une députation de six de leurs principaux magistrats, tant pour défendre les franchises de la bourgeoisie et leur droit de haute médiation, que pour obtenir satisfaction de la prise de corps illégale du docteur de Steck ; ils demandèrent l'original de la procédure dressée contre lui ; ils conférèrent avec le prince pour redresser à l'amiable les quinze-

griefs : mais toutes leurs démarches ayant été infructueuses et mal reçues, ils prirent le parti de citer les deux parties à Berne, selon le droit qu'ils en avoient, pour le 23 février suivant : cette citation fut d'abord verbale, ensuite ils la répétèrent par lettres juridiques : après l'avoir d'abord refusée, le Prince y acquiesça enfin. Comme la première lettre de Louis XIII avoit été sans effet, le roi écrivit de nouveau aux trois cantons de Lucerne, Fribourg et Soleure, aussi alliés de Neuchâtel, pour les porter à détourner Berne de cette citation ; ce qui fut encore sans succès. Le jour de la citation étant arrivé, les députés de la bourgeoisie comparurent à Berne ; mais ni le Prince, ni personne en son nom ne s'y rendit : alors, après la lecture des griefs, le Prince fut condamné à prêter le serment accoutumé, à laisser le civil et la religion sur l'ancien pied, à redresser les quinze griefs, et à payer les frais de tout ce procès. Henri II refusa de se soumettre à la sentence, demanda un délai de six mois, et se prévalut du droit de *marche*, que la citation offroit à celle des deux parties qui ne seroit pas contente du jugement. On appelle *marche*, une assemblée qui doit se tenir à Walperschweil, pour terminer les différens

entre Berne et Neuchâtel; les parties choisissent deux arbitres, et nomment un surarbitre tiré des villes de Soleure, Fribourg ou Bienne : mais le procès en resta là. Une conférence à Arberg rapprocha les deux parties : les choses demeurèrent sur l'ancien pied; les griefs furent redressés; il n'y eut que le serment qui ne fut point prêté. Le docteur Steck rédigea, par l'ordre de Berne, un manifeste en allemand qui contenoit l'histoire de ces différens, avec toutes les pièces justificatives propres à appuyer le droit d'arbitrage de la république.

Si Henri II s'aliéna les cœurs des bourgeois de Neuchâtel, il n'en fut point ainsi du reste de ses sujets : au contraire, il se les attacha par la concession de plusieurs immunités et par un grand nombre d'actes de bienfaisance : tandis qu'il refusoit de prêter le serment à Neuchâtel, il l'offrit aux habitans de Vallengin : ces derniers, au nombre de plus de 3000, s'étant assemblés le 24 novembre 1618 dans la plaine de Bussi, avec armes et bannière, reçurent leur Prince au milieu des plus vives démonstrations de joie et de fidélité. Voici mot pour mot la teneur du serment qu'ils prêtèrent.

„ Vous les hommes et habitans du

comté de Vallengin, vous jurez tous ensemblement, un chacun selon sa condition, par la foi que vous avez en Dieu votre créateur, et par la part que vous prétendez en paradis, que vous serez bons, loyaux et obéissans sujets à l'altesse de monseigneur Henri d'Orléans, duc de Longueville, comte souverain de Neuchâtel et Vallengin, ici présent, et de procurer de tout votre pouvoir l'honneur et l'exaltation de sa dite altesse, et d'éviter son dommage, perte et déshonneur, et de lui révéler, ou à son lieutenant-général ou autres officiers, toute conspiration, entreprise et autre machination qui pourroient venir à votre connoissance, contre son honneur, bien, autorité et prééminence, et de lui rendre tous droits seigneuriaux qui lui sont ou seront dûs, et ensemble de lui être, et à ses officiers, obéissans en toutes justices, et icelles honorer et maintenir de tout votre pouvoir, et comme il appartient, et aussi de suivre sa bandière de Vallengin pour aller en guerre, toutes les fois que de sa susdite Altesse, ou de ses commis, il vous sera ordonné; et au surplus de lui faire et rendre tels devoirs en tout et par-tout, chacun de vous en sa condition, que tous bons, loiaux, vrais et obéissans sujets sont tenus et

doivent faire à leur souverain seigneur ; et qu'ainsi vous puisse être Dieu en aide ".

Ensuite le prince prêta le serment qui suit.

„ Monseigneur ! vous jurez par la foi de votre corps, la main sur l'estomac, comme souverain seigneur de votre dit comté de Vallengin, que vous êtes et serez à vos dits sujets, bourgeois et autre condition de tout votre comté de Vallengin, ici présens et à chacun d'eux, bon, vrai, loial et droiturier prince et seigneur ; et de les maintenir et entretenir en bonne justice de tout votre pouvoir, et aussi en leurs franchises et libertés, usances et bonnes coutumes écrites et non écrites, en la sorte qu'ils en ont notoirement joui du passé, et icelles leur ratifier, comme nous faisons par ces présentes selon et en suivant l'octroi à eux fait par les prédécesseurs seigneurs comtes de Vallengin, et icelles maintenir en la forme et manière qu'elles se trouveront ; et au surplus leur faire, et être tel et ainsi qu'un bon et souverain seigneur doit faire et être à ses sujets ; et promettez par votre foi et serment, comme aussi ont fait, promis et juré vos dits sujets, d'observer et maintenir les coutumes en ces présentes ".

Le serment prêté, il en fut dressé un

acte authentique, que le prince scella de son sceau, et fit signer par les gentils-hommes qui l'accompagnoient.

Ce qui acheva de le dégoûter du séjour de Neuchâtel, fut le danger qu'il y courut sur la fin de l'an 1618 ; peu s'en fallut qu'il ne fût empoisonné avec une partie de sa cour : voici ce que les chroniques du pays nous apprennent de cet attentat.

Un apoticaire de Neuchâtel, nommé Motteron, résolut de faire périr Henri II ; on ne sait si ce fut un ressentiment particulier, ou le desir de venger la bourgeoisie des procédés trop arbitraires du Prince, qui lui fit concevoir ce noir projet : il réduisit en poudre un poison fort subtil, et en fit l'essai sur un coupeur de bois, qui en mourut peu après. Il s'agissoit de mettre cette poudre dans un des mets que le Prince aimoit le mieux.... pour cet effet, il gagna un page de la cour nommé Disport, cadet d'une noble famille de Gascogne ; ce jeune homme, à peine âgé de quinze ans, fut plutôt la dupe que le complice de ce scélérat ; — car Motteron lui persuada que cette poudre avoit la propriété de faire chanter, danser, (*folier*) ceux qui en avaloient. Disport, en la mettant dans un plat qu'il portoit sur la table de son maître, ne croit faire autre chose qu'un tour

de page : il est apperçu ; un chien à qui on en donne à manger périt sur le champ ; le page est aussi-tôt emprisonné, il nomme l'apoticaire : celui-ci avoue tout, justifie Disport, et déclare n'avoir ni instigateur, ni complice de son crime ; il est condamné à périr dans les supplices les plus barbares ; et ce n'est qu'après avoir été tenaillé et rompu vif, qu'on jette son corps palpitant dans les flammes. La jeunesse de Disport, et l'aveu que fit Motteron de la supercherie par laquelle il avoit abusé de sa crédulité, auroient dû, ce semble, le sauver : le Prince même inclinoit à lui accorder sa grace, et n'en fut détourné que par la crainte des conséquences. Un tribunal de justice siégeant à Vallengin le condamna, avec une rigueur atroce, à être rompu vif ; mais Henri II adoucit la sentence, en ordonnant qu'il fût étranglé avant d'être exposé sur la roue. Ce malheureux page ne pouvoit supporter l'idée d'être jugé par des gens sans apparence, simplement vètus, et qui lui sembloient n'être que des paysans. « *Cap de bious*, disoit-il quand on lui lut sa sentence, « je suis innocent, et j'en » appelle de la sentence de ces pourpoints » *pers* (bleux) par devant la cour supé- » rieure. » Quand il apprit qu'il n'y avoit ni grace ni appel, — « mon Dieu, s'écria-t-il,

» faut-il donc mourir! et qu'un gentil
» homme comme moi soit jugé par ces
» pourpoints *pers* ! mes parens s'en plain-
» dront ; hélas ! quelle *Pâques Dieu* auront-
» ils à cause de moi ?

Les flatteurs de Henri II ne manquèrent pas de lui dire, que Motteron n'avoit fait qu'exécuter le vœu de la bourgeoisie, qui souhaitoit sa mort, et il prêta peut-être trop l'oreille à ces insinuations aussi fausses que perfides : il partit donc pour la France au commencement de 1619, après un séjour de quatorze mois tant à Neuchâtel qu'à Colombier, laissant une partie de ses peuples très-contente de lui, et l'autre très-mécontente.

Ce Prince, il faut le dire, étoit au fond bon, généreux et bienfaisant.... mais le premier feu de sa jeunesse, qui ne pouvoit souffrir aucune opposition à ses volontés, les conseils despotiques de sa mère, et les basses adulations de ses courtisans, l'emportèrent hors des bornes d'une sage modération. Il est vrai aussi, avouons-le pour être juste, que la bourgeoisie de Neuchâtel sembla se plaire à l'inquiéter et à l'aigrir ; son intolérance pour le culte de son souverain, sa résistance à spécifier la teneur de l'office de ses magistrats, son refus formel de rédiger par écrit les pri-

vilèges, droits et coutumes dont elle exigeoit qu'Henri II jurât la conservation, justifioient peut-être en partie l'éloignement que ce Prince lui témoigna dans ce premier voyage. C'étoit même pour s'en venger, qu'il accorda six ans après à des marchands étrangers la permission de fonder une ville à l'endroit où la Thielle sort du lac de Neuchâtel. Le plan en fut imprimé et répandu dans toute l'Europe; il étoit accompagné d'une chartre authentique en date du 14 octobre 1625, par laquelle le prince accordoit le droit de bourgeoisie et de très-grandes immunités à tous ceux qui viendroient se fixer dans cette nouvelle ville, qui auroit eu à-peu-près les mêmes franchises que Neuchâtel, et qui de plus auroit joui d'une pleine liberté de conscience et de commerce, bien propre à y attirer des habitans et à y établir l'industrie: elle devoit s'appeler *Henripolis*, du nom de son fondateur, qui avoit résolu d'y faire sa demeure. La beauté de son site, dans la proximité de trois lacs et sur une rivière navigable qui en joint deux, l'attrait de la liberté et de la paix qui devoient y régner, le calme dont la Suisse jouissoit au milieu des fréquentes tempêtes du reste de l'Europe, tout sembloit assurer à cette entreprise le

plus heureux succès. Mais les Etats voisins, sur-tout la ville de Neuchâtel, qui y appercevoit clairement le dessein de lui nuire et de la ruiner, y opposèrent mille obstacles : leur politique mit tout en usage, jusqu'à la religion, pour traverser le projet du prince, et réussit enfin à le faire échouer. Il ne reste maintenant d'*Henripolis* que le nom qu'elle devoit porter, et une brochure devenue rare et curieusement conservée dans quelques bibliothèques Helvétiques. (2)

Le chagrin d'avoir vu échouer ce projet vraiment beau dans son genre, fit que Henri II chercha pendant quelque temps à se défaire de ses comtés : il est du moins sûr qu'en 1630 il traita secrètement avec le pape Urbain VIII, qui en offrit quatre millions de livres de France pour son neveu Barberini : mais le prince rompit ce marché, déjà fort avancé, à ce qu'on prétend, par cette considération, que les pays de Neuchâtel et de Vallengin étoient sa plus belle possession, la seule pour laquelle il ne fût vassal d'aucun prince ; et au grand contentement de ses sujets, il en fut de cette négociation comme de la ville d'*Henripolis*.

I I.

Après s'être distingué dans les expéditions des Français en Savoie, en Piémont et en Bourgogne, Henri II fut envoyé l'an 1639 à l'armée sur le Rhin, pour la commander après la mort du duc de Saxe-Weimar: passant par la Suisse, il voulut faire une visite à ses sujets; il prit donc un bateau à Grandson, et vint débarquer à Colombier le 14 août: son procureur-général David Favargier fut seul à sa rencontre, et lui tint compagnie pendant trois jours qu'il y passa. La peste désoloit alors la partie inférieure du comté de Neuchâtel, tandis que les montagnes en étoient exemptes. Le prince fit de grandes dépenses, soit pour soulager les pestiférés, soit pour empêcher ce fléau de s'étendre. Ce fut peut-être son seul but en venant à Colombier; car il avoit répondu à un officier de sa suite, qui vouloit le détourner de ce voyage par la crainte de la contagion: —
„ Quand est-ce que le père fait plus de
„ plaisir à ses enfans d'aller les visiter?
„ — Certes, c'est quand ils sont en dé-
„ tresse par chagrin ou par maladie. —
„ J'irai donc par ainsi à la garde de Dieu."
Du reste, il ne voulut ni aller à Neuchâtel,

ni sortir de l'incognito sous lequel il étoit venu, et il continua de là sa route pour l'armée. Suivant l'usage de ses prédécesseurs, il avoit demandé des aides à ses sujets, à l'occasion de son premier mariage et quand il fut armé chevalier. — S'étant remarié en 1642 avec Anne Geneviève fille de Henri prince de Condé, il demanda un nouveau subside, pour lequel Vallengin et le Locle fournirent chacun quarante pistoles. En 1648, il fut plénipotentiaire pour la France au fameux congrès de Westphalie, et il concourut de son mieux à y faire reconnoître l'indépendance des Suisses, en souvenir des bons services qu'ils avoient rendus à son comté de Neuchâtel, le préservant de toute invasion hostile pendant la guerre de trente ans. S'étant dans la suite brouillé avec la cour, ou plutôt avec le cardinal Mazarin, il partagea en 1650 la disgrace et la prison de ses deux-beaux frères les princes de Conti et de Condé : ce fut alors qu'il donna une marque frappante de l'intérêt qu'il prenoit à ses sujets. Il étoit gardé au château de Vincennes par le régiment des gardes-Suisses. — Un capitaine de Neuchâtel, nommé Félix Marval, refusa de monter la garde à son tour, se fondant sur ce que né sujet de Henri II, ni son devoir, ni son

honneur ne lui permettoient de contribuer à retenir son souverain en prison : le prince le sut, et fut charmé de cette preuve de fidélité ; mais sentant combien il importoit aux Neuchâtelois de se montrer Suisses en toute occasion, il lui écrivit de sa main, et lui ordonna de faire son service, puisque ce n'étoit pas comme son sujet, mais comme Suisse, qu'il étoit à la solde du roi de France. Bientôt après il fut mis en liberté, et les deux comtés furent si joyeux de son élargissement, qu'ils lui offrirent un don gratuit, pour lequel le Locle seul accorda 120 pistoles.

III.

Ce fut en 1657 que Henri II fit son troisième et dernier voyage dans ses terres de Suisse ; l'âge, l'expérience et le malheur l'avoient bien changé ; et autant sa première visite avoit été pénible pour une partie de son peuple, autant la dernière fit généralement plaisir, et lui gagna tous les cœurs.

Le gouverneur du pays, Jaques d'Estavayer-Molondin, informé de sa prochaine arrivée, fit prendre les armes à deux régimens de milice des Comtés, chacun de 700 hommes : celui de Neuchâtel étoit

commandé par Sigismond Tribolet, et celui de Vallengin par Jean-Jaques Tribolet, deux braves militaires, qui avoient, quatre ans auparavant, conduit les troupes Neuchâteloises envoyées au secours de Berne, pendant la grande révolte des paysans. Les 1400 hommes allèrent à sa rencontre jusques sur la frontière, au lieu appelé *la Combette de mi-joux* : le prince y arriva de Pontarlier le premier juillet, avec tous les grands officiers de sa maison, douze gentilshommes vêtus d'écarlate qui lui servoient de gardes-du corps, et un cortège de plus de 200 chevaux.

Ecoutons maintenant une relation faite dans le temps, que nous insérerons par fragment dans notre récit : elle est d'autant plus authentique, que son auteur, David Favargier, procureur-général du prince, fut lui-même témoin de tout ce qu'il rapporte. (3) — „ Là, dit-il, il fut
„ complimenté par le chancelier Hori, à
„ la tête du conseil d'Etat, auquel il répon-
„ dit la larme à l'œil : Messieurs ! je vous
„ prie de croire que je ne suis venu ici dans
„ ma vieillesse, que pour voir encore une
„ fois mes fidèles sujets et bons amis de
„ ces lieux, et vous témoigner à tous
„ combien je vous aime ; j'ai pris soin de
„ vous conserver dans vos franchises et

» libertés, voire celles de votre religion,
» qui n'est la mienne; et si ferai-je tout
» le tems de ma vie, afin qu'à l'heure de
» ma mort, j'aie le contentement de vous
» laisser heureux : maintenant je suis dans
» ma soixante-troisième année, climacté-
» rique et dangereuse; et quand Dieu me
» rappellera à soi, je vous recommanderai
» à lui et à mes enfans „ !

Les régiment le saluèrent de leur mousqueterie, et le prince prit grand plaisir à les considérer, parlant à tous avec grace et affabilité. — Puis quand il fut arrivé un peu plus bas, il trouva la milice des Verrières, et vint coucher à Mottiers, chez Urs d'Estavayer, châtelain du Val-Travers, et frère du gouverneur. Le lendemain il fut salué, entre St. Sulpice et Fleurier, par 600 hommes de la vallée, et par 120 au village de Travers : en descendant vers la plaine, 300 hommes de Boudri, St. Aubin, Bevaix et Cortaillod, auxquels se joignirent 200 montagnards, vinrent lui offrir leurs services et leurs drapeaux. Entre Rochefort et Corcelle, il vit venir à lui une nombreuse troupe des habitans de la Côte, de Colombier, de Bosle et d'Areuse. — Ecoutons ce qu'en dit le même témoin dont nous avons déjà emprunté quelques phrases : “ Sur la route depuis les Verrières

„ jusqu'à la ville, le prince avoit rencontré
» çà et là les bandières des autres bour-
» geoisies, et plusieurs enseignes, même-
„ ment des quartiers éloignés ; et n'avoit
„ fait faute de dire à tous de quoi les bien
» contenter. Si les princes savoient com-
» bien il leur est facile de gagner l'affec-
„ tion de la multitude, ils ne pourroient
» se refuser de faire si petite dépense :
» comme mon office m'appeloit à être
» auprès de lui durant le trajet, j'eus
» occasion de remarquer le singulier plai-
» sir et grand étonnement que lui causè-
» rent tant de gens d'armes, qu'il ren-
» contra sur son passage, au nombre de
» six à sept mille : quand il appercevoit
» de loin une bandière, il tressailloit d'aise,
» et me dit une fois : Où se prennent tant
» de gens ? il ne se peut que ce ne soient
» toujours les mêmes.... Je l'assurai que
» ces enseignes étoient différentes, et qu'il
» ne voiait qu'une partie de son peuple ;
» alors se retournant vers quelques-uns
» des seigneurs de sa suite, il leur dit :
» en France ne suis prince que sur beau
» parchemin d'Italie ; en Suisse il en est
» tout autrement ; et bien vous le disais-
» je. Et comme je prenois soin de lui
» indiquer les lieux d'où sortoient ces
» enseignes et la distance de leur demeure,

„ il me dit : ces braves gens ont bien pris
„ de la peine, et toutes fois semblent-ils l'a-
„ voir fait joyeusement..... c'est marque
„ qu'ils m'aiment; ce jour me fait tant de
„ plaisir, que je ne puis le dire. „

Sur les champs de Peseux, près de la ville de Neuchâtel, il fut salué par 900 bourgeois bien armés et la plupart cuirassés, ayant à leur tête le maître-bourgeois, Puri la Pointe; de quoi il fut si satisfait, qu'il fit deux fois le tour du bataillon.

„ Le banderet Merveilleux présenta la
„ bandière au prince, qui la tint pendant
„ le compliment; et la lui rendant, il dit:
„ Je revois avec plaisir ces braves bour-
„ geois en la garde desquels je mets ma
„ personne; reprenez la bandière, sire ban-
„ deret, et m'y veux ranger tout le pre-
„ mier, comme bon bourgeois de Neu-
„ châtel que je suis, étant prêt à la suivre
„ pour soutenir les droits et honneur de
„ notre bonne patrie Suisse. A la porte de
„ la ville, les quatre Ministraux lui présen-
„ tèrent les clefs : il les garda pendant la
„ harangue, ensuite les leur rendit, disant:
„ Messieurs, ma bonne ville de Neuchâtel
„ ne peut être en meilleure custode, par
„ ainsi vous recommande d'avancer tou-
„ jours, comme du passé, tout bien et
„ honneur en icelle ". Alors on tira les

fauconnaux des tours, on cria *vive notre bon Prince*! Les soldats de Neuchâtel, de Landeron, de Vallengin et de la Mairie de la Côte, se rangèrent en haie depuis la porte jusqu'au château; le prince ayant fait marcher sa garde devant, s'avança seul, la tête nue, saluant à droite et à gauche avec une merveilleuse affabilité; il fut reçu sur la terrasse du château par un nombreux bataillon d'enfans de huit à douze ans, et se montra si content de leur bonne mine et discipline, qu'il se prit à dire: „ *Semble-t-il pas que ces Suisses sortent* „ *tous soldats du ventre de leur mère*"? Le soir on lui offrit de monter la garde au château; il répondit à la députation qui vint le lui proposer: „ Je n'en ai besoin: „ meilleure garde sont vos cœurs et bon„ nes affections, que vous prie me garder". Il y avoit ce jour-là 5000 hommes armés à Neuchâtel, et pendant la nuit on tira un feu d'artifice sur le lac.

Les jours suivans, dit Boive dans sa Chronique manuscrite, arrivèrent des députations de tous les Etats voisins, pour complimenter le prince: Berne envoya le général d'Erlach avec vingt-six chevaux; Fribourg, l'avoier Gottrau avec trente-cinq; Soleure, l'avoier Steinbrug avec dix-neuf; Lucerne, le colonel Pfiffer avec

douze : le prince évêque de Bâle, le grand-maître de sa maison avec six ; Bienne, son bourguemaître avec six ; et la Neuve-ville, son premier magistrat avec quatre. Le prince fut très-sensible à ces diverses visites ; il se recommanda à la bonne amitié de tous ces Etats et villes, et donna des repas splendides à leurs députés, dans lesquels il porta toujours le premier *la santé de la bonne patrie Suisse.* Puis il envoya à son tour, dans chacun de ces Etats et villes, un gentilhomme en son nom, avec dix ou douze chevaux, pour les visiter et remercier. Par-tout on leur rendit de grands honneurs.

Un jour il dit au banderet Merveilleux : „ Je n'ai rien juré à la bourgeoisie de Neu-„ châtel, mais bien à celle de Vallengin ; „ c'est une vieille dette de quarante ans „ que vous devez m'obliger de paier sans „ renvoi, et avec dépends, comme juste ". Le banderet lui répondit gentillement : „ Monseigneur! nous y perdrions, vu que „ ce serment ne contient pas tout ce que „ vous faites. " Il donna au château un grand repas au conseil d'état, aux quatre ministraux, et aux premiers magistrats de la ville ; et partit ensuite pour visiter les principaux endroits de son pays, et se prêter aux vœux de ses sujets, qui vouloient

tous le voir. Il fut cinq jours à Colombier, trois jours à Landeron et à Cressier; de là il se rendit à Vallengin, où la bourgeoisie le reçut sous les armes : puis il alla parcourir les montagnes. — Son retour à Neuchâtel, tombant sur le jour de St. Henri, la ville donna un superbe souper au prince, à tous les gentilshommes de sa suite, et à divers seigneurs du voisinage. La table étoit dressée dans la salle du conseil : ici nous transcrirons la relation du même témoin oculaire.... elle est si précieuse par sa naïveté, qu'on ne peut trop la faire connoître.

„ Le jour de sa fête échéant le 13 Juillet, „ on résolut la veille de la célébrer par „ autant de réjouissances publiques qu'on „ pourroit imaginer ; et on pria très-humblement le prince d'accepter un repas „ avec tous ceux qui l'accompagnoient ; „ ce qu'il agréa de grand cœur : il fut servi „ par six membres des XXIV et douze „ du conseil des XL. En se mettant à „ table, il voulut avoir à sa droite le maître-„ bourgeois en chef, et le banderet à sa „ gauche, ne cessant d'adresser des paro-„ les d'affection aux uns et aux autres ; „ les appelant par leur nom, qu'il avoit „ pris soin d'apprendre, et devisant de la „ chose publique avec bonne intelligence,

» voire des grands débats de l'an 1618, » (quand il refusa le serment.) En ma » jeunesse, leur dit-il, je vous ai fait bien » des chagrins ; enfans ne savent ce qu'ils » font : faut leur pardonner. On n'avoit » rien épargné pour rendre le festin splen- » dide, de quoi le prince sembloit fâché, » disant : mes bons amis, pourquoi ce » grand régal ? Mieux valoit collationner » comme bons Suisses : fromage avec vous » autres me régaleroit mieux qu'ortolans » avec des princes : et remarquant cer- » tains seigneurs de sa suite badiner de » joieuse humeur, se chuchottant comme » par moquerie, alors qu'on apportoit les » grands vases pour boire la santé du » prince, il éleva sa voix bien fort, tou- » tefois sans fâcherie, et dit : c'est ici la » table de la grande famille, où ne sont » admis que les enfans de la maison, à » savoir nous autres bourgeois et frères, » sauf par grande faveur faite à quelques- » uns du dehors, comme il se voit aujour- » d'hui. — En disant ces paroles, regar- » dant fièrement certains seigneurs de sa » suite, et posant sa main droite sur l'é- » paule du maître-bourgeois en chef, il » ajouta : Voici le chef et père de la grande » famille : nous lui devons tout honneur et » respect, moi le premier, pour être en

„ bon exemple à ceux qui ne connoissent
„ pas ces choses.

„ La santé du prince ayant été bue avec
„ grand bruit de canon et force mousque-
„ tades, (car toute la bourgeoisie étoit en
„ armes, grands et petits, jeunes et vieux,
„ voire les enfans depuis l'âge de sept
„ ans,) il demanda un vase, disant : don-
„ nez-moi le plus beau ; dans lequel il
„ voulut verser lui-même ; et s'étant levé,
„ il dit à haute voix au maître-bourgeois
„ en chef, en lui tendant la main : Je bois
„ de grand cœur à la prospérité de notre
„ bourgeoisie, à laquelle je jure et pro-
„ mets tout devoir d'un bon seigneur et
„ loial bourgeois..... paroles qui charmè-
„ rent tous les assistans ; ce qu'ils témoignè-
„ rent d'un commun accord ; — et comme
„ les canons ne bruiaient pas, le prince
„ en demanda la raison ; le banderet lui
„ répondit, que les amorces ne vouloient
„ prendre que pour leurs altesses sérénis-
„ simes et pour messeigneurs leurs enfans.
„ Cette agréable réponse plut au prince,
„ qui le témoigna par diverses paroles gra-
„ cieuses ; et au même moment il demanda
„ la bandière qu'il voioit flotter au dehors
„ des fenêtres ; manifestant qu'il vouloit
„ parler, il se fit un grand silence. — Je
„ suis vieux, fit-il, et mes enfans sont bien

„ jeunes; je les mets sous la garde et pro-
» tection de cette bandière : mes amis !
„ vous recommande mes enfans; et si je
„ quitte bientôt ce monde, servez-leur de
„ pères en leur jeunesse, afin qu'ils soient
» un jour bons et sages princes à votre
» gré.... mes amis! vous ferez ce que je
» vous demande, car vous m'aimez, je le
» sais bien... Le prince ayant prononcé ces
» touchantes paroles d'une voix affectueuse
» et avec attendrissement de cœur, tous
„ les assistans en larmes d'admiration et
» d'amour s'écrièrent, répétant les paroles
„ suivantes du maître-bourgeois en chef,
» *Monseigneur! Monseigneur! nos corps,*
» *biens et vies sont à vous et aux vôtres à*
„ *toujours.....*

„ Certes! il faut avoir vu ces choses
„ pour s'en faire une juste idée; car com-
» ment décrire ce touchant murmure de
„ voix confuses, éloquent langage de cœurs
» pénétrés de respect et de tendresse,
„ comme de gratitude. — Je remarquai que
„ les plus badins et bouffons entre les
» susdits seigneurs Français, sembloient
» émerveillés et pleuroient comme nous
» autres, voire un peu plus: certain est-il,
» que si les princes de la terre assistoient
» une seule fois en leur vie à pareille fête,
» ils ne pourroient être à meilleure école,

„ et en vaudroient davantage; car c'est
„ miracle, si sur dix souverains, il s'en
„ trouve un seulement qui sache que la
„ légitime autorité d'un prince n'est autre
„ que celle d'un père sur ses enfans."

Avant le repas, le prince avoit fait arranger les deux conseils, se faisant dire le nom de chaque membre, leur tendant la main à mesure, et demandant l'âge des plus vieux, parce qu'il aimoit et respectoit singulièrement les vieillards depuis son enfance, et qu'il espéroit ainsi parvenir à son tour à haute vieillesse. — Après le repas, les conseillers le reconduisirent au château, et là il donna à la ville un grand vase d'or à ses armes, du poids de 60 ducats, pour boire à sa santé chaque année.

„ Le séjour que Henri II fit dans ce pays,
„ fut de six semaines : on peut dire avec
„ vérité, qu'il ne se coucha pas un seul
„ jour sans avoir fait du bien, renouve-
„ lant les franchises, en accordant de
„ nouvelles, répandant des graces et fai-
„ sant des dons considérables". Il dépensa plus de 25,000 livres en présens et aumônes; il affranchit plusieurs main-mortables; il légitima tous les bâtards; il naturalisa nombre d'étrangers; il remit plusieurs charges et dettes aux particuliers et communautés pauvres; il donna un gobelet d'argent,

gent, pour tirer au blanc, à chacune des vingt compagnies des deux régimens qui étoient venus à sa rencontre : — mais son trait de libéralité le plus charmant et le plus admirable, fut à l'égard de la communauté de Colombier, qui lui redevoit 70,000 écus, pour avoir follement cautionné le trésorier Jean Monchet, le même qui avoit sauvé la vie à son père, Henri Ier d'Orléans, à la bataille d'Ivri : copions encore une fois notre bon et loyal procureur-général.

„ Le prince prenoit grand plaisir à pas-
„ ser trois jours chaque semaine au châ-
„ teau de Colombier, où il vouloit que je
„ le suivisse : les environs lui plaisoient
„ tant, que tous les jours après dîner,
„ lorsqu'il ne faisoit pas bien mauvais tems,
„ (car un peu de pluie ne l'arrêtoit pas)
„ il me faisoit signe de le suivre, et me
„ conduisoit à travers champs, tantôt d'un
„ côté, tantôt d'un autre ; mais c'étoit
„ aussi pour deviser à son aise des affai-
„ res du comté. Un jour que nous reve-
„ nions de la promenade (c'est-à-dire de
„ la prairie), voici les principaux du vil-
„ lage qui se jetèrent aux pieds du prince,
„ le suppliant de les soulager par un rabais
„ au regard d'un cautionnement de Mon-
„ chet ; le prince les ayant soudain fait

„ relever, leur dit : volontiers, mes enfans !
„ mais ne cautionnez plus : et se tournant
„ du côté de la prairie, il me vient en pen-
„ sée, ajouta-t-il en étendant sa main
„ avec trois doigts écartés, que vous plan-
„ tiez ici trois grandes allées de beaux et
„ bons arbres, aboutissans au lieu où je
„ suis, avec petites allées aux côtés ; cela
„ fait, mon procureur-général que voilà,
„ vous donnera quittance de toute votre
„ dette, sitôt qu'il pourra l'écrire à l'om-
„ bre desdits arbres.... Ces bonnes gens,
„ qui ne demandoient qu'une diminution
„ de la somme, ébahis et comme stupé-
„ faits, ne savoient comment dire leur pen-
„ sée..... ce que voyant le prince, il ajouta :
„ allez vîte, mes enfans ! préparez vos
„ outils pour les allées : j'y veux travailler
„ moi-même tout le premier.

„ On ne doit pas être surpris qu'un
„ ancien serviteur, qui a l'honneur et la
„ grande fortune d'être en la particulière
„ confidence d'un aussi bon maître, se
„ complaise à faire semblables récits : et
„ quand bien il y auroit en mon fait un
„ peu de jactance et de partial jugement,
„ j'estime que la susdite narration est toute
„ propre à faire connoître certaines de nos
„ formes, ensemble les mœurs et usages
„ de ce tems ".

·ce quitta Neuchâtel le 5 août, ·u'au 10 à Colombier, d'où il Paris, emportant avec lui les ·es sujets : il eut à son dé- ·eux plaisir, si peu connu des , de voir couler les larmes de son ·ple ; et sa mort, qui arriva six ans après, le 11 mai 1663, causa un deuil profond et général dans les comtés (4).

NOTES.

(1) Voici les noms des assistans à ces audiences, en vertu de leurs fiefs nobles, qui les rendoient vassaux du prince.

1. Beat Jacob de Neuchâtel, baron de Gorgier, pour Vallengin.
2. François-Antoine son fils, pour la baronie de Gorgier.
3. Jean de Bonstetten, pour Vaumarcus.
4. François de Bonstetten, pour Travers.
5. Philippe d'Estavayer-Molondin, pour une partie de Colombier.
6. Bernard de Vattenville, pour l'autre partie.
7. Joses Greder, au nom de Soleure, pour Kriegstetten.
8. Nicolas de Diesbach, baron de Prangin, avoier de Fribourg, pour le fief Roset rière Vaumarcus.
9. Theobald d'Erlach, pour Courtelari rière le Landeron.
10. Nicolas Vallier, pour le fief de Diesse.
11. Peterman de Diesbach, baron de Grandson, pour le fief de Valmarcus rière le Landeron.

12. Jean de Roll, pour une portion du fief de Kriegstetten.
13. Peterman de Gleresse, chatelain de Scholosberg, pour les fiefs de Bariscourt et Vorburg.
14. Peterman Vallier, pour le fief Vallier.
15. Jean-Rodolph du Terreau, pour son fief dans le Val-Travers.
16. Guillaume Merveilleux, pour son fief de Coffrane.
17. Simon Merveilleux, pour son fief de Bellevaux.
18. Dietrich d'Englisberg, pour le fief de Villaufin en Bourgogne.
19. François-Pierre de Praroman, pour le fief Baillod.
20. Benoit Chambrier, pour le fief Gruères.
21. Claude de Constable, pour le fief de Sorgeraux.
22. Jean Horri, pour le fief de Miecour.
23. Jonas Horri, pour la moitié du fief Grand-Jacques.

(2) Nous renvoyons pour de plus grands détails à cette brochure, intitulée : „ Description et re-
„ présentation du plan et assiète de la nouvelle
„ ville nommée Henripolis, qui se bâtit proche
„ de Neuchâtel en Suisse, avec une ample décla-
„ ration des privilèges, libertés, franchises et
„ commodités, dont jouiront ceux qui feront
„ leur retraite en ladite ville. (Lyon 1626 in-8°.)"
Il én parut une traduction allemande la même année ; mais l'original français a de plus trois gravures, dont la première est la carte de la contrée ; la seconde, le plan de la nouvelle ville avec ses armes, qui sont un aigle sur l'écu de Neuchâtel ; et la troisième, l'esquisse des diverses routes qui devoient en partir, comme d'un centre, pour

l'Italie, la France, l'Allemagne et la Suisse intérieure.

(3) Elle a déjà paru imprimée dans le Journal Helvétique, mai 1782; dans l'Esprit des Journaux, septembre 1782; dans l'abrégé chronologique de l'histoire de Neuchâtel et Vallengin, 1787, page 126-132. Mais nous y avons beaucoup ajouté d'après des manuscrits authentiques.

(4) La plupart des anecdotes contenues dans le récit précédent, étoient déjà connues, sur-tout des Neuchâtelois, et se trouvoient éparses dans plusieurs ouvrages soit imprimés, soit manuscrits: on a cru faire plaisir au public de les rassembler de suite. — Il est intéressant, en rapprochant deux périodes bien marquées, d'y voir, comment un prince qui s'est fait haïr dans sa jeunesse, se fait aimer sur ses vieux jours.... Il est curieux d'y retrouver un tableau des anciennes mœurs helvétiques, marqué au coin de la loyauté et de la bonhomie.... Il est consolant d'y rencontrer, surtout dans ces derniers tems, au moins en souvenir, un peuple qui croit que la souveraineté légitime est une vertu, et qu'un bon gouvernement est un présent du Ciel.

PROMENADE

Dans une partie de l'Argovie en 1794.

Nobilis Helvetiæ regio, par omnibus una.
(Bruschii Iter Helvet.) (1).

LA partie du Jura qui s'étend entre les territoires de Soleure et de Bâle, quoique moins haute que le reste de cette chaîne, offre néanmoins des points de vue remarquables : un des plus beaux est celui qu'on découvre de la Schafmatt, près de la borne des deux cantons. On laisse derrière soi le château de Farnsburg, antique dominateur de plusieurs vallées qui s'ouvrent à ses pieds ; et le clocher rustique d'Oltingen, l'un des villages les plus élevés de cette lisière. A gauche paroît sur un énorme massif de rochers couverts de sapins, le signal du Geissflue, qui commande toute l'Argovie. A droite l'œil se porte sur une foule de collines, qui sillonnent le pays de Soleure, et confondent dans l'éloignement leurs têtes arrondies et boisées. Sur le de-

vant, on démêle la trace du lit sinueux de l'Aar, plusieurs châteaux, entr'autres ceux de Lentzbourg et d'Arbourg, et un coin du lac de Sempach : l'amphithéâtre est terminé par la grande ceinture des Alpes, dont les sommets aigus, les glaciers brillantés par le soleil, et les masses multipliées, forment le superbe cadre de ce vaste paysage. Le voyageur s'arrête avec émotion sur cette cime... il se tourne de tout côté ; chaque regard découvre de nouvelles beautés dans l'immense étendue où la vue se promène et s'égare : la pureté de l'air de montagne le délasse et le fortifie, et c'est comme à regret qu'il descend vers la vallée inférieure. Dans cette descente, on passe entre le hameau Soleurien de Rohr, dont on ne voit que la chapelle, et une longue arrête de rochers, dont la pente inclinée aboutit à une éminence, qui couvre Arau de son rideau. A mi-côte, on trouve une ferme où l'amateur peut boire un lait qui vaut celui des Alpes : sur tout ce revers le botaniste cueille dans de riches pâturages plusieurs plantes rares, même sur les hauteurs du Jura ; et le minéralogue rencontre à chaque pas des Cornes d'Ammon, des Bélemnites, des Cochlites, etc.

On ne peut que louer le soin hospitalier, qui dans cette route difficile, guide

offrir... Elle rougit... Mais au moins je boirai cette eau pure et limpide à la santé de l'innocence qui me la présente. — *Je voudrois avoir quelque chose de mieux à votre service.* — Et moi aussi, aimable fille ! mais je n'ai qu'un vœu pour votre bonheur. — *C'est bien assez si le Ciel l'exauce :* en même temps elle remplit sa cruche, et reprit légèrement le chemin de son habitation. Certes ! s'il est un lieu propre aux douces réflexions, au retour vers le temps des Patriarches, aux épanchemens d'un cœur philantrope, c'est une fontaine rustique, qui sort d'un rocher mousseux, à l'ombre des sapins et des hêtres : s'il est une rencontre agréable au voyageur qui vient s'y reposer, c'est une jeune fille simple, modeste, aux longs cheveux, aux dents blanches, au doux sourire, au front naïf : s'il est une boisson délicieuse, c'est l'eau qu'on prend de sa main, et qu'on savoure lentement, en fixant les yeux bleux de celle qui attend le vase.. Mais qu'on y prenne garde ; une seule pensée contraire à la vertu profâneroit cette scène d'hospitalité, troubleroit la fontaine, et attristeroit l'ange qui la garde et la fait couler.

Entrons dans le grand village d'Ærlispach, long de plus d'une demi-lieue : un ruisseau le partage : sur chaque bord sont

des maisons coupées les unes des autres par des jardins et des vergers : à droite c'est le canton de Soleure, à gauche celui de Berne : le faible courant du Scheidbach, qui n'est considérable qu'à la fonte des neiges ou dans les grandes pluies, sépare ici deux dominations, deux cultes, deux costumes ; mais malgré ces différences, il y a paix, concorde, bonne harmonie, échange de services mutuels entre les habitans de l'une et de l'autre rive : on remarque seulement que le paysan Soleurien est plus poli, plus prévenant que le paysan Bernois, qui de son côté paroît plus réfléchi.

Parmi les simples cultivateurs de cette obscure vallée, on ne chercheroit pas des descendans d'illustres familles de l'ancienne Argovie.... et cependant il y a des *von Arx*, des *von Tänniken*, etc. aussi nobles que leurs ayeux, car la faulx vaut bien la lance, et les sillons qu'ils tracent, la lice des tournois où leurs ancêtres ont combattu. Non, non.... on ne se mésallie point en s'attachant à l'agriculture : les lettres de noblesse que donne la nature aux hommes qui la fécondent, sont aussi respectables que celles d'un Empereur : les plus antiques armoiries n'ont pas de plus beau support qu'un soc de charrue ; et une couronne d'épis sur leur écu, y va encore mieux qu'une couronne

de comte. Ceux dont je parle ont, il est vrai. perdu les châteaux, les fiefs, les titres brillans de leurs peres; mais ils ont en retour paix, repos et bonheur. Ils n'ensanglantent plus des terres incultes; ils leur font porter de riches moissons.... Ils ne sont plus chevaliers.... ils sont.... laboureurs.

Les villages composés, comme Ærlispach, de maisons non attenantes, ont le double avantage de rendre le terrein contigu à la ferme plus fertile, par l'engrais naturels qui sort de toute habitation, et de ne pas craindre les ravages des incendies. Je remarquai même dans celui-ci, que plusieurs paysans avoient une place destinée aux lessives sur le bord du ruisseau, qui fournit aisément la chaudière soutenue par un petit ouvrage en maçonnerie; et qu'ainsi l'eau, l'air, le soleil, favorisoient de concert un blanchissage souvent dangereux quand il se fait dans la maison, et qui cause presque chaque année des malheurs dans notre Suisse. Et qu'on ne dise pas que cette observation soit minutieuse: rien de ce qui tient au bien public ne doit être négligé par l'homme qui voyage pour s'instruire et tâcher d'être utile.

Entré dans une maison du côté droit, je vis avec délices un petit garçon de la

plus grande beauté et propreté, porté par un vieillard respectable : cette innocente créature jouoit avec ses jolies mains dans les cheveux blancs qui décoroient le front serein de son grand-père : il me rappela l'enfant Jésus dans les bras de Siméon ; je trouvai un singulier attrait à regarder ce contraste du premier et du dernier terme de la vie, ainsi rapprochés et unis par un attachement réciproque ; je me dis : c'est instinct chez l'un, consolation chez l'autre, plaisir des deux parts... Ainsi de ce saule desséché, courbé par l'orage et prêt à périr, sort un vigoureux rejeton, qui fera encore l'ornement du ruisseau, dont l'onde bienfaisante arrose leurs communes racines.

Deux chemins mènent d'Ærlispach à Arau ; l'un, pour les piétons, traverse une vaste forêt, dont l'ombre et la fraîcheur sont des plus agréables à qui voyage dans la chaleur du jour, et dont l'issue offrant la ville au moment où l'on s'y attend le moins, surprend par un charmant coup-d'œil : en suivant le second, qui est la grande route, on laisse derrière soi le château Soleurien de Gæsgen perché sur un rocher, et l'on entrevoit les tours de l'église antique de Schœnenwerdt, dont voici une courte notice. Ce couvent, nommé Werdt au temps de sa fondation, fut bâti

primitivement dans une île de l'Aar, à une époque fort reculée, mais dont la date est inconnue. St. Germain, abbé de Moutiers-grand-Val, le fut aussi de Werdt; et longtemps après sa mort, ces deux couvens n'eurent qu'un même chef. Une inondation ayant non-seulement emporté les bâtimens, mais l'île même, l'évêque Radtpert rebâtit ce couvent sous Carloman roi d'Austrasie, le plaça sur une colline hors de l'insulte des eaux impétueuses de l'Aar, et lui donna le nom de Schœnenwerdt (Clara Werda). Pour lui assurer un protecteur puissant, il en fit donation à Remi, évêque de Strasbourg, (2) et l'en remit en possession par le couteau, selon l'usage des investitures de son siècle. Remi le céda aux frères de Radtpert, qui ne tardèrent pas à le lui rendre, en mettant dans sa main un fêtu de paille, signe alors usité de renonciation pleinière et formelle à tout droit. Au commencement du douzième siècle, le couvent fut changé en chapitre, et déclaré indépendant de l'évêché de Strasbourg, vers l'an 1350. Maintenant il fait partie du canton de Soleure, qui est en possession du droit de nommer le Prévôt et les cinq chanoines, toujours pris parmi ses bourgeois. L'église est assez belle, et jouit d'une superbe vue; elle renferme les tom-

ßes de plusieurs des anciens dominateurs de l'Argovie, tels que les barons d'Hunnenberg, de Bechbourg, de Falkenstein, de Goesgen, dont quelques-uns furent, sous le nom d'Avoués, protecteurs de ce couvent. (3) Il y a quelques années qu'on y a enseveli un prince de la maison de Rohan. Mais plus que tous ces sépulcres de grands seigneurs anciens et modernes, celui du poëte Jean Barzé, mort en 1660, mérite l'attention par l'homme dont il rappelle le souvenir. Né à Sursée dans le canton de Lucerne, après avoir fait de très-bonnes études, Barzé fut curé de St. Nicolas à Soleure, puis chanoine de Schœnenwerdt. Ami des Muses, et favorisé par elles, il employa d'abord ses loisirs à composer des odes sacrées : puis jaloux de faire connoître la gloire de sa patrie, il mit en vers latins les combats, les victoires, les grands faits d'armes, les alliances qui ont, soit illustré nos pères, soit assuré l'indépendance helvétique ; et il adopta la forme de lettres adressées par nos héros du quatorzième et quinzième siècles, aux magistrats les plus respectables des divers cantons, contemporains du poëte. En général, ses vers sont beaux, ses images pittoresques, ses pensées nobles, ses descriptions animées ; tout y respire un patriotisme pur et éclairé.

il faut le voir pour s'en former une idée; et alors on avouera qu'il surpasse tous les éloges qu'on en pourroit faire. Toujours occupé de sa patrie, dans ses amusemens comme dans ses travaux, son possesseur a encore une collection, unique en son genre, de tableaux à l'huile représentant une grande variété de costumes Suisses. Plusieurs contiennent toute une famille; d'autres offrent une scène champêtre ou domestique, et la plupart des têtes y sont portraits d'individus morts ou encore vivans.

Il ne faut pas oublier de visiter deux instituts d'éducation. Le premier, destiné pour les garçons, et dirigé par Messieurs Rahn de Zurich, jouit d'une réputation méritée; il a déja formé d'excellens sujets, et se perfectionne de jour en jour. Un grand mérite du bâtiment qu'il occupe, est d'être propre et bien aéré. La chapelle d'un ancien ambassadeur d'Espagne près le Corps Helvétique, est devenue le dortoir d'une partie des élèves. Le second institut, pour les filles, modelé sur celui de Zurich, est aussi sur un très-bon pied : on les y forme moins à être savantes qu'à être utiles ; on cherche à les rendre raisonnables, et non pas raisonneuses : on les accoutume plus à travailler qu'à argumenter sur tous les

sujets ; et l'on n'y a pas, grace au ciel, adopté la méthode de nos novateurs en éducation, qui prétendent que pour bien élever une demoiselle, il faut d'abord lui apprendre à douter de tout, à réduire tout en problême, à disserter sur tout, et à professer ce *pyrrhonisme*, depuis peu *renouvelé des Grecs*, par un philosophe Allemand ; sistême d'autant plus dangereux, qu'en accordant fort peu à la raison, et encore moins à la religion, il ne donne que plus de force à l'empire des sens.

L'hôpital d'Arau est un beau bâtiment, bien entendu et distribué. Je l'ai parcouru, suivant ma coutume de voir en général tous les établissemens publics.... coutume, pour le dire en passant, que je crois utile, parce que les directeurs sont tenus en respect par ces visites imprévues. Les pauvres y sont suffisamment nourris, proprement logés, et séparés en divers appartemens : on desireroit seulement qu'ils ouvrissent plus souvent leurs fenêtres, et qu'ils préférassent l'air pur et frais du dehors à l'air renfermé et mal sain du dedans. Ceci, au reste, est du ressort de la police intérieure de la maison. Cet édifice porte pour inscription *Piæ egestati* : mais je crois que ces mots ne disent point ce qu'on a voulu leur faire dire, car ils signifient proprement *à la*

pauvreté vertueuse, et semblent fermer la porte de cet hôpital à tout mauvais sujet, qui, s'il est bourgeois, y a les mêmes droits que le plus honnête homme. Ne seroit-ce point *Pietas egestati* qu'on auroit voulu mettre? *La charité ouvre cet azyle à l'indigence.*

Je vis en passant le cimetière ouvert, et je ne manquai pas d'y entrer. La première chose qui me frappa, fut ce mot d'Esaïe, *une joie éternelle repose sur leurs têtes :* le contraste de cette sentence sacrée avec ce lieu de tristesse et de deuil, cette joie qu'elle dit habiter parmi ces crânes et ces squelettes décharnés, fit naître dans mon ame une foule de réflexions.... et je m'y serois perdu comme dans un labyrinthe inextricable, si la religion ne m'eût donné le fil pour en sortir, en me montrant dans l'éternité le mot de ce qui n'est un énigme que pour le temps. Parmi plusieurs épitaphes insignifiantes, une toute récente m'intéressa vivement; c'est celle d'une aimable fille de douze ans, morte à l'institut d'Arau, et accompagnée au tombeau par quatorze de ses compagnes, vêtues de blanc, et ceintes d'écharpes noires. Je donnerai une larme à cette *tendre fleur, flétrie au matin de la vie, pour renaître dans le printems éternel*, comme le dit son monument.

Je fus attristé de ne pas voir sur la porte de ce cimetière un marbre noir qu'on y avoit placé, avec ces mots si simples et si consolans *Ici nous reposons dans une meilleure espérance.* Hélas ! une main impie et sacrilège l'avoit brisé peu de temps auparavant. O malheureux ! que t'avoit fait ce titre du Chrétien ? Si tu veux être sans espérance, soit.... mais ne détruis point ce qui atteste les miennes : tu n'en as pas le droit.

Encore une anecdote funéraire de ma première jeunesse : qu'on me permette cette digression ; c'est un devoir dont je m'acquitte en la consignant quelque part... et elle peut trouver sa place ici, tout aussi bien qu'ailleurs. En parcourant nos Alpes Occidentales, il y a bien des années, je descendis dans un bourg situé à leur pied ; et sur le soir je sortis de l'auberge pour aller chez une personne qui m'avoit, dans un précédent voyage, accueilli avec la plus aimable hospitalité, et dont les modestes vertus gagnoient autant le cœur que sa beauté brillante captivoit les yeux. En passant le long d'un cimetière isolé, le premier objet qui attire mes regards est une fosse encore fraîche, et portant sur une plaque de cuivre le nom de celle que j'allois voir : à cet aspect, je reste immobile...

la tempête du plus violent chagrin agite tout mon être... mais me calmant bientôt, je m'assieds en silence à côté de cette tombe, je pose mes mains jointes sur la croix de métal qui la décore ; je me dis, et son ange gardien le lui aura répété : Non, Thérèse, non... tu ne perdras point le temps que je t'avois destiné ; tu recevras ici la visite que j'allois te faire dans ta maison : ton souvenir me tiendra lieu de ta présence ; et dans le sein de la mort, mieux encore que pendant ta vie, tu me parleras de la vertu, puisque tu en goûtes la récompense. Repose, repose donc en paix ! ton ami ne vient pas troubler tes cendres, car le remord n'est point entre lui et toi... Puis je demeurai là une demi-heure, une heure peut-être, je n'en sais rien, dans les jouissances de la plus délicieuse mélancolie, ou plutôt dans une sorte de conversation céleste, dont rien n'égale le charme : la cloche de la retraite, qui sonne à nuit fermée, me ramena aux choses de la terre.... Alors je me levai ; je mis tremper dans le petit bénitier suspendu à la croix de son sépulcre, un bouquet de *rosage*, de *saxifrage*, d'*immortelle*, et de *radiaire des Alpes*, que je lui portois.... et je crois que peu de fleurs destinées à parer la beauté, ont un pareil vase, et ont été offertes à pareille intention.

Je ne quitterai point Arau sans observer qu'il y a dans un de ses fauxbourg une fonderie de canons très-bien montée ; qu'on trouve dans ses alentours quelques jolies campagnes ; et que, depuis plusieurs années, la *Société militaire Suisse* a choisi cette ville pour le lieu de ses séances. La route qui mène à Biberstein est une agréable promenade entre les dernières collines du Jura et les bords de l'Aar, au milieu d'une belle culture, qui provient moins de la bonté du sol, que des travaux soutenus de ses possesseurs. Biberstein est un des plus petits bailliages du canton de Berne, et ne contient que trois villages et quelques hameaux, tous situés sur la rive gauche de l'Aar : le bled qui y croît est bon ; mais le vin y est de la plus mince qualité, et d'une récolte très-incertaine. On y trouve du gyps, de l'albâtre, du marbre blanc, et sur-tout une bonne mine de fer près de Kuttigen, qu'on met en œuvre maintenant. Les habitans sont très-laborieux, sur-tout ceux de ce dernier village, dont les fatigues ont passé en proverbe. Sans être riches, ils ont le nécessaire, et au delà ; mais on leur reproche, ainsi qu'à nombre d'autres paysans du Canton, le goût ruineux de la chicane. Il est vrai qu'ils s'en font un plaisir et un délassement dans la mauvaise saison;

témoin ce mot d'une paysanne, qui interrogée si elle avoit assez pour vivre elle et sa famille, répondit naïvement : „ Oui,
„ Dieu merci ! et encore au bout de l'an il
„ nous reste de quoi faire un joli petit pro-
„ cès, pour nous amuser pendant l'hiver."

Biberstein signifie en allemand la *pierre du castor*. Avant que la Suisse fût aussi peuplée qu'elle l'est maintenant, cet animal y étoit beaucoup moins rare. Conrad Gesner atteste qu'il s'en trouvoit sur les bords de l'Aar, de la Reuss, de la Syll, de la Byrse, et le local de Biberstein leur étoit très-convenable : on en a vu un, il n'y a pas long-temps, dans la Sarine, aux environs de Château-d'Œx... ceux que nous avons encore ressemblent absolument aux castors d'Amérique ; mais ne pouvant se réunir en nombre, ils bornent leur industrie à se creuser par paire des terriers au bord des eaux, dans des lieux solitaires, et leur race diminue de jour en jour. La dénomination de *Biber* que porte une rivière du canton de Schweitz, ce mot, qui entre dans la composition étymologique du nom de divers torrens, soit dans l'Entlibuch, soit dans le Schwartzenbourg, et un petit lac près de Zug, appelé Bibersée (lac des castors), font croire qu'autrefois ils étoient fort connus dans nos montagnes encore désertes.

désertes. Quand cet animal ne vit pas en société, on l'appelle *bièvre* : il se nourrit de l'écorce des arbres aquatiques, et ne mange jamais de poisson, comme la *loutre*, avec laquelle il ne faut pas le confondre. Wagner nous apprend, dans son *Histoire naturelle de la Suisse*, qu'il en a fait l'expérience sur un *castor* du pays; et depuis lui, je ne sache pas qu'aucun de nos naturalistes se soit occupé de ce quadrupède intéressant.

Le bourg de Biberstein étoit autrefois une ville; mais il ne lui en reste guères que le souvenir, et le chagrin d'avoir perdu des foires lucratives, qu'un de ses anciens seigneurs, pressé d'argent, vendit à la ville d'Arau. Cette seigneurie faisoit partie des domaines de la maison d'Hapsbourg: l'ordre de St. Jean de Jérusalem, qui l'acquit en 1335, en fit une riche commanderie; et son premier commandeur, Rodolph de Buttikon, pour se procurer une protection puissante, conclut un traité de combourgeoisie avec Zurich, suivant l'usage de ce temps-là. Deux siècles après, le canton de Berne acheta de l'ordre de *Malte* cette seigneurie, avec les droits de justice, de pêche, de péage sur l'Aar; il la paya 4380 florins d'or, et l'érigea en bailliage. Le château n'a rien de remarquable, qu'une

belle vue sur la vallée que la rivière arrose, et un morceau de paysage très-pittoresque du côté du mont Jura, où l'on remarque le singulier rocher nommé *Wasserflue* (la roche de l'eau), qui sert de baromêtre aux villages voisins.

La famille Tell est nombreuse à Biberstein : elle ne se doute nullement du beau rôle que joue son nom depuis quelque temps ; ici donné à des rues, là porté par des entrepreneurs de constitution, souvent cité bien ou mal, peu importe : elle ne sait pas que son premier et seul illustre, Guillaume, a fourni le sujet de plusieurs tragédies, drames, opéras, parades et pantômimes ; qu'on vient d'en publier une biographie ornée et complettée de maintes anecdotes inconnues dans sa terre natale ; et qu'on peut trouver à bon compte son portrait d'après nature, en grand ou en miniature, en face ou en profil, en pastel, à l'huile, en émail, à son choix ; et même son buste en marbre, en albâtre, en terre cuite de toute grandeur ; quoique ses compatriotes ignorent s'il étoit blond ou brun, s'il avoit le nez camus ou aquilin, le visage long ou ovale, la bouche bien faite ou de travers. Et voilà pourtant ce qu'on gagne à devenir un homme à la mode quatre siècles après sa mort. Quant à moi, je le tiens

fort honoré de la réputation dont il jouit dans son propre pays ; je ne crois pas qu'il ait besoin du renfort de gloire qui lui vient de l'étranger ; j'ai grande peur même qu'on ne nous gâte son souvenir, comme on nous a déjà gâté tant de choses et de mots.

Dans le voisinage de Biberstein, se trouvent au pied du Jura les ruines du château de Kœnigstein, qui ne rappellent autre chose que le nom d'une ancienne famille noble, maintenant éteinte ; et l'église paroissiale de Kilchberg, avec son presbitère, d'où la vue est superbe. L'air doit y être très-sain ; au moins nos anciennes chroniques font mention d'un curé de Kilchberg, nommé Jean de Baldeck, doyen de Reinfelden, mort en 1348, âgé de 150 ans passés : son épitaphe, qu'on peut voir dans le cloître de la collégiale de Munster, ne parle point, il est vrai, de cette vie d'un siècle et demi, quoiqu'il en valût bien la peine : mais elle nous apprend en revanche, dans deux mauvais vers latins, pleins de jeux de mots, que ce bon doyen, après avoir perdu ses dents de vieillesse, en poussa de nouvelles ; que ses cheveux blancs tombèrent, et qu'il lui en vint des noirs. (4) Quoique nous ayons en Suisse des exemples frappans de longévité, celui-ci

(si du moins le fait est vrai) l'emporte sur tous les autres. (5)

Il est un singulier remède, employé surtout dans cette partie de l'Argovie, contre les affections rhumatismales et les douleurs vagues des membres ; c'est de tenir sous son lit une paire de tourterelles en cage : non-seulement des paysans, mais des gens que leur éducation met fort au-dessus des préjugés du peuple, assurent avoir été soulagés par ce moyen, tandis qu'ils passoient une nuit plus pénible, chaque fois qu'on oublioit de mettre ces oiseaux sous leur couche. Que ce remède tienne uniquement à l'imagination, ou qu'il ait une efficacité réelle, je n'en sais rien ; mais le fait est constant... Je laisse aux médecins et aux naturalistes à le combattre ou à l'expliquer dans quelque savante dissertation ; mais j'ai cru devoir le publier... et s'il peut soulager une seule personne souffrante, je m'exposerai volontiers à passer pour crédule auprès des gens bien portans.

Il est temps de quitter le château de Biberstein : sans doute que l'aménité charmante, la douce hospitalité et les vertus sociales de ses habitans, seroient bien propres à m'y retenir ; mais ce n'est pas le premier sacrifice que j'ai fait dans mes courses helvétiques, en me séparant à

regret de gens qu'il faudroit, ou n'avoir point connus, ou ne jamais quitter. Sous le château est un passage de l'Aar, très-fréquenté ; comme la plupart des habitans ont des jardins et des plantations de l'autre côté de l'eau, ils la traversent à tout moment ; et l'on dit qu'au temps des récoltes d'automne, c'est un spectacle intéressant de voir tous ces bateaux chargés des productions variées de la campagne, et des trésors de la véritable richesse.

Au-delà de l'Aar on entre dans le beau bailliage de Lentzbourg, l'un des plus grands et des plus peuplés du Canton, puisqu'il contient vingt paroisses. L'agriculture y paroît bien soignée : l'irrigation des prés y est poussée au plus haut degré : on y trouve plusieurs fabriques florissantes ; et la filature du coton fait vivre beaucoup de familles, qui ne possèdent pas de fonds de terre, ou qui n'en ont pas assez pour s'entretenir de leur produit. Le hameau de Rohr, situé vis-à-vis de Biberstein, rappelle les anciens seigneurs de ce nom, jadis très-puissans, dont les grands domaines accrurent ceux des maisons de Lentzbourg et de Hapsbourg, après avoir longtemps porté le titre de Comté de Rore. On voit près de cet endroit, dans un bois de chênes, les restes d'une *voie Romaine* :

c'étoit probablement celle qui traversoit l'Helvétie, du lac Léman au lac de Constance, qui passoit par Baden, et qui fut construite ou réparée par Trajan : au moins une colonne encore existante porte le nom de cet Empereur. Cette colonne fut déterrée dans un champ, près du hameau de Wylen, en 1535, dans le temps que Egide Tschudi étoit grand baillif de Baden : ce savant Glaronois la fit placer à la porte du château où il résidoit alors, d'où on l'a ensuite transportée, je ne sais pourquoi, à Zurich. L'inscription finit par indiquer 85000 pas ; (6) et nos antiquaires, suivant l'usage, ne sont pas d'accord sur ce marbre : les uns veulent que ce soit un monument élevé par la reconnoissance publique à Trajan, pour le remercier d'avoir fait faire une route de 85000 pas : les autres prétendent que ce n'est qu'une colonne milliaire, qui indique assez exactement par ce nombre la distance de Baden à Avenches, alors capitale des Helvétiens, et point central duquel on comptoit les milles des grandes routes de notre patrie.

Après avoir traversé une vaste forêt coupée de plusieurs sentiers, je débouchai dans une plaine couverte de superbes moissons, et dominée à gauche par l'énorme rocher qui porte le château de Lentzbourg, et à

droite par la fertile colline que couronne l'église de Stauffberg. La ville, située au pied du château, doit probablement sa naissance aux anciens Comtes de ce nom; elle est petite, mais joliment bâtie, propre, bien percée, arrosée par le ruisseau d'Aaback, qui sort du lac d'Hallweill : 150 familles, au plus, composent sa bourgeoisie. Cette municipalité jouit de plusieurs beaux privilèges, accordés jadis par ses Comtes et la maison d'Autriche, puis confirmés par Berne, dont elle relève immédiatement, depuis que Conrad de Weinsberg, porte-enseigne de l'Empire, en remit le château aux troupes de ce Canton en 1415. Le commerce y prospère depuis quelques années, qu'on y a établi des manufactures de toiles peintes, de tabac, etc. L'église est assez belle; le pasteur est toujours un bourgeois de Lentzbourg, nommé par le magistrat. Un homme du lieu me fit un éloge très-énergique de celui qui la dessert actuellement. « Il faut absolument, me dit-» il, ou que nous le chassions, ou que nous » fassions notre temple plus grand : il n'y » a plus moyen d'y tenir quand il prêche, » tant il y a de monde.» Le château mérite d'être visité : c'est un énorme bâtiment gothique, élevé sur un roc au temps de la féodalité, et arrosé dès ses fondemens, des

sueurs et des larmes des vassaux : il commande despotiquement une longue plaine ; et avant l'invention de la poudre, c'étoit une forteresse importante. L'accès en est pénible, l'enceinte vaste, la vue superbe : on découvre de là les ruines de Bruneck, berceau et manoir de la famille de ce Gessler tué par Guillaume Tell ; le château de Wildeck, dont les domaines passent pour des chefs-d'œuvres d'agriculture ; celui de Wildenstein, enfoncé dans une sauvage contrée au-delà de l'Aar ; la ville d'Arau, nombre de villages grands et petits, jusqu'aux bains de Lorstorf dans le canton de Soleure, situés sur la pente du Jura, dont la cime découpée dessine l'horison, et semble se confondre à droite avec les montagnes de la Forêt-Noire. L'enceinte du château offre une place d'armes, une jolie promenade, un puits taillé dans le roc, d'où l'on fait remonter l'eau de près de 300 pieds, au moyen d'une immense roue, dans laquelle marchent deux hommes. C'est à l'aide du cabestan qu'on y a hissé quelques pièces de canon ; et c'est seulement à force de poulies et de mouffles, que des tonneaux de vin et d'autres objets pesans et de gros volume peuvent y arriver.

Nos chroniques ne parlent que de la puissance, des richesses et des faits d'ar-

mes des anciens comtes de Lentzbourg : on ignore leur origine; mais dès le IX[e] siècle ils étoient connus. C'est une conjecture fort hasardée que de les faire descendre de la tribu Germanique des Lentziens, et de dire que, pour en conserver le souvenir, ils donnèrent à leur principal manoir le nom de Lentzbourg. Ils avoient hérité une partie de leurs possessions d'Henna, comtesse de Coire : cette maison mérita ou plutôt légitima sa grandeur ; elle aimoit l'agriculture, la justice et la religion, et la Suisse lui a de véritables obligations : c'est elle qui fit défricher une partie de l'Helvétie intérieure : plusieurs villages, châteaux, abbayes des vallées d'Underwald et de Schweitz, des bords du lac de Zug et de l'Argovie, lui doivent leur naissance. Ces comtes terminoient souvent à l'amiable les différens de leurs sujets, assis sous des chênes, au bord des grands chemins; (7) usage qui subsista encore long-temps après eux dans le pays, puisqu'on lit qu'en 1425, Henri de Bubenberg jugeoit les procès de cette manière aux environs de Lentzbourg. Ils tenoient des plaids généraux, où leurs vassaux nobles de plus de 70 villes, bourgs et seigneuries, avoient voix et séance, sous la présidence du comte ré-

gnant : il y avoit de plus pour toute cette contrée une chambre suprême, au nom de l'Empire, appelée le tribunal de Rore; mais on ignore quel étoit le lieu de sa résidence; s'il étoit fixe, ou s'il se transportoit d'un endroit à l'autre. Les comtes de Lentzbourg en étoient membres nés. Leur cour étoit nombreuse, brillante et polie, pour ces temps de barbarie : des *Minnesinger* ou Troubadours, dont plusieurs sortoient des plus illustres familles de la Suisse, y chantoient les anciennes histoires helvétiques, les exploits des chevaliers, les amours des demoiselles. Il paroît que ces comtes étoient en bonne intelligence avec les habitans de Schwitz. L'un d'entr'eux fut élu Avoué de ce petit peuple, et plaida à ce titre sa cause en 1114, à une diète de Bâle, devant l'Empereur, contre l'abbaye de notre Dame-des-Hermites; et en 1155, Ulrich, fils du précédent, et aussi Avoué de Schwitz, mena en Italie 600 jeunes volontaires de ce pays et de celui d'Underwald, au secours de l'Empereur Frédéric, son intime ami. Cette race illustre s'éteignit en 1173, par la mort de cet Ulrich : sa cousine Richentza, femme d'Hartmann de Kibourg, recueillit son mobilier; mais pour ses domaines, Frédéric Barberousse les reprit, et en investit

son second fils Otton, palatin de Bourgogne, à titre de fief dévolu à l'Empire, par défaut d'héritiers mâles : celui-ci remit le comté de Lentzbourg au duc de Méranie, son gendre. C'est par Alix de Châlons, petite fille de ce dernier, qu'il parvint à Hartmann le jeune, comte de Kibourg ; et de là encore, par le mariage d'Anne de Kibourg avec Eberrhard, Landgrave de Thurgovie, dans la maison d'Hapsbourg, devenue maison d'Autriche, sur laquelle le canton de Berne le conquit en 1415, quand l'archiduc Frédéric eut été mis au ban de l'Empire. Pour s'assurer cette belle conquête, les Bernois obtinrent trois ans après de ce prince une renonciation formelle à tous ses droits, et eurent soin de la faire confirmer dans l'important traité de 1648.

Il existe encore une famille de Lentzbourg, qui, sans descendre des vrais comtes, est cependant d'une ancienne illustration, et dont une branche a la bourgeoisie de Fribourg depuis 1394. Dès le douzième siècle, ils étoient grands-maîtres d'hôtel et échansons héréditaires des comtes du même nom, dont ils tenoient plusieurs fiefs ; et dans le XIII[e] ayant prêté une somme au duc d'Autriche, il leur donna en hypothèque la charge d'Avoyer de la

ville de Lentzbourg. Cette famille a fourni trois évêques d'un caractère bien différent... Ulrich, d'abord abbé de Pfeffers, puis évêque de Coire, prélat guerrier, vainqueur dans plusieurs combats, puis vaincu à son tour et chargé de chaînes par Louis margrave de Brandebourg; enfin remis en liberté, et mort en 1356, après 24 ans d'un épiscopat fort orageux. 2°. Jean, aussi évêque de Coire, après avoir occupé successivement les sièges de Gurc et de Brixen, prélat courtisan, rompu dans les intrigues politiques, long-temps chancelier d'Albert duc d'Autriche, et mort en 1388. 3°. Bernard-Emanuel, évêque de Lausanne, mort en 1795; prélat bienfaisant, père des pauvres, ami des malheureux, dont la vie a été en exemple, et dont la mémoire est en bénédiction.

De Lentzbourg je suivis la route de Sengen, à travers des vallons agrestes et quelques hameaux: le chemin étoit couvert d'un peuple nombreux et très-bien vêtu, qui revenoit de l'église. Sur plus de 150 femmes ou filles, qui toutes étoient en manches (suivant l'expression du pays), on n'en eût pas trouvé une seule sale ou déchirée; et rien peut-être n'annonce mieux l'économie et la propreté domestique que le soin du linge: mais aussi dans plusieurs

de nos contrées, sur-tout dans celle-ci, la toile employée dans un ménage vient d'un chanvre semé sur un terrein qui lui appartient, teillé, filé, souvent tissu par la femme ou les filles de la maison, blanchi par elles-mêmes sur le pré voisin, coupé, cousu et devenu chemise sous leurs mains laborieuses. C'est un luxe sans doute que du trop beau linge chez nos paysans; mais si cette toile est de leurs cru et manufacture, il est bien pardonnable; il atteste la prospérité nationale, autant que les sales guenilles et le linge en lambeaux, qu'on voit en d'autres pays devant l'habitation du paysan, prouvent sa misère. Je me rappelle toujours ces mots d'un voyageur étranger : „ L'état du linge d'un peuple, „ me disoit-il, est pour moi le thermo- „ mètre de son bien ou mal-être; et nulle „ part je n'ai vu de lessives qui m'aient „ fait autant de plaisir que dans votre „ Suisse."

Mais quel tableau vient frapper tout-à-coup mes yeux? Je vous salue, lac de Hallweill! je vous salue, champs couverts de moissons, prairies verdoyantes, bosquets touffus, collines dont Bacchus, Cérès, Pomone et Pan se partagent les gradins! Je vous salue, amphithéâtre enchanteur, dont l'image se répète dans le

cristal des eaux de ce bassin tranquille ; tandis qu'à vingt lieues de distance, je vois le majestueux colosse du Titlis, dominateur des vallées d'Underwald, père des glaces et des neiges, élever fièrement sa tête au-dessus des nuages, qui errent sur ses arides flancs! Que je m'arrête un moment, pour offrir mon premier hommage au génie de ce riant vallon et aux Nimphes de ces frais rivages, où l'on diroit que la nature a pris plaisir à dessiner en miniature et notre beau Léman, et la charmante contrée qui l'environne. Peu de paysages sont comparables à celui-ci pour les graces et la variété ; et j'ai regret qu'aucun voyageur ne vienne visiter ce coin de la Suisse, d'autant plus que les habitans ne le déparent point, tant s'en faut. Sengen, situé à peu de distance du lac, est un fort grand village. J'y vis une assemblée de la bourgeoisie, où il y avoit plus de 250 hommes, presque tous vêtus de drap blanc fabriqué dans le pays, en chapeau de paille ou bonnet de coton, et portant de larges culottes plissées, qui ont en ampleur ce qui manque en longueur aux jupes de leurs femmes et de leurs filles. Quoique dans le territoire de Berne, la paroisse de Sengen à toujours un pasteur de Zurich, parce que ce der-

nier canton a acquis de la commanderie de Kusnacht la collature de cette cure, avec les dixmes et autres droits qu'elle y possédait avant la réformation. Ce fut Conrad Schmidt, l'ami de Zwingle, et tué comme lui à la bataille de Cappel, qui remit cette commanderie à son canton. Comme il faut écrire pour tout le monde, quelques détails économiques sur cette paroisse, l'une des plus grandes du pays, intéresseront une classe de lecteurs, dont le suffrage me sera toujours précieux. Je tiens ces renseignemens du digne pasteur du lieu, M. Schintz, dont je n'oublierai jamais ni l'accueil amical, ni la maison hospitalière.

La paroisse de Sengen contient 8 villages : sa population en 1787 étoit de 4026 ames, réparties comme suit :

Villages.	*Ménages.*	*Ames.*
Sengen . . .	220 . . .	1141
Eglischweil . .	196 . . .	805
Farwangen . .	93 . . .	521
Meiterschwanden	79 . . .	429
Nieder-Hallweill	63 . . .	349
Bonischweill .	63 . . .	382
Allischweill . .	32 . . .	183
Dännweill . .	41 . . .	216
	787	4026

De ce nombre, 2022 hommes, 2004 femmes, 2394 communians, et 1632 enfans des deux sexes, dont 814 garçons, et 818 filles, distribués en dix écoles. De 1701 à 1790 la population a plus que doublé, puisqu'elle a augmenté de 2373 ames. Vu ce prodigieux accroissement, le produit des terres de cette paroisse ne suffiroit pas à l'entretien de ses habitans, s'ils n'y joignoient une grande industrie. Il s'y fabrique, année commune, 30 mille pièces de toile, de 15 aunes chacune, qui se vendent aux négocians des villes voisines. Mais ce travail ne nuit point à l'agriculture, qui y est généralement sur un fort bon pied. Les mariages y sont très-précoces, plus encore chez les ouvriers tisserands que chez les laboureurs; ils sont favorisés par un règlement de leur police, qui donne voix et séance dans l'assemblée de commune à tout homme marié, n'eût-il que 17 ans; tandis que le célibataire n'y entre pas avant 30.

Sengen, chef-lieu de la paroisse, et qui a jadis donné son nom à une famille noble dès long-temps éteinte, porte dans une vieille chronique le titre de ville: il est à présumer qu'effectivement cet endroit étoit jadis plus considérable; partout on découvre des restes de murs ca-

chés sous la terre végétale. Quelques antiquités romaines, quelques fragmens de pavés à la mosaïque, indiquent que ce lieu a été très-anciennement habité ; quoique son nom soit allemand, composé probablement de deux mots, qui signifient le coin du lac (*See Eck*), il ne seroit pas étonnant que les Romains, qui aimoient passionnément le bord des eaux et la belle nature, se fussent établis dans cette contrée, comme dans plusieurs autres de la Suisse, où ils avoient des maisons de campagne. On y trouve des bains fréquentés par les paysans, mais qui n'ont pas de vertu médicinale reconnue. La vue de la cure est charmante ; celle du Prestemberg, domaine de la maison de Goumoëns, n'est pas moins agréable ; mais la plus belle est celle d'une ferme appartenante à M. le baron de Landenberg de Zurich, qui domine tout le lac et ses alentours : en y montant, on rencontre plusieurs bancs d'une pierre arénaire et friable, communément dite *molasse*, qui renferment de gros noyaux d'un beau silex.

Rien de plus intéressant qu'une promenade sur le lac d'Hallweill, sur-tout dans une belle soirée. J'en fis une assez longue sur ce charmant bassin : arrivé à son extrêmité occidentale, notre bateau entre

dans le canal limpide qui s'en détache ; il en suit doucement les détours gracieux, ici côtoyant des massifs d'aulnes et de saules, là glissant sur les larges feuilles du nénuphar, entre les touffes fleuries du treffle de marais ; par-tout découpant un terrein tellement miné des deux parts par les eaux, que la largeur du fond du canal paroît presque double de sa surface supérieure. Après une navigation des plus agréables, nous débarquons sous les fenêtres du château de Hallweill, plus remarquable par ses souvenirs que par son état actuel. L'ancien bâtiment étant devenu inhabitable, on y en a accollé un nouveau, qui donne sur le canal. Au rebours des autres châteaux de la Suisse placés sur des collines ou des rochers, celui-ci est situé dans un lieu fort bas, sur une espèce d'île que forme l'Aabach en sortant du lac ; situation qui jadis le rendoit assez fort, en l'environnant d'un fossé en partie naturel, dont les eaux baignoient le pied de ses tours : on prétend que, pour intéresser le ciel à sa garde, ses premiers fondateurs avoient renfermé dans son enceinte un petit couvent de l'ordre de St. Benoit.

Berceau d'une des plus illustres familles de l'Helvétie, il est resté dans sa posses-

sion, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours : les barons d'Hallweill furent d'abord grands feudataires des comtes de Lentzbourg ; à l'extinction de cette dynastie, ils s'attachèrent à celle de Hapsbourg : l'aîné de la famille étoit toujours maréchal héréditaire de la maison d'Autriche dans les vastes domaines qu'elle possédoit en Souabe et dans la haute Allemagne. Les d'Hallweill défendirent bravement sa cause aux batailles de Morgarten, Sempach et Næfels, où plusieurs d'entr'eux périrent. Quand ensuite les cantons se partagèrent l'Argovie, où leurs fiefs étoient situés, Thuring, Rodolph et Walther d'Hallweill, trois frères qui avoient défendu le château de Wildeck contre les Bernois, durant la guerre du concile de Constance, recherchèrent et obtinrent dans le XVe siècle le droit de bourgeoisie, soit à Berne, soit à Soleure, quoiqu'ils n'en ayent jamais profité pour entrer dans le gouvernement ; et ils embrassèrent dès-lors les intérêts de la Suisse. On n'a point oublié qu'à la bataille de Morat, Jean d'Hallweill commandoit l'avant-garde, composée des bannières de Thoun et de l'Entlibuch, et qu'il contribua autant par sa valeur que par son intelligence à la défaite des Bourguignons, dont il enleva l'artillerie. Stettler,

dans sa chronique, nous a conservé la harangue militaire que ce franc et loyal chevalier adressa au corps qu'il conduisoit au combat; elle finit par ces mots, au moment où le soleil perça des nuages pluvieux qui obscurcissoient l'horison: « Braves confédérés! le ciel est pour nous:
» Dieu nous exauce. Marchons droit à
» l'ennemi. Hommes mariés, pensez à vos
» femmes et à vos enfans; et vous, jeu-
» nes soldats, si vous aimez vos maîtres-
» ses en tout bien et tout honneur, ne les
» abandonnez pas aux brutales attaques
» de ceux que vous voyez devant vous".

Plusieurs d'Hallweill ont été abbés des plus fameux couvens de la Suisse, et il y a eu en 1527 un évêque de Bâle de ce nom. Une branche de cette famille est établie dans l'Autriche et la Bohême, et a obtenu le titre de comte d'Empire. Les domaines de la branche Suisse étoient autrefois plus considérables: elle possédoit un grand nombre de fiefs et de châteaux, comme les deux Wartbourg, Wildeck, Horgen, qu'elle vendit à Zurich en 1406. Mais les croisades, les guerres de la maison d'Autriche contre les cantons, les services étrangers, les ont successivement diminués.... cependant il lui reste encore la baronie d'Hallweill, qui contient huit

villages ; elle a, sous la suzeraineté de Berne, omnimode juridiction sur Farvangen, Dannweill et le lac, avec droit exclusif de pêche et de bateaux, et la basse juridiction et autres droits sur d'autres villages du bailliage de Lentzbourg : l'un de ces villages, nommé Oendschiken, a le singulier privilège de pouvoir choisir à la mort du baron celui d'entre ses fils qu'il veut pour son seigneur. Les tombeaux de cette famille sont dans l'église de Sengen. Il n'y a pas long-temps que des réparations nécessitèrent l'ouverture de celui de ce Jean d'Hallweill dont nous avons parlé ci-devant : on y trouva encore son épée de bataille, ses éperons, le reste de ses bottes ; et on put juger par ses ossemens, que ce guerrier étoit de la plus haute taille. Sur un des vitraux de cette même église, les armes d'Hallwill, qui sont deux aîles éployées, paroissent écartelées avec celles des Hapsbourg-Lauffenbourg ; et sur le mur sont peintes celles de plusieurs barons et de leurs femmes, par où l'on voit qu'ils sont alliés aux plus anciennes maisons de la Suisse, les de Mulinen, d'Erlach, Breiten-Landenberg, Berenfels, etc. On conserve encore dans le château le sabre avec lequel l'impératrice Elisabeth fit décapiter sous ses yeux 60 gentilshommes pris dans

la tour de Farvangen, comme complices de l'assassinat de son mari Albert, quoiqu'ils n'y eussent aucune part.

Le lac d'Hallweill peut avoir environ deux lieues de long sur une demi-lieue dans sa plus grande largeur: son joli bassin est presque en entier dans les terres de Berne, et ne touche que par son extrêmité supérieure à la partie des bailliages libres (Freyampter) qui appartient aux huit anciens cantons; sa profondeur varie, mais ne passe guères nulle part 90 pieds: il est très-poissonneux; on y trouve, entr'autres, des brochets, des truites, des barbeaux, des perches et de superbes écrevisses. Le poisson très-délical, connu dans le pays sous le nom de *heglin*, et qui est, si je ne me trompe, le *salmo albula* de Linné, s'y pêche en grande quantité. Toutes les eaux sorties du lac pour former l'Aabach, passent en-dessous du château, à travers une double grille de bois, destinée à prendre les anguilles, qui y sont belles et nombreuses. J'ai vu aussi dans la vase du fond beaucoup de grosses moules (*mytulus anatinus* L.) Un grand nombre d'oiseaux aquatiques habitent ses bords, tels que le rale, le pluvier, la beccassine, le vanneau, et les diverses espèces de canards sauvages. Une lieue plus haut, entre les bailliages libres et le

canton de Lucerne, est le petit lac de Heydegg ou de Baldeck, plus connu dans le pays sous le nom d'Obersée (lac supérieur.) Il est d'une forme plus arrondie que celui d'Hallweill, mais la moitié moins grand, et dans une contrée plus sauvage. L'Aa, ruisseau dont la source est dans les collines voisines de Sempach, traverse ce premier lac; il en sort pour se jeter dans celui d'Hallweill, d'où il s'échappe en prenant le nom d'Aabach, et va se rendre dans l'Aar, après avoir arrosé une partie du bailliage de Lentzbourg. Dans la portion de ce ruisseau située entre les deux lacs, on trouve le singulier poisson appelé perce-pierre, ou petite lamproie (*petromyson branchialis* L.)

Quoique les bords de ce lac soient très-peuplés, les villages se voient peu: ils sont situés pour la plupart à mi-colline, et couverts par un rideau de vergers et de bosquets, qui s'abaisse vers les eaux. Le plus riche village de cette contrée est Meisterschwanden, où je me rendis pour passer le lac. Le bateau destiné aux passagers étant sur l'autre rive, on se servit, selon l'usage, d'un cornet à bouquin, pour avertir le batelier de venir incessamment; mais les sons rauques de cet instrument, qui a faussé tous les échos du voisinage,

ne hâtèrent point sa manœuvre. Après deux heures d'attente, l'esquif arrive enfin: une vieille femme le conduit.... c'est tout l'équipage; elle fait à la fois les fonctions de capitaine, de rameur, de pilote et de mousse. Je m'abandonne donc à ma bonne fortune, ou à la sienne, et je vogue sous les vigoureux coups d'aviron de ce Caron femelle, sans trop m'inquiéter ni de ses connoissances nautiques, ni du port où elle me débarquera; je promène délicieusement mes regards sur les eaux azurées qui m'entourent... sur ce double rivage, échancré çà et là par des anses profondes, qu'ombragent les bosquets voisins.... sur cette succession de côteaux diversement cultivés, qui sert de cadre à ce bassin, au centre duquel mon œil peut passer des Alpes au Jura, et du mont Pilate à la chaîne du Boëtsberg: je m'embarrasse peu de la lenteur de mon bateau, d'un vent contraire qui le fait dévier de sa marche ordinaire, et de l'originale grimace dont ma respectable batelière appuie chaque coup de rame; et je trouve que nous abordons encore trop tôt au village de Beinweill. Ce village, ainsi qu'un grand nombre de ceux de cette contrée, a un nom qui finit en *weill*: c'est un reste de *villa*, qui dans son origine signifie une

ferme,

ferme, (ou de *Wil*, qui en Celtique signifie une habitation), et que, dans tous ces mots, on fait, selon le génie de la langue allemande, précéder d'un substantif propre à distinguer cette ferme des autres : ainsi Beinweill signifie la ferme de l'os, Huttweill la ferme du chapeau ; Tannweill la ferme du sapin, etc. Il n'y eut d'abord dans tous ces lieux qu'une métairie au centre d'un défrichement ; à mesure que le pays se peupla, elle devint hameau, bourg, château, cité même. Dans le seul canton de Berne il *y a*, tant dans la partie allemande que dans la romande, plus de 60 villages ou bourgs dont le nom dérive ou est composé du mot *villa*.

Du haut de la colline qui domine Beinweill, je fis mes adieux aux lacs d'Hallweill et de Baldeck ; je les perdis de vue à regret : je les cherchai long-temps des yeux, quand je ne pouvois plus les découvrir. Qu'on ne s'étonne point de ma prédilection pour eux : né et élevé sur les bords ou dans la proximité de deux lacs bien différens, le lac Léman et le lac de Joux, j'ai tellement contracté l'habitude d'en voir, que tout paysage qui n'en a point, tant riant soit-il, a peu de charmes pour moi, et me paroît manquer de son

plus bel ornement. J'entre bientôt dans une contrée sauvage, sombre et couverte de bois : j'apperçois de loin le village de Rhinach, berceau d'une ancienne maison de ce nom, qui subsiste encore dans l'évêché de Bâle. Après la bataille de Sempach, où quatre Rhinach furent tués, les Suisses brûlèrent leur château; alors Hermann, cadet de la famille, se retira dans sa forteresse d'Avenstein entre Arau et Brugg : là dégoûté des batailles rangées, il préféra la petite guerre, et désola les grands chemins par de fréquentes excursions : après plusieurs avertissemens infructueux, les Bernois viennent enfin l'assiéger en janvier 1389, et somment vainement la garnison de se rendre, si elle veut recevoir quartier; au bout de quelques jours d'une défense inutile, elle se rend à discrétion, mais c'est trop tard : la jeune et belle Ursule de Homberg, femme de Hermann, obtient par grâce un sauf-conduit pour se retirer elle, son fils au berceau et ses chambrières, au château de Bernau, avec la permission d'emporter ce qu'elle pourroit.... et elle emporte son mari sur ses épaules, et le sauve ainsi du massacre total de la garnison, composée d'une centaine de brigands souillés de mille crimes.

Déjà j'ai dépassé là borne Bernoise ; je me trouve dans le canton de Lucerne ; je traverse le village de Schwartzbach (ruisseau noir), et j'arrive sur ce plateau froid, triste et fourré, où est situé le bourg de Munster en Argovie. Peu de coins de la Suisse m'ont paru, au premier coup-d'œil, moins intéressans que celui-ci : pour couper la monotonie de la route, je me mis à botaniser. Je crus, vu l'élévation de cette contrée, qui est, selon Mr. le général de Pfiffer, à 117 toises au-dessus du niveau du lac de Lucerne, y trouver quelques plantes rares ; mais je n'y sus voir que les herbes les plus communes. Je vins enfin me reposer à Munster, assez grand bourg, qui n'a ni vue, ni alentours agréables, mais qui, en revanche, est joliment bâti : c'est une large rue, bien percée, ayant à l'une de ses extrêmités l'église de la paroisse, et à l'autre la collégiale et les belles maisons du prévôt et des principaux chanoines. La petite rivière de Vynon, qui prend sa source dans le voisinage, y passe, et va, après bien des détours, se jeter dans la Sour.

Voici l'origine de Munster, du moins selon une tradition assez bien établie, que nos plus vieilles chroniques ont adoptée.

Ce pays n'étoit au commencement du neuvième siècle qu'une profonde forêt, repaire d'animaux féroces, et n'ayant dans sa vaste enceinte ni culture, ni habitation : un grand seigneur du pays, nommé *Beron*, tige des comtes de Lentzbourg, y vient un matin chasser avec son fils, ses pages et ses écuyers : on se sépare, on se perd dans l'immensité de ces bois épais, après avoir fixé un point de réunion : tout le monde s'y rencontre le soir, sauf le jeune comte. Son père, justement allarmé, le fait chercher avec soin ; lui-même parcourt la forêt, l'appelle à grands cris, et au bout de deux jours de courses et de recherches, il trouve son fils déchiré par un ours qu'il avoit percé de sa lance... A ce spectacle, le malheureux Comte est prêt d'expirer de douleur; mais se tournant bientôt vers la religion pour y chercher quelque soulagement, il fait vœu de bâtir sur la place même un couvent et une église. Incessamment on met la main à l'œuvre ; il dépose les tristes restes de son fils dans une tombe en face du grand autel. Il revient souvent près de ce monument cher à son cœur paternel, consacrer ses larmes et sanctifier son deuil, au milieu des prières des religieux qu'il y a rassemblés : lui-même y fut enseveli peu d'an-

nées après, ainsi que le porte une inscription gothique à moitié effacée. On ignore la date précise de cette fondation, qui ne remonte cependant pas au-delà de l'an 850. Bientôt elle fut dotée et augmentée par la noblesse du voisinage, qui y plaçoit ses enfans : mais personne ne l'enrichit davantage qu'Ulric de Lentzbourg, dernier de ce nom, surnommé le *riche* : ayant perdu ses fils et n'étant pas content de ses neveux, il lui donna de son vivant une partie de ses biens, et lui assura des revenus capables d'entretenir 24 chanoines : l'an 1036, il en résigna l'Avoucrie en présence de 22 témoins, par devant le tribunal de Rore, à son neveu Arnold; à l'évêché de Constance, si son dit neveu n'étoit pas loyal et juste comme ses pères; à l'Empereur, si l'évêque manquoit à ses devoirs; et si l'Empereur venoit à vexer l'église de Munster, il la remet au Roi des Rois : mais ensuite il se borna à la protection impériale, que Henri III lui accorda gracieusement, à la sollicitation de l'impératrice Agnès, par une chartre donnée à Soleure en 1045. A la mort d'Ulrich, Munster, afin de s'affermir d'autant mieux, élut pour son prévôt un fils de cette opulente comtesse Richenza, cousine d'Ulrich, et héritière de son im-

mensé mobilier. Dès-lors les comtes de Hapsbourg et les ducs d'Autriche furent successivement avoués ou protecteurs de ce chapitre : ensuite le canton de Lucerne est entré dans tous les droits de cette dernière maison, quand il conquit en 1415 cette partie de l'Argovie (8). Maintenant il y a vingt chanoines, tous bourgeois de Lucerne, ainsi que le prévôt : ce prévôt est certainement un très-grand seigneur ecclésiastique ; il partage avec le canton la seigneurie de Munster et de ses environs, appelée *Bailliage de St. Michel*; il a son propre tribunal de justice, la moitié des amendes et péages, la garde de la bannière, le droit de nomination du banneret, la collation de plusieurs cures catholiques et réformées, sans parler du titre d'*Aumônier du Saint Empire*, que l'Empereur Henri IV donna en 1086 à son cousin Ulrich de Kibourg, chanoine de Bâle et prévôt de Munster.

Le chapitre a pour patron St. Michel l'Archange, et frappe des médailles avec les armes et la devise de *Beron, comte de Lentzbourg, fondateur de l'église de Munster en* 720 : mais le blason et la chronologie sont également en souffrance par ces médailles ; car d'un côté elles ne portent point les véritables armes de la maison

de Lentzbourg ; et de l'autre, il y a dans la date un anachronisme de 130 ans, au moins. Pour distinguer Munster de plusieurs autres lieux du même nom, on l'appelle *Munster en Argovie*, ou *Bero-Munster*, soit de son fondateur Beron, soit de l'ours (*Bär*) qui doit avoir tué son fils.

Le sénat de Lucerne nomme à la place de prévôt et à celle de douze expectans ; dont le plus ancien entre à la première vacance d'un canonicat ; et qui, en attendant, desservent plusieurs cures à la nomination du chapitre. Un baillif tiré du sénat de Lucerne, et dont la charge ne dure que deux ans, gouverne de moitié avec le prévôt le bailliage de St. Michel. Il ne réside pas à Munster, mais bien un chancelier Lucernois, qui est neuf ans en charge. La collégiale est assez bien bâtie ; ses colonnes sont de stuc : on y remarque trois jeux d'orgues, ouvrage d'un excellent maître ; une passion sculptée en bois avec un art admirable, par J. J. Krussli, natif de Munster même ; et quatre tableaux qui représentent le combat du jeune comte contre l'ours, l'arrivée du père sur le lieu où est le corps de son fils, l'enterrement du défunt, et la fondation de l'église. Le trésor renferme quelques richesses ; mais

les seules pièces qui méritent d'être vues, sont quatre plats d'argent très-anciens, où cette histoire est ciselée avec beaucoup de soin : dans le premier est le départ pour la chasse de Beron, de son fils et de leur suite, tous à cheval : dans le second, le jeune comte perce de sa lance l'ours qui se dresse contre lui : dans le troisième, son père le retrouve mort sur le cadavre de l'animal couché sous lui : le dernier montre le jeune comte emporté sur un brançard vers le château de Lentzbourg, et l'ours placé au travers d'un cheval, qui plie sous son poids.

Parmi les anciens chanoines de Munster, on compte quelques noms célèbres dans nos annales, entr'autres un Gundelfinger, ami du bienheureux Nicolas de Fluë, et le premier qui ait écrit sa vie, restée en manuscrit, ainsi qu'une histoire de la maison de Hapsbourg.... un Silinen, prévôt de Munster, puis évêque de Sion, enfin de Grenoble, après avoir perdu ce premier siège ; prélat doué des plus grands talens pour la politique, qui prépara à sa nation les succès de la guerre de Bourgogne, en la réconciliant avec Sigismond d'Autriche ; et qui tour-à-tour, dans la bonne et dans la mauvaise fortune, se montra toujours supérieur à l'une et à l'autre....

un Ambuol, plus connu sous le nom de *Collinus*, homme d'une immense érudition, qui au temps de la réformation quitta son canonicat pour se faire cordier à Zurich, où son mérite lui procura la chaire de grec, etc. Mais celui qui peut-être est le moins cité, quoique bien digne de l'être, c'est le chanoine Elie de Lauffen, d'une famille noble de Bâle, qui le premier introduisit en Suisse l'imprimerie.... cet art qui a fait tant de bien et tant de mal; de bien, en propageant d'abord les vraies lumières; de mal, en répandant ensuite les demi-lumières, pires que l'ignorance. Enthousiasmé de cette découverte, Lauffen établit à ses frais une presse à Munster : il apprit lui-même à imprimer, quoique âgé de 70 ans; et il publia en 1470 un dictionnaire de mots difficiles de la Bible, appelé *Mammo-Tractus*, composé par Marchesini, cordelier de Reggio. Deux ans après, il fit encore paroître le *Miroir de la vie humaine*, ouvrage latin de Rodriguès, évêque de Zamora. Voilà les deux premiers livres imprimés en Suisse, où ils sont de la dernière rareté : on ne les voit que dans quelques bibliothèques. C'est probablement Lauffen qui apprit cet art à Ulrich Gering, aussi natif de Munster, qui le porta d'Allemagne en

France. Cet imprimeur s'établit à Paris, y fit de très-bonnes affaires, et y mourut en 1510, laissant des legs considérables aux pauvres et aux étudians, soit de la Sorbonne, soit du collège de Montaigu, où l'on voyoit encore, il n'y a pas longtemps, son portrait en costume de paysan Lucernois. La seconde imprimerie de la Suisse est aussi due à un ecclésiastique, nommé *Henri Wirksbourg de Wach*, qui imprima en 1481, dans le prioré de Rougemont, alors dépendant du comté de Gruyère, l'ouvrage de Roleving, intitulé *Fasciculus temporum*, orné de gravures en bois, dont j'ai vu un exemplaire à Zurich dans la belle collection de M. le tribunier Heidegger.

Si j'étois arrivé un peu plutôt à Munster, j'aurois pu y voir une procession qui s'y fait chaque jour d'Ascension; elle étoit composée cette année d'environ 200 cavaliers, conduits par un chapelain sonnant de la trompette, et de quatre mille piétons des deux sexes : à cinq stations différentes, les possesseurs des fermes voisines sont obligés d'offrir une tartine au beurre à chaque cavalier, qui la prend et la donne au premier pauvre qu'il rencontre : la moitié du discours se prononce à cheval, l'autre moitié dans la chaire d'une cha-

pelle; et le tout finit par l'élévation subite d'une statue du Sauveur, que des poulies font monter jusqu'à la voûte. L'origine de cette singulière procession vient, dit-on, d'un vœu fait par les paysans, dans le temps d'une épizootie qui détruisoit les troupeaux de la contrée; et ce sont les fermes où cette maladie ne pénétra pas, qui doivent les tartines. Si nous avons en Suisse des processions à cheval, nous en avons aussi en bateau, entr'autres une à la chapelle de Guillaume Tell sur le lac des quatre Cantons, et une autre fort curieuse sur le lac de Zug.

La vie des chanoines de Munster est assez monotone pour qui n'a pas des goûts propres à l'animer. J'en connois un qui, pour charmer ses loisirs, rassemble de beaux paysages suisses, fait peindre des sites romantiques, arrange son jardin à l'angloise, et se procure, autant que possible, les jouissances des beaux arts... amusemens bien permis quand les devoirs de son état sont remplis. Je n'ai pas appris qu'aucun d'eux fût homme de lettres; et le chapitre, à mon grand étonnement, n'a point de bibliothèque publique.

Les archives de Munster renferment une foule de chartres et de documens précieux pour l'histoire, et qui mériteroient d'être

publiés, et qui le seront sans doute quand le chapitre ne craindra plus d'imiter plusieurs abbayes, qui ont donné au public de très-belles collections diplômatiques, en dépit des vieux préjugés qui s'y opposoient.

Arrivé par des sentiers sur un côteau voisin de Munster, je vis devant moi un assez joli vallon, moins mélancolique que celui que je quittois. Ce vallon est embelli par le petit lac de Mauensée, et décoré par le château situé dans l'île qu'il baigne de ses tranquilles eaux. Un foible ruisseau sort de ce bassin presque circulaire, et va se jeter dans la Wigger. De là je descendis par Büren, village qui n'offre rien de remarquable que les ruines de l'ancien manoir d'une famille noble éteinte depuis long-temps, et qui donne son nom à un petit bailliage que les Lucernois achetèrent en 1407 de Mahaud, comtesse d'Arberg. Puis je vins me reposer aux bains de Knutwill.

Ces bains, avantageusement connus depuis la fin du XVe siècle par d'excellentes cures, ont été depuis peu rebâtis et embellis par le possesseur actuel, M. de Maller de Lucerne : leurs alentours offrent véritablement un paysage à l'anglaise ; c'est une vaste commune, couverte de troupeaux

errans dans de verds pâturages, coupée de divers sentiers, et arrosée par la Sour, dont le cours tortueux dessine plusieurs compartimens de ce charmant parc. Près des bains est un joli bosquet, où conduit une assez longue allée d'arbres. La perspective est bornée par une chapelle près de Sursée, et par la colline où s'élèvent l'église de Büren et les restes de son vieux château. Le bâtiment est moderne, bien entendu, commodément distribué, meublé avec propreté, et ayant un bel escalier à chaque aîle. La source est toute voisine : l'eau a un goût peu agréable et une teinte blanchâtre; mais l'un et l'autre disparoissent quand on la fait bouillir. Les bains sont fort bien tenus, et la table bonne. Je renvoie, pour de plus grands détails, à une brochure allemande récemment imprimée, qui contient l'histoire et les propriétés de ce bain, avec la gravure des bâtimens et de leurs alentours.

Une haute colline les sépare de la grande route de Lucerne : de son sommet on découvre le lac de Sempach et ses charmans rivages, si intéressans par les grands souvenirs qu'ils rappellent; et l'on descend dans une vallée traversée par la Vigger, dont les eaux bleues et limpides arrosent le plus verd gazon, mais un peu rem-

brunie par les bois de sapins qui noircissent ses deux flancs. Cette rivière étoit, dit-on, navigable autrefois, depuis Willisau jusqu'à son embouchure dans l'Aar ; à présent elle ne peut plus porter bateau. La route se prolonge agréablement sur un pays bien cultivé. Comme c'étoit fête ce jour-là, elle étoit couverte de gens qui alloient à l'église, ou qui en revenoient : les deux sexes étoient très-séparés ; d'un côté du chemin, s'avançoit gravement et en silence la troupe des hommes, portant de bons habits de drap du pays, de longues cravattes noires et des chapeaux à rubans jaunes ; de l'autre, marchoit plus gaiement et plus bruyamment la troupe babillarde des femmes et des filles : plusieurs de ces dernières avoient un aspect fort original avec leurs jupes à livrées ; car comme le bas s'use plus vîte que le haut, les bonnes ménagères ont soin de les rentraire ; et afin de n'en imposer à personne, elles prennent pour la partie neuve une étoffe de couleur tranchante avec le reste du vêtement. Je passai par Tagmerzellen, village dépendant de la belle seigneurie d'Altishoffen, jadis très-renommé par la gaieté folle de ses jeunes gens, par leurs comiques mascarades, et par leur carnaval, plus connu dans la contrée que

celui de Venise. De là je vins à Reyden, grand et beau village, où l'on bâtit une église neuve très-vaste; l'ancienne ne pouvant plus contenir tous les paroissiens. C'est une commanderie de l'ordre de Malte, fondée par la noblesse des environs, et réunie en 1588 à celle de Hochenrein, dans le même canton: quand le commandeur n'est pas de Lucerne, il jouit dans cette ville du droit de bourgeoisie honoraire. Entre plusieurs braves chevaliers qui ont possédé cette commanderie, le plus fameux a été François de Sonnenberg, mort en 1682, qui, par la haute valeur qu'il déploya contre les ennemis du nom chrétien, sur terre et sur mer, et par les services signalés rendus à son ordre, parvint à la dignité de grand-prieur de Hongrie, et ensuite d'Allemagne. On montre encore dans l'arsenal de Lucerne sa patrie, le pavillon d'un vaisseau turc, qu'il enleva de sa main. Comme on faisoit remarquer, il n'y a pas long-temps, cette dépouille des infidèles à un voyageur curieux de s'instruire, il demanda gravement *si les pirates Turcs faisoient souvent des courses sur le lac de Lucerne*; question qui lui valut la réponse satisfaisante, *que depuis qu'on avoit pris le parti violent de brûler le pont Euxin, ils ne pouvoient plus y entrer.*

Un coup de vent ayant, en 1577, renversé un vieux chêne, sur une colline près de Reyden, mit au jour quelques ossemens d'une grandeur prodigieuse : on les ramasse avec soin, on les transporte à l'hôtel-de-ville de Lucerne, et bientôt après on les envoie à l'université de Bâle. Le professeur Félix Platter les examine, les déclare os humains; et d'après une échelle de comparaison avec un squelette ordinaire, il trouve qu'ils doivent avoir appartenu à un homme qui n'avoit rien moins que dix-neuf pieds de haut; et voilà dès lors notre Suisse en possession d'avoir été la patrie, ou du moins le tombeau d'un des plus énormes géans, qui dut être bien embarrassé de sa personne dans les épaisses forêts et les chétives chaumières de l'ancienne Helvétie. Jaques Boch, peintre de Bâle, dessina ce colosse; et les os, avec son tableau en pied, furent renvoyés à Lucerne; mais on en garda une copie, qui est encore dans une des salles du collège inférieur de Bâle. Si Reyden, ce que je ne crois pas, avoit été sur la route d'Annibal allant en Italie, on pourroit présumer que ces os sont les restes d'un de ses éléphans. Nos naturalistes du siècle dernier n'ont pas manqué de rapporter ce fait, comme une preuve qu'il y avoit jadis

en Suisse une belle race de géans. Il n'a pas tenu à eux d'en faire descendre notre nation.... origine qui en vaut bien une autre : ils ont joint à ce document, pour le moins apocryphe, plusieurs traits de la même force, entr'autres l'histoire d'un guerrier de la Thurgovie, qui servoit sous Charlemagne, et qui valoit seul une armée; car, disent les très-véridiques chroniques de ces temps-là, il passoit à la nage les torrens les plus impétueux; il fauchoit les rangs ennemis comme l'herbe, et il portoit gaiement et sans peine une demi-douzaine de soldats enfilés comme des grenouilles à sa longue lance. Il est probable que cette fable, rapportée gravement par plusieurs historiens, est un reste de quelque chanson militaire faite pour amuser les troupes.

De Reyden on découvre bientôt un château situé sur des rochers, nommé *Wicken*, destiné jadis à défendre la tête de la vallée. C'est maintenant la résidence d'un baillif Lucernois, dont le gouvernement est des plus petits. Les alentours du château, garnis de forêts, de collines, de restes de tours, sont très-pittoresques; et c'est de là qu'on commence à revoir la chaîne du Jura vers l'occident. Ce paysage devoit être bien plus beau au commencement du XVe siècle. Alors, au lieu d'un château,

il y en avoit quatre, tous voisins l'un de l'autre, à la tête de la vallée, dont trois appartenoient à la riche Anastasie d'Arbourg, femme d'Hermann de Russeck : ceux-ci furent brûlés ; il ne reste que le dernier, conquis par les Lucernois sur Thuring de Butikon. Les rochers qui portent cet ancien fort sont pleins de coquillages marins, sur-tout de bélemnites, agglutinés, et, pour ainsi dire, incorporés dans une pierre très-dure ; ouvrage et dépôt des eaux qui ont très-anciennement couvert ces contrées, et qui peut-être y ont apporté les ossemens du géant de Reyden.

Je ne quitterai point le territoire de Lucerne, sans regretter de n'avoir pu consulter sur ce que j'en dis l'ouvrage de M. le trésorier Balthazard ; mais le volume qui traite de la partie que je viens de parcourir, n'est point encore imprimé ; et je suis ici l'organe du public, pour prier ce savant et respectable magistrat de continuer cette description de son canton, si intéressante pour toute la Suisse.

Zoffingue, que l'on trouve en rentrant dans le canton de Berne, est une jolie petite ville, qui semble plus faite pour l'agriculture que pour le commerce, et qui, mieux que bien d'autres, a conservé la simplicité des anciennes mœurs. Ses aleu-

tours sont rians et fertiles, ses champs richement cultivés : l'irrigation de ses prés, à l'aide des eaux de la Vigger et d'autres ruisseaux, est très-bien entendue. Son ancien nom étoit *Tobinium*, et son origine n'est pas bien connue : on sait seulement qu'au XI[e] siècle elle étoit déjà murée, qu'elle jouissoit du droit de battre monnoie, et que vers l'an 1240 les comtes de Froberg y avoient fondé un collège de 24 chanoines, sécularisés au temps de la réformation. On peut lire dans nos géographies le régime de sa municipalité et ses grands privilèges, obtenus la plupart de la maison d'Autriche ; et certes, elle les avoit bien mérités, car les Zoffingois ont combattu pour sa défense dans trente-une batailles rangées. A celle de Sempach, l'avoyer Nicolas Thüt, qui portoit leur bannière, mortellement blessé, et voyant qu'il ne pouvoit échapper aux confédérés, ne voulut du moins pas leur laisser prendre son drapeau : pour le sauver, il le déchira en lambeaux, et les cacha dans sa bouche, où on les trouva quand on rendit à ce brave homme les honneurs de la sépulture (9) : dès lors le banneret de Zoffingue prête serment, en recevant la bannière, de faire la même chose plutôt que de la laisser tomber

entre les mains des ennemis. La bibliothèque de cette ville a quelques manuscrits intéressans pour l'histoire Helvétique, de belles médailles Romaines, la plupart trouvées en Suisse, et une suite des *Bractéates*, frappées sous l'Empire au coin de Zoffingue, ainsi que des monnoies qu'elle a fait battre depuis qu'elle appartient au canton de Berne. Ces dernières ne peuvent courir que dans son enceinte, et l'écusson de Zoffingue y est surmonté par celui de Berne. En 1722 et 1726, on y a battu des pièces de cinq batz et de dix creutzers, des batz, demi-batz, creutzers, etc. mais en petit nombre; de manière que ces monnoies, devenues rares, ne se voient guères que dans les collections monétaires des curieux.

De Zoffingue, une belle route mène à Arbourg, bourg assez ancien, dont la citadelle mérite d'être vue. Fidèle aux usages établis concernant les places de guerre, je ne parlerai ni de sa garnison, ni de ses fortifications en partie taillées dans le roc; mais je dirai qu'elle n'a rien d'effrayant, ni pour les vrais et bons Suisses, ni pour les honnêtes gens; que ces murs protecteurs de la patrie et des lois, ne sont redoutables qu'à ceux qui troublent la première ou enfreignent les secondes; et qu'on

lit sur la porte deux vers latins qui signifient : *Ce n'est pas sur cette forteresse, mais sur Dieu que notre espérance s'appuie ; qu'il soit donc ici lui-même ton gardien et ta garnison.*

Je remarquerai encore qu'Arbourg, de quelque côté qu'on le découvre, embellit le paysage de la manière la plus pittoresque, par les masses de rochers, de murs et de terrasses qu'il présente ; et que du haut de l'esplanade, où l'on mène les étrangers, la vue embrasse un des plus vastes espaces visibles de la Suisse intérieure : c'est de là que Micheli du Cret travailla à déterminer la hauteur des principales pointes de cette chaîne des Alpes, qui se prolonge du Crispalt dans les Grisons, jusqu'au mont Sanetz, vers le Vallais. Il en publia, en 1755, une espèce de carte fort bien soignée : mais des observations plus exactes montrent qu'il s'est trompé dans la plupart de ses calculs ; et ses erreurs viennent d'avoir pris une base trop petite pour établir le triangle nécessaire à ses opérations.

Au-dessous de la forteresse est le bourg du même nom, assez bien bâti, et qui passe pour ancien. Il dut probablement sa naissance aux bateliers qui s'y fixèrent pour la navigation de l'Aar, dès long-

temps pratiquée par les gens de ces contrées : preuve en soit une inscription romaine, trouvée, il n'y a pas long-temps, par M. le général de Zurlauben à Olten, qui n'est qu'à trois quarts de lieue d'Arbourg : ce marbre, quoiqu'en partie effacé, porte que *les bateliers d'Olten ont fait élever ce monument pour remercier G. Neron, gouverneur de la province, d'un retranchement bâti au pied du Jura.* Du reste, cette inscription attend deux choses..... d'abord, que la ville d'Olten la fasse placer dans un lieu plus commode qu'un mur peu accessible, où elle est posée à rebours; ensuite, que quelque homme versé dans les antiquités, veuille bien en faire le sujet d'une dissertation, et nous éclaircir sous quel Empereur et dans quel but fut élevé ce retranchement au pied du mont Jura.

Arbourg a eu autrefois des barons; quoique vassaux des comtes de Frobourg, ils étoient néanmoins au premier rang de la noblesse Helvétique : leur nom se trouve parmi ceux des chevaliers qui assistèrent au tournois de Zurich en 1165; dès-lors plusieurs chartres et documens sont revêtus de leurs signatures, comme témoins ou contractans dans des transactions importantes. L'un d'eux, bourgeois de Soleure et de Zurich, vers l'an 1360, était juge

impérial de cette dernière ville, de la part de l'Empereur Charles IV. Un autre, nommé Rodolphe comme le précédent, proche parent des comtes de Gruyères, vendit plusieurs de ses domaines aux Bernois, mit ses châteaux sous leur protection, et devint en 1406 leur combourgeois. Thuring, cousin de celui-ci, fut d'abord ecclésiastique; après avoir été prévôt d'Amsoltingen et de Beromunster, il se dégoûta des honneurs de l'église, se fit relever de ses vœux, et courut le monde en franc chevalier errant. Puis il rechercha la main de la belle Marguerite de Verdenberg, l'emporta sur tous ses rivaux, et fut un des co-héritiers du dernier comte de Toggenbourg, oncle de sa femme; ce qui ne l'empêcha point, après une vie très-agitée, de mourir fort pauvre en 1441. Le dernier baron d'Arbourg dont il soit fait mention dans nos chroniques, décéda vers le milieu du XVe siècle, après avoir engagé ou vendu plusieurs belles seigneuries.

Arbourg est situé sur la lisière la plus étroite du canton de Berne, entre ceux de Lucerne et de Soleure; il sépare la Haute-Argovie de la Basse. L'Ærgau, qui n'est maintenant qu'une province bernoise, renfermant dix bailliages. était bien plus étendu sous l'Empire : il contenoit une partie

des cantons de Berne, Soleure, Lucerne et Underwalden, le comté de Baden et les Provinces-Libres. La Reuss lui servoit de bornes à l'orient : l'Aar le traversoit et lui donnoit son nom, auquel, suivant l'usage de ces temps-là, on avoit ajouté le mot de *gau*, qui signifie un canton, un district : le Thurgau, le Zurichgau, étoient la province de la Thur, la province de Zürich. Sous l'Empire Germanique, l'Argovie étoit un gouvernement honorable, à cause de la nombreuse noblesse qui y avait ses fiefs et ses châteaux : aussi le donnoit-on à des parens de la famille impériale, tels qu'Odalrich, neveu de Louis le Germanique, en 867; ou à des comtes du Palais, tels que Berthold, successeur du précédent : il y eut ensuite une famille noble du nom d'Aergau, dont nos annales font déjà mention au Xe siècle, et qui eut diverses branches établies dans l'évêché de Bâle, à Soleure et à Berne, dont elles avoient la bourgeoisie. Le dernier gentilhomme de ce nom est mort en 1783, à Berthoud, où ses ancêtres avoient possédé les premières charges municipales, depuis le temps que cette ville reconnoissoit pour seigneurs les comtes de Kibourg.

Vis-à-vis d'Arbourg, on apperçoit sur une haute colline le château de Wartbourg,

bourg, plus connu dans la contrée sous le nom de *Sélissqhlass*, ancienne possession de la maison d'Hallweill, qui l'a perdu comme bien d'autres domaines. A ces barons inquiets et toujours armés, a succédé maintenant un fermier, honnête paysan, qui ne fait de bruit que quand il y a un incendie dans le pays, en tirant le canon d'alarme : il offre du lait dans des vases de bois aux curieux que la belle vue attire sur cette hauteur, et il a grand soin de leur faire écrire leurs noms dans un cahier cloué au mur..... cahier où l'on verra, si du moins il y est encore, plusieurs inscriptions, devises et réflexions remarquables et caractéristiques, sur-tout depuis quelques années.

On peut aller d'Arbourg à Olten par une bonne route, sur la droite de l'Aar, qui la bat de ses eaux écumeuses ; ou à gauche, en passant la rivière, par de charmans sentiers tracés dans une belle forêt : en suivant le premier de ces chemins, l'œil admire et parcourt un beau revêtement de rochers, tapissés de buissons et couronnés de sapins, qui domine le rivage en face d'Arbourg, et qui offre le piquant contraste des ouvrages de la nature avec ceux de l'art.

Je passe l'Aar sur un pont de bois cou-

vert, long de 372 pieds, et j'entre dans Olten. Quel plaisir ! j'y trouve déjà une partie de mes compatriotes rassemblés pour la Société Helvétique, dont l'ouverture est fixée au lendemain ; et je vais finir la journée dans les douceurs de leur agréable et fraternelle compagnie. C'est bien le moment de s'écrier avec Horace dans son voyage de Rome à Brindes :

O qui complexus et gaudia quanta fuere !

et plus encore, me dira mon lecteur dès long-temps ennuyé, de mettre comme lui :

Longæ finis cartæque viæque.

---

(1) Bruschius, poëte Grison, dont le vrai nom étoit Peiser, vécut long-temps à Bâle: il a écrit en vers latins un voyage Rhétique et un voyage Helvétique. L'un et l'autre sont insérés dans le Recueil des voyages poétiques de Nicolas Reussner, intitulé *Hodœporicum* : ouvrage rare et curieux, imprimé à Bâle en 1580, (8°. 671 pag.) où l'on trouve plusieurs poésies peu connues sur la Suisse, telles qu'une Eclogue de Simon Lemnius, où il décrit son voyage de Coire à Bâle; un *Iter Helveticum* de *Nathan Chytreus*, etc.

(2) Voyez l'Histoire de l'église de Strasbourg, par Mr. Grandidier, Tom. I. On y trouve plusieurs Chartres qui éclaircissent l'origine de Schœnenwerdt, appelé d'abord *Verdunum*, *Werith* et *Werida*; l'île sur laquelle il fut bâti primitivement, est nommée *Grechehinbach* dans le testament de l'Evêque Remi, en 778.

(3) Mr. de Vogelsang, prévôt de Schœnenwerdt, mort en 1781, a laissé en manuscrit une histoire diplomatique de ce Chapitre, qui renferme plusieurs actes et détails précieux sur le moyen âge de notre patrie.

(4) *De Kilchberg canus edentatusque Decanus, rursum nigrescit, dentescit, et hîc requiescit.*

(5) Félix Platter, fameux médecin de Bâle, parle dans ses Observations Médicales, de son ayeul maternel, Jean Summermatter de Grenchen, dixain de Visp en Valais, qui prit fantaisie de se marier à l'âge de cent ans, avec une fille de trente, qui en eut un fils, aux nôces duquel il assista vingt ans après, et qui mourut à l'âge de cent vingt-six ans. C. Gesner dit dans ses lettres, avoir connu un vieillard du canton de Zurich, qui mourut à cent trente ans.

(6) Voyez la *Gallia Comata* d'Egide Tschudi, page 144, où cette inscription est rapportée : on ne peut trop recommander l'ouvrage de ce savant Glaronois à ceux qui veulent connoître les antiquités Helvétiques.

(7) Cet usage subsistoit aussi dans l'Helvétie Romande: une reconnoissance d'une partie des droits de Lausanne, par Jean de Blonay, baillif du Pays-de-Vaud pour la maison de Savoie, eut lieu le 24 octobre 1436, sous le grand chêne près de Montpreveyre.

(8) Thuring d'Arbourg était à cette époque prévôt de ce riche chapitre, qu'il quitta bientôt après pour rentrer dans le monde, après s'être fait relever de ses vœux.

(9) Son petit-fils, Jean de Russeck, défendit en 1415. Zoffingue contre les troupes bernoises, et s'échappa de cette ville quand elle capitula malgré lui, pour se retirer auprès de Fréderic d'Autriche, alors excommunié et mis au banc de l'Empire. Peu de temps auparavant, il y avait eu à Sour près d'Arau, une assemblée des seigneurs de l'Argovie et des députés des villes et villages de cette contrée : ces derniers voulaient prévenir l'invasion des Suisses, en formant une espèce de canton par leur assistance et sous leur protection. Mais les seigneurs attachés au parti autrichien, et principalement ce Jean de Russeck, firent échouer ce plan, par la jalousie qu'ils portaient aux communes.

DESCRIPTION

De la Val-d'Illiez.

LA Val-d'Illiez est une vallée de plus de quatre lieues de long sur une largeur fort inégale, dépendante du gouvernement de Monthey dans le Bas-Valais, et limitrophe de la Savoye. Il est étonnant qu'on nous parle jusqu'à satiété, dans les nombreux voyages en Suisse, de tel chétif village qui n'a absolument rien de remarquable, tandis qu'aucnn autre n'a fait mention de la Val-d'Illiez, une des contrées les plus romantiques de nos Alpes Occidentales; tant il est vrai que la place fait beaucoup, et que tel lieu vanté doit toute sa réputation au grand chemin qui le traverse.

Hors de toute route frayée, la Val-d'Illiez est très-rarement visitée; pour s'y rendre de la Suisse, il faut, ou passer le Rhône au pont de St. Maurice, où le traverser au bac de Massonger en-dessous de Bex. De là on vient à Monthey, petite ville joliment située dans une contrée assez fertile, avec un château, résidence du gou-

verneur, que les sept dixains du Haut-Valais y envoient alternativement pour deux ans. De Monthey, on monte près de cinq lieues jusqu'au fond de la vallée, barrée par une grande chaîne des plus hautes Alpes: elle commence à l'église des trois Torrens, et ne renferme proprement que deux villages, la Val-d'Illiez qui est le chef-lieu, et Champéri, situé beaucoup plus haut; outre une multitude d'habitations et de chalets semés sur ses deux flancs, composés de diverses collines graduées comme par étages, jusqu'aux rochers et aux pics escarpés qui les couronnent à une hauteur immense: sa population peut être de quatorze à quinze cents habitans. Toute la contrée est donc encadrée par des Alpes très-élevées, dont plusieurs conservent des neiges et des glaces toute l'année, et dont les sommets distincts et diversement grouppés, dessinent la majestueuse enceinte. Elle est arrosée par la Viége, torrent comme la plupart de ceux du Valais, impétueux, bruiant, quelquefois terrible à la fonte des neiges, et dont les bords dégradés annoncent les ravages: on est frappé des blocs énormes de granit, de pierres agrégées (ou poudingues) et de marbres*, qu'il déplace et charrie jusques fort bas dans la plaine. Quelques ponts hardis tra-

versent ce torrent, tous dignes du pinceau des paysagistes, principalement le pont de pierre du milieu de la vallée, qui, entre les eaux écumantes de plusieurs cascades, et parmi les ruines de rochers éboulés, présente à l'œil effrayé des moulins comme suspendus sur ce champ de bataille des élémens; je connois peu de sites plus fièrement dessinés dans la grande manière des Alpes : à chaque pas le long de la Viège, on trouve des morceaux du plus beau genre; et le paysage toujours sublime et quelquefois affreux, varie perpétuellement par des accidens de toute espèce, dans les forêts, les rocs, les eaux et les habitations. Les montagnards de cette région vraiment Alpestre, ont un génie bien plus vif et plus délié que leurs compatriotes de la plaine et des bords du Rhône; une originalité pleine d'énergie et de bonhomie tout ensemble, une simplicité quelquefois grossière, mais toujours franche, une grande ignorance des conventions sociales, jointe à tous les instincts de la nature laissée à elle-même; voilà ce qui caractérise cette peuplade, à laquelle on devroit soupçonner une origine très-différente de ses voisins. Les habitans de cette vallée sont encore connus par la vivacité de leurs reparties, par la naïveté de leurs questions sur les

autres pays, et par une promptitude de résolutions, où la vigueur du corps entre plus que la réflexion d'un jugement sain. Les troubles politiques qui les ont agités, il y a peu d'années, en offrent plus d'une preuve : maintenant l'expérience les a détrompés; tout est rentré dans l'ordre, et ils ne s'en trouvent que mieux d'avoir reçu cette leçon. Disons de plus, que s'ils sont prompts à s'écarter du devoir, ils ne le sont pas moins à y rentrer, quand c'est le langage de la raison, et non la force, qu'on emploie pour les ramener. Leur patois, très-différent des autres patois de la Suisse Romande, contient une foule de mots *Celtes*, et d'autres termes qui dérivent sans doute du langage que parloient originairement les premiers colons de cette vallée, qu'il est naturel de croire venus du Nord plutôt que du *midi de l'Europe*. Leurs habitations toutes en bois, sont assez commodément bâties : le costume des hommes n'a rien de remarquable; celui des femmes frappe singulièrement, parce que leurs jupes, depuis la ceinture en bas, sont renfermées dans de grandes culottes rouges ou bleues, et cela afin de cheminer plus facilement, dans un pays aussi montueux que le leur, et où souvent elles ont à se frayer une route à travers trois ou quatre

pieds de neige, pour aller d'une vacherie à l'autre : les femmes et filles partagent avec les hommes tous les travaux de la vie pastorale, et passent souvent seules deux ou trois semaines, pour soigner leurs troupeaux dans les plus hautes laiteries, qui sont frontières de Savoye au couchant : la race d'hommes est forte et courageuse, endurcie au froid et à la fatigue; on n'y voit ni goëtres, ni cretins, comme dans les villages inférieurs. Leur vie est une partie de l'année, comme celle des *Nomades* : ils errent avec leurs vaches d'une habitation à l'autre. Le manque de chemins praticables les empêchant d'avoir un centre commun pour rassembler les foins de leurs diverses prairies, souvent éloignées de deux à trois lieues les unes des autres, ils ont dans chaque possession un bâtiment qu'ils habitent tour-à-tour, pour consumer le fourage dont il est le dépôt. C'est absolument la même manière de vivre dans les profondes vallées des Ormonds, situées vis-à-vis de la Val-d'Illiez au-delà du Rhône, dans le gouvernement d'Aigle, où tel berger a jusqu'à douze habitations diverses, dans aucune desquelles il ne séjourne plus de six semaines par année.

Je croirois même que ces diverses peuplades, vouées uniquement aux soins des

troupeaux, et répandues dans les vallées à droite et à gauche du Rhône, de Sion jusqu'à la tête du lac Léman, ont une origine commune, et sont les restes d'un même peuple étranger à la Suisse, et qui s'y établit au tems des incursions d'Attila; soit qu'il ait fui devant cette innombrable armée de brigands, soit qu'il en ait fait partie, il chercha et trouva un azyle et du repos entre les vastes rochers des chaînes des Alpes, où l'on n'alla point l'inquiéter. J'établirai plus au long les preuves de cette opinion, dans une autre partie de ce voyage, en traitant de l'idiôme de ces contrées.

Le défaut de bonnes routes fait que, dans toute la Val. d'Illiez, il ne roule aucune roue; on attend la saison des neiges pour les transports, qui se font avec des traîneaux; c'est alors qu'on amène aux villages les fromages faits pendant l'été dans les pâturages élevés. Il y a une race de chevaux sûrs et infatigables, qui semblent faits pour une telle contrée, et qui sont recherchés dans la plaine. La richesse du pays consiste dans les bestiaux et leurs produits, beurre, fromage, etc. et sur-tout dans le petit nombre de besoins des habitans qui, ayant le nécessaire, et sachant s'en contenter, ne desirent rien de plus, et sont

heureux par conséquent... Seulement on reproche aux hommes d'être un peu brusques dans leurs disputes, aux femmes d'être trop précoces dans leurs inclinations, et aux deux sexes d'user avec trop peu de modération d'une eau-de-vie de prune, également violente et mal saine, qui se distille en quantité dans la plupart des ménages: mais on ne peut leur refuser d'être religieux, serviables, moins intéressés que dans la plaine, plus reconnoissans du bien qu'on leur fait, et sur-tout très-bienfaisans envers les malheureux, et hospitaliers à l'égard des étrangers, dernière qualité qui leur est commune avec tous les peuples nomades et pasteurs. Un des phénomènes les plus curieux de cette vallée, c'est Mr. Clément, né à Champéri, et maintenant vicaire de la Val-d'Illiez; vous trouverez dans son presbytère de bois une bibliothèque choisie et nombreuse, principalement en bons ouvrages d'histoire naturelle, qui est certainement la plus belle de tout le Valais. Vous y verrez un herbier composé des plus rares plantes de la Suisse, et surtout des Alpes, parfaitement desséchées et conservées, une collection de papillons et insectes du pays, plusieurs morceaux rares très-intéressans pour le *minéralogue*; et qui plus est, un ecclésiastique aussi modeste

vallons de l'Emmenthal et au pied des montagnes de Gruyères... d'une beauté étrangère à nos climats, dans ce genre antique, qui a plus de régularité que de grace, et qui frappe moins par l'arrondissement des formes, que par la proportion des traits.

Je ne sais quel instinct de sensibilité me porta à aborder ce couple inconnu, qui m'intéressoit, sans trop savoir pourquoi. Voici à-peu-près le dialogue que j'eus avec la jeune fille; car son compagnon de voyage plus timide, garda toujours le silence.

— Où allez-vous donc comme cela, la belle Etrangère ?

— Monsieur ! je ne suis pas étrangère... je suis du pays.

— Cependant vous me paroissez être Juive.

— Cela est vrai; je suis une fille d'Israël, et je n'en ai point honte... mais encore une fois, je suis de la Suisse.

— Et de quel endroit, s'il vous plaît ?

— De Lengnau, dans le Comté de Baden... (1) le seul lieu de la Suisse où l'on ait donné du repos à la plante de nos pieds, et où nous puissions habiter en paix, près du sépulcre de nos pères.

— Ce détail fort juste m'apprend que vous dites vrai : mais puis-je vous demander où vous allez ?

— A Strasbourg, soigner mon vieux père, que Dieu a frappé de langueur depuis six mois, et qui m'a écrit de venir consoler son ame.

— Rien de plus sacré que de lui obéir : il vous avoit donc laissé seule.

— Non : j'avois été recueillie par le frère de ma mère... de ma bonne mère que j'ai tant pleurée, depuis deux ans que Dieu a mis son ame dans le faisceau des justes.

— Et que fait-il, ce brave oncle qui a pris soin de vous ?

— C'est le Rabbin de notre Synagogue, homme juste et craignant Dieu, s'il en est parmi nos tribus dispersées : c'est lui qui m'a élevée, qui m'a appris à lire dans le livre de la Loi.

— Mais comment vous laisse-t-il aller ainsi, sans expérience, au milieu de tant de dangers ?

— Il m'a envoyée sous la garde et au nom du Saint d'Israël, qui n'abandonne point ceux qui cherchent sa face, en toute simplicité de cœur.

— Il a raison : j'en conviens.

— Quand j'ai dû partir, il a mis sa main sur ma tête, et il m'a dit, comme le Lévite de la montagne d'Ephraïm aux enfans de Dan : *Va, Rachel, va en assurance ; car le voyage que tu entreprens est de par l'Eternel.*

— Et ce petit garçon, qui est-il ?

— C'est un de mes cousins, que j'ai pris avec moi, pour avoir quelqu'un.

— Jeune et belle comme vous êtes, Rachel, je tremble pour vous dans ce long voyage : afin d'être moins exposée, vous auriez dû prendre des habits d'homme.

— Ah Monsieur ! je n'ai garde d'encourir la malédiction de la Loi... ne savez-vous pas qu'il est écrit : *la femme ne portera point un vêtement d'homme, ni l'homme un vêtement de femme ; car celui qui fait de telles choses, est en abomination au Seigneur.*

— Vous ne craignez donc point pour votre vie... des brigands.

— Nullement ; j'ai pour moi la promesse attachée au devoir que je remplis.

— Quelle promesse ?

— Ignorez-vous donc le commandement : *Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés.*

— Mais les libertins insultent souvent la pudeur sur les grandes routes.

— Je n'en ai pas peur... Ma mère étant morte, et mon père malade, je suis comme une orpheline sur la terre des vivans... Or je me confie en cette parole : *Tu n'affligeras point l'orphelin ; car si tu l'affliges et qu'il crie à moi, j'entendrai son cri, et je le délivrerai.*

— O fille selon mon cœur ! que ta piété te rend respectable ! Maudit soit, au nom de ton Dieu et du mien, quiconque te fera du mal !...

— Ne maudissez personne ; car Dieu ne prend plaisir qu'à la bénédiction.

— Vous parlez comme un Ange du Seigneur... mais du moins, avez-vous de quoi faire votre voyage ?

— Oui, Monsieur : nos frères de la Synagogue de Lengnau m'ont ouvert leur main en miséricorde, et se sont souvenus en bien de mon pauvre père dans sa détresse.

— Ah, Dieu les bénisse, dans ce siècle et dans l'autre !

— Outre cela, je me suis détournée de ma route, pour passer à Arau, où un marchand devoit une petite somme à mon père ; et ce brave homme en a usé envers moi, comme Gabael envers le jeune Tobie. Tenez, voyez si je n'ai pas suffisamment. (Elle me tend sa bourse en souriant.)

— Et d'où vous vient, honnête Rachel ! cette confiance en un inconnu ?

— Parce que, comme le dit un de nos anciens docteurs : *Celui qui se confie en l'Eternel, doit se confier en son image, qui est l'homme de bien.*

(Ouvrant la bourse.) — Me permettez-vous, Rachel ! d'y mettre le présent d'un

frère, qui n'étoit pas à la Synagogue quand on a collecté pour votre voyage?

(Après avoir pensé un moment.) — Eh bien oui! puisque votre servante a trouvé grace devant vos yeux: vous me le donnerez peut-être comme une aumône; mais je le recevrai comme une marque d'amitié... en disant: *Bénis soient la main et le cœur qui le donnent!*

— Lève-toi maintenant, et t'en va en paix, fille d'Israël... que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob te préserve de tout mal, te couvre de l'ombre de ses aîles, et t'accorde selon le desir de ton cœur!...

— Amen! me dit-elle en me tendant la main... Je la pris avec émotion... Je lui donnai un baiser de père sur son front éclatant de blancheur: mais je respectai et ces belles joues qu'une pudeur virginale avoit rougies, et cette charmante bouche, sur laquelle reposoit la sagesse de la loi... Puis, je repris mon chemin et elle le sien; je la perdis bientôt de vue derrière les rochers du Hauenstein, et je m'en fus gaîment coucher à Olten, où je m'endormis au doux souvenir de sa bénédiction, qui murmuroit à mon oreille.

II. FRAGMENT

Du Journal d'un voyageur Vaudois.

Je n'ai garde d'oublier une auberge du canton de Lucerne, où je me suis arrêté un jour de pluie. L'hôte et sa femme avoient embrassé, en vertu de leur libre arbitre, un parti décidément opposé dans la guerre actuelle, et s'en occupoient pour le moins autant que de leur cave : dès que j'eus mis le pied chez eux, ils me demandèrent de quel parti j'étois. — Je suis neutre, en bon Suisse, répondis-je ; mais s'il faut absolument rompre cette neutralité, je suis du parti de madame... O voilà, s'écria le mari, comme font tous ces messieurs ! — Aimeriez-vous donc mieux, repris-je, qu'ils fussent vos auxiliaires que ceux de votre femme ? L'un et l'autre lisoient régulièrement les nouvelles allemandes et françaises, et marquoient avec de la craie sur une grande ardoise, tous les tués dont les gazettes faisoient mention dès le commencement de la guerre : c'étoit un martyrologue plus que complet ; car sans parler du menu détail des égarés et des blessés, dont ils ne

tenoient pas compte, ils avoient au moins chacun pour sa part deux bons millions de morts, dont les trois quarts sont, Dieu merci! bien portans. La femme étoit fort inquiète d'un général Allemand, que les papiers Français tuaient pour la troisième fois : son mari ne l'étoit pas moins d'un bataillon de la Gironde, qu'un journal Prussien noyoit dans le Rhin deux fois en cinq semaines. Ils avoient conclu la veille, très à l'amiable, un échange de prisonniers, et Madame avoit relâché fort généreusement, sur parole, trois Français pour un Allemand, tant elle aimoit le Corps Germanique. Ils avoient aussi établi une balance des canons pris des deux parts; mais ils me parurent embarrassés sur la valeur intrinsèque des mortiers; ils me consultèrent même touchant cette difficulté, et je les renvoyai prudemment, ne voulant rien prendre sur moi, à l'apoticaire de la paroisse. Ils projetoient de faire un compte mal taillé des vaisseaux capturés ou coulés à fond respectivement par les Puissances en guerre; et pour se mettre en règle, ils me demandèrent lequel valoit le mieux d'une pinque ou d'une felouque; mais je leur dis que je n'avois jamais servi sur mer. — Et sur terre? — Non plus... quoique enrôlé dès l'enfance dans le corps

franc des volontaires. Ce qu'il y avoit de charmant et de vraiment rare, c'est que, malgré la diversité de leurs opinions politiques, ils vivoient dans la plus parfaite harmonie; que chacun respectoit le deuil de celui dont le parti avoit des revers, et ne boudoit jamais quand le sien avoit des non-succès, et que leur ménage n'en paroissoit nullement troublé. Ils est vrai qu'ils étoient nouveaux mariés; que la femme étoit des plus jolies, et le mari fort tendre; et que par conséquent ils avoient des occasions, des moyens et des points de rapprochement que n'ont malheureusement pas les Puissances belligérantes. Malgré cela, cet exemple de bon accord est presque incroyable dans ce siècle éclairé et quasi parfait; et je le note ici pour le présenter à l'imitation de tant de gens exagérés qui... mais ces gens m'entendent, ou ne m'entendent pas : s'ils m'entendent; eh bien! un mot suffit au sage ou à qui veut le devenir : s'ils ne m'entendent pas, c'est peine perdue que de leur dire : faites comme mes bons aubergistes... que les opinions de votre esprit divergent tant que vous voudrez, pourvu que les affections de votre cœur ne divergent pas.

NOTE.

(1) Lengnau, avec le village voisin d'Endingen, est effectivement le seul coin de la Suisse où les Juifs aient une Synagogue, et où il leur soit permis d'habiter. — Voyez l'histoire des Juifs en Suisse, par M. Ulrich, (in-4°. 1768) ouvrage infiniment curieux dans son genre, qui contient, page 296, la gravure des deux synagogues de Lengnau et d'Endingen. — Il y a dans ces deux villages environ cent familles Juives.

DISCOURS

Sur la manière dont les jeunes Suisses doivent voyager dans leur patrie,

Lu le 20 mai 1795, dans l'assemblée publique de la Société Helvétique à Arau.

Gratum est quod patriæ civem populoque dedisti,
Si facis ut patriæ sit idoneus, utilis agris,
Utilis et bellorum et pacis rebus agendis.

(Juvenal, Sat. XIV.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT!

TRÈS-HONORÉS PÈRES!

Chers Amis, Frères et Compatriotes!

L'INSTRUCTION entre autant par les yeux que par les oreilles... C'est une vérité incontestable, et j'ai dessein d'appliquer

aujourd'hui ce principe à l'acquisition d'une connoissance indispensable, celle de notre commune patrie : connoissance dont manquent tant de Suisses, qui vont parcourir les régions étrangères, sans avoir vu la plus petite partie de ce qui est remarquable dans leur propre pays... et cependant, s'il est un pays qui réunisse les choses les plus dignes d'attirer l'attention de ses habitans, au physique, au moral et au politique, où la nature, les gouvernemens, les hommes et les mœurs, offrent un caractère frappant et prononcé, certes! c'est bien notre terre natale.

Je desirerois donc porter ceux de nos jeunes gens qui ont reçu une éducation libérale, à entreprendre des voyages patriotiques, mais de façon à en retirer des fruits et de l'utilité. Daignez, chers frères et amis! daignez me suivre dans quelques détails sur la manière de faire de pareils voyages, sur les avantages qui en résultent, et sur les moyens soit d'en procurer, soit d'en faciliter l'exécution.

Comme, pour être susceptible de l'heureuse influence que doivent avoir des excursions de ce genre, il faut préliminairement étudier la géographie, l'histoire et le régime politique de notre patrie, je ne crois pas qu'un jeune homme soit capable de remplir le

le but d'un tel voyage avant l'âge de quinze à seize ans, au moins. Sans doute, quelque petite que soit la Suisse, elle est néanmoins encore trop vaste pour être bien vue et bien jugée d'une seule traite; sans doute qu'il faudroit pouvoir, selon la méthode de l'illustre Conrad Gesner, (1) consacrer un mois chaque année à visiter une portion du territoire Helvétique : mais chacun n'a pas le temps, les moyens et la facilité de suivre cette marche, la meilleure de toutes. Je me borne donc, pour mon plan, à demander six à huit semaines de la belle saison. Comme vous vous en convaincrez, chers frères et amis ! par les aperçus que je viens soumettre à votre jugement, ce n'est point pour en faire exclusivement des physiciens, des botanistes, des minéralogues (2), des agriculteurs ou des peintres, que je veux guider nos jeunes voyageurs : mes conseils n'ont d'autre but que d'en faire des hommes plus utiles à la chère et commune patrie, par tout ce qu'ils auront senti, observé, recueilli, en la parcourant.

Je crois d'abord qu'ils doivent chercher à voir ces grands phénomènes de la nature, que les étrangers viennent de si loin admirer chez nous... ces glaciers renommés d'où sortent le Rhin, le Rhône, l'Are, le Tésin, la Sarine... ces cataractes bruiantes et pitto-

resques de nos fleuves et de nos torrens ...(3) ces lacs, les uns bordés des plus rians paysages, les autres encadrés dans les sites les plus effraians; ceux-ci couvrant un vaste espace, ceux-là circonscrits dans un étroit contour, tous différens de grandeur, de forme, d'aspect... j'ai presque dit d'âge, puisque dans le Valais il en est un, qui ne date pas de plus d'un demi-siècle...(4) Pour dominer d'immenses paysages, ils se rendront au sommet de quelques-unes de nos plus hautes montagnes, soit dans les Alpes, soit dans le Jura, telles que le Gamor, le Pilate, le Régis, l'Albis, le Moléson, la Dole, le Chasseral, le Wisenstein; (5) là ils tâcheront d'être témoins de la plus ravissante des scènes, le lever du soleil... et du plus étonnant des spectacles, celui d'une tempête se déployant à leurs pieds, enveloppant les plaines inférieures, faisant briller l'éclair et gronder la foudre bien au-dessous de la cime calme et sereine où ils sont placés. Ils ne manqueront pas de visiter avec soin une de ces vallées romantiques et solitaires, où séparée du reste de l'univers par une barrière que la corruption n'a pu encore franchir, une peuplade de bergers vous ramène de trente siècles en arrière vers les mœurs et les temps des Patriarches. Si la surface

de la terre leur offre des sujets d'admiration, ils ne négligeront point de pénétrer dans son intérieur : ils remonteront ces torrens destructeurs qui ont profondément sillonné les Alpes, pour voir par leurs yeux les ravages du temps et des eaux sur notre globe ; ils parcourront ces belles cavernes si communes dans le mont Jura, (6) où la nature étalant tout son luxe en colonnes de stalactites, en tentures cristallisées, en concrétions de mille formes diverses, pare ces temples et ces palais souterreins d'une architecture plus brillante et de décorations plus superbes que tout ce que l'imagination des romanciers fait sortir de la baguette magique des Fées et des Génies. Frappée de toutes ces choses, l'ame du jeune Suisse s'agrandira ; elle s'élèvera au niveau de cette nature majestueuse ; elle embrassera l'ensemble et les détails, et par-tout elle découvrira la main de l'éternel ouvrier dans ses ouvrages aussi diversifiés que sublimes. Tantôt mouillé par une cataracte, étourdi du bruit d'un torrent, promené sur un lac solitaire ; tantôt s'égarant sous le dôme d'antiques forêts, s'enfonçant dans de profondes et tortueuses vallées, ou parcourant de fertiles plaines ; quelquefois se désaltérant à la source des plus grands fleuves de l'Europe, et voyant

devant soi se former la terrible avalanche; tour-à-tour avec le mineur, le laboureur, le vigneron, le pêcheur, le pâtre, l'herboriste, le chasseur de chamois et le cristalleur; sa mémoire deviendra ainsi le répertoire d'une foule de souvenirs ineffaçables, son imagination les embellira peut-être, mais sa moralité y gagnera toujours.. car qui admire ne s'avilit pas, et jamais le spectacle du grand et du beau n'engendra des pensées basses et des penchans dépravés.

A l'étude des grandes scènes de la nature, notre jeune voyageur joindra ensuite celle des grands souvenirs... Et quelle terre en produit plus que la nôtre? Ciceron pourroit bien dire maintenant de la Suisse, ce qu'il disoit jadis du sol d'Athènes : *Où que je mette le pied, je rencontre quelque trait d'histoire.* Ici, je lui montre ces inscriptions, ces colonnes milliaires, ces débris de temples, d'amphithéâtres et de thermes, restes pompeux de la puissance Romaine, qui luttent en vain contre le temps, plus destructeur que tous les conquérans... Là, je lui fais observer ces nombreux châteaux en ruines ou subsistans encore, seuls monumens de l'ancien régime féodal qui a long-temps pesé sur l'Helvétie... puis, je le promène sur ces champs de bataille, où triompha jadis la juste cause de notre indépendance; car il

doit visiter avec reconnoissance Morgarten, Laupen, Sempach, Næfels, Fraubrunnen, Grandson, Morat, Dornach; il doit saluer respectueusement les Thermopyles Helvétiques dans les plaines de St. Jaques; il doit faire un pélérinage patriotique aux deux chapelles de Guillaume Tell, à la solitude du Grutli, où se prêta le premier serment confédéral; au village de Brunnen, qui vit les trois plus anciens cantons jeter les fondemens de notre pacte fédératif; et à ce vallon sacré du Melchtal, où vécut et mourut comme un saint le bienheureux Nicolas de Fluë, le pacificateur de son pays, qu'il préserva d'une guerre civile, l'arbitre de ses compatriotes, et le patron de tout vrai Suisse. Ainsi environné des ombres de ces hommes illustres, qui furent capables de tout pour leur patrie, parce que la patrie étoit tout pour eux, et comme animé de leur esprit, son cœur battra avec plus de noblesse; il sentira, par ce que ses ancêtres ont fait pour leurs descendans, ce que les siens sont en droit d'attendre de lui: chacun de ces souvenirs lui offrira un exemple; chacun de ces exemples restera sous ses yeux; et à cette belle école des temps passés, il ne pourra que devenir meilleur citoyen. Avide de tout genre d'instruction, il doit aussi en recueillir et de

ces lieux et de ces évènemens qui attristent l'ame, par les calamités soit physiques, soit morales, qu'ils rappellent. Il s'arrêtera donc sur le sol qui couvre maintenant le bourg de Pleurs, le village d'Epone, le hameau de Corberie (7), engloutis par les énormes débris d'Alpes tombées en ruines; et il se pénétrera sur ces vastes tombeaux d'une religieuse mélancolie : il regardera avec une émotion non moins pénible ces tristes champs teints du sang fraternel, dans ces guerres civiles qui sont la seule partie déshonorante de nos annales ; et plus effraié encore des fureurs des hommes que des catastrophes de la nature, il bénira le Ciel de ce que ces temps affreux sont passés pour nous... pour nous, à qui une religion plus éclairée ne persuade plus de prendre les armes pour la cause du Ciel; nous enseignant au contraire qu'on peut différer par les opinions de l'esprit, sans que cette différence empêche d'être réunis par le nœud patriotique d'un cœur dévoué à l'intérêt commun.

Notre jeune voyageur doit encore porter son attention sur les grands travaux opérés en Suisse, soit par les sociétés, soit par les individus. Qui n'admireroit en effet ces superbes routes fraiées à travers le Jura, ces chemins merveilleux taillés dans les flancs des Alpes, ces ponts sus-

pendus sur d'épouvantables abîmes, ces passages ouverts en voûte dans de vastes rochers ? (8) Qui ne s'étonneroit de voir... ici, d'immenses boyaux souterreins se prolonger dans le marbre le plus dur, pour tirer parti des fontaines salées ; des moulins construits dans les entrailles de la terre, pour profiter de la chûte des eaux qui s'engouffrent ; des bains établis au sein des plus affreux précipices, pour que le malade puisse s'abreuver ou se baigner à ces sources bienfaisantes, d'où la Providence fait couler chez nous la santé... (9) là, des lacs convertis en fertiles prairies ; des terreins, prêts à s'ébouler, conservés à l'agriculture par de solides terrasses ; des torrens fougueux contenus par d'énormes digues qui enchaînent leur fureur ; des hospices élevés et entretenus par la religion au milieu des déserts glacés des Alpes, où l'amour de l'humanité triomphe de tous les obstacles de la nature et des élémens ? (10) A l'aspect de tous ces travaux si importans à la patrie, le jeune Suisse s'enflammera d'ardeur pour l'utile ; il se sentira poussé par un instinct énergique vers tout ce qui peut contribuer au bien public, et il pensera en lui-même : Non ! je ne serai point d'une race dégénérée... et moi aussi, s'il le faut, je ferai de grandes choses, et ma

... pense sera dans l'avantage com... ...ou enfin visiter, dans sa tourné... ...mes ... dont les talens, le genie ... ..., ont illustré et servi notre n... ... j'ose le dire, aucun de nos ... aucune de nos villes qui ne ren... une ou plusieurs personnes, dont la ... est un aiguillon puissant d'émul... Je ne les nommerai pas ici; la liste e... ... longue: et d'ailleurs leur modesti... seroit blessée.. mais je leur dirai s... ment: « O mes respectables compatrio... » vous qui contribuez au bonheur et » gloire de notre patrie; vous que l'es... » publique fait assez connoître; vous ... » par d'utiles travaux, de sages écr... » d'importantes découvertes, un bon us... » de l'autorité dont vous êtes revêtus, a... » méritez une réputation solide! rece... » avec complaisance nos jeunes vo... » geurs, encouragez-les au bien, ouv... » leur cœur à l'amour de l'utile et » beau, faites usage de l'ascendant ... » votre supériorité vous donne pour » exciter à ... inguer à leur tour: qu » se souv... oute leur vie de vo... » voir vi... lus; que vos disco... » restent ... s leur mémoire, » qu'ils ... re connoissance. » ... irs les plu...

non
un
tte
ne
re
de
ne
es
nt
er
st
s
ur
al

ne
nis
ou-
u'ils
ns le
d'in-

es con-
e ne leur
es défec-
s. Oui!
une

phique : il y pourra suivre du doigt la route qu'il veut tenir, saisir l'ensemble et les détails de la masse énorme de nos Alpes, et embrasser d'un coup-d'œil et comme à vol d'oiseau, les nombreuses vallées que forment les divers rameaux de la chaîne centrale. Il lui importe sur-tout d'examiner de près les mœurs simples et frugales de l'habitant des montagnes, pour apprendre à combien peu de besoins est sujet l'homme rapproché de la nature, et pour en tirer un argument pratique contre ce luxe toujours croissant dans nos villes... luxe, vous le savez, chers frères et amis! qui par la manie des modes étrangères et des folles dépenses, tend à corrompre notre nation, autant qu'à l'appauvrir.

Si enfin son esprit est assez mûr pour s'occuper de politique, il étudiera les formes de nos divers gouvernemens, non pour les critiquer, mais pour saisir ce que chacun a de bon... non pour renverser, mais pour affermir, consolider et perfectionner l'ouvrage de nos pères... non pour décider sur un mieux possible, mais pour se convaincre que l'ordre social est le résultat du temps, des circonstances et des localités ; que les opinions des philosophes et les sistêmes des novateurs, sont plus faits pour les livres que pour les peuples, dont le bonheur

civil dépend du régime organisé, et non du régime à organiser; et que s'il est un pays où soit exactement applicable cette ancienne maxime, *le meilleur gouvernement est celui qui est établi*, c'est sûrement notre patrie. Je n'oublierai pas de dire, qu'il doit tâcher d'être témoin d'une assemblée populaire dans quelqu'un des petits cantons, de voir un renouvellement de magistrature dans les grands, d'assister à une revue dans ceux où le militaire est bien soigné, et de se trouver à une des séances de cette Société Helvétique, pour se pénétrer du véritable esprit confédéral qui y règne.

Voilà, chers frères et compatriotes! une foible esquisse de ce que nos jeunes amis doivent observer et recueillir en parcourant la Suisse; et voici les avantages qu'ils retireront de cette course, faite dans le sens et selon la manière que je viens d'indiquer.

Et d'abord ils acquerront ainsi des connoissances géographiques, telles que ne leur en donneront jamais ni nos cartes défectueuses, ni nos descriptions fautives. Oui! comme le dit un poëte fameux dans une excellente Epitre sur les voyages :

Oui! les livres sont bons, mais moins que la
nature ;
Rarement on l'y voit peinte sans imposture.
Pourquoi donc la juger sur de fausses couleurs?
A mes propres défauts pourquoi joindre les leurs?
Et quand ils m'offriroient une image fidèle,
Que me fait le tableau lorsque j'ai le modèle?
Celle dont je puis voir les véritables traits,
Je ne la cherche point dans de vagues portraits...
L'objet me frappe plus qu'une froide peinture:
Un coup-d'œil quelquefois vaut un an de lecture.

Cette étude topographique est sur tout nécessaire à ces hommes, qui destinés à la magistrature, et appelés à s'occuper plus particulièrement du bien public, doivent connoître à fond tous les rapports locaux, soit pour faciliter les relations commerciales, soit pour défendre d'autant mieux le pays en cas d'agression hostile, soit pour faire des opérations utiles à la plus grande santé et prospérité des habitans : mais on peut établir en principe général, que tout Suisse doit connoître géographiquement sa patrie, se former une idée juste de son ensemble, de ses bornes physiques et politiques, des chaînes de montagnes qui l'entourent et qui la coupent, des fleuves qui la traversent, des lacs qui l'arrosent, des grandes vallées qui la divisent ; sans cela, il ne sauroit juger ni de ses moyens de défense, ni de sa

population, ni de ce dont elle est encore susceptible en accroissement d'agriculture, de commerce, de fabriques. D'ailleurs, n'y a-t-il pas un charme attaché à la contemplation de l'heureux pays que Dieu nous a donné? Chaque bon citoyen le voit un peu différemment, il est vrai, mais toujours en beau : il se le peint à sa manière, mais toujours avec le pinceau de l'affection, et les couleurs des sentimens qu'il a pour la bonne mère Patrie.

Mieux que de longs discours, ce voyage apprendra, en second lieu, au jeune Suisse à aimer son pays par l'impression de sa propre expérience : en y observant quel est l'empire des lois, le respect pour l'homme, la sûreté des personnes et des propriétés, les secours prodigués aux indigens, l'accord et l'union des divers membres du corps Helvétique, il apprendra, dis-je, non-seulement à l'aimer, mais encore (ce qui est la marque caractéristique du vrai citoyen). à le préférer à tout autre, en se persuadant par ses yeux, que toutes choses égales, la somme du bonheur national est plus grande en Suisse que nulle autre part... et cela, au physique, par un climat sain et tempéré; au moral, par des mœurs qui en plusieurs endroits suppléent aux lois, et valent mieux qu'elles; au politique, par des for-

mes de gouvernement plus favorables à l'utilité générale de ceux qui sont gouvernés, qu'à l'intérêt personnel de ceux qui gouvernent : il s'instruira à sentir ce bien-être par le fait ; il l'appréciera, non au poids des opinions nouvelles... mais à la balance de la raison ; il le comparera, non à un meilleur état théoriquement possible... mais à un état moins bon, tel qu'on en voit en tant de lieux ; il s'abstiendra de ces déclamations, plus absurdes encore que dangereuses, par lesquelles trop de jeunes gens à grands systêmes et à courte vue, s'érigent en censeurs, en législateurs, en réformateurs de leur pays, sans autre titre à l'être qu'une tête exaltée, un ton tranchant, un jargon soit disant philosophique, des phrases décousues de quelque pamphlet incendiaire, et sans que rien puisse expliquer leur mécontentement du régime établi, qu'une profonde ignorance ou une ambition démesurée. En un mot, il se convaincra que la patrie gagnera toujours sa cause au tribunal de l'expérience de plusieurs siècles, au jugement des gens impartiaux que l'âge et la réflexion ont mûri, et à la très-grande majorité de notre nation, qui ne demande au Ciel que de lui conserver la félicité politique dont elle jouit, et non de l'augmenter.

Le troisième avantage d'un tel voyage, sera de multiplier pour ceux qui l'ont fait les moyens d'être utiles, en leur ouvrant de nouvelles vues, de nouvelles idées, de nouvelles méthodes applicables au bien public : ainsi celui-ci enrichira l'économie rurale de son canton, de tel procédé plus simple et moins dispendieux qu'il a vu pratiquer dans un autre.... celui-là introduira dans son lieu natal telle ressource économique, telle branche d'industrie qui l'a frappé dans une contrée voisine : chacun rapportera ainsi au centre de l'intérêt commun, les découvertes qui lui ont été communiquées, les comparaisons qu'il a pris soin de faire, les remarques dont il s'est occupé ; mais seulement à la longue, cela va sans dire, après les avoir mûries par le temps et la méditation ; et tous en concluront que le Suisse doit, généralement parlant, plutôt conserver qu'acquérir ; que sa vraie richesse est et sera toujours l'agriculture ; que sa plus sûre ressource consiste dans le petit nombre de ses besoins ; et que, comme ses pères, il doit aspirer moins à l'opulence qu'à une honnête médiocrité, fruit du travail et d'une sage économie.

Parmi les avantages de la course dont je vous entretiens, je mets encore la faci-

lité de se procurer de bonnes connoissances et d'utiles liaisons dans les diverses contrées helvétiques, d'étendre la sphère de ses affections sur un plus grand nombre de personnes, et de former ces rapports d'hospitalité mutuelle, qui font que nous ne sommes étrangers dans aucun point de la Suisse, et que ceux qui les soutiennent avec nous ne le sont pas non plus, quand ils viennent à leur tour nous visiter dans nos foyers. Je pourrois encore mettre ici en ligne de compte, l'avantage physique de s'endurcir par de telles excursions; de gagner en force, en souplesse, en légéreté; de s'exercer à gravir lestement les rochers, à franchir sans peine les ravins, à faire gaiement de longues et fatigantes routes; en un mot, de s'accoutumer à la marche, à l'intempérie des saisons, aux privations, et même au mal-être, qui n'est pas la moins bonne des leçons. Mais comme je n'ai le temps, que de présenter fort en bref les avantages d'un tel voyage, cet apperçu suffira, je pense, pour en inspirer le goût par l'indication de son utilité. Il est hors de doute que, tout comme l'habitant d'une grande ville connoît plus particulièrement son quartier, le Suisse est tenu de connoître son propre canton mieux

que les autres, et de l'étudier dans tous ses détails, sous tous ses rapports, de tous ses côtés utiles : par conséquent, ceux de nos jeunes compatriotes à qui leurs circonstances interdiroient un voyage plus étendu, chercheront au moins à voir exactement la partie qu'ils habitent, et à laquelle ils sont plus directement attachés.

Il ne me reste plus, chers frères et amis! pour ne pas abuser plus long-temps de votre bienveillante attention, qu'à indiquer très en raccourci les moyens de faciliter de telles courses à notre jeunesse.

Pour cela, il faudroit premièrement que chaque année, en divers points de la Suisse, un homme d'un âge mûr, suffisamment instruit, et connoissant déjà le pays par de précédens voyages, se chargeât de guider cinq ou six jeunes gens : il ne seroit point nécessaire qu'ils fussent tous de la même ville, et peut-être même vaudroit-il mieux qu'ils vinssent de différens cantons, afin qu'il en résultât entr'eux des liaisons durables, toujours à desirer pour le bien commun : la dépense d'une telle promenade, faite à pied, sans recherches de luxe et de mollesse, dans le costume le plus simple.... cette dépense, dis-je, répartie par tête, seroit peu considérable, et ne formeroit pas un obstacle.

Il seroit bon de plus, qu'en chaque lieu remarquable, nos jeunes gens trouvassent quelque homme qui leur montrât ce qui est digne d'attention et de curiosité, qui leur en facilitât l'accès, et qui leur expliquât tout ce qui concerne cette contrée ou cette ville, sous les divers points de vue de l'histoire ancienne et moderne, de la géographie, de l'économie rurale; et personne, selon moi, ne seroit plus propre à rendre ces bons offices que les ecclésiastiques, appelés par état à concourir à l'instruction de la jeunesse, et devant connoître à fond tout ce qui est relatif à l'endroit qu'ils habitent : nous croyons même leur faire plaisir de leur indiquer ce nouveau moyen d'utilité publique.

Il est très-nécessaire, en troisième lieu, qu'on fasse, non un itinéraire, nous en avons déjà assez, et d'ailleurs le même ne peut servir à qui part de Zurich, de Bâle, de Fribourg, ou de tel autre point opposé; mais qu'on fasse un tableau par ordre alphabétique des contrées, villes et villages; tableau qui indiqueroit ce qu'il y a d'intéressant en chaque lieu, antiquités, monumens et souvenirs historiques, bâtimens publics, instituts utiles, curiosités naturelles, collections rares, beaux points de vue, hommes qui se distinguent

dans les sciences (12). Nous possédons sans doute quelques ouvrages de ce genre; (13) mais les uns sont défectueux , et manquent de plusieurs articles essentiels ; les autres sont surchargés de détails inutiles ou de discussions érudites , bonnes seulement pour le cabinet ; ... et soit dit en passant, afin de créer un bon guide du voyageur en Suisse, il ne faut pas un seul écrivain, mais le concours d'une société, composée d'un ou de plusieurs collaborateurs de chaque Etat faisant partie du corps helvétique : alors chacun des membres d'une pareille société, ayant un moindre espace à décrire, pourroit traiter sa partie avec d'autant plus d'ensemble, de soins et d'exactitude.

Il conviendroit encore que chacun de nos jeunes amis écrivît un journal, dans lequel il marqueroit tous les soirs ce qui l'a frappé dans la journée.... non sans doute pour le faire imprimer, mais afin de le garder comme un monument et un mémorial de cette course, qui pourroit ensuite servir à l'instruction de ses enfans, quand ils voudroient en faire une semblable : ce journal seroit un dépôt précieux , dans lequel il consigneroit tout ce que sa mémoire ne peut garder, sans que cela l'empêchât de se retracer avec vivacité les divers objets qui l'ont frappé.

De retour sous son toît, tel que l'airain sonore
Qu'on cesse de frapper, et qui résonne encore,
Dans la tranquillité d'un loisir studieux,
Il revoit en esprit ce qu'il a vu des yeux;
Et dans cent lieux divers présens à sa pensée,
Son plaisir dure encor quand sa peine est passée.

Je ne doute nullement, et je craindrois même de leur faire injure en insistant sur ce point, que tout Suisse instruit et bien intentionné ne se fasse une douce jouissance d'être utile à nos jeunes compatriotes, quand ils passeront par le lieu de sa résidence; de favoriser leur louable curiosité, et de contribuer pour sa part à la somme d'instruction et de souvenirs qu'ils cherchent à ramasser. Plusieurs d'entre vous, chers frères et amis! savent, ainsi que moi, qu'il existe dans nos divers cantons nombre de ces hommes précieux, toujours prêts à sacrifier une journée, et souvent plus, pour servir, à travers les rocs et les précipices de nos montagnes, de *Cicerone* à toute personne avide de s'éclairer; et qui rendent de la manière la plus désintéressée, ce service d'une véritable hospitalité.

Que les bons pères de famille procurent donc à leurs enfans les moyens de

faire une aussi utile promenade ; qu'ils la leur offrent en perspective, comme une récompense de leurs progrès moraux et littéraires ; et qu'ils leur fassent acquérir d'avance, soit dans les collèges publics, soit par des leçons particulières, les notions préliminaires qu'exige une telle entreprise : que dans les accadémies et écoles de nos villes, on accorde comme un encouragement, à tel jeune homme plein de talens, mais dénué de fortune, un subside destiné à ce genre de dépense, en y mettant pour unique condition, qu'il rapportera un journal descriptif de sa course : sur-tout qu'une des branches de notre éducation nationale, soit de préparer nos enfans pour de tels voyages, de leur en inspirer le goût, de les aider à en recueillir de solides fruits....

Et vous, mes chers et jeunes compatriotes ! ne sortez pas de la commune patrie sans l'avoir parcourue et étudiée. (14 Quelle honte de voir l'anglais, l'allemand, le russe même, accourir dans votre terre natale pour en admirer les beautés, tandis que, dans une molle insouciance, ou plutôt dans une stupide apathie, vous végéteriez au sein de vos foyers, sans avoir jamais gravi les montagnes qui couronnent votre vallée...sans avoir fait seu-

lement le tour du lac qui baigne vos murs... sans avoir daigné visiter le champ de bataille que vos ancêtres ont teint de leur noble sang, pour assurer le bonheur et la paix dont vous jouissez.... tandis peut-être que, pour un caprice de mode ou de fantaisie, pour un repas que suivra une indigestion, pour une partie de plaisir qui finit par l'ennui, vous dépenserez d'un seul jour, plus que ne vous auroit coûté une tournée d'un mois.... Je le sais, vous direz que vous réservez votre temps et votre argent pour voyager dans l'étranger; mais outre qu'il est souverainement absurde et déraisonnable d'aller étudier les autres pays sans connoître le sien propre, je vous répondrai : les voyages hors de la patrie, sur-tout quand on les fait dans l'âge des passions, corrompent plus qu'ils n'instruisent; ils faussent le caractère, plus qu'ils ne le développent; ils polissent plus l'extérieur qu'ils ne forment l'intérieur; ils inspirent fréquemment des mœurs et des inclinations toutes contraires à celles qu'il convient d'avoir dans sa terre natale; ils font que le jeune homme revient trop souvent chez lui, plutôt avec le mal que le bien, plutôt avec les ridicules qu'avec les qualités des divers peuples qu'il a vus; ils lui donnent un ton

tranchant, une promptitude à décider de tout, une suffisance d'autant moins supportable, qu'avoir été dans plusieurs pays, ce n'est pas les connoître; et qu'avoir parcouru l'Italie ou l'Allemagne en chaise de poste, ce n'est pas le moyen d'en parler pertinemment: car les voyages, philosophiquement parlant, ne se mesurent point par le nombre des milles qu'on a faits sur les grandes routes, mais par les observations utiles que l'on en a rapportées. Les voyages dans l'intérieur de notre patrie n'ont point, tant s'en faut, les mêmes inconvéniens; et je pose en fait (je le répète) que tout jeune Suisse d'un bon caractère, cultivé par une éducation bien entendue, ne peut que se perfectionner par eux, sous le point de vue tant moral qu'intellectuel; et que ses yeux, son esprit et son cœur y gagneront également. Autant donc, chers frères et amis! autant je crois les voyages dans l'étranger dangereux pour notre jeunesse, autant ceux dans notre propre pays me semblent devoir lui être utiles: je ne puis mieux finir qu'en vous rapportant un morceau du même poëte que j'ai déjà cité deux fois... morceau parfaitement conforme à mes idées, puisque vous y verrez que l'Abbé de Lille, qui recommande aux Français les

voyages hors de chez eux, les déconseille aux Suisses.

Après avoir loué Sparte pauvre, simple, isolée et respectée, il ajoute :

O vous qui l'imitez, nations helvétiques !
Parlez... pourquoi craint-on pour vos vertus antiques ?
Faut-il le demander ? ennuyés d'être heureux,
Vous désertez vos champs pour nos murs dangereux :
Venez-vous, dédaignant des biens inestimables,
Echanger vos vertus pour nos vices aimables ?
Aux portes des palais, vous veillez chez nos grands....
Hélas ! en chassez-vous les soucis dévorans ?
Fuyez donc ces palais ; allez dans vos montagnes
Revoir vos simples toits et vos chastes compagnes :
Vous n'y trouverez pas nos esprits pétillans,
Nos ennuyeux plaisirs, nos spectacles brillans...
Mais des époux constans, des épouses fidèles,
Mais des fils dignes d'eux, des filles dignes d'elles,
Des hommes dont les bras savent encore agir,
Des femmes dont les fronts savent encor rougir.
Ah ! bien loin de venir chercher notre licence,
C'est nous que doit chez vous appeler l'innocence.

NOTES.

NOTES.

(1) Voyez le commencement de la lettre de Gessner à son ami Jaques Avienus, médecin de Glaris, sur l'admiration des montagnes: ce morceau intéressant se trouve à la tête du petit ouvrage latin que Gessner publia en 1543, sous le titre de *Libellus de lacte et operibus lactariis*. Cette première édition étant devenue très-rare, il en a paru une seconde à Leipsic en 1777.

(2) Ceux qui voudront rapporter leurs voyages à l'histoire naturelle, trouveront d'excellentes directions dans les trois dissertations que Mr. le professeur Schinz de Zurich a données au public, sous ce titre: *Dissertationes de itineribus per Helvetiam cum fructu faciendis*; 1781, 1782, 1783. On peut aussi leur recommander, sur-tout pour la minéralogie, l'ouvrage de Mr. Besson, intitulé, *Manuel pour les savans et curieux qui voyagent en Suisse*, avec les notes de Mr. Wittembach, 2 vol. 1786.

(3) La cataracte du Rhin à Schaffouse; le Staubach dans la vallée de Lauterbrunnen, le Rossloch au canton d'Underwald, l'Pissevache en Valais, plusieurs cascades dans le pays d'Hassli, le saut du Doubs, frontière du comté de Neuchâtel.

(4) Le lac de Derborentze, formé en 1749 par un éboulement des Diablerets, qui arrêta le cours de la Lizerne. La naissance du lac d'Etalières, près de la Brevine, ne remonte pas plus haut que le XIVe siécle.

(5) Le Gamor, canton d'Appenzell; le Pilate,

canton de Lucerne; le Régis, canton de Schweitz; l'Albis, canton de Zurich; le Moléson, dans la Gruière; la Dôle, Pays-de-Vaud au-dessus de Bonmont; le Chasseral, frontière des pays de Neuchâtel et de Diesse; le Wisenstein, canton de Soleure: ces trois dernières montagnes sont dans la chaîne du Jura; et le Chasseral a 3300 pieds de roi au-dessus du lac de Bienne, page 4 d'un excellent Mémoire de Mr. Frêne, pasteur de Tavanne, qui a remporté le prix sur la question proposée par la *Société économique de Bienne, sur les moyens de tirer le parti le plus avantageux des montagnes du Jura.* Bienne 1768.

(6) Le Temple des Fées, dans la Mairie des Verrières, comté de Neuchâtel, est sans contredit la plus belle de nos cavernes Suisses; et l'une des plus effraiantes, c'est la Chaudière d'Enfer, au-dessus des sources de la Lionne, vallée du Lac-de-Joux, à 7 lieues de Lausanne.

(7) Pleurs dans les Grisons, fut abîmé par la chûte d'une montagne voisine en 1618. Epone en Valais, où s'est tenu un concile, fut détruit de la même manière en 562; ainsi que Yvorne et Corberie, dans le gouvernement d'Aigle, en 1584. On pourroit encore citer Bagne en Valais, emporté en 1545 par une inondation qui fit périr 139 personnes; et Kienholtz, près du lac de Brientz, lieu de conférence entre les cantons voisins en 1352, et qui dès lors a été effacé, par les eaux et par les rochers, de la liste des lieux habités.

(8) Sur-tout le Pont du diable, et l'Urnerloch ou trou d'Uri, qu'on trouve en allant d'Altorf au St. Gothard.

(9) Les salines du gouvernement d'Aigle; les

moulins du Locle, de la Chaux-de-Fond; du lac d'Etalière; les bains de Pfeffers au pays de Sargans, de Leuck en Valais, de Weissembourg dans le canton de Berne, etc.

(10) Le lac de Gussweil, dans le canton d'Undervald, qu'on a desséché depuis 1761; les vignes de Lavaux, entre Lausanne et Vevey, qui sont soutenues par d'innombrables murailles formant terrasses sur terrasses, sur-tout au Dézaley; le couvent du St. Bernard, en Valais; l'hospice des capucins du St. Gothard, canton d'Uri, etc.

(11) Celui de Lucerne est l'ouvrage de Mr. le général Pfyffer lui-même. Mr. le conseiller Meyer d'Arau a fait exécuter ensuite le sien par divers artistes, entr'autres par Mr. Weiss.

(12) Souvent on passe près d'un homme digne d'être connu, sans qu'on sache son existence: par exemple, combien de voyageurs traversent le beau bourg de Langenthal, dans l'Argovie, sans visiter le physicien Mummenthaler, qui fabrique des microscopes et des télescopes, qui fait les plus jolies expériences d'électricité, d'optique, etc. qui secondé de sa femme et de sa fille, vêtues en paysannes, offre dans son cabinet le tableau le plus intéressant de simplicité, d'industrie et de savoir.

(13) " Le guide du voyageur en Suisse....
„ Le Manuel de l'étranger qui voyage en Suisse....
„ Instruction pour un voyageur qui se propose
„ de parcourir la Suisse de la manière la plus
„ utile": 2 part. L'original de ce dernier ouvrage est allemand; mais la traduction que vient d'en publier Mr. le colonel Frey de Bâle, est de beaucoup préférable, par les corrections qu'il a faites et les articles neufs qu'il a insérés: on peut dire que c'est jusqu'à présent ce qu'on a de mieux en ce genre.

sant qui lui crioit : hé ! bon homme ! combien y a-t-il d'ici à Aigle ? — Marche, lui dit le paysan. — Comment donc ?.... Oui ! il faut premièrement que je te voie aller.... De plus, il ne faut pas oublier que je vais à pied et souvent par des sentiers, tandis que nos itinéraires sont en général faits pas gens ou pour gens à cheval ou en voiture.

Canton de Berne.

	lieues communes.
De Nion à Rolle	2
Morges	3
Lausanne	2
Moudon	4
Payerne	4
Avenches	2
Morat	2
Berne	5
Hindelbank	2 et demi.
Arbourg	8
Arau	3 et demi.
Lentzbourg	2
Sengen sur le lac d'Halweil	3
Bains de Schintznach	4
	47

Brugg	1	
Baden	2	
Zurich	4	
Auberge de l'Albis	2	et demi.
Zug	3	
Arth (c. de Schwitz)	2	et demi.
Promenade à la cime du mont Rigi	4	
Lauwerts	4	
Passage du lac de Lauwerts		demi.
Schweitz		demi.
Champ de bataille de Morgarten	2	et demi.
Einsilden, ou notre Dame-des-Hermites	3	
Rapperschweil	3	

Canton de Zurich.

Gruningen	2	
Uster près du lac de Greiffensée	2	
Vintherthour	4	
Frauenfelden Thurgovie	3	

Terres de l'Abbaye de St. Gall.

Wyll	3	et demi.
	47	

Gossau	4
St. Gall.	2
Herisau (c. d'Appenzel)	2

Toggenbourg.

Lichtensteig	5
Nouveau St. Jean	3 et demi.
Vieux St. Jean	2
Wildhauff	1 et demi.
Somerikopf	1
Gams (aux cantons de Schweitz et de Glaris	1 et demi.

Canton d'Appenzel.

Par les Alpes de Furglen à Appenzel	8
Teuffen	2
Gaiss	2
Trogen	2
Alstelten (dans le Rhinthal)	2 et demi.
Sennwald (dans la Baronie de Sax à Zurich)	3 et demi.
Werdenberg (au canton de Glaris)	3
	45 et demi.

Sargans (aux VIII anciens cantons)	4
Vallenstadt	3
Wesen en traversant le lac	4 et demi.

Canton de Glaris.

Glaris par Næfels	2 et demi.
Linthal	3 et demi.
Bantenbruck	3
Elm par la chaîne du Rigliberg	7
Flims par le Martins-lock, ou trou de St. Martin	8
Coire	4 et demi.
Ragats (comté de Sargans)	4
Bains de Pfeffers	

Pays des Grisons.

Malans en passant pa l'Abbaye de Pfeffers	
Bains de Fidris	
Zum Kloster	4
Davoz	2 et demi.
Bains d'Alveneu	6
	66 et demi.

Bivio	8
L'hospice du mont Septimer	2
Carätsch	2
Maloja	2
Bains de St. Maurice en Engadine	4
Zug	3 et demi.
Zernetz	4
Offen	3
Ste. Marie	5
Bains de Bormio par le mont Braulio	6
Bormio	1
Bolador	4
Tirano en Valtelline	4
Ciur	4
Sondrio	2
Morbegno	6 et demi.
Novate sur le lac de Chiavenne	4
Chiavenne	3
Pleurs	2
Bondo	2
Isola	5
Splugen	4
Ander	3
Thusis par la Via Mala	4
	88

Reichenau	4	
Ilantz	4	et demi.
Trons	3	et demi.
Disentis	3	
Tavetsch	2	
Au plus haut point du passage du Crispalt	3	
Urseren (c. d'Uri.)	2	et demi.
Promenade au Saint Gothard	6	
De l'hôpital du St. Gothard à Altorf	7	
Brunnen (canton de Schweitz)	3	

Canton de Lucerne.

Lucerne	6	
Sempach	3	
Abbaye de Munster	2	et demi.
Bains de Knuttweil	2	
Sursée	1	
Villisau	3	

Canton de Berne.

Huttweil	3
Berthoud	5
Langnau	4
	68

Canton de Lucerne.

Escholtzmatt	3	
Schupfen	2	
Entlibuch	1	
Lucerne	5	et demi.

Canton d'Underwald.

Stanstat par le lac	2	
Stanz	1	
Abbaye d'Engelberg	4	et demi.
Le haut passage du Titlis	4	

Canton de Berne.

Mulithal	4	
Meyringue dans la vallée de Hassli	2	
Haut du Scheideck	5	et demi.
Grindelvald	2	
Zweiluschinen	3	
Lauterbrunnen	1	
Interlachen	3	
Neuhauss	1	
Passage du lac de Thoun	4	
De Thoun à Berne	6	
Bains du Gurnigel	6	
Guggisberg	3	
	63	et demi.

Canton de Fribourg.

Fribourg.	4
Promenade à l'Hermitage de Fribourg	2
Avri	4
Bulle	2
Espagny sous Gruyère	1
Albeuve	2
Montbovon	1

Canton de Berne.

Château d'Œx	2 et demi.
Lécherette	2
Sépey	2
Ollon	3
Bex	1
Aigle	2
Villeneuve	2
Vevey	2
Lausanne	4
	36 et demi

Total (sauf erreur) 461 lieues.

Voilà donc 461 lieues que nous avons faites, en parcourant la majeure partie de la Suisse, et cela fort agréablement, sans danger ni accident quelconque. — Il nous reste encore à voir la partie Occidentale de notre patrie, de Nion à Bâle, en sui-

vant le mont Jura, les vallées qu'il renferme et les contrées qu'il domine : quand cette course sera terminée, je t'en ferai aussi passer l'itinéraire, pour compléter celui-ci.

Je ne te dis rien pour le moment des particularités de notre voyage, dont tu verras le journal assez curieux, sur-tout pour la partie des Grisons, encore très-peu connue : seulement, je te donnerai une preuve de fait, que la guillotine dont les Français se sont fait honneur, n'est point une invention qui leur appartienne. Il y en a une parfaitement ressemblante à la leur, dans un tableau du pont de Lucerne (N°. 77), qui représente le martyre de quelques chrétiens, sous un certain Hirtacus; tableau fait long-temps avant la naissance de Mr. Guillotin de décollante mémoire. On voit aussi une de ces machines, devenues trop fameuses ou plutôt trop actives, dans une gravure en bois (de Salvator Rosa, si je ne me trompe) qui représente le supplice des fils de Brutus : ainsi rien de nouveau sous le soleil, même en fait de révolution.

Adieu! tout à toi.

L. B.

Le 15 septembre 1796.

ANECDOTES

HELVÉTIQUES.

I.

Vers l'an 1080, le comte Radtbodt fonda le château d'Hapsbourg sur une haute colline de l'Argovie : son frère, l'évêque Werner, qui lui avoit fourni des sommes pour la construction de ce fort, vient un jour le visiter, et surpris de la petitesse des bâtimens, il lui en fait de vifs reproches. Pendant la nuit, le comte rassemble ses vassaux, leur fait prendre les armes, et les range sur la plate-forme : à son réveil, l'évêque est fort étonné de voir cette troupe nombreuse, et commence à craindre que son frère ne veuille se venger des paroles dures de la veille : Radbodt le conduit vers une fenêtre, et lui dit : « Mon frère ! voilà les murailles » vivantes que j'ai acquises au moyen de » votre argent ; ces hommes braves et » fidèles sont pour vous et pour moi un

„ rempart plus sûr que toutes les cita-
„ delles".

II.

Vers le milieu du XIIIe. siècle, la prédication étoit en Suisse sur un tout autre pied qu'à présent : on prêchoit peu dans les églises, mais beaucoup dans les rues, sur les grands chemins, au milieu des champs : des prédicateurs ambulans couroient de lieux en lieux, et attiroient à eux de grandes foules, comme jadis Jean-Baptiste, dont ils se piquoient de suivre l'exemple. Un Franciscain nommé Berthold, se distingua sur-tout dans cette carrière vers l'an 1240, opérant beaucoup de conversions, procurant des restitutions, faisant faire de grandes aumônes, redressant des injustices dans toutes les classes de la société, et appuyant, il faut le dire, la doctrine évangelique qu'il annonçoit, par une grande pureté de mœurs et un désintéressement à toute épreuve. Ses sermons, pleins d'une onction et d'une force peu communes, et sur-tout d'une éloquence très-populaire, étoient écoutés avec avidité : on accouroit de dix lieues à la ronde pour l'entendre. Plus d'une fois des hommes souillés de mille crimes tombèrent publi-

quement à ses genoux, confessèrent leurs forfaits, et lui demandèrent de rentrer dans la paix de l'église, avec promesse de prompte et entière résipiscence, se soumettant à toutes les pénitences qu'il voudroit leur imposer. Comme il parloit avec beaucoup de prudence et de sagacité des événemens de ces tems orageux, et que plus d'une fois il annonça d'avance ce qui arriveroit, en jugeant d'après les probabilités, la populace le crut doué du don de prophétie. Il étoit d'autant plus chéri des paysans, qu'il travailloit sans cesse à adoucir la servitude de cette classe, alors très-opprimée. Les habitans de Winterthour le prièrent plusieurs fois, avec les instances les plus pressantes, de venir leur prêcher : mais il déclara à leurs députés, que tant qu'ils auroient dans leur ville un péage fort à charge aux pauvres gens des environs, il n'y viendroit point ; et comme ils ne voulurent pas mettre fin à ces vexations, il tint parole, quoiqu'il passât souvent dans leur voisinage, pour aller prêcher à Zurich, à Weill, à Klingnau et aux bains de Baden. Il avoit coutume de faire dresser une chaire portative au milieu de la campagne ; et avant de commencer son discours, il jetoit en l'air une plume attachée à un fil, pour voir de quel côté

souffloit le vent; puis il faisoit asseoir la multitude de manière qu'elle avoit le vent en face, soit pour en être mieux entendu, soit plutôt par une allusion mystique à certains passages de l'Ecriture Sainte. Dans un de ces sermons, une fille publique touchée de componction comme une autre Madelaine, se lève toute en larmes, court à Berthold, se jette à ses pieds, lui fait un aveu sincère de son avilissement, et lui promet pour l'avenir une vie aussi sage que sa vie précédente a été déréglée; alors le religieux, pour mettre à profit cette bonne résolution, s'écrie. « Y a-t-il » parmi vous quelque honnête homme qui » veuille épouser pour l'amour de Dieu » cette pécheresse, maintenant convertie » et régénérée, et que je tiens dès à pré- » sent pour ma fille? Qu'il la reçoive de » ma main; je la doterai même, s'il le » faut". Alors un des assistans s'avance, et dit qu'il la prendra pour femme avec dot de 10 livres: Berthold, qui ne portoit point d'argent, envoie aussi-tôt quelques-uns de ceux qui l'entourent, faire une quête parmi ses auditeurs à un denier par personne, et ils ne tardent pas à lui apporter cette somme, assez forte pour ce siècle, qu'il remet aux époux, en leur donnant sa bénédiction.

III.

Rodolph de Habsbourg, devenu empereur, resta toujours attaché à la Suisse sa première patrie, et sur-tout à la ville de Zurich, dont il avoit été capitaine-général pendant plusieurs années : les Zuricois ne lui furent pas moins fidèles, et dans ses plus grands revers ils lui envoyèrent des secours de tout genre : avant de livrer bataille à Ottocare roi de Bohême, Rodolph arma chevaliers cent des Zuricois qui servoient sous ses drapeaux, et il dit au reste de son armée.... " Je place mes » amis de Zurich à votre tête : soldats ! » ne les perdez jamais de vue, leurs exem- » ples seront pour vous des ordres : je ne » vous demande.... que de les imiter".

IV.

L'origine des armes des Tschudi est un monument historique digne d'être connu.... Cette famille, dont le premier titre remonte à l'an 906 que l'empereur Louis les créa hommes libres, a fourni depuis sept siècles des magistrats au pays de Glaris sa patrie, et des militaires distingués dans plusieurs services de l'Europe; depuis 1029 à 1256,

des nobles de ce nom furent de père en fils mayeurs, ou Maires de Glaris. Par cette charge ils étoient, avant l'admission de ce 8e. canton au corps helvétique, chefs du conseil du pays, de la part de l'abbesse de Seckingen, et ils alternoient pour la présidence avec le landamman, élu par la commune. En 1316, Rodolph, baron de Tschudi, se brouilla avec son beau-frère Hans de Seedorf, surnommé le Diable d'Uri, à cause de la peur qu'il inspiroit à tous ses voisins, et leur animosité ne tarda pas à éclater en guerre ouverte: Rodolph, d'une taille et d'une force gigantesque, est un jour surpris dans un défilé des Alpes, par une embuscade de soldats que commandoit son perfide beau-frère: quoique accompagné d'une troupe fort inférieure à celle des assaillans, il se précipite sur eux sans hésiter, et en tue neuf de sa main; mais bientôt ne pouvant plus se servir de ses armes brisées, il déracine un jeune sapin, et à l'aide de cette lance d'un genre nouveau, il met en fuite le reste de cette cohorte. Dès-lors la famille Tschudi a écartelé le sapin dans ses armes. Mr. Bailli, dans ses lettres sur l'Atlantide, page 259, nous apprend que les Finois s'appeloient jadis Tschondes; et que Mr. Idman, qui a fait des recherches sur ce peuple, en trouve

les restes dans une des plus anciennes familles des Alpes : ainsi les Tschudi seroient venus du pied des Monts Altai, entre le Jénisea et l'Obi, s'établir dans le canton de Glaris, et conserveroient le nom d'un peuple maintenant détruit.

V.

Avant le combat de St. Jaques, Amandus Séevogel, qui commandoit les Bâlois de la campagne, cherchoit en vain à dissuader les chefs des 1200 Suisses d'attaquer l'ennemi avec des forces si inégales. L'un d'entr'eux lui dit dédaigneusement, „ c'est bien là un conseil de lâche ou d'en- „ nemi — Et moi, répondit le brave Bâlois, „ je vais vous prouver par le fait, que „ c'est un conseil d'ami et d'homme aussi „ courageux que prudent. " En même-temps il s'élance au premier rang, charge sur le champ les Français, et après avoir combattu en héros, il périt glorieusement dans la mêlée.

VI.

Avant de commencer la guerre de Souabe, le corps helvétique, qui cherchoit des voies d'accommodement avec

l'Empire, envoya une députation à la diète, alors assemblée à Fribourg en Brisgau.... députation chargée de légitimer le refus des cantons de comparoître à la chambre impériale de Spire, où l'on ne cessoit de les citer. L'électeur de Mayence, Berthold de Hennenberg, dit fièrement aux Suisses en les menaçant du Ban de l'Empire : " Savez-vous bien, rebelles que
" vous êtes ! que j'ai dans ma chancel-
" lerie assez de plumes et de parchemin
" pour vous contraindre à reconnoître la
" compétence de ce tribunal, et à vous
" soumettre à ses décisions ". Conrad Schwand, bourguemaître de Zurich, lui répondit sans s'émouvoir : " Que votre
" altesse électorale ne s'y fie pas ; car
" nous, nous avons des milliers de halle-
" bardes prêtes à hacher en morceaux vos
" plumes et votre parchemin". En effet ! les victoires des Suisses dans la campagne suivante de 1499, forcèrent l'empereur et l'Empire à renoncer à toute prétention contraire à l'indépendance helvétique.

Dans une conférence à Inspruck, quelques mois après, ce même chef Zuricois entendant l'empereur Maximilien, qui s'étoit mis dans une grande colère, menacer les confédérés de porter le fer et le feu au centre de leur pays, à la tête d'une

puissante armée, lui dit avec beaucoup de sens froid, en s'inclinant profondément: » Je ne saurois conseiller cette visite à » votre Majesté Impériale; car nous avons » chez nous une race d'hommes si sau» vages et si fiers, que vous courriez » grand risque d'en être traité comme le » duc Léopold à Sempach".

VII.

Vaincu et fait prisonnier en 1524, à Pavie par les Espagnols, François I repassoit traversant, après le combat, le champ de bataille: ses conducteurs le firent arrêter au poste où les gardes-Suisses avoient presque tous péri.... A la vue de ces braves soldats étendus les uns près des autres, et percés de blessures honorables, l'infortuné monarque s'attendrit jusqu'aux larmes, et dit aux Espagnols qui l'entouroient: " Si » mes propres troupes avoient toutes fait » leur devoir comme ces fidèles alliés, je » ne serois pas présentement votre captif... » mais bien certes! seriez-vous les miens.

VIII.

Hipolite de Collibus, né à Zurich, d'une bonne famille italienne, sortie d'A-

lexandrie pour cause de religion, fut créé docteur en droit à Bâle en 1583, et l'année suivante il y obtint la chaire de droit, et fut même pendant quelque temps chancelier de ce canton. Attaqué en 1642 d'une maladie mortelle, les gens de l'art rassemblés autour de son lit déliberoient sur la saignée: les uns la vouloient; les autres déclaroient qu'elle étoit contraire aux règles de Gallien et de la médecine: témoin de cette dispute, le patient leur dit gaîment: " tandis que vous délibérez „ à votre aise, moi je meurs selon les „ règles de Gallien et de la médecine: „ adieu! bon soir...." et il expira dans les formes.

IX.

Elie Merlat, mort pasteur et professeur à Lausanne en 1704, ne donnoit jamais un repas à ses amis, sans faire un compte exact de cette dépense extraordinaire, et consacrer une somme pareille au soulagement des pauvres du quartier qu'il habitoit. Ce ne fut qu'après sa mort, en parcourant ses papiers, qu'on apprit à connoître ces actes de bienfaisance si conformes à l'Evangile. J. P. Clerc, professeur en belles lettres dans l'académie de Lausanne,

sanne publia en 1706 une brochure sur ce digne ecclésiastique, où doit se trouver sa biographie.

X.

François-Noé de Crousaz, de Lausanne, mort en 1769 lieutenant-général au service de Saxe, n'étoit encore que simple enseigne dans le régiment de Metral, à la fameuse bataille de Malplaquet en 1709. — Le premier retranchement des lignes Françaises ayant été forcé avec grande perte des deux partis, l'attaque du second, hérissé d'une artillerie formidable, commençoit mollement : le prince d'Orange voyant que ses troupes faiblissoient, arrache le drapeau des mains de de Crousaz, qui lui dit : " au moins vous m'en répon„ drez, mon Général ! et je ne vous quitte „ pas ; " et court, suivi du jeune enseigne, le planter sur le retranchement, emporté bientôt après : de Crousaz, le seul officier de son régiment qui n'eût été ni tué ni blessé dans cette action, reprend alors son drapeau, et revient du champ de bataille à la tête de son corps vainqueur, mais diminué des deux tiers. — Ce brave Suisse ayant passé au service de l'Electeur de Saxe, se distingua sur-tout au

combat livré à Hohen-Friedberg, le 4 juin 1745; il couvrit la retraite de l'armée électorale à la tête du régiment des gardes, et fut nommé le lendemain lieutenant-général, en récompense de ses talens militaires et de la haute valeur qu'il déploya dans cette journée.

XI.

Ce Klijogg, si connu sous le nom du Socrate rustique, se trouvoit en 1765, avec le Duc actuellement régnant de Wirtemberg, à la société Helvétique, dont ils étoient membres tous les deux: placés à table l'un à côté de l'autre, le prince dit au paysan, à qui il avoit déjà adressé plusieurs questions sur son ménage et sa famille: aimes-tu ta femme? Le laboureur Zuricois lui répond avec feu: « fou que „ tu ès! si je ne l'aimois pas, est-ce que „ je l'aurois épousée?" Là-dessus le bon prince, dont le cœur étoit à l'unisson de celui de Klijogg, se jette à son col, et l'embrasse avec attendrissement.

XII.

Consignons ici la bénédiction des malheureux, qui repose sur Georges Löscher,

de Moriken au bailliage de Lentzbourg, et plaçons avec respect son nom, trop peu connu, sur la liste des bienfaiteurs de l'humanité : ce brave paysan ayant recouvré la santé aux bains de Baden, témoigna en 1785 sa reconnoissance à Dieu et aux hommes, en donnant une somme de six mille florins d'Empire, dont l'intérêt est destiné à secourir les pauvres malades qui viennent à ces bains.

C'est de traits pareils qu'on peut dire à bien plus juste titre qu'Horace ne l'a dit de ses odes :

Exegi monumentum ære perennius
Quod non imber edax, non aquilo impotens
Possit diruere, aut innumerabilis
Annorum series et fuga temporum....

XIII.

Dans les négociations que les cantons de Zurich et de Berne entamèrent en 1792 avec le général français Montesquiou, ce dernier dit en montrant le Léman : « ce seroit bien dommage d'ensan-
» glanter ce beau lac. — Oui, lui répondit
» un officier Suisse, car il est encore plus
» large et plus profond que celui de Morat. »

XIV.

Voici comment un témoin oculaire ; Mr de St. Méard, nous raconte la mort déplorable du baron Réding de Schweitz, chevalier de St. Louis, et capitaine aux gardes-Suisses : (c'est un extrait des pages 14, 19, 21 et 22, de la brochure intitulée : *mon agonie de 38 heures*, 14e. édition, Paris 1793, avec cette épigraphe :

(J'entens encor leurs cris.... leurs lamentables cris.)

„ Réding, capitaine aux gardes-Suis-
„ ses, avoit eu, le 10 août, le bras cassé
„ d'un coup de feu, et en outre la tête
„ presque fendue de quatre coups de sa-
„ bre ; quelques citoyens le sauvèrent,
„ et le transportèrent dans un hôtel garni,
„ où on lui remit le bras : bientôt on l'en
„ arracha, pour le transférer à *l'Abbaye*, où
„ il fut constitué prisonnier, et où on lui
„ donna une sorte de garde-malade. Dans
„ la violence qu'on exerça sur lui, son
„ appareil tomba, et on lui remit le bras
„ une seconde fois, à *l'Abbaye* : il étoit
„ couché dans la sacristie de la chapelle
„ de cette prison, alors regorgeant de

» prisonniers. — Le dimanche 2 septem-
» bre, à 2 heures après midi, le guiche-
» tier, d'un air effaré, qui nous fit présa-
» ger quelque chose de sinistre, fit sortir
» brusquement la garde-malade de Réding.
» — Vers les sept heures, nous vîmes
» entrer deux hommes, dont les mains
» ensanglantées étoient armées de sabres;
» ils étoient conduits par un guichetier,
» qui portoit une torche, et qui leur in-
» diqua le lit de l'infortuné Réding. —
» Dans ce moment affreux, je lui serrai
» la main, et je cherchai à le rassurer.
» Un de ces hommes fit un mouvement
» pour l'enlever; mais Réding l'arrêta,
» en lui disant d'une voix mourante: *Eh*
» *monsieur ! j'ai assez souffert : je ne*
» *crains pas la mort; de grace ! donnez-*
» *la moi ici....* Ces paroles le rendirent im-
» mobile; mais son camarade le regarda,
» et en lui disant, *allons donc*, le dé-
» cida : il l'enleva, le chargea sur ses
» épaules, et fut le porter dans la rue, où
» il reçut la mort.... *J'ai les yeux si pleins*
» *de larmes, que je ne vois plus ce que*
» *j'écris...*"

XV.

Un garde-Suisse échappé de Paris le 10 août 1792, étoit le lendemain sur le pont de Neuilli, entouré d'une foule de peuple, à qui il racontoit les événemens de la veille : plusieurs hommes armés, qui parcouroient les campagnes à la poursuite des fuyards, arrivent, apperçoivent un habit rouge, et le couchent en joue. Alors notre compatriote leur fait signe de la main qu'il veut parler ; ils y consentent. « Ne voyez-vous pas, leur dit-il avec beaucoup de phlegme, que je suis ici au » milieu d'une multitude de gens, et que » quelque mal-adroit d'entre vous pourroit » en tuer ou en blesser ?.... N'est-il pas » vrai ? ce n'est qu'à moi que vous en » voulez ? Attendez donc...." et il va sur le champ se ranger contre un mur voisin, et.... les hommes armés le fusillent. Quel héroïsme ! et sur-tout quel contraste !

XVI.

En 1340, Lucerne étoit dans une contestation si vive touchant une montagne avec ses voisins d'Undervald, qu'on craignoit qu'à tout moment il n'éclatât une guerre entre ces deux cantons : un incendie ayant embrasé la majeure partie de Lucerne le 29 Juin de cette même année, dès que les habitans de l'Undervald voient de loin les flammes qui dévorent cette ville, ils courent au lac, embarquent l'élite de leurs jeunes gens, et leurs bateaux ne tardent pas d'arriver au rivage de cette cité encore la proie du feu : à la nouvelle de ce débarquement imprévu, le Conseil incertain si l'on doit leur permettre d'entrer, fait demander avec inquiétude à ces montagnards, quelle intention les amène, et s'il faut en attendre bien ou mal... Sans même témoigner son indignation d'un pareil soupçon, l'un d'eux répond au nom de tous : “ chers
» et loyaux Confédérés ! votre malheur
» est notre malheur... Nous sommes venus
» ici pour vous aider à sauver vos fem-
» mes, vos enfans et vos biens ; nous vou-
» lons exposer, s'il le faut, nos vies pour
» préserver les vôtres ; et nous éteindrons

XVIII.

Durant la guerre de Souabe, 500 Autrichiens pénétrèrent, le 18 juillet 1499, dans l'Engadine basse, par la vallée de Samaun limitrophe du Tyrol, et s'approchèrent secrètement à travers les bois du village Grison de Schlins : tous ses habitans étoient alors à l'Eglise, pour l'enterrement d'un des principaux du lieu. Il n'étoit resté qu'une femme, surnommée la *Louve*, dans la maison du mort, où elle préparoit autour d'un grand feu le repas de deuil, offert dans ce pays-là à tous ceux qui assistent au service funèbre. Les Autrichiens ayant envoyé un espion au village, pour reconnoître s'il y avoit quelques troupes, celui-ci entra dans cette maison, et demanda à la cuisinière pourquoi tant de marmites ? — Je prépare à manger, lui répondit-elle d'un grand sens froid, pour un corps de soldats Suisses et Grisons qui vont arriver au village; je n'ai pas le temps de vous causer davantage, car ils ne sont pas loin, et ils auront grand faim. L'Autrichien se retire, et la femme court à l'Eglise avertir ses compatriotes : ceux-ci s'arment en diligence tant bien que mal ; quelques-uns prennent les croix de bois où l'on attache les ban-

nières dans les processions, et vont sur le champ attaquer la troupe Autrichienne dans la forêt : ils en tuent quarante-sept, en précipitent plusieurs du haut des rochers, et ramènent en triomphe quelques prisonniers au village, sans avoir perdu un seul des leurs.

Durant la même guerre, une femme de Cernets sauva également par sa présence d'esprit ce bourg, dont la plupart des habitans étoient en cantonnement assez loin de leurs foyers. Les Autrichiens s'en étoient approchés par une nuit brumeuse; et selon la coutume du pays, il y avoit beaucoup de feux allumés çà et là sur ses collines, pour adoucir la température de l'air, et empêcher le gel de nuire aux moissons : un ennemi déguisé étant venu à elle, demanda la raison de tous ces feux. — « C'est, » lui dit cette femme prudente, c'est un » camp de Suisses, qui viennent de Davos » par le mont Flolà. » — A cette réponse, l'Autrichien retourne en diligence vers les siens, qui se hâtent de repasser la frontière des Grisons, sans faire aucun mal dans la vallée.

XIX.

Les sujets de l'Abbaie souveraine d'Engelberg s'étant révoltés en 1488, quelques

troupes des cantons voisins, protecteurs du couvent, entrent dans la vallée, entourent les rebelles, et les forcent à mettre bas les armes et à livrer les chefs du soulèvement; un tribunal laïque les juge et les condamne à mort: on les amène pieds et poings liés à l'Abbé Udalrich Stadler, d'une famille patricienne de Lucerne, qui devoit confirmer la sentence en vertu de son droit de glaive. — Celui-ci se tournant vers un crucifix, dit: "je ne serois
„ pas le serviteur du maître que je sers et
„ qui me pardonne tous les jours, si je
„ n'avois pas appris à pardonner.... qu'on
„ les délie et qu'ils s'en aillent en paix..."
Mieux que les plus sévères châtimens, cet acte de clémence ramena dans le devoir tout ce petit pays, et fit chérir d'autant plus la religion, dont ce respectable Prélat parloit le vrai langage.

XX.

Au temps de la réformation, plusieurs bourgeois de Soleure l'avoient embrassée: dans une émeute à ce sujet, les Catholiques braquent un canon contre une maison où quelques réformés étoient assemblés; l'Avoier Nicolas de Wengi accourt, se place devant le canon, où l'on va mettre

le feu, et s'écrie : « ce n'est qu'à travers » mon corps que des frères tireront contre » des frères... » Cette énergique fermeté en impose aux furieux, et le sang ne coule point.

XXI.

Un jour Michel Schuppach, plus connu sous le nom de médecin *de la montagne*, avoit beaucoup de monde dans son laboratoire, entr'autres un Prince Russe, qui venoit le consulter accompagné de sa fille, jeune personne d'une rare beauté : il entre un pauvre vieillard avec une longue barbe blanche; Schuppach quitte en le voyant tous ses autres malades, dont plusieurs étoient de la première distinction, pour aller à lui et le saluer amicalement. Un jeune marquis Français se tournant vers les dames, dit en ricanant : « je parie douze louis qu'aucune » de vous n'ira embrasser ce vieux Suisse.-- « Jean ! dit sur le champ la jeune Russe, » apportez une assiette. »— Il l'apporte; elle y met douze louis, et l'envoie au marquis pour s'exécuter; celui-ci n'ose reculer : alors l'étrangère va embrasser le vieillard, avec ces mots : « Respectable père ! per» mettez que je vous salue à la mode de » mon pays : » puis après lui avoir donné un baiser sur chaque joue, elle lui pré-

sente l'assiette en ajoutant : « voilà ce qui
» vous appartient ; acceptez ce souvenir,
» mon père ! afin que vous sachiez dans
» votre Suisse, que les filles de Russie se
» font aussi un devoir de respecter la
» vieillesse. »

XXII.

L'origine de la ville de Rapperschweil, fondée en 1091, est des plus singulières : voici ce qu'en disent nos vieilles Chroniques. Le Comte Rodolph, l'un des plus riches Seigneurs de l'Helvétie, possédoit plusieurs seigneuries sur les deux rives du Limmat et du lac de Zurich. Barons, écuyers et pages se trouvoient à foison dans ses châteaux. La comtesse sa femme, sortie de l'illustre maison de Toggenbourg, étoit brillante de jeunesse et de beauté ; il l'aimoit aveuglément et n'avoit jamais douté de sa fidélité : il n'en étoit pas ainsi de son Intendant, qui avoit remarqué que la noble Dame se conduisoit tout au rebours de Pénélope, durant les fréquentes absences de son mari. Ce loial serviteur, affligé des atteintes que la Comtesse portoit à la foi conjugale, crut devoir en avertir son maître, comme il revenoit d'un voyage d'ou-

tremer, pendant lequel son infidèle épouse avoit mis le comble à ses scandales : l'Intendant lui parla à-peu-près en ces termes : « Très-redoubté Seigneur ! Ne saurois vous » céler plus long-tems chose qu'ai sur la » conscience, et dont la révélation doit » tourner à vostre honneur et profit. » Effraié de ce début, le Comte lui répondit : « Féal Intendant ! dis tout ce que voudras : » seulement garde-toi de mal parler de ma » femme ; car où que je sois, le seul pen- » ser de sa beauté me donne indicible » recréation : en la voiant, soucis et peines » se départent loin de moi, et à mon » retour c'est tout mon bien que de par- » tager ses amitiés, et de vivre auprès » d'elle en liesse et satisfaction délecta- » bles. » L'Intendant comprenant alors qu'il seroit non-seulement inutile, mais dangereux, de vouloir désabuser le Comte, reprit la parole et lui dit sans se déconcerter : « Ce qu'ai à proposer, nullement ne » peut blesser ma très-honorée Dame la » Comtesse... mais c'est une chose gran- » dement profitable à vous, Monseigneur ! » à vos enfans et à leur lignée, voire » d'une notable utilité pour la sûreté et » consolation de vos pays ». Puis menant le Comte vers une fenêtre de son château, il ajouta : « considérez là-bas sur l'autre

» rive ce hameau d'Endingen et la colline
» attenante, que le lac environne presque
» entièrement... Vous, Monseigneur ! qui
» êtes si puissant, devriez, à mon sens,
» bâtir un bon et fort chatel sur cette
» colline, puis par enbas une ville, jouxte
» le lac, qui seroit commode et belle à
» voir. Par ainsi votre pays seroit rem-
» paré contre vos ennemis, et feriez là un
» marché où gens abonderoient de toutes
» parts : pensez donc, mon gracieux Sei-
» gneur ! à ce que je viens de vous pro-
» poser, d'autant qu'êtes, Dieu merci!
» assez riche pour amener cette œuvre à
» bien et la parachever en peu de tems ".
L'avis de l'Intendant fut très-bien reçu du Comte : après avoir visité le local, il fit incesssamment travailler au château et jeter les fondemens de la ville, à l'endroit où le lac a le moins de largeur, et où deux siècles et demi après, Rodolph d'Autriche, fils aîné d'Albert le Sage, fit construire le pont de bois encore subsistant, dont il posa lui-même la première poutre. Pour la distinguer du lieu de sa résidence ordinaire, le Comte nomma cette ville le *nouveau Raperschweill*; et en l'entourant de fortifications très-bonnes pour ce siècle, il s'assura la navigation du lac, le libre passage pour entrer dans la Rhétie, et une

retraite en cas de malheur. Ainsi fut fondée cette forteresse, qui a joué un rôle important dans les guerres de l'Autriche contre les Suisses ; et si Hélène par ses infidélités causa jadis la ruine d'une cité sur les bords de l'Hellespont, une autre Hélène, dans des temps plus récens, a donné naissance, par ses galanteries, à une ville sur le lac de Zurich.

XXIII.

Le château presque inaccessible d'Utznaberg étoit assiégé, en 1267, par les Zuricois : les rigueurs de l'hiver n'avoient pu les empêcher de le serrer de toutes parts pour lui couper les vivres, et long-tems ils purent espérer d'entrer par la famine dans ces murs, qu'ils ne pouvoient enlever de force. Enfin vers le milieu de février, fatigués et des frimats de la froide saison, et de la longueur du siège, ils se préparoient à le lever : déja même ils commençoient à mettre le feu aux baraques de leur camp, lorsque les assiégés jetèrent du haut des murs quelques poissons frais pour se moquer d'eux, et leur montrer qu'ils avoient encore des vivres en abondance. A cette vue, Rodolph d'Habsbourg, depuis Empereur, et alors capitaine-général des

Zuricois, s'écrie, *le château est à nous*...
Car il en avoit conclu, avec la sagacité ordinaire qui caractérisoit ce grand homme, qu'il y avoit quelque issue secrète, par laquelle la garnison se ravitailloit, et pouvoit communiquer à la rivière d'Aa, qui coule au pied du fort. Sur le champ il ordonne de faire d'exactes perquisitions. Un gardeur de porcs vient dire, qu'il a vu de nuit comme des ombres d'hommes armés, qui se glissoient à travers un épais fourré de broussailles voisines, dont il indique la place. On y va tout de suite, et l'on y trouve l'entrée d'un passage souterrein: Rodolph s'y jette avec ses soldats, pénètre dans l'enceinte du fort, surprend la garnison qui ne s'attendoit pas à être trahie par quelques poissons, brûle ce repaire de brigands qui infestoient toute la contrée, et n'en laisse que quelques débris, encore visibles de nos jours, sur la crête d'une montagne escarpée, au-dessus de la petite ville d'Utznach.

XXIV.

Jean de Cervoles, surnommé l'Archiprêtre, avoit ravagé presque toute l'Alsace; il commandoit ces fameuses bandes de soldats devenus brigands, vulgairement appelés *Routiers* : au mois de juillet 1365, il résolut de se porter sur Bâle à la tête de plus de 30,000 hommes : quoique cette ville n'eût pas encore d'alliance générale avec les huit anciens Cantons, mais seulement un traité particulier d'amitié et de bon voisinage avec Berne et Soleure, elle n'hésita point de leur demander à tous des secours, dans un danger d'autant plus pressant, que ses remparts renversés neuf ans auparavant par un tremblement de terre, n'étoient point entièrement relevés, et qu'en plusieurs endroits ses fossés étoient encore comblés de leurs débris. Bâle attendoit avec la plus vive inquiétude le retour de ses couriers, lorsque du haut de ses tours, elle vit arriver 1500 Suisses, dont le plus grand nombre étoient de Berne et le reste de Soleure : ces soldats portoient pour la première fois un uniforme ; c'étoient des casaques blanches sur lesquelles étoit peint ou brodé un ours noir. Le capitaine Bernois qui commandoit cette troupe, arrivé à la porte, fit aux Magistrats qui

vinrent le recevoir, cette harangue remarquable : " Seigneurs de Bâle ! Messeigneurs
„ de Berne et de Soleure nous ont com-
„ mandé de venir à votre aide, de vous
„ donner nos conseils, et en même temps
„ d'exposer nos corps et nos vies, pour
„ défendre votre ville, vos personnes, vos
„ biens, vos femmes et vos enfans. Notre
„ avis est donc que vous nous placiez aux
„ postes de votre ville qui demandent le
„ plus de précaution ". Aussi-tôt on leur donna la garde du fauxbourg de la Pierre, qui étoit le plus exposé et le moins fortifié. Le lendemain parurent devant Bâle 3000 hommes des sept autres Cantons, qui avoient fait la plus grande diligence, et qui furent, ainsi que les premiers, reçus avec les plus vifs transports de joie et de reconnoissance. Alors l'armée ennemie, informée de ces prompts secours, changea de route et s'en alla du côté de Metz, au lieu de se porter sur Bâle. Ainsi cette ville fut sauvée par les Suisses d'une ruine totale, si Cervoles y étoit arrivé avant eux.

XXV.

Un général au service de Prusse traversoit, en voiture à six chevaux, une petite ville du canton de Berne ; un paysan de

garde à la porte l'arrête : le général met la tête à la portière et demande pourquoi la sentinelle en agit ainsi, puisque sa consigne ne porte riende semblable. « Passez,
» passez seulement, lui répondit le phlegmatique paysan dans son mauvais allemand :
» j'étois curieux de voir, ce que ce pouvoit être de si lourd, qu'il fallût six chevaux pour le traîner. »

XXVI.

Un riche paysan très-hypocondre vient un jour à Langnau, consulter le médecin de la montagne. — « J'ai sept démons dans
» le corps, lui dit-il, sept, pas moins ». — Schuppach lui répond gravement, « non-
» seulement sept, mais huit bien comptés » : sur cela il l'examine, le fait causer, et lui promet de le guérir en huit jours, et de chasser chaque matin un démon de son corps, à un louis pièce : « mais, ajoute-t-il,
» comme le dernier est beaucoup plus tenace
» et plus indocile que les autres, il me faut
» deux louis pour celui-là ». — Le paysan consent au marché, et le médecin recommande le secret à tous ceux qui sont présens, leur déclarant que les neuf louis seront employés au soulagement des pauvres malades de la paroisse. Le lendemain,

il fait approcher l'hypocondre d'une machine que ce dernier ne connoissoit point, et lui donne une forte commotion électrique. — Le paysan pousse un cri. — Le médecin dit froidement, *et un de parti*... Le jour suivant même opération, même cri, même propos, *et deux de partis* .. jusqu'au septième. Quand il s'agit du dernier, Schuppach avertit le patient de redoubler de courage, vu que celui-ci, chef de la bande, feroit une vigoureuse résistance, et qu'il falloit le mener plus rudement que les autres : en effet, il administre une si terrible commotion au prétendu possédé, qu'il tombe sur le plancher. — *Enfin les voilà tous loin*, dit-il, et il fait porter cet homme encore évanoui sur son lit : revenu à lui, le paysan déclare qu'il est guéri, paye les neuf louis à son Esculape avec de grands remercîmens, et s'en retourne gaîment à son village. Des témoins dignes de foi attestent cette singulière cure ; et si elle honore la sagacité de celui qui l'a faite, elle prouve la vérité de ce mot de Salomon... *Qu'il faut quelquefois parler au fou selon sa folie.*

HISTOIRE MÉTALLIQUE
DE LA SUISSE.

PARMI les nombreux Artistes que la Suisse a produits, elle compte plusieurs graveurs fameux : on connoît les talens et les médailles d'un Hedlinguer de Schweitz, d'un Schwindiman de Lucerne, d'un Samson de Bâle : dans cette dernière ville, paroît un jeune artiste bien propre à soutenir la réputation de sa patrie à cet égard : il s'appelle Huber, et porte un nom déjà avantageusement placé, depuis plus d'un siècle, dans le catalogue des peintres Bâlois. Il vient de finir une médaille aussi intéressante par le sujet, que recommandable par l'exécution : vivement touché des secours fraternels accordés par le Corps Helvétique à sa ville natale, il a voulu consacrer sa juste reconnoissance, et celle de ses concitoyens, en la gravant sur le bronze.

D'un côté, c'est le génie de l'Helvétie, sous la figure d'une femme portant la couronne murale, et tenant de la main droite l'ancien emblême de notre nation, la pique, surmontée du bonnet... Son bras gauche repose sur un bouclier ovale, qui offre

autour d'une branche d'olivier, symbole de l'amour de la paix, les écussons des treize Cantons et des trois alliés intimes, l'abbé de St. Gall, et les villes de St. Gall et de Bienne. La figure debout s'appuie légèrement contre une colonne isolée, signe de son indépendance. A ses pieds sont les faisceaux et la balance, pour exprimer la fermeté vigoureuse, et l'exacte neutralité. La légende porte, HELVETIÆ CONCORDI, (*à la concorde Helvétique.*) Le revers représente un autel de forme quarrée, sur lequel l'encens de la reconnoissance brûle et s'élève en fumée. Au bas, sur le sol qui le soutient, est la Couronne de Chêne dont Rome récompensoit jadis quiconque sauvoit un citoyen. La légende contient ces mots : RAURICA FOEDERATORUM VIRTUTE SOSPES. (*Bâle sauvé par la valeur de ses Alliés.*) L'Exergue est chargé du millésime M. D. CC. XCII. — Les deux légendes peuvent se lier pour ne former qu'une seule phrase, qu'on traduiroit par celle-ci : *la République de Bâle, préservée par le courage de ses Confédérés, voue ce monument à l'union du Corps Helvétique.* Longue tirade bien inférieure à la grace et au laconisme du latin, seule langue de la *numismatique.*

Le travail de cette médaille est du plus beau

beau fini; le relief de l'Autel ressort d'une manière frappante : la figure de l'Helvétie, parfaitement drapée, a une attitude à la fois noble et tranquille : les écus des seize Etats Confédérés, que porte son bouclier, sont très-distincts, bien armoriés et blasonnés avec soin. — Il est fâcheux que les bornes du champ de la médaille, qui n'a que 18 lignes de diamètre, n'aient pas permis de faire la pique un peu plus haute que la figure qui la tient.

Les amateurs s'empresseront d'ajouter cette médaille à leurs collections : les amis de la commune patrie la garderont comme un monument précieux de la confraternité Helvétique ; et les uns et les autres encourageront de leurs suffrages l'artiste qui les mérite à tous égards, et l'engageront à traiter de la même manière plusieurs autres traits de notre histoire, dignes d'être consignés sur l'airain, et qui n'attendent que le burin du génie et du patriotisme.

Il est sur-tout un de ces traits tout récent dans les fastes Helvétiques, que je recommande à notre Artiste, persuadé qu'il a non-seulement le talent, mais le courage nécessaires... Je n'ai pas besoin de le nommer, cet évènement... (1) puisque les pleurs qu'il nous a fait répandre sont encore bien loin d'être essuiés, et que le

deuil en est toujours profond et lugubre dans tous nos Cantons.

Manet altà mente repostum.

Voici donc l'idée de la Médaille à faire, sauf à l'artiste de la modifier à son gré.

.... L'Helvétie vêtue de deuil, les cheveux épars, dans l'attitude de la douleur la plus amère, seroit à demi couchée devant un *Cénotaphe*, ou tombeau vide, obliquement posé : sur la face de ce *Cénotaphe* seroit cette date, X. AVG. M. DCC. XCII, encadrée dans une couronne de lauriers, de cyprès et de palme. Au pied de la figure, on pourroit placer le symbole de la Fidélité malheureuse, un chien percé de flêches. J'aimerois pour *légende*; LACRIMÆ PUDORE CARENT. (Je n'ai point honte de mes larmes.) Le revers offriroit le plus ancien drapeau donné aux gardes-Suisses, qui porte un rocher immobile au milieu des flots et des vents dont il est battu, avec cette inscription, EA EST FIDVCIA GENTIS. (Telle est la confiance que mérite cette Nation), (2) Il seroit planté dans un socle chargé de ces trois noms, MEAUX, YVRI, PARIS; pour rappeler trois époques où la fidélité Helvétique s'est montrée dans tout son éclat, et dont la dernière, pour avoir été malheureuse, n'en est que plus honorable... La légende seroit, FIDEI HELVETICÆ IN

REG. SOC. CAR. IX. HENR. IV. LUD. XVI.

Si cette médaille s'exécute, comme je l'espère, qui de nous ne voudra la posséder ? Quelle de ces nombreuses familles encore désolées par la perte d'un de leurs enfans mort en faisant son devoir, n'en recevra une douce consolation ? Quel vrai Suisse, en la regardant, ne s'écriera, oppressé du souvenir qu'elle retrace à son cœur : *Martyrs vénérables de nos Alliances ! vous honorâtes votre Patrie, et votre Patrie s'honore de vous...!*

P. B.

NOTES.

(1) *At vos sidereæ, quas nulla æquaverit ætas,*
Ite decus terrarum animæ, venerabile vulgus,
Elisium, et castas sedes decorate piorum!

(SIL. ITAL. L. 10.)

(2) Charles VIII créa, le 27 février 1496, la compagnie de cent gardes Suisses, et lui donna ce drapeau : les lettres de création de ce corps se trouvent dans l'histoire militaire des Suisses, par M. le baron de Zurlauben, Tome III, page 511-515.

BIOGRAPHIE

De feu monsieur le trésorier Tscharner, par Mr. Stapfer, pasteur de la Nideck à Berne, lue dans l'assemblée publique de la société Helvétique à Olten, le 4 juin 1794.

Traduction libre de l'original allemand.

Il n'est pas de commission plus pénible pour un homme sensible, que d'être dans l'obligation de dire à ses amis.... Il est mort celui que nous avons tant aimé! Egalement déchirans et pour la bouche qui les prononce, et pour les oreilles qui les entendent, ces tristes mots vont, hélas! retentir douloureusement au milieu de vous: en vertu d'une coutume très-louable, notre société doit apprendre en corps la perte qu'elle a faite récemment d'un de ses plus dignes membres; c'est monsieur Nicolas-Emanuel Tscharner, trésorier du pays Allemand de la république de Berne: comme homme, comme citoyen, comme Suisse, et ce qui est rare de nos jours, et par conséquent d'autant plus louable, comme chrétien, il mérite à tous ces

titres qu'une assemblée, telle que la nôtre, consacre et bénisse sa mémoire.... cette mémoire qui, sous des relations moins essentielles, il est vrai, mais bien douces pour nous, doit recevoir ici le tribut des hommages de notre amitié désolée, puisque celui dont je viens vous entretenir, a été un des plus anciens membres de notre société, et qu'il fut même une fois président de cette assemblée fraternelle.

Tscharner nâquit à Berne en 1727 : sa première éducation fut soignée dans la maison de son père par le professeur Stapfer; ce respectable vieillard, que nous possédons encore, fut son seul instituteur, et dès-lors il a toujours soutenu les relations de l'amitié la plus étroite avec cet élève, formé par ses leçons à la sagesse et à la vertu: cette première éducation achevée, Tscharner fit ce que doit faire tout jeune Suisse de bonne maison, il se mit à parcourir sa patrie : il chercha par divers voyages à connoître à fond son état physique, civil et intérieur; sa force et sa faiblesse, ses côtés avantageux, comme ses côtés défectueux.... et cela dans le beau dessein de pouvoir d'autant mieux servir son pays, si jamais la Providence le plaçoit dans un rang élevé.

Après avoir premièrement acquis cette

connoissance si nécessaire et si utile à tout vrai citoyen, la connoissance de sa patrie, il voyagea dans les pays étrangers pour y puiser ce qui pouvoit encore lui manquer : il quitta donc la Suisse, et dans l'espace de deux ans, il parcourut une partie de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre et de la France : (1) feu son frère, que la Suisse regrette et vénère comme son historien, Berne comme un de ses magistrats les plus distingués, et notre société comme un de ses fondateurs, l'accompagna dans ses voyages, de même que son instituteur le vertueux Stapfer, devenu son ami. Il fréquenta les universités d'Utrecht, de Leyden et de Paris ; mais il voyageoit encore plus en homme et en observateur politique, qu'en savant et en académicien : se former à l'humanité dans le sens le plus noble et le plus étendu de ce mot, et acquérir ce qui constitue le véritable homme d'état, voilà le but de ses voyages; et ses moyens.... c'étoit de visiter autant les villages et les chaumières que les cités et les palais, et de fréquenter des hommes de tout rang et de toute condition, des paysans comme des ministres des cabinets de Londres et de Paris, des bourgeois comme des savans, des gens de métier comme des artistes.

Revenu dans sa patrie, enrichi de connoissances utiles, et sur-tout d'habitudes vertueuses, il s'empressa de faire part à ses concitoyens du trésor qu'il rapportoit de l'étranger : il passa d'abord quelques années d'une vie privée dans sa campagne de Kersaz ; mais il ne consuma point les loisirs de cette retraite paisible en spéculations oisives ; il ne les perdit point en occupations frivoles : non... un homme qui pensoit et sentoit comme lui, connoissoit trop le prix du temps pour n'en pas faire le meilleur emploi possible ; remplir fidèlement les devoirs sacrés d'époux et de père, améliorer et embellir sa métairie, étudier les classiques anciens et modernes de toutes les nations, soutenir une correspondance suivie avec ses nombreux amis, tant Suisses qu'étrangers, déposer dans d'utiles manuscrits ses idées et ses réflexions, se rendre utile et agréable à ses voisins dans l'aisance, et faire du bien à ceux qui étoient dans le besoin.... voilà l'emploi d'une retraite également douce et occupée. Intimément persuadé que, dans une République, un mauvais citoyen ne peut jamais devenir un bon homme d'état, Tscharner se préparoit par une telle vie, dans la solitude de sa campagne, à une vie plus active et plus utile sur un

théâtre moins étroit, quand il seroit appelé à y paroître: c'est ce qui arriva en 1767, que le sort lui assigna le bailliage de Schenkenberg, peuplé d'environ 6000 personnes: le mauvais état moral et économique de cet important district, et la pauvreté qui en est le résultat nécessaire, étoient si manifestes, qu'il n'auroit pas fallu à un observateur, pour s'en appercevoir, toute la perspicacité de Tscharner; mais il falloit, et chacun n'en eût pas été capable, toute la justesse de son coup-d'œil pour découvrir les sources de cette misère; et ce qui est encore plus, il falloit son infatigable activité et sa patience à toute épreuve, pour trouver les vrais remèdes aux maux de ses ressortissans. Aucun obstacle, ni la mauvaise foi des subalternes, ni la rapacité de notaires avares et d'avocats intéressés, ni l'ignorance et l'opiniâtreté des paysans, ni des difficultés d'un genre qui sembloit encore plus insurmontable, ne purent le décourager, ou le détourner de suivre le plan qu'il s'étoit proposé pour le bonheur de la peuplade confiée à son administration paternelle: il fit sans doute servir tous les moyens à l'exécution de son projet; mais les lumières répandues par ses instructions et ses exemples, de fréquentes visites dans les

maisons des laboureurs et des artisans, des entretiens familiers où l'homme conversoit avec l'homme, le langage de la raison employé auprès de ceux qui étoient dans l'ignorance sur leurs vrais intérêts, des exhortations adressées avec douceur aux réfractaires, des prêts accordés à ceux qui n'étoient pas absolument pauvres, et des dons gratuits aux indigens, contribuèrent bien plus à le faire atteindre son but que des châtimens corporels, des emprisonnemens ou des amendes pécuniaires. C'est ainsi qu'il goûta souvent la délicieuse satisfation de faire des heureux, comme il se l'étoit constamment proposé : oui, pendant l'administration bienfaisante de son bailliage, il a entrepris et réalisé plusieurs de ces choses, que le monde admira quelques années après dans le bon seigneur de Léonard et Gertrude, mais que ce même monde tenoit pour impraticables, parce qu'il étoit trop corrompu.

Ayant été pendant six ans le père de son bailliage, avec quelle douce satisfaction ne retourna-t-il pas prendre sa place dans l'auguste assemblée des pères de tout le Canton ? Ce fut en 1773 qu'il revint à Berne, accompagné des pleurs et des bénédictions de ceux qu'il appeloit ses enfans, et dont il fit constamment le bon-

heur.... Plusieurs centaines d'indigens qu'il avoit nourris de ses propres greniers pendant la disette des tristes années 1772 et 1773, fondoient en larmes à son départ: encore à présent des milliers de personnes bénissent sur la terre la mémoire de ce bon Baillif, tandis que des milliers le remercient de ses bienfaits devant le trône du Père Céleste.

Voyons à présent ce digne défunt exercer pendant plusieurs années les vertus tranquilles de la vie privée, plus encore que les vertus éclatantes de la vie publique: quoique la constitution de l'Etat et diverses circonstances l'aient long-temps exclu de la grande sphère d'activité que donne l'entrée au sénat, cependant le gouvernement profita très-souvent de ses rares talens, de ses connoissances, de son zèle pour le bien public et l'avancement de la vertu: à ces titres, nous l'avons vu siéger comme homme d'état dans le conseil secret, comme savant dans le conseil académique, comme très-habile pour l'économie politique dans les chambres des grains et des sels, et comme juge également intègre et éclairé dans divers tribunaux, déployant par-tout une activité égale à son amour pour le bien public.

Envoyé à Genève en 1781, durant les

troubles qui agitoient cette ville, avec le caractère de Représentant de la république de Berne, il se concilia l'estime et l'attachement des deux factions opposées: preuve incontestable que, prenant l'ancienne constitution Genevoise pour boussole, il avoit su voguer heureusement entre les deux écueils, contre lesquels les négatifs et les représentans risquoient à tout moment de faire naufrage.... Et comment les uns et les autres auroient-ils pu refuser leur respect et leur amour à un homme qui savoit si bien allier l'affabilité à la dignité, et l'énergie à la douceur? à un homme qui avoit l'art admirable de modérer l'orgueil des négatifs et l'ambition des représentans, en rappelant aux premiers les droits des bourgeois, et aux seconds les droits des magistrats, et qui ramenoit ceux-ci comme ceux-là aux devoirs de citoyen ainsi qu'à un point central de réunion, tant pour le parti égaré par la démagogie, que pour le parti tendant au despotisme!

Après être revenu de Genève, notre infatigable magistrat s'occupa beaucoup dans le grand-conseil des deux branches de l'art de gouverner qu'il aimoit le plus, la police et l'économie: c'est à ses soins que nous devons la loi qui ouvre la bourgeoisie

à de nouvelles familles, et l'établissement d'une caisse pour les domestiques; car c'est lui qui le premier a proposé ces deux choses si utiles et si importantes : non-seulement il travailla comme membre du conseil souverain dans ses deux parties favorites, la police et l'économie politique, mais il se servit encore de la société économique, dont il fut un des fondateurs et qu'il présida dans ses dernières années, pour répandre sur la commune patrie l'influence de ce foyer lumineux, et le faire servir à l'instruction et au bonheur du peuple; car il étoit entièrement convaincu, que si la vérité ne produit pas toujours le bien qu'elle peut produire, c'est moins parce que les hommes la haïssent, que parce qu'ils ne la connoissent pas.

Enfin le respectable Tscharner parvint a ce degré d'honneur et de pouvoir auquel le gouvernement et le public l'auroient élevé dès long-temps, si l'ordre fixe du régime politique l'eût permis plutôt : il devint sénateur en 1789, et quatre ans après, élu trésorier du pays Allemand, il occupa la troisième place de la république. C'étoit précisément celle qui convenoit le plus à ses goûts, à ses talens, et à ses connoissances.... celle où il pouvoit le mieux suivre la passion dominante de sa belle ame,

le desir inné et brûlant d'être utile à sa patrie.... celle qui le rendoit président d'un collège chargé de régir la police et l'économie de l'Etat, et de préparer les affaires majeures, pour être portées devant le petit et le grand conseils. Quelle vaste sphère pour l'activité d'un homme, tel que celui dont nous déplorons la perte! mais hélas! depuis ce moment sa constitution, naturellement délicate, s'affaiblit d'une manière irréparable: les fatigues d'un travail opiniâtre, la tension non interrompue de ses facultés intellectuelles, l'active sensibilité d'un cœur embrasé de philantropie, et le temps qui détruit tout, le rendirent valétudinaire: malgré le dépérissement successif de ses organes, il continua néanmoins ses occupations, jusqu'à-ce que la force de la maladie lui rendit tout travail impossible. Quelques semaines avant sa mort, qu'il voyoit approcher, il s'éloigna du tumulte de la ville; et pour se dérober à l'ennui des visites importunes, il se retira à Kersaz.... dans cette campagne chérie, où il avoit passé tant d'heureux jours, donnés à Dieu, à la vertu, aux sciences, à sa famille, à ses amis, à sa patrie: là, dans la solitude de cette retraite consacrée à la sagesse et à la religion, il employa le reste de sa vie temporelle à se

préparer pour la meilleure vie de l'éternité ; et le 9 mai 1794 fut le dernier de ses jours sur cette terre, le commencement d'un céleste repos, et le terme d'une maladie, qui se développant depuis plusieurs années, devenoit journellement plus douloureuse, sans néanmoins que la patience, la résignation, l'égalité d'ame de ce chrétien philosophe, se soient démenties un seul moment. Rassemblés autour de lui, ses enfans fondans en larmes fermèrent les yeux du meilleur des pères de famille, et ce fut sous le titre sacré de père de la patrie que tout le pays mena deuil sur son tombeau.

Telle fut, chers frères et compatriotes! telle fut la vie utile et laborieuse de notre ami défunt : quoique selon la manière des nécrologues lûs dans cette assemblée, cette notice soit bien courte, vous pourrez néanmoins vous esquisser le caractère de Tscharner, d'après le petit nombre des traits de cette image aimable, que je viens de vous crayonner. Le fond de son caractère reposoit sur la religion. Mais sa religion étoit ce christianisme éclairé, qui consiste essentiellement dans la pratique des loix de l'Evangile, qui donne la conviction intime que le Père universel du genre humain ne peut mieux être adoré

et servi que par l'avancement et les progrès de la félicité des hommes ses enfans, et le perfectionnement de notre propre ame, ennoblie par la sagesse et la vertu, et qui nous rend certains que la joie pure et innocente d'un cœur content, plaît beaucoup plus à ce Dieu, source de toute vraie joie, que cette tristesse morne et atrabilaire, qui lorsque la maladie ne la produit pas, n'a rien de commun avec la religion, dont elle prend trop souvent le masque. Toute la conduite de cet ami de Dieu et des hommes dérivoit de cette façon de penser et de sentir : peu de gens le surpassoient en humanité et en affabilité ; mais il ne déployoit jamais ces vertus d'une manière plus attendrissante qu'à l'égard des enfans. qui tous chérissoient cet aimable vieillard : sa profonde humilité, sa douce condescendance pour les opinions des autres, la part cordiale et active qu'il prenoit aux plaisirs et aux peines de ses frères, les innombrables bienfaits qu'il distribuoit avec autant de sagesse que de compassion, sa tolérance pour les erreurs et les faiblesses de l'humaine nature, l'horreur qu'il ressentoit pour le vice, l'amour sans bornes qu'il portoit à la vertu, à la vérité, à la justice, et à tous leurs amis, tout, jusqu'à

son brûlant patriotisme, tout chez lui dérivoit de cette source sacrée, de la religion, et tout y rentroit. C'est par elle que, conservant toujours l'égalité de son ame, il étoit le même dans sa maison et dans les temples, en sénat et en compagnie, en ville et à la campagne, que la simplicité de ses goûts lui rendoit si chère: par-tout constamment il montra la calme tranquillité du sage: toujours il fut, et c'est le peindre d'un seul mot, l'ami des hommes religieux: la philantropie la plus pure caractérise ses écrits; et s'il ne prétendit pas à la gloire d'être inscrit sur la liste des savans, c'est que d'un côté, les travaux du magistrat lui laissoient trop peu de loisir pour les travaux de l'homme de lettres; et que de l'autre, il avoit trop de modestie pour aspirer à la gloire littéraire: mais cette modestie n'avoit rien de commun avec le sot orgueil de maint ignorant titré, qui ne méprise les sciences que parce qu'il ne les connoît pas. Sans être auteur dans toute l'étendue du terme; puisqu'il n'a pas laissé de grands ouvrages, il composa plusieurs petites pièces, qui toutes se distinguent pas leur utilité, par leur simplicité, qui les met à la portée de toutes les classes de lecteurs, par l'à-propos de leur rapport aux besoins des temps dans

lesquels il les écrivoit : on les trouve dans la collection des mémoires de la société économique de Berne ; (2) dans les Ephémérides d'Iselin, de cet ami de l'humanité, avec lequel il soutint les liaisons les plus intimes, et dont le nom ne se prononce à Olten qu'avec vénération ; dans le Museum Suisse de son ami Fuesslin ; dans le recueil de poésies Helvétiques publié par Burkli : quelques uns de ses opuscules sont imprimés séparément ; mais encore une fois, toutes ses productions portent la même empreinte, et sont également marquées au coin d'une noble simplicité et d'un zèle lumineux pour le bieu public. Il seroit fort à desirer que son digne fils, (monsieur Tscharner, maintenant gouverneur d'Aigle) ou son excellent gendre, (Mr. le capitaine Freudenreich) voulussent enrichir la patrie et la république des lettres d'une édition complette de ses Œuvres, en y joignant quelques pièces, dont le manuscrit est entre leurs mains.

Voilà, chers frères et amis ! voilà l'esquisse biographique de Tscharner : et quelques faibles et inférieurs au modèle que soient les traits que je viens de vous offrir, je ne doute point que vous ne disiez tous avec moi : " Oui ! il est digne » ce généreux ami des hommes, cet ex-

» cellent citoyen ; que ses confrères de
» Schintznacht et d'Olten couronnent de
» fleurs l'urne où sont déposées ses cen-
» dres révérées. " Et toi habitant des cieux ! si du sein des demeures de l'éternelle paix, tu abaisses tes regards sur ces lieux consacrés à la confraternité Helvétique, sur cette assemblée où tu siégeas si souvent avec tant de plaisir, sur cette société qui s'embellissoit de ta présence et s'éclairoit à ton modèle.... vois briller dans nos yeux attendris les larmes de la vénération, de la reconnoissance et de l'amitié, qu'excitent ton nom et ton souvenir ; et reçois le foible hommage que nous devons et que nous rendons solennellement à ta sagesse et à tes vertus !

NOTES.

(1) Bernard Tscharner, membre du conseil souverain et baillif d'Aubonne, mort à Berne en 1778, a publié une très-bonne histoire de la Suisse (3 vol.) en allemand. Il a aussi traduit en français les poésies de Haller, et rédigé la plupart des articles du *dictionnaire de la Suisse*. Un troisième frère, Béat-Rodolph, ancien baillif de Nidau, est l'auteur d'une histoire de Berne très-estimée (2 v. en allemand.)

(2) Sa description phisico-économique du bailliage de Schenkenberg, insérée dans les mémoires de la société économique de Berne (1771), peut être regardée comme une des meilleures et des plus utiles pièces de cet excellent recueil.

LETTRE

De Mr. de Staal, banneret de Soleure, à son fils Gédeon, baillif de Falkenstein; (1)

(Tirée de la feuille Hebdomadaire de Soleure.)

Mon cher fils!

Si ta femme, comme tu me le mandes dans ta dernière lettre, s'en est retournée chez elle contente de nous, je m'en réjouis fort; du moins avons-nous tâché de lui rendre tous les soins de bons parens, autant que les circonstances du temps actuel et l'état de nos affaires domestiques nous l'ont permis. Quant à tes servantes, c'est plus encore à leur manière de vivre qu'à leur nombre, que je trouve à redire; quoique certainement ce nombre soit trop grand, si tu veux examiner la chose sans prévention, et te conformer au train et à l'économie de tes prédécesseurs. Tu m'écris que tu en as pris cinq, et que tu ne peux en avoir moins...

Oui sans doute, si tu vivois en ville, je t'accorderois peut-être de nourrir un si nombreux domestique, malgré son oisiveté, comme une chose, sinon nécessaire, du moins propre à relever l'éclat de ta maison: mais dans les circonstances où tu te trouves, et pour le lieu que tu habites, je ne crois point que tu retires ni honneur ni profit de toutes ces flatteuses et courtisannes. Tu dis que, pour la première année, il faut supporter avec patience ce train incommode et pénible; mais tu ne songes pas que l'habitude se change en seconde nature, et que celui qui commence bien a fait la moitié de l'ouvrage. Si dès à présent tu permets à ta femme de se mettre en tête, qu'elle ne peut se passer de tous ces domestiques, tu seras forcé par la suite de chanter toujours la même chanson; et l'erreur non réfléchie, pour ne pas dire l'imprudence de cette première année, se prolongera sur tout le reste de ta vie. Elles ne veulent, dis-tu, ni ne peuvent travailler aux champs; et cependant l'état présent de vos affaires exige impérieusement que vos domestiques soient en perpétuelle activité, à l'exemple des fourmis; à moins que vous n'aimiez mieux chanter avec la cigale pendant le temps chaud, pour lutter ensuite

contre la faim et la misère durant le fort de l'hiver, c'est-à-dire, à la fin de ta préfecture et sur tes vieux jours. Vous auriez, graces à Dieu, de quoi vivre fort honnêtement et même avec magnificence, si vous deviez rester seuls, ce que je ne desire pas : mais comme, par la bénédiction du Seigneur, vous avez presque chaque année un nouvel héritier, il faut faire ensorte qu'à mesure que la petite famille croîtra, vos revenus croissent aussi à proportion, toutefois par des moyens honnêtes ; et réserver, mon cher fils ! ce que tu prodiguerois maintenant en dépenses inutiles, pour donner une bonne éducation à tes enfans : tout comme si vous y ajoutez chaque jour quelque chose, le monceau sera bientôt grand, de même au rebours, si vous en ôtez tantôt ceci, tantôt cela, vous en trouverez bientôt la fin, et il vous arrivera ce que dit le proverbe : *c'est qu'il est trop tard pour épargner, quand on voit le fond du sac. — La belle saison ne durera pas toujours ; petits oiseaux, faites donc vos nids sans délai.*

J'apprends, et j'en suis bien fâché, que tu te trouves dans une si grande disette de fourages, que tes chevaux sont de temps en temps réduits à lécher leurs crèches vides ; défais-toi, je t'en conjure,

Note du Traducteur.

Cette lettre est traduite de l'original *latin :* il paroît, à la pureté de son stile, que le banneret de Staal avoit très-bien fait ses humanités; soit pour conserver l'usage de cette langue, soit pour y exercer son fils, il lui écrivit souvent en *latin :* peut-être aussi que connoissant le désordre du château de Falkenstein, il en agissoit ainsi, crainte que ses lettres ne s'égarassent et ne tombassent entre les mains de ces mêmes domestiques qui lui déplaisoient si fort. On peut regarder cette pièce comme un monument curieux du temps où elle fut écrite, et elle est très-propre à servir de leçon de nos jours encore à tant de fils dissipateurs, qui ne font aucun compte des conseils et de l'exemple de leurs parens; elle est dans cette manière naïve et énergique de nos *bons vieux Suisses :* on y retrouve l'excellent père, l'homme simple, l'économe prudent, le magistrat bien intentionné; et dans ces temps où plus que jamais des circonstances impérieuses nous prêchent et nous imposent l'urgente nécessité de l'ordre, de l'économie domestique et d'une sage épargne.... dans ces temps où nous n'avons rien de mieux

mieux à faire que de reprendre les goûts et les mœurs simples de nos pères, il nous a paru que la publicité de cette lettre pouvoit avoir son utilité, non-seulement pour les châteaux, mais pour bon nombre de maisons, tant dans les villes que dans les campagnes. Ce n'est donc pas seulement dans ces dernières années que le luxe des domestiques inutiles s'est introduit en Suisse : cette lettre écrite depuis bientôt deux siècles, s'élève à juste titre contre cet abus aussi dangereux pour les maîtres qu'il ruine et déprave, que pour les domestiques qu'il accoutume à l'oisiveté, et voue par conséquent à l'indigence dans leur vieillesse : il n'y a que trop de gens qui enlèvent à l'agriculture et aux métiers des garçons ou des filles, pour leur faire contracter, dans un service qui souvent n'exige que deux ou trois heures par jour, tous les vices que la fainéantise, la gourmandise, la dissipation, l'amour d'une dépense disproportionnée au gain annuel, l'insouciance absolue de l'avenir, entraînent à coup sûr à leur suite; sans parler des mauvais exemples que donnent plusieurs maîtres, devenus effrontément les corrupteurs des personnes qui les servent : ha! si tant de pères et de mères de la campagne, qui se réjouissent imprudemment de voir leurs

fils ou leurs filles entrer dans les châteaux ou grandes maisons des villes, savoient tous les dangers que la moralité de leurs enfans y court, ils préféreroient cent fois les voir traire les vaches, faire les foins, manier la hache et la bêche, tenir la quenouille et l'aiguille, à les voir monter derrière de brillans carosses, rester les bras croisés devant la porte de leurs maîtres, et laisser les vêtemens simples et peu coûteux de leur village, pour se parer avec un luxe qui trop souvent, hélas! n'est que le signe impudent de l'innocence perdue, et l'enseigne extérieure de la corruption du dedans par la perte des mœurs : mais indépendamment de ces dangers, qui n'existent pas, Dieu merci! dans toutes les maisons chargées d'un nombreux domestique, il est un fait incontestable, c'est que ces serviteurs et ces servantes de luxe perdent insensiblement, au bout de quelques années, le goût de la vie champêtre, l'aptitude aux travaux rustiques, et par conséquent la possibilité de gagner leur vie comme père et mère, s'ils sont obligés de retourner à la campagne.

NOTE.

(1) Falkenstein est un château très-ancien, placé sur un rocher au-dessus du chemin de Bâle à Soleure, et la résidence d'un baillif de ce dernier canton. Ce nom signifie la *pierre du faucon*... Ses anciens seigneurs portoient un de ces oiseaux de rapine sur leur écu, et l'imitoient souvent dans leur conduite envers les voyageurs.

DRAPEAUX

Donnés par les Papes aux Suisses.

Vainqueurs du duc de Bourgogne en-deçà des Alpes, et du duc de Milan en-delà, les huit anciens cantons s'étoient acquis la réputation de la plus haute valeur, dans les journées mémorables de Grandson, de Morat et de Jornico : tous les princes recherchoient ardemment leur alliance, et les Papes ne furent point les derniers à la demander, à l'obtenir, et à s'en servir utilement. Sixte IV en guerre avec les Lombards, s'appuia avec succès de leurs troupes ; le sang des confédérés coula pour la défense du St. Siège, et bientôt un Légat part de Rome pour la Suisse, avec des remercîmens, des indulgences, une bannière bénite, et une bulle très-honorable de la part de sa Sainteté. Voici ce qu'il mandoit à ses nouveaux alliés, dans un latin qui, bien qu'écrit au pied du capitole, n'est pas celui de Ciceron.

« Sixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils, *les confédérés de la haute ligue de l'Allemagne supérieure*,

salut et bénédiction apostolique ! Comme dans toutes les choses, et principalement dans les affaires présentes du Siège apostolique, pour lesquelles nous avons envoyé auprès de vous pour notre nonce et orateur, notre cher fils Gentilis de Spolette, élu évêque d'Anagni, nous avons reconnu votre extrême dévotion, fidélité et empressement envers le susdit St. Siège ; nous vous avons estimés dignes d'être décorés par un présent spécial de la part du St. Siège, à titre de ses principaux défenseurs et de ses plus fidèles conservateurs : nous vous envoyons donc, en témoignage perpétuel de votre dévotion et fidélité au St. Siège, une bannière, consacrée par notre bénédiction solennelle, qui porte l'image de notre bienheureux Pierre, prince des Apôtres, en habits pontificaux avec la triple Thiare, soutenant de la main droite, le doigt levé, une croix blanche, tenant de la gauche les clefs, exhortant par un regard à la fois grave et doux, son peuple fidèle moitié armé, moitié sans armes, placé devant lui sous la croix, et leur adressant ces paroles de bienveillance ; *soyez bénis, mes fils ! de la part du Seigneur, à cause de votre fidélité au St. Siège apostolique.* Sous ses pieds nous avons fait mettre notre nom, pour qu'il soit notoire à vos fils et descen-

dans, quelle tendre affection nous vous portons, et combien nous avons pour agréables votre singulière dévotion et fidélité; la bannière elle-même est de soie rouge, avec des franges et des bandelettes pendantes, également de soie, tout autant de choses qui renferment des mystères : car nous avons voulu que la bannière fût rouge, pour indiquer l'extrême ardeur et ferveur de votre fidélité envers le St. Siège : elle porte l'image du bienheureux Pierre, pour que vous sachiez, que comme Pierre est le chef de l'Eglise Romaine, vous devez tout respect au bienheureux Pierre et à l'Eglise Romaine; et qu'il soit connu de tous, que vous êtes sous la protection de ce bienheureux Pierre, qui est la *Pierre ferme*, contre laquelle ni les portes de l'Enfer, ni aucun ennemi ne pourront prévaloir. La croix est posée sur la main droite, parce que, tout comme en la portant, notre Seigneur Jésus-Christ a épouvanté les Démons et brisé les portes de l'abîme, de même les ennemis de l'Eglise contre lesquels vous combattez, seront dissipés et fuiront devant votre face, par le signe et la vertu de ladite croix. Nous avons béni nous-même cette bannière, afin que combattant sous elle, vous ayez toujours avec vous la bénédiction du Dieu tout-puissant. C'est pourquoi recevant avec

joie et de grand cœur cette bannière que le susdit St. Siège vous donne, montrez votre valeur contre ses ennemis, tellement que cette bannière soit d'un heureux augure pour vous, et d'un avantage éminent pour le St. Siège. Marchez donc avec joie contre les ennemis de l'Eglise; défendez-la, avec votre intrépidité accoutumée, contre les oppresseurs de la liberté ecclésiastique qui s'attaquent à elle; qu'un homme vaillant, choisi parmi vous, élève cette bannière, en invoquant le nom du Très-Haut contre les ennemis du St. Siège, de manière qu'elle soit comme la colonne de nuée qui précédoit le peuple de Dieu dans le désert, et l'adressoit au chemin du salut et de la victoire : que tous ceux qui combattront sous elle pour l'Eglise Romaine soient donc bénis, et qu'ils aient une indulgence et une remission plénière de tous leurs péchés, comme nous la leur accordons dès maintenant et par les présentes. Maudit soit au contraire quiconque combattra contre vous, quand vous défendrez l'Eglise Romaine, ou cherchera à vous résister. Que la bénédiction du Seigneur soit avec vous à perpétuité, à la louange et à la gloire du Dieu tout-puissant et de la bienheureuse Vierge-Marie, aux siècles des siècles! — Donné à Rome, auprès de St. Pierre, en l'année 1478 de l'incarnation du Seigneur, le soir

des Ides de Mars, et de notre Pontificat l'an 8. — Signé D. Gallet *, et adressé à *nos chers fils, les Confédérés de la haute ligue de l'Allemagne supérieure* ". (1)

On garde dans les archives de Berne l'original de cette honorable bulle, d'autant plus importante pour cette République, qu'elle étoit accompagnée de la permission de battre des espèces d'or, accordée aux Bernois par le même Pape : quant à la bannière, on ignore où elle est actuellement ; mais s'il faut en croire la chronique de Stettler, elle se perdit en route... Henri Muller, prévôt de Munster, dans le canton de Lucerne, et Bourcard de Störrer, prévôt d'Amseltingue dans celui de Berne, qui en étoient chargés, ne se laveront jamais de cette négligence impardonnable. C'étoit là sans doute une perte, et une grande perte ! mais le Corps Helvétique en fut amplement dédommagé par le Pape Jules II, neveu de Sixte IV, qui renchérit de beaucoup sur les bontés de son oncle : il est vrai que les Suisses avoient aussi fait davantage pour ce pontife belliqueux.

Détachés par le cardinal de Sion du service de France, ils avoient embrassé avec un zèle peu commun la cause du St. Siège, et n'avoient pas peu contribué au succès de Jules dans les diverses guerres qu'il soutint.

aussi dit-on, qu'après ces mots de ses litanies, *Sancte Petre, ora pro nobis*, il avoit dévotement ajouté, *sancte Suicere, pugna pro nobis.*

En 1512, autant pour récompenser ces fidèles alliés de leurs services passés, que pour les engager à lui en rendre de nouveaux, il leur décerna, par une bulle solennelle, le titre glorieux de *défenseurs de la liberté de l'Eglise*; il leur envoia deux magnifiques bannières; l'une au nom du St. Siège, qui portoit les deux clefs surmontées du chapeau de la liberté, avec cette devise, DOMINUS MIHI ADIUTOR; NON TIMEBO: QUID FACIAT MIHI HOMO. La seconde bannière avoit d'un côté les clefs surmontées de la triple Thiare, et de l'autre l'image de Jules, avec cette inscription, JULIUS II PONT-MAX. LIGUR. SIXTI IV NEPOS, PATRIA SAONENSIS. (2) Le St. Père y ajouta une superbe épée en or, de la valeur de cinq cents ducats, et un chapeau d'hermine, én forme de couronne ducale, garni de perles et de pierreries, orné d'une colombe, emblême du St. Esprit, et terminé par un globe d'or: on déposa à Zurich la bulle, l'épée et le chapeau; chapeau que quelques mauvais plaisans, sans doute d'entre ceux dont Zwingle ou Haller reformèrent quelques années après les opinions reli-

gieuses, s'avisèrent de trouver un peu étroit pour couvrir la tête de tous leurs concitoyens, qui passoient les monts aux ordres du Pape. Les deux bannières furent d'abord suspendues dans l'église de Baden, regardée alors comme le centre de l'union Helvétique, à cause des diètes qui s'y assembloient; mais peu de temps après, le crédit de l'abbé de *notre Dame des Hermites*, parvint à les faire transporter dans l'église de son couvent, où elles sont restées.

Non content de ces marques de libéralité au Corps Helvétique, Jules envoya de plus à chacun des Cantons et des Etats alliés, ainsi qu'à la ville de Frauenfeld, un drapeau particulier, aussi béni, portant quelque peinture ou image sainte. Celui de Zurich avoit le couronnement de la Vierge; celui de Berne, les trois rois; celui de Lucerne, l'agonie du Sauveur au mont des Oliviers; celui de St. Gall, une notre Dame de miséricorde; celui de Mulhouse, un St. Etienne: la ville de Bâle vit dans le sien, pour la première fois, ses armes en or: celle de Fribourg obtint avec son drapeau une bulle, portant l'érection de la paroisse de St. Nicolas en église collégiale, avec un chapitre de chanoines, et un prévôt crossé et mitré; le pays d'Appenzel reçut avec le sien des lettres de liberté,

où son indépendance étoit reconnue. (3) Intarissable dans ses faveurs, le généreux pontife permit à ceux de Schweitz de faire des processions privilégiées avec ce drapeau; à Schaffouse, de mettre une couronne d'or sur le chef du bélier de ses armes, et de lui dorer la corne des pieds; à Mulhouse, de changer la couleur de sa roue de moulin, qui étoit de gueules, en or; à Bienne, de peindre de la même couleur le tranchant de ses deux haches. Je ne finirois point, si je voulois rapporter toutes les belles choses que nous devons en Suisse, à la munificence de ce Pape; mais je ne dois pas oublier de dire, que chacun des Bannerets obtint une indulgence fort étendue, attachée à la charge qui lui conféroit la garde de l'étendard sacré de son Canton. Tous ces présens, qui coûtèrent beaucoup de sang aux Suisses et peu d'argent au trésor du St. Père, furent reçus avec tout le respect qui leur étoit dû; Bâle sur-tout se distingua en cette grande occasion.... neuf cents jeunes soldats allèrent jusqu'à la frontière à la rencontre du drapeau, et cinq cents citoyens sortirent hors des portes pour le recevoir convenablement. C'est dès-lors qu'on a mis le chapeau au-dessus des armes du Corps Helvétique, et qu'il est devenu l'emblême de notre liberté :

c'est aussi là l'origine de la couronne ducale, qui surmonte l'écusson de quelques Cantons dans leurs monnoies.

Cependant, il faut le dire, la gloire des honneurs mondains, même des plus brillans, est si transitoire et de courte durée, que la plupart de ces drapeaux sont ensevelis maintenant dans la poussière, et qu'on ne les expose nulle part aux yeux des fidèles et des curieux. Ce n'est point sans peine que j'ai pu obtenir de voir celui du canton de Schweitz; et à mon grand scandale, j'ai remarqué que le *cierge* qui doit continuellement brûler dans le lieu où cette bannière est déposée, étoit dès longtemps consumé.

Je terminerai cet article, qui m'a coûté beaucoup de recherches et de peines, auxquelles, il est vrai, je n'ai point de regret, vu l'honneur qui en résulte pour notre nation, par observer que ce fut Jules II, qui se donna le premier une garde Suisse, subsistante encore de nos jours; et qu'au sac de Rome par l'armée impériale, en 1527, tous les soldats qui la composoient aimèrent mieux se faire massacrer, que de rendre les postes qui leur étoient confiés.

NOTES.

(1) Bourg de la vallée Levantine, sur le Tesin, près duquel 600 Suisses battirent 12000 Milanois en 1478.

(2) Le texte latin de cette bulle est imprimé page 58 du *Catalogus annorum et principum geminus ab homine condito usque in præsentem* 1540 *annum, per Val. Anselmum Ryd.* in-fol. *Bernæ.* Je ne l'ai vu nulle autre part que dans cet ouvrage peu commun.

(3) On peut voir la gravure en bois de ces deux Bannières dans la chronique de Stumpf, page 759, édition de 1606.

(4) Cette lettre écrite par le Cardinal de Sion, se trouve page 406 et 407 de la chronique d'Appenzel, par Gabriel Walser, St. Gall 1740.

FRAGMENS HISTORIQUES,

Tirés des anciens Historiens de l'Abbaie de St. Gall.

Laudator temporis acti.
HOR.

I.

BOURCARD, ABBÉ DE S. GALL.

DANS les premières années du dixième siècle, Udalrich, issu du sang de Charlemagne, et comte du Lintzgau, avoit épousé la belle Vindilgarde, petite-fille de l'Empereur Henri l'Oiseleur; son fils Adalhard venoit à peine de naître, quand il apprend que les Hongrois portent le fer et le feu dans ses domaines de Bavière : il part précipitamment avec quelques troupes, pour se joindre à l'armée qui va les repousser : mais cette armée est défaite, et le peu de soldats échappés au fer des barbares s'accordent à dire que le Comte est resté parmi les morts : sa jeune et malheureuse veuve

ne voit de remède à sa douleur, que dans les ressources de la religion ; elle traverse le lac de Constance, et court porter son deuil et ses larmes dans l'antique monastère de St. Gall. L'Evêque de Constance, Salomon, lui permet de se construire une cellule, attenante à l'église, près de celle où s'étoit depuis peu renfermée cette *Videborade*, encore vénérée de nos jours dans ces mêmes contrées : là elle écoute les leçons et suit les exemples de cette pieuse recluse, sans admettre néanmoins toute l'austérité de la clôture : elle distribue d'abondantes aumônes ; elle soigne les malades ; elle cherche en vain, par des jeûnes et des macérations, à flétrir avant le temps la fleur de sa beauté : plusieurs Seigneurs de Souabe et de Thurgovie aspirent encore à lui plaire ; et ce n'est qu'en prenant le voile des mains de Salomon, qu'elle échappe à leur importune poursuite. Alors Vendilgarde se renferme dans la cellule de Rachilde, pour soigner cette infortunée, dévorée par des ulcères si affreux, que ses maux et sa patience la firent comparer à Job par les écrivains de son siècle.

Déja arrive le quatrième anniversaire de la mort d'Udalrich... selon sa coutume, l'inconsolable veuve sort de sa cellule, se rend à Buchorn, capitale de ses Etats,

prie au pied des autels tout le matin pour le repos de l'ame de son époux, et consacre le soir à consoler par ses largesses les malheureux qui l'entourent. La tète couverte de son voile de Religieuse, elle traversoit les rues au milieu d'une foule d'indigens, dont elle écoute les requêtes avec intérêt, et satisfait les besoins avec empressement, quand du sein d'une troupe de paysans couverts des plus sales lambeaux, s'élève une voix qui demande impérieusement un habit : Vendilgarde le lui présente, en observant avec douceur, qu'un homme dans cet état devroit avoir un ton moins arrogant... Au même instant l'inconnu saisit avec force la belle main qui lui offre le vêtement, et la couvre de baisers ; puis comme les Ecuiers de la comtesse, indignés de sa témérité, commençoient à le frapper au dos et au visage, il leur dit, en écartant la chevelure en désordre qui couvroit une partie de son visage : « cessez de me souffleter, et reconnoissez votre Udalrich » — C'étoit en effet le Comte lui-même, qui blessé dans le combat et fait prisonnier, avoit été conduit en Hongrie, d'où il s'étoit échappé après plusieurs années d'une dure captivité. — Les chevaliers et les soldats regardent ses traits pâles et défaits, mais encore reconnoissables, et

s'écrient : *oui, c'est lui, c'est notre bon maître.* — Dès le commencement de ce tumulte, au moment où le mendiant a voulu la prendre dans ses bras, Vendilgarde tombe sur le pavé, en disant. — « Ah! je ne vois que trop que mon mari n'est plus, puisque je suis exposée à de pareils affronts!» Interdite et comme hors de sens, elle ne reconnoît Udalrich, que quand il lui tend la main pour la relever, et qu'elle y voit la cicatrice frappante d'une blessure qu'elle même avoit autrefois pansée. Alors comme réveillée d'un profond sommeil, — « O mon époux ! s'écrie-t-elle, ô le plus cher des hommes, je vous revois ! » Et au milieu des plus tendres embrassemens, elle ordonne à sa suite d'apporter au Comte des vêtemens plus décens et de lui préparer un bain. — « Allons, dit celui-ci, allons avant tout à l'Eglise, rendre graces à Dieu ; mais je vous prie, qui vous a mis ce voile dont votre tête est couverte ? — l'Evêque en plein Synode — Et quoi, je ne pourrai donc plus vivre avec vous » ! — Là-dessus on entre dans la nef : le concours est immense ; le Clergé commence *Laudes*, le peuple l'achève... Ce n'est plus pour l'ame du défunt qu'on prie avec larmes, c'est pour la conservation du vivant qu'on chante avec joie. Des repas splendides, et

sur-tout de grandes distributions d'aumônes, marquent ce jour et les suivans. A la nouvelle de ce retour imprévu, Salomon assemble un Synode ; Udalrich s'y présente pour redemander son épouse, dont il a respecté le voile ; et l'Evêque la délie de ses vœux, à condition que son voile sera déposé dans le trésor de l'Eglise, et que Vendilgarde le reprendra en cas de véritable viduité. — Puis après avoir célébré des secondes nôces, la comtesse va visiter avec son époux sa cellule de St. Gall et les saintes recluses avec qui elle a vécu durant quatre ans : entrés dans l'église, ils font vœu, s'ils ont encore un fils, de le consacrer au Seigneur dans ce monastère. Bientôt la Comtesse s'apperçoit qu'elle a l'espoir d'être mère une seconde fois... Mais presque arrivée au terme de sa grossesse, une maladie grave survient... elle expire... Le fer ouvre son sein, comme celui de la mère de César : on en retire un enfant qui respire à peine ; suivant l'usage de ces temps reculés, en pareille circonstance, on le met dans le ventre d'une truie ouverte à l'instant même : là il reprend quelques forces ; on le baptise sous le nom de Bourcard : à peine est-il sevré, que son père, fidèle à son vœu, le porte sur l'autel de St. Gall et le consacre à la vie religieuse ;

en donnant au Couvent des terres et des dixmes. Beau de visage, mais si foible et si délicat que la piqûre d'une mouche le faisoit saigner, le jeune Bourcard est élevé avec le plus grand soin par les Religieux : une ame forte se développe dans un corps débile ; formé de bonne heure à une sage discipline, instruit dans les sciences sacrées et profânes par les plus savans maîtres, ayant pour compagnons d'études plusieurs Princes, Comtes et Seigneurs, qui recevoient leur éducation à St. Gall, alors sans contredit la meilleure école de l'Europe, Bourcard se distingue par ses progrès brillans, par son application soutenue, et surtout par la douceur de son caractère, l'aménité de ses discours et un penchant inné à la bienfaisance. Au milieu des factions turbulentes qui troublèrent le couvent, il se fit remarquer, quoique très-jeune, par une prudence et une impartialité digne d'un vieillard : quand en 925 les Hongrois pillèrent et mirent à sac le Monastère, il montra un courage et une énergie qu'on n'auroit pas cru trouver dans un corps aussi frêle et aussi petit, et revint sur les ruines fumantes de ce saint lieu avec les Religieux, qui à l'approche de ces hordes destructives, s'étoient refugiés dans un fort presque inaccessible des Alpes

d'Appenzel. Quand treize ans après ce premier malheur, un incendie consuma le Couvent de fond en comble, il tira de sa famille de grandes sommes pour son rétablissement : il avoit pour ami et pour compagnon d'étude ce même Eckard, qui dans la suite fut appelé à la Cour de l'Empereur Otton le grand pour élever son fils, et qui sut y conserver les vertus de son état. Bourcard ne tarda pas à parvenir aux premières dignités de la hiérarchie monastique. A la mort de l'Abbé Cralon, en 959, il fut député avec plusieurs Religieux à Mayence, pour féliciter l'Empéreur, oncle de sa mère, qui revenoit vainqueur d'une expédition contre les Slaves et les Danois : dès qu'Otton l'apperçut de loin, il lui cria : *avance donc bien vîte, cher petit neveu, et viens m'embrasser*... et il le tint longtems pressé contre son sein. Remarquant le bâton abbatial entre les mains du plus vieux des Religieux, il lui dit : — " il est donc mort celui qui a si bien rétabli votre Couvent — Oui : répondit le vieillard, il est dans le sein de Dieu. " Après leur avoir donné à tous le baiser d'usage, l'Empereur, qui savoit qu'ils venoient lui demander l'investiture pour son successeur, leur dit : — " je comprens ce que vous voulez, mais j'ignore qui vous voulez. — " O Roi ! s'écrièrent

„ tous d'une voix les Religieux, c'est ce
„ même Bourcard que vous venez d'em-
„ brasser... Notre père Eckard vous envoie
„ salut et bénédiction, et vous prie de
„ vous rappeler vos promesses. — Mais,
„ reprit l'Empereur, pourquoi ne prenez-
„ vous pas ce respectable Eckard lui-même?
„ celui-ci est bien faible pour maintenir
„ l'antique discipline qui a fait la gloire de
„ vos prédécesseurs; je crains fort qu'il
„ ne laisse introduire le relâchement dans
„ l'Abbaie. — O Roi! il n'est ni faible ni
négligent; nous le savons d'expérience : "
alors l'Empereur passant la main sous le menton de son neveu, lui dit... " Oui certes! puisque telle est la volonté de Dieu, telle aussi sera la mienne... " Puis le prenant incontinent par le bras, il le mena à l'Eglise, où étoit l'Impératrice; il le lui présenta en ces termes : " je recommande à vos bonnes graces mon neveu, dont je vais faire un Abbé. " Là, après les cérémonies usitées, il lui donna l'investiture de St. Gall, en lui remettant le bâton abbatial, marque de sa dignité... De retour au Couvent, le nouvel Abbé se fit également chérir des Religieux et des Laïques, et ne le quitta que durant un court voyage en Italie, pour voir l'Empereur en 964. Sa bienfaisance étoit sans bornes : plus d'une fois il revint

dans le Monastère presque nud, ayant donné ses vêtemens et jusqu'à ses souliers aux pauvres des environs ; plus d'une fois son neveu, qui étoit économe du Couvent, lui représenta que les revenus de l'Abbaie ne pouvoient plus suffire à ses largesses : pour se soustraire à ces importunités, il faisoit venir en secret du dehors et cachoit sous son lit des chemises, des robes et des sandales, qu'il distribuoit à sa volonté. Son administration paternelle ne fut cependant pas exempte de chagrins : des ennemis puissans le desservirent à la Cour, l'accusèrent de relâchement dans la discipline monastique, prétendirent qu'il négligeoit de suivre la règle de St. Benoit, et que les Religieux vivoient dans un grand désordre. En conséquence, huit Evêques et huit Abbés vinrent, par ordre d'Otton, visiter son Couvent, et après les plus scrupuleuses perquisitions, ils rendirent hautement justice à la régularité des Moines, et disculpèrent l'Abbé de ces fausses imputations : néanmoins l'Empereur naturellement soupçonneux prêtoit encore l'oreille aux insinuations de ces envieux, dont le nombre alloit en croissant, à mesure que les richesses et la réputation du Couvent augmentoient. C'est ce qui détermina Bourcard, après dix ans d'administration, à demander

sa démission, pour finir ses jours en paix, comme on le verra plus bas.

I I.

Hedvige de Souabe.

À la mort de Bourcard Comte de Lintzgau, élevé à la dignité de Duc de Souabe en 916, sa veuve Hedvige hérita de ses vastes domaines, qui comprenoient une grande partie de l'Helvétie septentrionale, et de ses pouvoirs de *Vicaire du St. Empire*, qui lui donnoient dans ces contrées le droit de juger sans appel tous les crimes, excepté celui de lèze-majesté. Du haut de son château de Hohentwiell, elle dominoit le lac de Constance et les riches provinces qu'il baigne de ses eaux; elle faisoit juger ses sujets en première instance par les Comtes ses vassaux, et s'acquit par sa justice, encore plus que par sa beauté et par son savoir, une réputation que huit siècles n'ont point encore effacée · dans la Souabe, dans la Thurgovie, dans les terres qui forment maintenant le Canton de Zurich, et jusques dans les Alpes du Tyrol et de la Rhétie, on juroit par les jours d'Hedvige, comme jadis à Rome par la tête des Em-

pereurs ; et si sa sévérité faisoit trembler l'injustice et l'oppresseur, sa bienfaisance la faisoit bénir par le faible et le malheureux. Dans sa première jeunesse, promise par son père le Duc Henri de Bavière à l'Empereur de Constantinople, elle apprit le grec de quelques Savans, qu'il envoya pour l'instruire : mais bientôt répugnant à ce mariage lointain, et préférant les rives du Danube à celles du Bosphore, elle se fit peindre avec une bouche de travers, des yeux louches, et envoya ce portrait menteur à son futur Epoux, qui dupe de ce stratagême, lui rendit sa parole et retira la sienne. Comme elle réunissoit la beauté, les richesses et le savoir, plusieurs jeunes Princes aspirèrent à sa main ; mais elle refusa tous ces partis, en préférant l'étude et sa liberté aux plus brillans mariages. On dit même qu'elle avoit fait vœu de célibat, et qu'elle ne crut point le violer en épousant le Duc Bourcard, vieillard octogénaire et languissant, dont elle fut plutôt la fille que l'épouse, et qui en retour des soins qu'elle lui prodigua pendant quelques années, la laissa à sa mort héritière et maîtresse de tout ce qu'il possédoit : alors elle se livra entièrement au gouvernement de ses nombreux sujets et à la culture des belles lettres : déjà elle

savoit

savoit le grec, au point de traduire en cette langue plusieurs hymnes de l'Eglise; elle voulut apprendre le latin, et bientôt Virgile et Horace devinrent ses auteurs favoris : mais elle desiroit avoir auprès d'elle un homme en état de la diriger dans ses lectures savantes, et elle fut le chercher à St. Gall, sous prétexte d'y faire ses dévotions : l'Abbé Bourcard, dont elle étoit proche parente, la reçut avec tous les égards dûs à son sexe et à son rang, et lui offrit même de riches présens. — " Je ne vous demande qu'une chose, lui dit-elle, c'est de me céder pour quelque temps Eckard, afin qu'il vienne me donner des leçons à Hohentwiell." Cet Eckard, le plus savant et le plus spirituel des Religieux de St. Gall, moins connu d'Hedvige, sans doute, par ses écrits théologiques que par ses épigrammes, étoit très-nécessaire aux écoles du couvent, dont il fut long-temps le chef : aussi l'Abbé ne le laissa-t-il aller qu'à regret et malgré lui. Arrivé au château, sa belle écolière le prend par la main, l'introduit dans son appartement, et passe avec lui les jours et une partie des nuits à lire et à commenter les auteurs grecs et latins : la porte de leur cabinet d'étude étoit constamment ouverte, et une des femmes de la Duchesse toujours en

tiers pour apporter les volumes. Plusieurs fois les Chapelains, les Pages, les Ecuiers d'Edvige, dont elle dirigeoit ellemême les études, assistèrent à leurs savans entretiens : souvent ses Officiers, ses Comtes et les Princes étrangers qui venoient la voir, la trouvèrent occupée à lire et à raisonner avec Eckard : ils remarquèrent même que ce Moine, quoique boiteux d'une chûte de cheval, avoit de beaux yeux, une voix douce et des manières séduisantes ; mais l'austère vertu d'Hedvige la mettoit hors de l'atteinte des traits de la calomnie : elle étoit même si sévère avec son maître, qu'un jour prétendant qu'il lui avoit tenu des propos despectueux, elle le fit dépouiller de son manteau, attacher à une colonne de son lit, et le menaça de la discipline... aussi plus d'une fois Eckard regretta son Couvent. Elle lui permettoit cependant d'y aller aux grandes fètes, lui faisoit traverser le lac en bâteau, et le combloit de présens, soit pour lui-même, soit pour l'Abbaye. Il porta de sa part à St. Gall des étoffes de soie, des étôles et des cappes brodées de sa main, des tentures brochées en or, des paremens d'autel de la plus grande richesse, et une Dalmatique d'un ouvrage exquis: il est vrai que, quelques années après, elle reprit subtilement

cette Dalmatique à l'Abbé Immon, qui lui refusoit un *Antiphonaire*, dont elle vouloit orner sa bibliothèque.

Un jour Eckard ramena avec lui un de ses cousins, jeune écolier de St. Gall, qui dans la suite fut Abbé sous le nom de Bourcard second: frappée de sa beauté, elle le remarque dans la foule qui l'entoure. — « Que veut celui-ci? dit-elle à son introducteur. — Apprendre quelque peu de grec auprès de vous." — Sur quoi l'écolier lui adresse un vers latin, qui exprimoit son desir de savoir cette langue: ravie de son impromptu, la Comtesse le fait asseoir à ses pieds, lui donne un baiser et lui demande encore des vers: l'improvisateur, dont les joues se colorent du plus vif incarnat, répond sur le champ par un distique latin, qui revient à ceci:

Ma muse que captive un baiser aussi doux,
Se trouble et ne peut faire un vers digne de
vous.

Dès ce moment, le jeune Poëte devint le favori d'Hedvige: elle lui enseigna le grec, lui apprit à chanter les hymnes qu'elle avoit traduits dans cette langue, le fit venir auprès d'elle toutes les fois qu'il y avoit vacances dans les écoles de St. Gall, et lui

donna un Horace et quelques autres livres, qu'on a conservés soigneusement dans la bibliothèque du Couvent. Ce fut en lisant à Hedvige ce vers de Virgile... *je crains les Grecs même lorsqu'ils font des présens*, qu'Eckard lui raconta les insultes que l'Abbé de Reinau avoit faites au Couvent de St. Gall, les mauvaises plaisanteries qu'il s'étoit permises sur leur liaison littéraire et le présent d'un beau cheval qu'il en avoit reçu. La Comtesse indignée de la conduite de ce fougueux Prélat, le cita à son tribunal, le fit censurer par l'Evêque de Constance, et ne le reçut en grace qu'après lui avoir imposé une forte amende.

Desirant de garder Eckard auprès de sa personne, elle offrit au Couvent une grande étendue de vignes, à condition qu'on le laisseroit vivre dans son château; mais cela lui fut refusé. Quelque temps après, pour reconnoître les services de ce savant Religieux, elle le recommanda à son cousin l'Empereur Otton le grand, qui lui confia la place de précepteur de son fils, place qu'il remplit avec tant de soins et de succès, que l'Empereur en fit son chapelain et son secrétaire, et lui donna entrée dans son conseil privé. Revêtu de ces charges émi-nentes, il ne se servoit de son crédit que pour faire du bien à son cher couvent de

St. Gall, dont il refusa d'être Abbé par défiance de ses forces, mais dans lequel il revenoit souvent se délasser des ennuis et des fatigues du métier de courtisan, auprès de ses anciens camarades et élèves. Son séjour chez les Empereurs Otton père et fils, lui valut le surnom de Palatin, par lequel on le distingue de quatre autres savans du même nom, tous Religieux de St. Gall, dont l'un, son oncle et son maître, étoit de la famille des Barons de Jonschweil dans le Toggenbourg. On ignore l'époque précise de la mort d'Edvige; mais on sait qu'Eckard termina son utile carrière vers l'an 968, digne à tous égards de l'éloge que lui donne Hépidan, annaliste de St. Gall, d'avoir été *un homme tout pétri de sagesse et de vertu.*

III.

Election et investiture de Notker aux grosses lèvres.

L'Abbé Bourcard, naturellement valétudinaire, devenu infirme en avançant en âge, et boiteux en tombant d'un cheval dont sa cousine Hedvige de Souabe lui avoit fait présent, trouva après une dixaine

d'années d'administration, sa dignité trop pénible : il résolut de résigner, et jeta, pour en faire son successeur, les yeux sur Notker, religieux également recommandable par ses mœurs et par ses talens, fils d'un frère de l'Abbé Cralon, et aiant pour oncle maternel ce fameux Notker, à la fois poëte, peintre et médecin, surnommé le *grain de poivre* à cause de sa sévérité et pour lui-même et pour les autres : tout le couvent approuva ce choix; mais il falloit faire confirmer cette élection par l'Empereur Otton le grand, et par son fils, qu'il avoit depuis peu associé à l'Empire : ce dernier étoit très-favorable aux desirs de l'Abbaye; mais il n'en étoit pas ainsi du premier : prévenu contre St. Gall, et ne voulant voir que des vieillards à la tête des Monastères, on craignoit qu'il ne refusât l'investiture à Notker, comme n'étant pas assez avancé en âge.

Bourcard fait donc partir le nouvel élu avec neuf autres Religieux des plus respectables, et le charge d'une lettre pour les Empereurs, qui tenoient alors leur Cour à Spire. Eckard dont nous avons parlé plus haut, instruit de ce voyage, va au-devant d'eux, leur témoigne toutes ses inquiétudes, et ne leur cache ni les préventions de l'Empereur, ni les intrigues d'un Moine de

Cologne nommé Sandrat, qui sollicitoit l'Abbaye. C'est ce même Eckard, qui, témoin de tout ce qui se passoit alors, nous a conservé le curieux recit que nous allons transcrire.

Quand la députation de St. Gall arriva, Otton le fils, qu'il nomme le Roi, pour le distinguer de l'Empereur son père, causoit familièrement avec un Seigneur de sa Cour. Celui-ci remarquant la gravité du sous-diacre Ruppert, s'écrie à haute voix : " en voilà un qui n'attrapera jamais un lièvre à la course." Ruppert qui l'entend lui fait une profonde inclination : le Roi ayant vivement repris le courtisan de cette mauvaise plaisanterie, dit à son ancien gouverneur Eckard : « maître ! qui sont ces Pères ? — Monseigneur, ils sont de St. Gall, et ils auront grand besoin de votre protection, quand ils se présenteront aujourd'hui devant le trône Impérial" : puis il lui expliqua le sujet de leur venue. Otton, en les congédiant, leur dit : „ Dieu, qui tient les cœurs des Rois en sa main, veuille vous rendre *mon Lion* doux et traitable ! „ (car c'est ainsi qu'il appeloit ordinairement son père) puis s'approchant de l'oreille d'Eckard, il lui demande lequel d'entr'eux a été élu ? — « celui qui marche le premier. — Quoi ! ce jeune homme si fluet ! certes... comme vous

connoissez l'Empereur mon père, je ne crois pas qu'il y consente : comment donc ? tandis que voilà tant de vieillards à barbe blanche, demander l'investiture pour un jouvenceau qui ressemble à une fille!.... croiez-moi, tenez conseil, et vous qui avez du crédit sur eux, engagez-les à faire choix d'un personnage plus grave, autrement je n'oserai jamais le présenter à l'audience de *mon Lion.* " Eckard lui repliqua : " les pri-
„ vilèges de libre élection que nous tenons
„ de Charlemagne, et que ses successeurs
„ nous ont tous confirmés, ne nous per-
„ mettent pas de procéder à un choix quand
„ nous sommes en aussi petit nombre :
„ d'ailleurs que ferions-nous de la lettre
„ de notre frère Bourcard ? Le nouvel élu
„ n'est il pas le neveu de ce médecin
„ Notker que vous aimez, et qui a rendu
„ tant de services à la maison Impériale ?
„ n'a-t-il pas été, ainsi que moi, élevé par
„ mon oncle Eckard, et formé de bonne
„ heure aux vertus de sa famille ? croyez-
„ vous donc que, si ce n'étoit un homme
„ d'un mérite éminent, l'Abbé votre cou-
„ sin et mon oncle, sans parler des au-
„ tres, en eussent voulu faire leur chef " ?
A cette réponse sensée, Otton commença à se radoucir, et décida qu'il falloit d'abord présenter la lettre de Bourcard, et que la

députation ne paroîtroit pas devant son père, que quand il l'auroit sondé et prévenu en leur faveur; et qu'en attendant, ils devoient avoir bonne espérance et recommander leur affaire à Dieu, puisqu'il y avoit un fort parti contr'eux. Il avertit Eckard de se trouver auprès de lui à la fin du souper, avec la lettre que la députation lui avoit remise, pour la présenter à son père, si le moment étoit favorable. Au sortir de table, il demanda à l'Empereur et à l'Impératrice un entretien particulier; en entrant dans la salle du conseil, Eckard s'approchant de l'oreille de l'Impératrice, la supplia d'être favorable à St. Gall: car il savoit que Sandrat avoit averti l'Empereur de l'arrivée des Moines, lui avoit exposé l'affaire d'une manière astucieuse, et s'étoit jeté à ses pieds pour le prier de se souvenir de lui en cette occasion: il avoit même instruit son élève en secret de cette cabale. Dès que tout le monde fut sorti de l'appartement, Otton le fils dit: "Monseigneur! il y a ici des députés de votre neveu Bourcard Abbé de St. Gall, maintenant très-infirme par la volonté de Dieu: c'est à vous de leur demander ce qu'ils desirent."

L'Empereur: Je sais qu'ils sont ici depuis ce matin; mais j'ignore pourquoi ils ont

évité ma présence : quelques-uns des miens m'ont assuré qu'ils n'étoient pas ici avec des vues droites et loyales.... *Car celui qui marche en intégrité, marche en assurance.*

Otton le fils : Malheur à ces hommes pervers, qui s'efforcent par leurs sourdes menées de vous détourner de faire le bien!

L'*Impératrice* : Prenez garde, mon toujours plus cher Seigneur ! prenez garde de donner inconsidérément trop de confiance aux hommes dont parle votre fils, d'autant que nous avons molesté sans cause ces serviteurs de Dieu, par la visite Impériale que nous avons fait faire dans leur couvent, ainsi que je l'ai appris de ceux mêmes que nous y avons envoiés.

Otton le fils : Vous les connoissez déja, mon père; il y a parmi eux des hommes vénérables, que votre neveu Bourcard, près de sa fin, vous envoie : ils m'ont demandé d'être admis à votre audience; et après un moment d'entretien, je les ai assignés à demain : par conséquent ils ont menti ceux qui vous disent qu'ils machinent quelque fourberie. Moi-même j'en ai reçu la lettre dont ils sont porteurs pour vous; la voilà... et quand vous en connoîtrez le contenu, vous verrez s'ils sont venus en cachette.

En aiant détaché le sceau, qui portoit l'empreinte du chef de St. Gall, l'Empereur le prit de la main d'Otton, le regarda attentivement et dit : « je croiois que c'étoit le visage du pauvre Abbé mon fils : (car il l'appeloit souvent par amitié son fils, quoiqu'il ne fût que son petit neveu) mais voions ce que dit cette lettre. »

Otton le fils lit : « Bourcard Abbé moi-
» tié mort, souhaite le plus long règne
» aux Empereurs Otton, ses premiers supé-
» rieurs après la majesté souveraine de
» Dieu : conduit par les années et ma
» caducité aux portes de la vie, je solli-
» cite de votre grace, mes souverains Sei-
» gneurs ! de ne pas laisser mon troupeau
» sans pasteur et mes enfans sans père :
» je vous envoie donc, pour me succéder
» de mon vivant, mon cher Notker,
» élevé par des maîtres vertueux dans
» l'école des meilleures mœurs, lequel,
» j'espère, sera agréable à St. Gall et à
» vous. Je vous députe avec lui neuf
» témoins dignes de foi, qui vous atteste-
» ront son élection, pour qu'il reçoive
» de vous l'investiture en confirmation ;
» vous envoiant le bâton abbatial, et me
» recommandant à votre indulgence. Que
» le Seigneur des Seigneurs conserve et
» fortifie votre règne Impérial ! Amen ! »

Aiant dabord lu l'original de cette lettre écrite en latin, Otton la traduisit fidèlement en langue saxonne à l'Empereur et à l'Impératrice, les conjurant par l'amour qu'ils portoient à ce vieillard, que probablement ils ne reverroient plus, de lui accorder sa demande.

Eckard : Croiez bien que le médecin Notker, oncle de celui que nous vous présentons, et votre Eckard, n'oseroient pas vous le recommander, s'ils ne le croioient propre à cette charge.

L'Empereur : Eh bien ! qu'ils paroissent devant moi demain grand matin, pour qu'après les avoir vus et entendus, je puisse prendre un parti.

Otton le fils : L'homme regarde au visage, mais Dieu connoît le cœur.... Sans doute que celui qui vous est recommandé, n'est pas si respectable que mon maître Eckard que voilà... mais il n'est pas si méprisable que votre Sandrat.

L'Empereur : Plût à Dieu, mon fils ! que tous nos religieux fussent des Sandrat !

Eckard fit un signe au jeune Roi de se taire, pour ne pas aigrir l'Empereur, et l'entretien en resta là.

Eckard, très-habile dans l'art d'écrire par abbréviation, notoit à mesure cette conversation sur ses tablettes : Otton les

lui ayant demandées, fut fort surpris de n'y voir que quelques caractères, qui lui étoient inconnus : il envoya tout de suite son maître aux Religieux de St. Gall pour leur dire de prendre courage : ceux-ci s'informant si l'on avoit parlé d'eux à la Cour... « beaucoup, répondit Eckard ; mais comme il *est bien séant de cacher les secrets du Roi*, je ne puis vous dire autre chose, si ce n'est que le fils s'intéresse chaudement pour vous auprès du père, que vous serez présentés demain à l'Empereur ; et que pour tout le reste, il faut vous en remettre à ce qu'il plaira à Dieu. »

Après avoir dit leur office pendant la nuit, les Religieux se rendirent au point du jour à la résidence Impériale, où, suivant l'usage, Eckard Chapelain de la cour lisoit aux deux Otton les prières du matin, avec Palzon Evêque de Spire, un des hommes les plus lettrés de ce siècle. Aiant fait signe à Otton le fils que les Religieux sont dans l'antichambre, celui-ci veut aller à eux, mais l'Empereur le retient en souriant par le pan de son manteau.

Otton le fils : Jamais yeux ne seront plus perçans que les vôtres, *ô mon Lion!*

Eckard : Cela n'est pas surprenant, car on dit que le *Lion* dort les yeux ouverts.

Palzon : C'est dans ce sens, que l'E-

poux dit à l'Epouse : *je dors, mais mon cœur veille...* Du reste, mon Seigneur! je vous avertis que vous ètes attendu à la porte par gens qui savent mieux prier en dormant, que nous ne prions éveillés.

L'*Empereur* : Et d'où les connoissez-vous si bien?

Palzon : Comment ne connoîtrois-je pas ceux qui m'ont élevé, et desquels j'ai appris le peu que je sais de bon?

L'*Empereur* : Je pense que c'étoit, quand pauvre et mendiant, vous rôdiez çà et là pour remplir votre besace.

Palzon : Ce n'est pas ce qu'ils m'ont donné, mais ce qu'ils m'ont enseigné, dont je fais le plus grand cas.

Là-dessus l'Empereur sort précipitamment, et souhaite le bon jour aux Religieux, qui s'inclinent profondément devant lui.

Wanwich : (le plus âgé des Religieux) M'est-il permis de porter la parole?

Otton le fils : En toute assurance.

Wanwich : Notre vieux Abbé ayant pleine confiance en vous, pieux et gracieux Empereur! et en notre Dame l'Impératrice, nous charge de vous souhaiter un long règne et un Empire durable. Comme sa lettre indique le sujet de notre venue, nous nous tairons pendant qu'il en sera fait lecture.

L'*Empereur* : J'en connois le contenu:

mais il me paroît qu'il ne convient en aucune façon de le déposer de son vivant.

Cunibert : (autre Religieux) Nous avons un moyen de tout concilier ; et si nous le proposons, c'est de la part de Bourcard lui-même : qu'il demeure notre Abbé le reste de ses jours ; et que celui qu'il demande pour successeur, ne fasse rien d'important sans son avis et consentement... Voilà ce qu'il desire, dans la crainte où il est de nous laisser orphelins par sa mort prochaine : celui qu'il nous destine est un homme de grande espérance.

L'*Empereur* : Montrez-moi donc celui que mon neveu desire.

Là-dessus s'avance Notker, qui étoit au dernier rang, comme le moins âgé.

L'Empereur se penchant vers son fils : Puisqu'il y a parmi eux des hommes qui parlent si bien, je vais les mettre à l'épreuve.

Eckard à voix basse : Mon Seigneur ! que ce soit le dernier de vos soucis ; car vous ne les prendrez pas au dépourvu.

L'Empereur : Est-ce donc celui-là, qui pourroit être votre fils à tous, que vous me présentez ? Quoi ! des gens d'un jugement aussi mûr que vous paroissez l'être, et qui portent presque tous des cheveux blancs, vous n'avez pu trouver un succes-

seur à Bourcard parmi tant de têtes chenues ?

Le sousdiacre Rupert : Qu'il me soit permis de dire à votre Majesté qu'elle se trompe grandement... Entre tant de *Maries* qui dès long-temps *ont choisi la bonne part*, votre Neveu n'a pu trouver une seule *Marthe* qui voulût *s'inquiéter* de nos affaires temporelles et se tourmenter *pour les soins du ménage* : c'est pourquoi laissant les vieux, il s'est tourné vers les moins âgés, et il a rencontré en celui-ci tout ce qu'il nous faut, si vous daignez m'en croire.

L'Empereur : Il me paroît que vous en seriez plus digne, vous qui parlez : ces mots dits, l'Empereur rentre brusquement dans son appartement pour se faire chausser : sa femme, son fils, Eckard, le suivent et le conjurent de ne pas faire attendre plus long-temps ces Religieux. Là-dessus il leur déclare, qu'il est toujours plus incertain, que le sujet proposé ne lui plait point, et que comme l'ancienne discipline est fort relâchée à St. Gall, il songe à y envoier un homme propre à y rétablir l'ordre. Tous les assistans comprirent qu'il s'agissoit de donner l'Abbaye à Sandrat, et Eckard se jette à ses pieds tout ému.

L'Empereur : Que demandez-vous, père Eckard ! voulez-vous l'Abbaye ? je vous la

donnerai, mais à condition que vous y irez avec un adjoint, pour vous aider à la remettre sur un bon pied.

Eckard : Ce n'est point par un pareil motif, ô mon souverain Seigneur ! que je me jette à vos pieds, ou que je m'y jetterai jamais. Je pense à toute autre chose, et j'en verse des larmes pour vous. Qu'est donc devenue chez les Rois cette fidélité à leur parole recommandée même par les Payens ! Voulez-vous donc violer le privilège de libre élection accordé par Charlemagne à St. Gall, et respecté jusqu'à vous ? Ni votre neveu, ni le couvent, ni moi, n'attendent pour Abbé nul autre que celui qu'ils vous ont envoyé en toute confiance.

Otton le fils et l'Impératrice joignent leurs instances à celles d'Eckard, pour conserver les droits de St. Gall.... Après quelques instans d'incertitude, l'Empereur ordonne, comme malgré lui, qu'on fasse entrer la députation ; elle se présente... « Hommes de Dieu, leur dit-il, surpris de votre vêtement sans tunique, tel que St. Benoit ne l'a jamais porté ; je ne vous ai pas d'abord donné le *baiser de paix* ; approchez donc pour le recevoir. „ Ils s'approchent, aiant Notker à leur tête ; l'Empereur embrassant tous les autres avant lui, dit : „ patience... l'heure de son baiser vien-

dra peut-être encore.„ — Enfin après quelques questions sur l'état, les coûtumes et la vie monastiques, il prit en main le bâton abbatial, fit mettre Notker devant lui, et lui donna l'investiture selon les formes accoutumées, sous condition expresse que Bourcard resteroit toujours Abbé de son vivant, et qu'il ne feroit rien d'essentiel sans le consulter lui, Notker le médecin et Eckard. „ — Maintenant, ajouta-t-il, tu ès mien... „ et il le serra dans ses bras en lui donnant le baiser d'usage, le fit prêter hommage et jurer fidélité à l'Empire sur les Evangiles, et l'envoia à l'Eglise chanter le *Te-Deum* : à son retour de la Cathédrale, il ordonna à quelques Vassaux de St. Gall, qui pour lors étoient à sa cour, de recevoir leurs fiefs des mains du nouvel Abbé, et de lui jurer foi et bon service. — Le même jour, il prit les religieux à part, les chargea de ses plus tendres salutations pour son neveu, leur annonça que bientòt il leur députeroit un homme propre à rétablir chez eux l'ancienne discipline, et leur fit donner les vivres nécessaires pour le voyage.

I V.

Visite des Empereurs Otton père et fils à St. Gall, en 969.

L'Empereur Otton le Grand, qui avoit plus de zèle que de prudence, prêtoit volontiers l'oreille au Moine Sandrat, qui parloit toujours de réformer le couvent de St. Gall, et il l'y envoia à l'insu de sa femme et de son fils, pour y rétablir la discipline : mais Sandrat s'y conduisit si mal, il y fit des scènes si scandaleuses, qu'après avoir été fustigé par les jeunes Religieux, il s'évada clandestinement et n'osa pas retourner à la cour. L'abbé Notker écrivit à Eckard, qui vivoit toujours auprès de l'Empereur, une longue lettre, dans laquelle il mettoit au grand jour toute la turpitude et l'infâme conduite de ce Moine yvrogne et crapuleux. Celui-ci la communiqua à Otton le fils, qui ne put s'empêcher de pousser de grands éclats de rire : l'Impératrice, qui parut dans ce moment, voulut savoir de quoi il s'agissoit, lut la lettre, et dit : « il me semble, mon fils ! qu'il » est de la dernière indécence de prêter » l'oreille à des monstres tels que Sandrat,

« et de s'en servir pour tourmenter des
» gens aussi respectables : comment donc!
» cet homme qui a surpris la confiance
» de votre père, étoit le plus vil et le plus
» indigne des mortels ! Je m'en suis dou-
» tée, en le voyant pâle, maigre et affec-
» tant un extérieur négligé, qu'il nous
» joueroit quelque tour de son métier. —
» Il ne convient ni à vous, ni à Eckard,
» d'en parler à l'Empereur : je me charge
» de lui dire ce qui en est à la première
» bonne occasion ».

Bientôt arrive un courier de St. Gall, avec une lettre de Notker : l'Empereur lui demande que fait Sandrat ; l'Impératrice, qui se trouvoit là, dit : "mon Seigneur! c'est moi qui vous en donnerai des nouvelles..." Aussi-tôt elle lui lit la lettre de l'Abbé, qui finissoit par ces mots : *Nous supplions votre Majesté d'avoir enfin pitié de nous, et de mettre fin aux persécutions que nous éprouvons depuis quatre mois.* Puis elle lui raconte dans le plus grand détail toutes les indignités de ce Sandrat, établi par son ordre pour réformateur du couvent. " J'ai honte, dit l'Empereur, d'avoir tant affligé ces gens de bien ; j'admire leur patience, que j'ai mise à une trop longue épreuve. O! si je tenois cet abominable imposteur, comme je le ferois servir

xemple effrayant à tous les hypocrites!"
Alors il fait appeler Eckard, il lui
lonne d'écrire de sa part au couvent,
l'assurer du plein retour de ses bonnes
aces; de dire à l'Abbé, que s'il l'a attristé,
se propose de le réjouir, et de lui annon-
r sa visite à St. Gall pour le prochain
ois de mai. Otton le fils étant alors en-
é, il lui montre la lettre... Le jeune Roi se
et à rire — "Oui! lui dit son père, tu
eux bien rire, toi... mais c'est à moi de
eurer: tu n'as eu que trop raison de me
re que ce Sandrat ne méritoit pas ma
onfiance. Il faut qu'il se trouve et qu'il
oit puni exemplairement." Le courier re-
ourne à St. Gall, et réjouit tous les Reli-
ieux par la lettre de l'Empereur, qui
xprime son chagrin de ce qui s'est passé,
t qui promet de ne plus leur envoyer de
areils sycophantes. On se prépare à rece-
oir ces illustres hôtes d'une manière con-
enable à leur dignité. — L'Empereur se
end avec sa cour, selon sa promesse, à St.
Gall, la veille de l'Ascension (969). Il de-
iroit dès long-tems de voir cette Abbaye,
a plus célèbre de l'Europe par ses écoles,
on savoir, et les grands hommes qu'elle
voit fournis à l'Eglise, où la plupart des
Princes de l'Empire recevoient alors leur
première éducation, et qui même avoit été

honorée d'une ambassade d'Althestan Roi d'Angleterre, par laquelle ce petit-fils du grand Alfred demandoit son alliance. Sitôt arrivé, il entre dans l'Eglise, tenant son sceptre de la main droite, et appuyant sa gauche sur son frère Brunon, Archevêque de Cologne : le jeune roi conduit sa mère l'Impératrice Adélaïde à la porte du chœur; Brunon baise la main de l'Empereur, et va se placer parmi les Religieux qui chantoient *Laudes* : alors l'Empereur s'avance au milieu des frères, rangés des deux côtés dans leurs stalles et attentifs à l'office : il s'y arrête, promène long-tems ses yeux de toute part, et laisse tomber avec bruit son sceptre sur le parvis : son gendre le Duc d'Oeningue étant accouru, le relève et le lui rend avec respect. « Otton lui dit : sans » doute, vous avez entendu vanter la dis- » cipline de ces Moines, j'ai voulu l'é- » prouver.... C'est pour cela que j'ai laissé » tomber mon sceptre, afin de les distraire; » mais aucun d'eux n'a remué la tête, » ni tourné seulement les yeux de mon » côté : allez raconter à mon Adélaïde et à » mon fils ma petite supercherie. » Il y va, et Otton le jeune, d'un naturel railleur, se prend à dire : « c'est bien un miracle que mon père ait laissé tomber son sceptre, lui qui depuis qu'il m'a associé à l'Empire,

m'a pas départi la plus mince portion
ıtorité. "
.'Empereur donne ensuite le baiser de
x à l'Abbé Notker, au Doyen Eckard,
ıux principaux des Religieux. Il ordonne
; personne de sa suite n'ait à entrer dans
couvent sans la permission de l'Abbé,
il demande où est son neveu Bourcard,
i aveugle et boiteux se tenoit assis sur
siège dans un lieu écarté. Il fait signe
son fils d'aller le prendre par la main et
le lui amener : Otton va le chercher,
mbrasse et le conduit auprès de l'Em-
reur : celui-ci serre long-tems le respec-
ble vieillard contre son cœur, lui pro-
gue des témoignages d'amitié et des pa-
les de consolation, et lui donnant le
ras, le conduit tout à travers le cloître.
-" O! s'écriait le vieux Abbé, ne suis-je
as le plus heureux des aveugles! lequel
'entr'eux a jamais eu un guide comme
elui que j'ai, malgré mon indignité." L'Em-
ereur le fait asseoir à ses côtés, et tous
es Seigneurs Ecclésiastiques et Laïques,
Evêques, Princes, Abbés, dont plusieurs
n avoient reçu des services éminens,
iennent successivement saluer le saint
Prélat avec toute la considération due à
son grand âge, et sur-tout à sa profonde
piété : enfin après un entretien assez long,

il donne sa bénédiction à l'Empereur, et se fait ramener dans sa chambre.

Otton le fils ayant tiré à part l'Abbé, le prie de lui montrer le trésor de l'Abbaie: Notker n'ose s'y refuser et fait ouvrir la salle et les armoires, *à condition*, dit-il en riant, *que cet insigne larron ne nous dérobe rien*: le Prince ne fait pas semblant d'entendre ce propos. On lui montra d'abord les présens de plusieurs Rois et grands Seigneurs. C'étoient des vases d'or, des écrins de pierreries, des tapis de plumes de différentes couleurs, des étoffes teintes en pourpre et brochées en or, des tentures à personnages, plusieurs ouvrages d'yvoire, une grande coupe d'onix et un superbe attirail de pêche, que leur avoit envoyé Ulrich de Kibourg Evêque de Lausanne, qui avoit été élevé chez eux. On lui fit ensuite voir ces manuscrits précieux, qui ont sauvé de l'oubli les livres de *Ciceron sur les loix et sur le but des actions*, les ouvrages de *Quintilien*, d'*Ammien Marcellin*, de *Valerius Flaccus*, d'*Asconius*, tous perdus pendant des siècles, et retrouvés depuis peu à St. Gall, qui les a fait connoître au reste de l'Europe. Il y remarqua encore une mappemonde, une foule de volumes, les uns copies, et les autres ori-[illegible] des meilleures chroniques de ces

tems.

tems-là, les écrits de plusieurs Abbés et Religieux du couvent, et la collection la plus complète alors des classiques Grecs et Latins et des Pères de l'Eglise. Otton parcourt la bibliothèque, l'examine en connoisseur, et fait un paquet d'un certain nombre de manuscrits les plus beaux, qu'il remet aux pages qui le suivent, avec ordre de l'emporter, justifiant ainsi les craintes de l'Abbé : il est vrai que, sur les représentations du Doyen Eckard, il en rendit le plus grand nombre, et que le couvent se trouva fort heureux d'en être quitte à si bon marché : car on savoit de quelle manière Otton s'y prenoit dans ses voyages, pour se fournir de livres à peu de frais.

Le lendemain matin, les deux Empereurs et l'Impératrice s'entretinrent avec l'Abbé et les Frères des intérêts du couvent; leur firent et en reçurent quelques présens, et après s'être recommandés à leurs prières, ils partirent pour Rome, où Otton le fils devoit être couronné.

Bourcard survécut encore de huit ans à cette visite; il mourut entre les bras de son ami l'Evêque de Constance qui étoit venu l'administrer, et il fut enséveli au milieu des larmes et des sanglots des pauvres dont on l'appeloit le père, sous la porte d'une chapelle qu'il nommoit *mon repos* : la même

année 997 moururent aussi son successeur Notker, connu à la Cour sous la dénomination du bon Abbé, son oncle le médecin, et le Doyen Eckard, que son neveu du même nom, Chapelain et secrétaire des Otton, avoit précédé au tombeau quelques années auparavant.

NOTE DE L'EDITEUR.

Ces fragmens sont tirés des écrits de divers Religieux de St. Gall, comme Hépidan, les deux Eckard, etc que Goldast a sauvés de l'oubli et publiés en 1606, dans sa précieuse collection *des Ecrivains d'Allemannie* (*Rerum Allamannicarum scriptores aliquot vetusti*, 3 Tom. in-fol.) Ils seront peut-être de quelque prix aux yeux de ceux qui aiment à connoître l'histoire, les mœurs, et les anecdotes du moyen âge: traduits d'un latin fort simple et fort naïf, quand ils ne seroient pas piquans par leurs détails, ils auroient toujours en français le mérite de la nouveauté : l'histoire de nos Monastères, plus étroitement liée qu'on ne le croit à l'histoire de notre patrie dans ces temps reculés, a été en général trop négligée : celle de St. Gall, qui a joué un rôle brillant dans les siècles d'ignorance, offrira sur tout à qui voudra s'en occuper

une foule de faits et de traits d'un genre aussi neuf que curieux. C'est une riche mine dont nous pourrons successivement extraire quelques autres morceaux, si ceux-ci sont favorablement accueillis : dans une époque où l'on répugne à s'occuper du présent, on rebrousse volontiers vers des siècles, qui pour s'appeler *barbares*, le sont au fond moins que le nôtre à divers égards.

P. B.

LETTRE

D'un Soleurien à un Fribourgeois.

Félicitons-nous mutuellement, mon cher ami ; la sagesse de nos bons voisins et compatriotes de Berne, les a engagés à supprimer dans leurs Etats la fète annuelle du 25 juillet, jour de St. Jaques. Vous le savez, elle avoit été établie en mémoire d'une victoire remportée à pareil jour, l'an 1712, dans les champs de Wilmergue, sur ces mêmes concitoyens qui, 56 ans auparavant, y avoient été vainqueurs des Bernois.

Cette fête, qui ne servoit qu'à renouveller d'anciennes animosités, et à éloigner des Etats que tout doit tendre à resserrer dans le faisceau de la commune patrie, tomboit d'ailleurs dans un mois où la moisson exige tout le temps des paysans; de manière que les cœurs et les champs helvétiques ont également gagné à sa suppression.

Je dis et je pense, avec Lucain (1), que dans les guerres civiles il n'est point de triomphe. Toute réjouissance, en cette occasion, me semble également atroce chez le vainqueur et insultante pour le vaincu : que diroit-on d'un frère qui célébreroit le jour du gain d'un procès sur un frère ? C'est précisément la même chose... Toutes les fois que je me rappelle ces temps de discorde et d'horreur, où les Suisses devenus étrangers les uns des autres, ou plutôt ennemis, teignoient à l'envi de leur sang fraternel l'étroit pays qu'ils habitent, je voudrois pouvoir retrancher de notre histoire ces scènes odieuses, qui souillent et défigurent à mes yeux nos annales, si honorables à tant d'autres égards. Quand je pense qu'alors une religion de paix servit presque toujours de masque ou de prétexte à la politique, à l'ambition, à des vues particulières, je voudrois qu'au lieu

de chanter à pareil jour des *Te-Deum* plus cruels que pieux, on se répétât les uns aux autres ces vers de Stace, déjà appliqués à la St. Barthélemi...

Occidat illa dies ævo, nec postera credant
Sæcula; nos certe taceamus, et obruta multâ
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.

Pour nous qui n'y avons pas trempé, et qui n'avons alors joué que le beau rôle de pacificateurs, de tels souvenirs sont des peines et non des remords; et nous voudrions pouvoir les bannir tout à la fois de notre mémoire et de nos fastes. Sûrement, s'il existe encore dans d'autres Cantons quelque fête pareille, l'exemple de Berne lui portera sans doute le coup de suppression : on ne voudra pas rester en arrière de générosité et de sagesse; et je ne crois pas qu'on pût la conserver sans se couvrir de honte aux yeux de toute la nation, ou plutôt de toute l'Europe.

Ah ! mon cher ami, nous sommes si petits... pourquoi encore nous morceler par une diversité d'intérêts particuliers, qui isolant les uns des autres les divers membres de la Confédération, entraînera tôt ou tard une désunion, pour ne pas dire une ruine générale. Tant que nous resterons

unis, nous serons quelque chose ; séparés, nous ne serons plus rien. N'opposons donc plus dans une même Patrie Canton à Canton ; ne portons pas exclusivement le nom de telle ou telle ville ; mais faisons gloire de ne connoître que le beau, l'honorable nom de Suisse, et sur-tout de le conserver pur et sans tache, soit parmi nos compatriotes, soit chez les étrangers. Loin de garder désormais tous ces souvenirs odieux de dissensions civiles et religieuses, plutôt

De notre noble histoire effaçons par nos larmes
Ces jours, ces jours affreux de discorde et d'alarmes,
Où sortis des enfers les Démons des combats
Aux plus grands des forfaits animoient nos soldats,
Armoient fils contre fils, opposoient frère à frère,
Et plongeoient le poignard dans le sein de leur mère...
Où la patrie a vu son Ange protecteur
Résistant, mais en vain, à leur noire fureur,
Suspendre avec effroi la victoire incertaine
Sur nos drapeaux sanglans confondus dans la plaine.

A ces fêtes, qui sont les *auto-da-fé* de la concorde, subsistuons plutôt une fête commune à tous les Etats qui sont membres de la Confédération générale : choi-

sissons pour cela le jour de la bataille, ou de Morgarten, première base de notre indépendance, ou de Morat, dont la gloire est commune à presque toute la nation, ou de Dornach, dernier combat livré pour la cause commune dans notre propre pays. Chaque canton pourroit aussi célébrer le jour de son accession au Corps Helvétique : il seroit digne de la sagesse et du patriotisme de notre Diète générale, de correspondre, en établissant une pareille fête, au vœu de tous les vrais citoyens, qui la sollicitent et qui l'attendent. Une telle fête seroit celle de la Patrie, de l'honneur et de la liberté ; ce seroit le plus beau jour à l'année : on oseroit d'un Canton à l'autre s'avouer mutuellement le sujet d'une joie, que toute la nation partageroit. Alors chaque Suisse sentiroit sa dignité : l'enfant entendroit avec transport sortir de la bouche de son père l'histoire des temps anciens ; et des bords du Rhin à ceux du Rhône, tous nos temples retentiroient d'hymnes de reconnoissance et d'exhortations à aimer sa bonne Patrie, et à se montrer digne d'en être citoyen.... O si chacun pensoit comme nous ! dès cette année une telle fête seroit établie d'un bout de la Suisse à l'autre. Adieu.... je suis bien helvétiquement, c'est

tout dire, à titre de concitoyen et d'ami,

Tout à la Patrie et à vous.

Soleure ce 28 juillet 1787. (2)

P. B.

NOTES.

(1) *Sed placuit bella nullos habitura triumphos.*

Phars. Chant I.

(2) Mr. Gäsmann de Soleure a répondu fort patriotiquement à cette lettre par une lettre allemande, insérée dans la feuille hebdomadaire qu'il publie à Soleure.

CHARTRE

De Girard, Evêque de Lausanne, sur la fondation du Prioré de Rougemont, et les donations qui lui ont été faites par divers bienfaiteurs.

(Traduite du latin.)

Notoire soit à tous, tant absens que présens, qu'au temps que le seigneur pape Hildebrand gouvernoit la sainte Eglise Romaine, sous le règne du roi Henri, et tandis que l'évêque Bourcard tenoit le siège de Lausanne, le comte Guillaume, sa femme Agathe et leurs fils, de même que Uldrich fils de l'oncle du sudit comte, sa femme Berthe et leurs fils, auroient librement et sans restriction donné, avec tout droit, le désert situé entre les deux ruisseaux nommés *Flendrus*, à Dieu et à St. Pierre de l'Eglise de Cluni, et avec cette terre un homme appelé Valter de Castello; auquel lieu fut ensuite bâtie en l'honneur de Dieu une Eglise, où les habitans de ce pays célèbrent la mémoire du bienheureux Nicolas, confesseur de Christ.

tout dire, à titre de con ... ns- ... oit ... rs, ... côté

Tout à la F

... puis ... glise ... dans

Soleure ce 9 ... par- ... moitié

... es-lors quel- ... rs endroits appre-

(1) ... onne conduite des habi- ... u, et desireux de participer ... ières et travaux, ont donné à ... à St. Nicolas, toutes les dixmes ... leur appartenoient dans la même val- ... e. — Voici donc les noms des bienfaiteurs de cette Eglise : Turnius et Hubert, petits-fils dudit comte, ont donné leur portion de dixme. Un autre Turnius et Widon, aussi ses petits-fils, ont donné la dixme de Pérausa. Le susnommé comte a donné à l'Eglise de St. Nicolas de Rougemont, sa dixme dans la vallée d'Oit, sous l'approbation de tous ses fils, et de Girard évêque de Lausanne, par cession faite en plein chapitre, sur les mains du comte Guillaume. Ensuite Uldrich, fils dudit comte, chanoine de l'Eglise de Lausanne, voulant aller à Jérusalem, a donné à l'E-

St. Nicolas de Rougemont, la
l'Eglise d'Oyes et la moitié du
[illegible]ite Eglise, avec le consente-
[illegible]obation de Girard, évêque
[illegible]fin le comte Guillaume,
[illegible]mé, a donné sous l'ap-
[illegible]me Agathe et de ses
[illegible]rtin del Flic tenoit
[illegible]aimond, la terre de
[illegible]que tenoit Rodolph. — Aux
[illegible]ntenir ces donations déja faites,
[illegible]les qui sont à faire, Girard, évêque de Lausanne, et Boson de bonne mémoire, évêque d'Aoste, les ont confirmées pour être possédées en paix, — déclarant déchus de la Ste. Eglise et du Royaume des Cieux, et anathématisant tous ceux qui soustrairoient quelque chose des susdites donations, même pour la valeur de 4 sols, ou qui inquiéteroient les serviteurs de Dieu en ce lieu-là, à moins qu'ils ne viennent à se repentir et à donner satisfaction.

Cette chartre a été rédigée l'an MCXV de l'incarnation du Seigneur, le dimanche de l'Octave de Pentecôte. Témoins, monseigneur Girard, évêque de Lausanne, Adalric, Emerrad, Amaldric, etc.; et confirmée par le sceau de monseigneur Girard, évêque de Lausanne, sur la de-

mande de Christian, prieur de Rougemont.

Eclaircissemens sur cette chartre.

D'après ce document, recueilli par le savant Ruchat dans ses manuscrits, on peut placer la *fondation* du Prioré de Rougemont, *entre les années* 1073, et 1085, *qui sont le* commencement et la fin du *pontificat* de Hildebrand, plus connu sous le *nom* de Grégoire VII. — Guillaume de Gruières, son fondateur, est le premier de cette illustre maison qui soit connu; et cette chartre est peut-être la plus ancienne pièce, qui fasse mention de lui et de son cousin Ulrich. — On ignore également l'époque de la construction du château de Gruières, l'origine de ses seigneurs et les premières causes de leur agrandissement: mais il paroît que leur puissance s'établit bien moins par la force que par l'agriculture, les défrichemens, et les diverses colonies de vassaux qu'ils établirent peu-à-peu dans les vallées que la Sarine arrose, en remontant depuis leur manoir, jusqu'à sa source aux frontières du Valais. A l'époque de la fondation de Rougemont, il n'existoit encore dans la vallée, qui s'étend du pas de la Tine au fort du Vanel,

que l'Eglise dédiée à St. Donat, dans le bourg appelé successivement Château d'*Ogo*, d'*Oit*, d'*Oix*, d'*Oies*, et maintenant, *Château-d'Œx*.... Eglise alors située dans le quartier nommé la Villadez, et qui n'étoit pas encore sur l'éminence où elle se trouve à présent. Cette éminence étoit très-anciennement couronnée par un château, qui commandoit le pays, et qui détruit dans une guerre, fut ensuite changé en temple, auquel une de ses tours sert maintenant de clocher. La sauvage contrée où Guillaume de Gruières éleva l'Eglise de St. Nicolas de Rougemont, est appelée un désert, et il n'y avoit qu'un seul habitant, qui tiroit probablement son nom du château du Vanel. Les religieux de l'ordre de Cluni ou de St. Benoit qui vinrent habiter le Prioré de Rougemont, défrichèrent cette solitude, desséchèrent les marais des bords de la Sarine, reculèrent les antiques forêts de sapins qui couvroient les flancs de la vallée, et peu-à-peu se forma, depuis l'Eglise jusqu'au pied du Vanel, le grand village de Rougemont, dont le quartier le plus voisin de Gessenai s'appele encore *les Allemands*, soit parce que ses premiers colons étoient allemands, soit parce que la langue allemande commençoit au-delà. Comme la

chartre de fondation s'étoit sans doute perdue, Christian, prieur de Rougemont, se présenta devant la cour épiscopale de Lausanne en 1115, et obtint de l'évêque Girard une reconnoissance, en confirmation des terres et droits donnés à son Prioré, et cela encore du vivant de Guillaume de Gruières, qui paroît avoir été présent à cet acte. Ce fut en ce temps que son fils Ulrich, chanoine de Lausanne, et Hugues, fils de son cousin Ulrich, partirent pour les croisades avec plusieurs autres chevaliers de l'Helvétie Romande. Raimond, dont il est aussi parlé dans cet acte, succéda à son père Guillaume vers le même temps. L'un des deux ruisseaux ou torrens dont la chartre fait mention, s'appelle encore *Flendru* de nos jours; l'autre, qui coule près du Vanel et qui sépare les deux langues, porte à présent le nom allemand de *Griessbach*: un quartier de montagne a conservé le nom de *Perausa*, et dans celui de Ransonery on croit trouver celui de *Rassonière*, depuis *Rossinière*, village paroissial de cette même contrée, formé long-temps après. L'évêque Girard qui donna et scella cette chartre, étoit fils de Guillaume le Sage, seigneur du Faussigni: il monta sur le siège épiscopal de Lausanne l'an 1103, l'occupa pen-

dant plus de 25 ans, fonda l'abbaye de Thela ou de Montheron, et mourut en 1128 à Lutri, avec la réputation d'un prélat pieux, pacifique et bienfaisant.

SENTENCE

Du Tribunal d'arbitrage de quatre chevaliers, siégeans à Morges en 1331.

Au nom de notre Seigneur, amen! Nous Jean Sire de Mont, François de Lucinge sénéchal de Lausanne, Antoine de Wylliens, et Pierre Vidomne de Moudon, chevaliers, commissaires en l'affaire ci-dessous déduite, de la part de haut et puissant baron, notre cher seigneur, monseigneur Louis de Savoye, seigneur de Vaud, faisons savoir à tous, que comme Henri de Villarzel et Jaquier de Chatenayes écuyers, ont requis par devant nous le révérend père en Christ, monsieur Jean, par la grace de Dieu évêque de Lausanne, ils ont établi leur demande, comme suit : sur lequel fait, mons. Jean de Mont, le sénéchal de Lausanne, mons. Pierre le Vidomne, et mons. Antoine de Wylliens, devons nous consulter.... Henri

de Villarzel et Jacquier de Chatenayes, Donzels, portent plainte contre mons. l'évêque de Lausanne, que durant la guerre élevée entre le seigneur de Grandson, mons. Girard de Montfaucon et ledit monsieur l'évéque d'une part, et le seigneur de Montagny de l'autre; les gens dudit mons. l'évêque, assavoir, de Lucens et de Villarzel, sont venus armés, à bannières levées, et même avec celle de mons. l'évêque, aux villages de Marnans, de Trey, du Reposoir, de Chatenayes et de Myddes, et ont brûlé dans lesdits lieux les maisons des vassaux des susnommés Henri et Jacquier, pris leurs biens et leurs fourages, lesquels dommages ils estiment à la valeur de 1200 livres, parce, disent-ils, qu'ils n'étoient point en guerre, et n'avoient fait aucune hostilité pour laquelle on les dût ainsi incendier ou offenser: ils offrent de plus de soutenir leur dire par leur serment et par celui de douze chevaliers et escuiers, qui jureront selon la coutume d'armes qu'ils n'étoient point en guerre; quoique, puisqu'ils sont gentilshommes, on doive les croire sur leur seul serment, selon la coutume d'armes et celle du pays; laquelle demande a rejeté ledit mons. l'évêque, et répondu qu'il n'étoit tenu à leur donner

cette satisfaction par plusieurs raisons ; disant, qu'il étoit en état de prouver que lesdits Donzels avoient fait la guerre à lui et à ses gens ; spécialement lorsque les gens armés dudit mons. l'évêque, avoient fait prisonnier Perrot de Villarzel (lequel notoirement lui faisoit la guerre), et qu'ils venoient à Tagnyent, lesdits Henri et Jacquier sortirent hors de leur Chatelar et de leurs barres, au-delà du pont, chacun d'eux la lance au poingt, dans un champ devant ledit Chatelar, et enlevèrent ledit Perrot aux gens de monsieur l'évêque ; et qu'à la reprise dudit Perrot, un cheval avoit été tué et un autre blessé, appartenans aux gens de mons. l'évêque : sur quoi ledit mons. l'évêque prétend que c'est lui que l'on doit admettre à se purger par serment, et point du tout lesdits écuiers. Nous donc, commissaires ci-dessus nommés, par la volonté et du commandement dudit notre seigneur monseigneur Louis, après avoir tenu conseil de chevaliers et bons gentilshommes, avons connu et juré, que si ledit mons. l'évêque peut prouver ce qu'il a avancé contre lesdits Henri et Jacquier, par gentilshommes ou par tenanciers contre les tenanciers vassaux desdits Henri et Jacquier, c'est-à-dire que c'étoit guerre,

ledit M. l'évêque doit être quitte de leur demande. Par ainsi, comme il est contenu dans une lettre signée de nos quatre sceaux, et parce que ledit mons. l'évêque a prouvé par bons gentilshommes, le fait sur lequel nous l'avions admis aux preuves; vues les demandes desdits Henri et Jacquier, et les preuves et défenses dudit mons. l'évêque, ainsi que les pièces de griefs, repliques et dupliques produites par les deux parties, aujourd'hui assignées à Morges, pour terminer et ouïr leurs droits.... nous Jean Sire de Mont, Antoine de Vylliens et Pierre Vidomne, chevaliers, tant en notre nom, qu'au nom de mons. François de Lucinge et par le consentement d'icelui, lequel travaillé de maladie et infirmités en son corps, n'ayant pu venir avec nous à Morges, nous a remis ses titres et pouvoirs; séans et rendans jugement, ayant Dieu devant nos yeux.... disons, prononçons et jugeons, d'après l'avis des preud'hommes, en loyauté de chevaliers, par droit d'armes, que ledit mons. l'évêque a prouvé ce que nous lui avions intimé de prouver, qu'il est et doit être quitte de la demande de Henri et Jacquier ci-devant nommés, et que par cet écrit nous déclarons mons. l'évêque absous de la plainte

portée contre lui : présent Pierre de Pont archidiacre de Kœnits, procureur dudit mons. l'évêque, demandant et exécutant notre sentence. En témoignage de quoi avons apposé nos sceaux à ladite sentence : donné et fait à Morges, en la place du marché, le samedi après l'assomption de notre dame, l'an de grace 1331, en l'indiction XIIIIe.



Eclaircissemens sur la pièce précédente, tirée des manuscrits de Ruchat.

Cette sentence jette quelques lumières sur le dédale ténébreux du droit féodal de l'Helvétie romande, dans le XIVe siècle. Louis II du nom étoit Baron de Vaud ; son autorité fort restreinte, et par les droits des villes, et par les privilèges du clergé, et par le pouvoir d'une foule de vassaux plus ou moins remuans, ne suffisoit pas pour arrêter le désordre dans ses petits états, mais servoit quelquefois à le réparer. Il ne pouvoit empêcher ses vassaux de guerroier les uns contre les autres.... mais quand ils étoient las de se piller et de s'égorger, il s'entremettoit pour les accommoder, soit en personne, soit par

des commissaires de son choix. C'est bien mal-à-propos qu'on regretteroit ce genre de gouvernement, brillant en apparence du relief romanesque de l'antique chevalerie, mais au fond oppressif pour les paysans, incertain pour les villes, ruineux pour la noblesse, et sans force dans les mains de son chef: alors des usages souvent barbares ou absurdes tenoient lieu de loix; le droit de se purger par serment s'accordoit à celle des deux parties qui avoit le plus de crédit, et le duel judiciaire étoit souvent ordonné par les tribunaux. Nous voyons dans la sentence que nous avons rapportée, quatre chevaliers nommés par le Baron de Vaud, connoître et juger d'une affaire très-importante. Pierre d'Oron, mort évêque de Lausanne en 1323, s'étoit brouillé avec les seigneurs de Montagny et leur avoit fait la guerre, de concert avec les seigneurs d'Orbe et de Grandson: cette guerre, continuée par son successeur Jean de Roussillon, ne fut entièrement terminée qu'en 1335. Ce dernier fut attaqué en droit par deux petits seigneurs vassaux du Baron de Vaud, Henri de Villarzel et Jacquier de Chatenaye, appelés dans la sentence Donzels et Ecuiers, et qui probablement étoient alliés de la maison de Montagny,

dont ils avoient pris le parti. Ils accusoient l'évêque d'hostilités commises par ses gens contr'eux et leurs serfs, dans plusieurs villages et métairies des environs de Moudon et de Payerne; et le sommoient de payer les frais et dommages, offrant la coutume d'armes, c'est-à-dire, leur propre serment et celui de douze gentilshommes, pour prouver qu'ils étoient fondés. L'évêque recusa leurs moyens de défense, et prouva de son côté, qu'ils avoient les premiers assailli ses gens, en sortant à main armée de leur château et de son enceinte privilégiée; c'étoit, il est vrai, pour délivrer un de leurs parens, que les soldats de l'évêque avoient fait prisonnier: alors, trois des quatre chevaliers nommés par le Baron de Vaud (le quatrième étoit absent pour cause de maladie) armés de toutes pièces et à cheval selon l'usage, rendirent leur sentence définitive, au milieu de la place du marché de Morges, et déboutèrent dans les formes accoutumées les plaignans de leur prétention.

Quoique le Baron de Vaud eût été souvent en guerre avec les évêques de Lausanne, ces derniers néanmoins déféroient souvent à son tribunal d'arbitrage : pour le former, il choisissoit quatre ou six chevaliers d'âge mûr, connus par leur probité

et décorés de quelque emploi ou titre honorable, comme Sénéchal, Vidomne, etc. Il leur commettoit la connoissance de l'affaire en arbitrage, et soutenoit leur jugement, comme s'il l'eût rendu lui-même. Ce tribunal s'assembloit ordinairement à Moudon, chef-lieu de la Baronie de Vaud, quelquefois à Yverdon, où les barons résidoient souvent; ici il est à Morges, comme étant sans doute une ville plus voisine de l'évêque ou de quelques-uns des commissaires arbitres. Cette sentence est écrite dans le vieux français du quatorzième siècle: on n'y a fait du changement que pour la mettre en langage plus intelligible de nos jours: on y trouve *Séchauz* pour Sénéchal, *Vidoigne* pour Vidomne, *Losene* pour Lausanne, *forres* pour fourages, *Chatelar* pour Château, *recorre* pour délivrance, *sabadi* pour samedi, etc. Nous croyons, à cette occasion, faire plaisir aux amateurs de l'histoire du moyen âge de notre pays, de leur apprendre à connoître dans quelques détails les Barons de Vaud, ou *Waut*, selon l'ancienne orthographe de ce mot.

NOTICE

Historique sur les Barons de Vaud.

I. Le premier qui ait porté ce nom, fut Louis, troisième fils de Thomas II, comte de Maurienne. Il nâquit en 1250 : brave comme la plupart des anciens princes de la maison de Savoye, il commença de bonne heure la carrière des armes ; à peine avoit-il 16 ans, qu'il fut blessé et fait prisonnier dans un combat contre les Piémontais ; l'intervention du pape Clément IV lui obtint sa liberté. Après quelques années de séjour en France, il suivit St. Louis dans son expédition d'Afrique, et demeura quelque temps à la cour de Philippe III, son successeur. Il alla ensuite trouver l'empereur Rodolph à Fribourg, qui le reçut très-amicalement, et lui accorda, en récompense des services de la maison de Savoye, le droit de battre monnoie à son nom et à ses armes dans toutes ses terres, quoique ce privilége, est-il dit expressément dans la chartre de concession, datée du 5 mai 1284, *lui fût dû d'ancienneté, à cause de la noblesse et*

authorité de la famille. L'année suivante, il demanda son appanage à son frère aîné Amé V ; et après quelques contestations, s'en étant rapporté au jugement de quatre arbitres, dont deux ecclésiastiques, un chevalier et un jurisconsulte, il obtint la belle Baronie de Vaud, comprenant entr'autres les seigneuries, villes et châteaux, de Moudon, Yverdon, Romont, Lesclés, Rue et Cudrefin, avec la forteresse de Chillon, à la réserve des fiefs appartenans aux seigneurs de Gruyères, de Chastel et de Cossonay. Quoique lésé dans ce partage, il promit de s'en contenter, et de ne point prendre les armes pour faire valoir ses prétentions ultérieures ; en conséquence, il donna quatre chevaliers en ôtage: ayant refusé en 1291 de prêter hommage pour sa ville et son château de Morges, au comte Othon Palatin de Bourgogne, il le lui accorda enfin, ainsi que le droit de mettre garnison dans son château des Clés : en 1295, il soutint une guerre contre Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, et les seigneurs de Cossonay, de Grandson, et de Champvent ; l'évêque battu dans plusieurs rencontres, recourut aux foudres de l'Eglise, excommunia tous ses ennemis, et les força enfin à un arbitrage, qui condamna le Baron de Vaud à

1300

1300 livres de dédommagement : le traité d'accommodement se signa dans la tour d'Ouchy, et dix gentilshommes s'en portèrent garans, parmi lesquels étoient des chevaliers des maisons de Neuchâtel, de Grandson, de Blonay, de Montricher, etc. Quand Louis I étoit dans sa Baronie, il résidoit et tenoit son tribunal supérieur à Yverdon : c'est de cette ville qu'il data, en 1296, un accommodement entre les sujets des Clés et les habitans d'Orbe, sujets de Gautier de Montfaucon, qui en étoient venus aux mains pour les bornes de leur territoire respectif : il fut du nombre des seigneurs ligués contre les Bernois, et défaits par eux au combat de Donnerbühlen en 1291. Etant enfin allé servir en Italie, sous Charles II, il mourut à Naples, en 1302, âgé de 52 ans, ayant eu trois femmes, dont il laissa deux fils et huit filles. Sa veuve, de la maison d'Annay, l'une des plus illustres de Naples, eut pour son douaire les revenus des châteaux de Prangins et des Clés.

II. Louis II du nom, lui succéda dans sa Baronie de Vaud : il n'eut point d'appanage à donner à son frère Pierre, qui se fit tuer en 1312, dans un tumulte à Rome : mais il affermit sa puissance par les mariages avantageux de ses sœurs, dont une

épousa Rodolph comte de Neuchâtel, la seconde Guillaume de Grandson, seigneur de Ste. Croix, etc. Il résidoit peu dans ses Etats; son humeur belliqueuse et son goût pour la magnificence, le portèrent souvent dans les armées et les cours étrangères. En 1308 il fut invité au couronnement d'Edouard II, roi d'Angleterre: il revint bientôt après de Londres pour suivre Henri VII en Italie, où il lui rendit des services signalés dans plusieurs négociations et expéditions importantes: établi par cet empereur, gouverneur de Rome, il s'y transporta avec 500 chevaux: le peuple romain l'ayant pris en grande amitié, lui conféra l'honorable mais inutile dignité de sénateur. De retour au Pays-de-Vaud, il céda en 1314, contre quelques terres et une somme d'argent, les villes et châteaux de Payerne, de Morat, de Rolle, et la Tour-de-Broye, à son oncle Aimé V de Savoye, dont il commanda quelques troupes dans une expédition en Dauphiné, et dont le fils Edouard lui rendit dix ans après le château de Rolle, en récompense de ses longs services.

S'étant brouillé avec l'évêque de Bâle et Pierre d'Oron, évêque de Lausanne, il entra en 1315 sur les terres de ce dernier, ravagea ses domaines, prit et démantela

l'antique tour de Gourze, et assiégea le château de Villarzel, tant avec ses propres troupes qu'avec celles du comte de Neuchâtel, son beau-frère et son allié. L'évêque de Lausanne, quoique secouru par Guillaume comte de Genevois, n'étant pas en état de résister au Baron de Vaud, se mit en 1316 sous la protection d'Amé V, comte de Savoye, qui termina enfin cette malheureuse guerre; mais pour prix de son intervention, l'évêque dut céder tant à lui qu'à son fils Edouard, leur vie durant, la moitié de sa jurisdiction sur la cité, ville et faux-bourgs de Lausanne, et sur les quatre paroisses de la Vaux; ne s'y réservant que les chatellanies de Glérolle et de St. Saphorin, avec le droit de battre monnoie. Cette guerre finie, il resta quelques années tranquille dans ses terres, puis il servit sous Philippe de Valois, et fut blessé à la bataille de Montcassel. L'année 1339 lui fut fatale; ami des Bernois, témoin de la ligue que la noblesse de l'Helvétie Allemande et Romande formoit contr'eux, il envoya Jean, son fils unique, pour porter des paroles de paix aux deux partis et offrir sa médiation : celui-ci, suivi de 100 casques, alla d'abord à Berne, d'où il passa dans le camp des confédérés. Déja armé chevalier sur un

champ de bataille en 1302, et ayant servi sous Philippe le Bel, avec un banneret et onze écuyers, dans les guerres de Flandres, il oublia que son vieux père ne l'avoit envoyé qu'à titre de pacificateur ; il se réunit avec son détachement aux ennemis des Bernois, combattit avec eux et pour eux, et trouva la mort dans la fameuse et sanglante bataille de Laupen en 1339 : son corps fut transporté à Moudon, où il fut inhumé avec pompe dans le grand Moutier. Quoique marié deux fois, il ne laissa point d'enfans. Son père fit de violens reproches aux Fribourgeois, disant que c'étoient eux, et non les Bernois, qui avoient tué son héritier, en l'engageant à se battre. L'année suivante, Louis, qui depuis la mort de son fils unique, ménageoit peu sa vie, se rendit, quoique très-avancé en âge, à l'armée de Philippe de Valois, où il arriva avec un banneret, onze bacheliers et cent écuyers, la plupart des meilleures maisons du Pays-de-Vaud. Il se battit courageusement dans plusieurs actions, et défendit Douai contre les Anglais : ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer une compagnie de gens-d'armes du Pays-de-Vaud, *portant la croix blanche*, au secours de son gendre Azzon, vicomte de Milan. L'an 1347, il commanda l'arrière-garde des

Français à la bataille de Créci, et enfonça le fameux escadron du prince de Galles; il se signala au siège de Calais, et mérita si bien la confiance du roi, qu'il le chargea, avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon, de négocier la paix avec les Anglais. Revenu dans sa Baronie avec ses braves troupes du Pays-de-Vaud, il ne s'occupa plus que d'entretenir la paix dans ses domaines; il moyenna un accommodement entre le comte de Savoye et François évêque de Lausanne, qui alloient entrer en guerre pour leurs droits réciproques sur Vevey. Tuteur de son cousin le jeune Amé VI, héritier de la maison de Savoye, plus connu sous le nom de comte Verd, il s'acquitta de cette commission délicate avec autant d'intégrité que de prudence; il passa même avec ses troupes en Piémont, pour soutenir les droits de son pupille; et au retour de cette expédition, il assista au tournois de Chambéri, où toute la noblesse voisine s'étoit rendue, et où le comte d'Arberg remporta le prix des joûtes du second jour.

Louis II mourut en 1350, estimé des princes voisins, craint de ses vassaux et aimé de son peuple: s'il avoit donné du relief à l'ancienne noblesse du Pays-de-Vaud en l'associant à ses exploits, il avoit

encore fait plus pour ses villes, en maintenant leurs privilèges ; et pour les paysans, en leur allégeant le poids des servitudes féodales. Par son testament daté d'Yverdon du 9 mars 1340, il institua pour son héritière sa fille unique, Cathérine de Savoye, lui substituant le comte de Savoye à défaut d'enfans, et le successeur dudit comte, s'il mouroit avant sa fille : il fit des donations à plusieurs églises et couvens, entr'autres aux religieux de St. François, de St. Dominique, et de St. Augustin de Lausanne, de Fribourg, et de Nion ; aux monastères de Théla, de Hautcret, d'Hauterive, de Bellevaux, d'Estavayé, de Romont ; aux chartreuses de la part Dieu, de Charmay, de la Lance ; aux abbayes de Marsens, du Lac de Joux, de Fontaine-André, etc. Il laissa à toutes les églises paroissiales de ses terres, une rente annuelle de douze deniers : il légua à plusieurs neveux et nièces, à chacun mille livres Lausannoises : il confirma à sa chère femme Isabelle de Châlons, le douaire à elle assigné, toutes les concessions qu'il lui avoit faites et la possession du péage des Clés ; l'autorisant, au cas que les marchands prissent une autre route dans ses terres, à en exiger le même péage que s'ils passoient sous son châ-

teau des Clés; et il ordonna à son héritier de payer soigneusement ses dettes, d'appaiser, pacifier et redresser tout grief, de restituer ce qu'il se seroit mal-à-propos approprié, et cela de bon gré, sans bruit ni forme de jugement.

III. Sa fille Cathérine, élevée au château d'Yverdon, lui succéda dans la Baronie de Vaud, et prit le chapitre de Lausanne sous sa protection spéciale : elle étoit alors à son troisième mari; le premier fut Azzon, vicomte de Milan, à qui elle porta en dot 10000 florins d'or, assignés sur les châteaux de Nion et de Mont: le second fut Raoul de Briennes, comte d'Eu et de Guines, et connétable de France. L'ayant bientôt perdu, elle épousa deux ans après la mort de son père, Guillaume, comte de Namur, qui devint en 1352 Baron de Vaud, du chef de sa femme; il fut arbitre d'un différent entre le chapitre de Lausanne et le seigneur d'Aubonne, qui molestoit les gens de St. Prez, dépendans dudit chapitre, et décida le procès dans une cour, formée de huit chevaliers du Pays-de-Vaud ou des environs. Quelques années après, il fit un échange avec Guillaume, seigneur d'Aubonne, et lui remit sa seigneurie de Marchissié, et ses droits de justice sur Gimel,

Burtigni et Longirod, contre les fiefs de Corcelles et de Duillié. Cathérine, Baronne de Vaud, fut une des beautés de son siècle; elle se fit chérir par sa bienfaisance, et estimer par la pureté de ses mœurs : Paul Jove la qualifie de Dame très-chaste, et Corio dit qu'elle étoit aussi sage que belle. N'ayant point d'enfans, et desirant vivre en paix le reste de ses jours, loin des embarras et des affaires d'un gouvernement très-orageux, elle traita avec son héritier substitué, Amé VI comte de Savoye; et par un acte fait à Belley, en date du 9 juillet 1359, elle lui céda sa Baronie de Vaud et quelques fiefs dans la Bresse et le Valromay, pour la somme de 160000 florins d'or, dont une partie fut payée comptant, et l'autre assurée par neuf cautions, parmi lesquelles étoient Guillaume de la Baume, père et fils, seigneurs d'Aubonne; François, seigneur de la Sarraz, etc.

Ainsi la Baronie de Vaud, après avoir subsisté 74 ans comme Etat distinct et indépendant, fut réunie au reste des terres de la maison de Savoye, d'où elle passa en 1536 sous la paisible domination de Berne, qui recouvra ainsi une partie de l'héritage de son fondateur Berthold V, duc de Zœringue.

Tel est le précis historique des Barons de Vaud, dont la connoissance est étroitement liée avec celle du reste de la Suisse Romande, dans le moyen âge: plusieurs des actes cités dans cette notice se trouvent, soit dans le Cartulaire manuscrit de Ruchat, soit dans les preuves de l'*histoire généalogique de la maison de Savoye*, par Guichenon. (3 vol. in-fol. Lyon 1660).

P. B.

MONUMENT

Elevé à la mémoire de Gessner, au bord du lac de Clonthal.

Entre les divers monumens que les amis de Gessner, tant en Suisse que dans l'étranger, ont consacrés à sa mémoire chérie, en attendant celui que ses concitoyens vont lui ériger dans sa ville natale, et dont la souscription n'est ouverte qu'aux seuls Zuricois, il n'en est aucun peut-être plus romantique et plus digne de lui, que celui qu'on trouve dans le canton de Glaris. Au fond de la vallée pastorale de Clonthal, au bord du petit lac de ce nom, s'é-

lève un immense roc, détaché des Alpes voisines ; il a pour piédestal un autre roc de la forme la plus gigantesque : sur le front imposant de cette masse, à laquelle correspond tout le paysage d'alentour, deux admirateurs du Théocrite de la Suisse, l'un trésorier du canton de Glaris, l'autre professeur à Rapperschweil, ont fait graver une inscription allemande, bien analogue à son cadre par sa noble simplicité : en voici la traduction.... Ici la nature destina un monument a Salomon Gessner, et permit que son nom fût immortalisé par Z. et B.

PASTORALE

Sur le monument de Gessner,

(Traduite de l'original allemand.)

Celui que toutes les nations admiroient et que tous les bergers nommoient l'unique, Lycas le chanteur étoit tombé comme un fruit mûr dans son automne : les dieux venoient de l'appeler dans l'Elisée, pour y jouir des éternelles récompenses de la vertu, avec les sages et les poëtes de la vénérable antiquité : toute la contrée déploroit encore son trépas ; les jeunes garçons et les jeunes filles n'avoient point cessé de le pleurer, et les échos répétoient leurs plaintes de vallons en vallons.

Un beau matin, deux favoris des Muses et des Graces, Tircis et Milon se rencontrèrent au pied d'un rocher mousseux, qui plus d'une fois les avoit vus confondre leurs embrassemens, et se

livrer aux douces émotions d'une amitié mutuelle.

Viens, ô mon ami! dit Tircis, viens, asseyons-nous sur ce rocher.... Ils s'assirent, et leur premier mot fut, *Lycas n'est plus*! alors leurs cœurs oppressés se soulagèrent par les larmes brûlantes du sentiment. Destin cruel! qui nous ravit *l'unique*, dirent-ils l'un et l'autre.... Pourquoi comme Ménalque, ne devoit-il pas voir deux fois quarante printems?.... Pourquoi, n'a-t-il pas pu, vieillard respectable, instruire le jeune homme, si ce n'est par ses chants, du moins par son exemple?.... Pourquoi ses petits enfans n'ont-ils pas eu le bonheur d'embrasser ses genous chancelans et de recevoir sa bénédiction paternelle? Pourquoi.... ici la douleur leur coupa la parole.... des soupirs s'échappoient de leur sein agité.... long-temps ils gardèrent le silence. Enfin Milon dit à Tircis: élevons ici à cet homme juste un monument, que la postérité révère encore quand nous ne serons plus.

Heureuse pensée, s'écrie son ami! sans-doute, nous érigerons un monument à sa mémoire immortelle; mais ce ne sera pas ici: nous choisirons un lieu plus digne de lui. Regarde là-bas, de l'autre côté de l'eau; c'est là que la nature lui a destiné une place,

au pied de ces Alpes que le lac répète dans ses ondes limpides. Rappelle-toi qu'un jour nous y restâmes plusieurs heures dans la contemplation délicieuse des beautés de cette contrée.... là sont des blocs de rochers entassés ; allons-y donc et choisissons le plus beau.

Oui, repartit Milon ; c'est là qu'il faut lui dresser un monument simple comme lui : c'est, je m'en souviens comme si c'étoit hier, c'est bien la plus belle contrée que je connoisse.... Hâtons-nous donc, mon bien-aimé ! hâtons-nous d'exécuter notre projet.

Tircis retourne sur le champ à sa cabane ; il met dans sa panetière des fromages frais, et des fruits succulens : il remplit d'un lait pur sa cruche artistement travaillée et la charge sur son épaule. Milon de son côté prend un maillet, un ciseau et sa houlette, et tous deux courent à la place qu'ils ont choisie. Là Milon grava en caractères ineffaçables le nom du chantre, de *l'unique*, sur le rocher : puis ils s'assirent devant le monument, et Milon chanta ainsi :

Rochers, partagez mon deuil ! et que les chants que je consacre au trépas de Lycas, retentissent tristement dans tous nos cantons. Que son souvenir soit à ja-

mais présent au jeune garçon et à la jeune fille! que la mort de celui qui chanta si bien l'innocence naïve des bergers, et la simplicité des mœurs de la campagne, que sa mort, dis-je, remplisse de douleur tous les pasteurs de la contrée! qu'ici, au pied de ce rocher, ils viennent déposer des couronnes, répandre des fleurs odoriférantes, et verser des larmes sincères en sacrifice à la mémoire de cet homme juste.

Ainsi chanta Milon.... Tircis l'accompagna de sa flûte pastorale, dont l'écho répéta quatre fois les sons; puis ils s'embrassèrent: des larmes délicieuses brillèrent dans leurs yeux comme la rosée du matin aux rayons du soleil; et après s'être donné le baiser de l'amitié, ils regagnèrent chacun leur simple cabane.

Bientôt le bruit de ce qu'ils avoient fait se répandit au loin: de toutes parts des bergères et des bergers accoururent pour voir le monument et pleurer la mort de Lycas. La jeune fille y apportoit la corbeille que lui avoit donnée son ami, pleine des plus belles fleurs, et les semoit sur le rocher; et le jeune garçon suspendoit aux buissons d'alentour des guirlandes de lierre et de myrthe. — Des chœurs de bergers et de bergères chantoient les louanges de Lycas, et tous les échos voisins les répé-

toient à l'envi. Le souvenir de ce juste fit verser bien des larmes, et tous ceux qui venoient visiter le monument, bénissoient en s'en retournant Tircis et Milon, qui l'avoient élevé.

Par Neracher, potier-de-terre à Stæffa, au bord du lac de Zurich.

LETTRE

Sur la course de Bâle.

Bien obligé, monsieur, de votre voyage; je l'ai lu avec plaisir et instruction; et je m'impatiente d'en voir une traduction allemande qu'on m'a annoncée. Je voudrois que chacun de nos cantons fût décrit à-peu-près dans ce genre; on connoîtroit mieux la Suisse, et l'on ne seroit pas réduit pour plusieurs de ses parties aux compilations de voyageurs étrangers, qni n'ont souvent consulté que leur imagination et leurs aubergistes. Cependant, monsieur, permettez-moi de vous dire en toute franchise helvétique, que j'aurois souhaité dans votre ouvrage plus de liaison, d'ordre, d'ensemble, et moins de déclama-

tion et de détails ; vous arrêtez souvent votre lecteur sur une bagatelle, pour ne lui dire qu'un mot d'une chose importante : outre cela, il eût été bon de citer vos autorités sur nombre d'assertions, qu'on pourra révoquer en doute, tant qu'on n'en connoîtra pas la source. Votre mêlange alternatif de descriptions, de réflexions, d'historique, d'anecdotes souvent sans aucun rapport avec ce qui les précède, fatigue à la longue malgré sa variété, et devient enfin monotone : on pourroit aussi vous reprocher quelques inexactitudes, quelques vérités qui n'étoient pas bonnes à dire à si haute voix, quelques morceaux d'un stile apprêté et boursoufflé ;... à ce dernier reproche vous pourriez répondre, monsieur, et peut-être avec raison, que dans le genre descriptif il faut beaucoup de mots, si l'on veut peindre beaucoup de choses ; et que telle phrase ne semble guindée que parce que l'image qu'elle veut rendre est peu connue, et hors du domaine de l'expression commune, si je puis parler ainsi. Du reste je sais bien que vous appelez votre ouvrage *course* et non *voyage*, et que par ce titre modeste et sans prétention, vous désarmez la sévérité de ma critique ; mais je vous parle, monsieur, comme je voudrois qu'on

me parlât si j'étois auteur.... et si vous êtes franc, ainsi que j'ai lieu de le croire, ma franchise ne vous déplaira pas non plus, j'en suis sûr.

Oui, vous avez eu grande raison de dire dans la dernière lettre de votre ouvrage, que le monument de l'Abbé Raynal est tout-à-la-fois *mesquin* et *vaniteux*. *Mesquin*, car que signifie ce petit colifichet au milieu des masses énormes qui bordent notre lac? Je crois voir une quille parmi les pyramides d'Egypte.... *Vaniteux*, certes, ce n'est pas pour nos trois libérateurs révérés de tous les bons Suisses, et bien connus des étrangers, que M. l'Abbé la fait cette dépense; c'est bien pour lui-même, et pour mettre son nom sur la même ligne que le leur. Vous auriez dû ajouter de plus, que ce monument est déplacé et inutile.... Il est déplacé, parce que le lieu où il est situé n'est lié à l'histoire de la patrie par aucun fait mémorable, et qu'il est même hors du territoire natal des trois hommes dont il porte le nom Il est inutile; n'avons-nous pas les deux chapelles de Guillaume Tell, et la prairie de Grutli, où les arbres et les rochers sont des témoins permanens de ce qui s'y passa jadis? J'ose le dire, leur nom et la date de l'évènement gravés

sur un roc par le couteau d'un de nos bergers, seroit un monument plus digne d'eux, que celui dont on a fait retentir tous les journaux avec tant d'ostentation.

Mais savez-vous, monsieur, selon moi, quel est le plus noble monument à l'honneur de Furst, de Stauffacher et de Melchtal ? C'est la république Helvétique dont ils ont jeté les fondemens.... tant que cet édifice subsistera, il n'est besoin d'aucun autre mémorial : si jamais l'indépendance et la liberté désertoient nos montagnes, ô ! qu'alors on fasse tant de monumens qu'on voudra pour en garder le souvenir : maintenant la Suisse entière est le vrai monument de nos trois héros : en est-il un plus beau nulle part ? Ce que je vous écris, je le dirais à M. l'Abbé lui-même, et je ne serais que l'écho de tous mes concitoyens sensés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Sarnen dans le haut Underwald,
le 27 octobre 1788.

RÉPONSE

A la lettre précédente.

Vos judicieuses remarques sur mon voyage de Bâle à Bienne, m'ont fait, monsieur, le plus grand plaisir, et je vous remercie sincèrement de la franchise helvétique qui les a dictées : on m'obligera toujours en me parlant ou en m'écrivant de cette façon ; ayant pris dès long-temps pour ma devise ce vers que je crois de Boileau,

Aimez qu'on vous critique, et non pas qu'on vous loue.

Je conviens avec vous, monsieur, qu'il pouvoit y avoir plus d'ordre et d'ensemble dans ce voyage ; mais j'ai voulu embrasser tout ce qu'il y avoit à dire sur ce pays, pour satisfaire autant que possible toutes les classes de lecteurs : ne faisant ni un ouvrage diplomatique, ni une dissertation savante, je n'ai pas, il est vrai, cité toutes mes autorités, mais je puis au besoin justifier tout ce que j'avance : quant à la boursoufflure emphati-

que, que vous me reprochez, j'avoue que je n'ai pu être aussi simple que je l'aurois desiré, et cela, parce que la région que je voulois faire connoître, étoit si hors du domaine des descriptions ordinaires, comme vous le dites très-bien, qu'il ma fallu y proportionner ma manière et mon stile.

Si je fais une seconde édition, je profiterai de vos sages observations, soyez en sûr; mais je ne crois pas que cela arrive, au moins de long-temps.... Pourquoi donc, me direz-vous ? Par prudence, monsieur.... parce que je reconnois avec vous qu'il est des vérités, qu'il n'est pas bon de dire à si haute voix.... l'expérience m'a instruit à mes dépens.... quoique je n'aie avancé dans cet ouvrage que des généralités, néanmoins mes idées ont été particularisées, appliquées à des individus, auxquels je n'avois jamais pensé.... j'ai déplu à beaucoup de gens, pour avoir dit sans déguisement ce que j'avois vu; et comme je l'avois prévu, je n'ai contenté personne. Fontenelle a bien eu quelque raison de dire, *si j'avois la main pleine de vérités, je me garderois bien de l'ouvrir, de peur de me brouiller avec tout l'univers.*

D'ailleurs la crise politique où nous

nous trouvons maintenant, m'interdit tout ce qui y a le moindre rapport : ce ne sont, au bout du compte, pas mes affaires, et je suis fort dispensé de m'en mêler; les commentaires de la passion ou de l'intérêt sont trop à craindre, pour vouloir en fournir le texte.... Observer et se taire, quand on ne peut opérer le bien, c'est le plus sage comme le plus commode.... Le temps et la lumière viendront sans-doute; mais il n'est malheureusement que trop de contrées, où l'on est encore à minuit... et où celui qui veut se conduire comme si le soleil étoit levé, court les plus grands risques.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

P. B.

Ce 15 février 1789.

LETTRE

D'un soldat valaisan à ses parens, après la bataille de Rosbach.

LA présente est pour vous faire à savoir que je suis encore en vie : ce que toutefois je ne pourrois dire en toute vérité, si j'étois mort. Il est vrai que nous avons été presque tous tués dans notre compagnie ; mais notre premier sergent, qui a fait la liste de ceux qui sont restés en vie, me l'a montrée, et j'ai été bien aise de m'y trouver par mon nom : j'espère qu'il en sera ainsi de vous, mon père et ma mère; c'est pourquoi je vous envoie cette liste signée de la main de mon sergent, afin que vous n'en doutiez pas.... car vous m'avez toujours dit que j'étois un peu menteur, et que vous ne pouviez me croire sur parole. Je salue tous nos gens, et je prie M. le curé de m'effacer de la liste des morts, où l'on dit qu'il m'a mis à mon insu et sans ma permission, puisque le bon Dieu, qui en sait plus que lui, m'a laissé sur le rôle des vivans. Mais mort

ou vif, je vous aimerai toujours, et serai fort impatient de revenir vous voir, pour vous dire en personne, voici

Votre fils Joseph.

Réponse à la lettre précédente.

Mon cher fils!

Je mets la main à la plume pour te mander que ta mère et moi avons bien ri de plaisir, en apprenant que nous avions été attrapés par le bruit de ta mort, et que tu n'étois point sous terre, ainsi que chacun le disoit, mais bel et bien dessus comme un autre. Nous avions déja commandé une messe pour le repos de ton ame; et monsieur notre curé vouloit tout de même la dire, prétendant que tu étois bien et dûement décédé..... et quand nous lui montrâmes ta lettre, pour lui prouver le contraire, il nous répondit qu'elle ne signifioit rien, et que sans doute tu l'avois écrite avant d'être tué. A cela il n'y avoit mot à repliquer; aussi nous lui avons payé la messe, à condition toutefois qu'il ne la diroit pas, crainte des conséquences. Du reste il n'a jamais voulu ôter ton nom du registre mortuaire, où

il t'a inscrit, disant que c'est autant de besogne faite pour la première fois que tu mourras tout de bon.... Puisque vous avez été presque tous tués dans cette bataille, il faut bénir la Sainte Vierge et Joseph, de ce que tu n'as pas imité les autres qui en sont morts. Nous avons appris que ton capitaine avoit reçu cinq blessures : mais on nous a bien réjoui, en nous assurant qu'il n'y en avoit que deux de mortelles, et que le chirurgien-major avoit promis corps pour corps de le guérir des trois autres. Ainsi soit-il! car c'est un brave homme, et ce seroit grand dommage d'être obligé de lui dire *feu mon capitaine.*

Tu nous as déja causé beaucoup de dépenses, mon enfant, soit par ta mort, qui a duré passé un mois, soit par ta vie depuis vingt ans. Mais comme il faut pourtant te faire un cadeau pour te féliciter de ce que tu vis encore, tu recevras ci-inclus un louis d'or, que ta mère t'envoie à mon insu : car je suis toujours dans l'idée que ta paye doit te suffire, sur-tout en temps de guerre, où l'on n'a autre chose à faire qu'à manger et à boire.

Je t'exhorte sur-tout à apprendre quelque chose de bon au régiment, pour qu'à ton retour dans notre village, on ne dise pas,

pas, *bête il alla, bête il revint....* du reste, chacun le sait, je suis et serai toujours,

Ton père Ignace.

La sollicitude d'une mère dans l'éternité.

Tel est le titre d'une gravure qui vient de paroître à Bâle chez M. de Mechel, d'après un tableau de Henri Freudweiler, célèbre peintre Zuricois. Son ami Wüst, paysagiste très-estimé, pleuroit une épouse chérie morte en couche, dont l'enfant avoit heureusement survécu; pour consacrer la part qu'il prend à son deuil, Freudweiler représente cette mère s'élevant légèrement sur un nuage vers une lumière céleste.... à travers la joie divine et le commencement de béatitude qu'indique son visage, perce cependant une tendre inquiétude: tandis que d'une de ses mains elle retient son vêtement flottant, elle étend l'autre, et montre du doigt son fils au berceau resté sur la terre, comme pour le recommander à la protec-

tion suprême. Ce tableau est d'un effet touchant : il y règne un ton de sentiment et de religieuse mélancolie qui affecte délicieusement le cœur. Sa gravure, qui doit servir de pendant au tombeau de Mme. Langhans, a aussi son mérite : elle annonce les talens du jeune artiste (M. Comte de Payerne) qui l'a exécutée. La poésie, qui n'est point étrangère aux beaux arts, n'est pas non plus restée oisive en cette occasion.... Au bas de la gravure, on lit ces huit vers, que la mère est censée prononcer en entrant au séjour du bonheur :

Oui ! l'amour maternel survit à la mort même...
En arrivant à toi, je l'éprouve, Seigneur !
Ma dernière pensée est pour ce fils que j'aime,
Et mon seul vœu pour son bonheur.

Tu ne révoques point l'aveu que j'ose en faire :
Mon ame est toute à toi ; mais mon cœur.... est à lui ;
Et pour être, ô mon Dieu ! dans ton Ciel aujourd'hui,
Je n'ai point cessé d'être mère.

La même idée a été aussi rendue d'une manière plus laconique dans ce quatrain :

O Dieu ! jusqu'en ton sein je t'offre une prière

Pour ce fils qui me perd lorsqu'il ouvre les yeux;
Sur la terre un moment puisque je fus sa Mère,
Fais que je sois toujours son Ange dans les cieux.

P. B.

LES XIII CANTONS (1).

Manes de ces Héros dont le mâle courage
Arracha l'Helvétie aux fers de l'esclavage,
Ne craignez point l'oubli.... bien qu'il soit ignoré
Le lieu que votre cendre a dû rendre sacré,
Il vous reste toujours les fastes de la gloire,
Qui mieux qu'un vain tombeau gardent votre mémoire.
Le tems l'auroit détruit.... n'appercevez-vous pas
Les plus fiers monumens renversés sous ses pas?
Le colosse de Rhode a succombé lui-même....
De la destruction telle est la loi suprême;
Mais qui de sa patrie assura le bonheur,

N'a pas besoin de tombe, elle est dans chaque cœur:
Des siecles dévorans son nom brave la rage;
Ainsi que ses vertus sur leur gouffre il surnage;
L'Eternel le soutient, et ce nom précieux,
Pour survivre à la terre, est gravé dans les cieux.
O le premier des biens, ô LIBERTÉ chérie!
Toi qui fais le bonheur de ma sage Patrie,
Du temple où l'on t'adore au sein de nos vallons,
Veille sur tes enfans, protège nos CANTONS!
Conserves-y toujours de nos braves ancêtres
La candeur, l'énergie et les vertus champêtres:
Repousse loin de nous ces vices destructeurs
Qu'enfantent les trésors, le luxe et les grandeurs;
Et fais que sans quitter l'humble toît de leurs pères,
Nos citoyens unis coulent des jours prospères.

ZURICH.

Salut! cité fatale aux Rois de l'univers (2),
La première au conseil, la première en mes vers:
Savante dans la paix, terrible dans la guerre,
Ta main tient à son gré la lyre et le tonnerre;

Tu sais vaincre et chanter l'honneur et tes guerriers,
De Mars et d'Apollon cultiver les lauriers,
Ceindre ton noble front de leur double couronne,
Et servir tour-à-tour et Minerve et Bellone.
Tu vois tous tes voisins chercher dans tes remparts
Les bosquets d'Académe et le temple des Arts,
Et sur tes bords fleuris vers un autre Virgile (3)
Accourir en chantant les muses de Sicile.

BERNE.

Toi que Berchtold fonda pour dompter ses vassaux,
Toi que l'Aar environne et défend de ses eaux,
Si petite en naissant, d'où te vint ta puissance.
Tu la dus au courage aidé de la prudence:
Des Princes tes rivaux bravant les vains efforts,
Tu chassas ces tyrans de leurs antiques forts;
Tu vis par tes guerriers leurs ligues étouffées:
Morat, Laupen, Fraubrunne, en gardent les trophées.
Juste en tes tribunaux et sage en tes projets,
Tu sus dans tous les tems rendre heureux tes sujets,
Et du Léman au Rhin, de l'Orbe [illegible] l'Emme (4),

Régner par les bienfaits sur un peuple qui
t'aime.

LUCERNE.

Sur ces fertiles bords où la Reuss qui s'enfuit,
Reprend au lac des eaux qu'elle y verse avec bruit,
Lucerne offre à nos yeux les tours que son courage
Des palmes de la gloire embellit d'âge en âge.
Un laurier toujours verd de ses nobles enfans
Couronne avec honneur les drapeaux triomphans,
Depuis ce jour heureux pour la cause commune,
Où des premiers Cantons partageant la fortune,
Ils bravoient Léopold et ses soldats nombreux,
Dans les champs que Sempach voit de ses murs fameux,
Et par le sang d'Arnold d'éternelle mémoire
A l'Aigle des Germains arrachoient la victoire (5).

URI.

Impétueux enfans de ces rivaux de Mars
Dont l'audace ébranla le trône des Césars,

Dans les vallons d'Altorf, bien loin de la
Gothie (6),
Vous avez déposé votre antique furie :
Mais de vos fiers ayeux conservant la valeur,
La force infatigable et l'invincible ardeur,
Nul ne sait mieux que vous affronter les
allarmes,
Braver un camp nombreux et manier les
armes.
Il est né parmi vous cet invincible TELL,
Par ses heureux exploits digne d'être im-
mortel,
Qui cédant le premier au courroux qui l'a-
nime,
Perce d'un trait vengeur le tyran qui l'opprime.

SCHWITZ.

Des forêts de Suède arrivé dans nos monts,
Tu plaças tes foyers au sein de nos vallons ;
Peuple robuste et fier, dont l'active jeunesse
Aux élémens ligués opposant son adresse,
Enchaîne les torrens, maîtrise les frimats,
Et passe tour-à-tour des travaux aux com-
bats.
Du milieu des rochers qui ceignent ta patrie
Sortit l'un des trois chefs qui sauva l'Hel-
vétie (7),
D'un despote avili brisa le joug honteux,
Et par l'égalité rendit ton peuple heureux.
Ainsi que la valeur le repos te couronne :
Aux enfans des héros la liberté le donne.

UNDERWALD.

Et toi peuple guerrier descendu des Romains (8),
De la gloire comme eux tu suivis les chemins ;
Brave et libre à la fois ainsi que tes ancêtres,
Tu ne veux que le ciel et les loix pour tes maîtres :
Tu les dois tous ces biens aux travaux de Melchtal,
Qui força ce rempart à ton repos fatal,
Chassa les oppresseurs loin de tes lacs tranquilles,
Et ramena la paix dans tes vallons fertiles.
Souviens-toi que le Saint dont tu vois le tombeau
D'une guerre civile éteignit le flambeau,
Servit d'un zèle égal le ciel et la patrie,
Et vit son humble loge en temple convertie.
Heureux si nos cantons avoient vu ses neveux
Suivre dans tous les tems ses conseils et ses vœux.

ZUG.

O toi ferme rempart de l'antique Helvétie,
Des vils tyrans de Rome implacable ennemie (9),

Des rives de ton lac au sommet de tes monts,
Ton peuple belliqueux trace en paix ses sillons.
Plus dure que le soc qui déchire tes plaines,
Jadis ta main robuste a su briser ses chaînes :
Le vieillard à son fils parle de ses ayeux ;
Le jeune homme l'écoute, il se lève, et comme eux
Il voudroit de nouveau, fidèle à sa patrie,
La défendre à Morgarte aux dépends de sa vie ;
Ton domaine est étroit, mais parmi tes égaux
Ta petitesse encor rend tes exploits plus beaux.

GLARIS.

Par d'avides tyrans autrefois désolées,
Aux deux bords du Limmat j'apperçois ces vallées,
Où Glaris maintenant pour prix de ses hauts faits,
Réunit l'industrie aux douceurs de la paix :
C'est là, près de Næfels, dans ce champ de victoire,
Dont le renom célèbre embellit notre histoire,
Que bravant à la fois le nombre et les dangers,
Transformés en héros, je vois quelques bergers
Egaler les exploits et de Rome et d'Athènes,

Eterniser leur gloire en secouant leurs chaînes (10),
Et montrer aux regards de la postérité
Ce que peuvent des bras qu'arme la liberté.

BASLE.

Ton nom seul nous désigne une cité royale (11),
Honneur de nos Cantons, libre et savante Bâle;
Il faudroit pour tracer ton fidèle tableau,
D'Erasme avoir la plume, ou d'Holbein le pinceau.
Mais quoi! par quel prodige au pied de tes murailles,
Retrouvai-je ces Grecs, fils du Dieu des batailles?
Par le nombre accablés, nouveaux Léonidas:
Du sommet de tes tours, je vois tous nos soldats,
Dans ces champs que jadis cultivoient les Rauraques,
Périr pour ta défense au combat de Saint Jaques.
Depuis ce jour illustre, une éternelle paix
Rattache nos Cantons à l'Empire Français.
Et nos guerriers toujours prodigueront leur vie
Pour appuier un trône ami de l'Helvétie.

FRIBOURG.

Non loin de ce vallon qu'Avenche rend fameux
Par sa gloire passée et ses débris pompeux,
Tu t'élèves, Fribourg, des bords de la Sarine:
Au sommet d'un côteau qu'un long rempart domine :
Aux vœux que fait pour toi Berchtold ton fondateur (12),
Tout présage en naissant ta future grandeur ;
Déja la liberté te voit sous sa bannière ;
Comme Berne ta sœur tu cours même carrière;
Sans que pour toi leur nombre accroisse les dangers,
Tu soutiens en cent lieux l'effort des étrangers :
De tes exploits passés conserve la mémoire,
Mais rends ton peuple heureux, c'est la première gloire.

SOLEURE.

Au pied de ce Jura, l'un de nos boulevards,
Soleure montre au loin ses antiques remparts (13) :
Là fuyant la vengeance et les fureurs Romaines,
Vinrent quelques guerriers des cohortes Thébaines,
Qui fixant sur nos monts l'étendard de la croix,

NOTES.

(1) Ces vers, composés en 1786, sont à proprement parler des vers techniques, uniquement destinés à soulager la mémoire des jeunes gens, qui retiendront aussi moins péniblement les premières notions de l'histoire de leur pays. Comme on a plus cherché dans cette pièce l'utilité que l'agrément, on s'est aussi plus piqué d'être concis qu'élégant, d'autant plus que la monotonie du cadre, et l'âpreté des noms de nos grands hommes et de la plupart de nos villes, ne se prêtent guères aux muses Françaises. Chaque vers auroit presque besoin d'un commentaire, mais c'est aux pères, ou aux instituteurs des enfans qui les apprendront, à le faire. — Peut-être sera t-on bien aise de savoir, que Glaréanus a fait aussi en 1514, en vers latins, une description des XIII Cantons, qui porte le nom de *Panegyricon*, et qui se trouve enrichie de notes du savant Myconius dans le *Thesaurus Historiæ Helveticæ*. — Ce morceau peu connu renferme de très-beaux vers, des images heureuses et des sentimens nobles; s'il n'étoit déparé par des allusions trop nombreuses aux Grecs et aux Romains, il mériteroit encore que la jeunesse l'apprît par cœur dans les collèges, comme cela se pratiquoit dans le siècle passé. — Mais à présent dans les gymnases publics et les instituts particuliers, on parle beaucoup aux jeunes Suisses d'histoire ancienne et moderne, sans leur dire un mot de l'histoire de leur patrie, qu'il leur importeroit bien plus de savoir.

(2) Environ un siècle avant l'ère Chrétienne, les Zuricois, alors appelés *Tigurini*, défirent et tuèrent le consul L. Cassius, et firent passer son armée sous le joug. (Voyez les commentaires de J. César).

(3) L'auteur de la mort d'Abel et des Idilles.

(4) L'Orbe arrose plusieurs vallées du Jura jusqu'au lac d'Yverdon, d'où elle ressort sous le nom de Thièle. — L'Emme embellit le charmant vallon qui s'appelle Emmethal, du nom de cette rivière.

(5) Les Lucernois partagèrent les périls et la gloire de la bataille de Sempach, dans laquelle le Décius de la Suisse, Arnold de Vinkelried, se dévoua au salut de la commune patrie, par un trait qu'il seroit honteux d'ignorer.

(6) Selon nos anciens historiens, le canton d'Uri a été peuplé par des Goths chassés d'Italie. Guillaume Tell en étoit originaire, et y est révéré comme un saint, non dans le calendrier de l'église, mais dans celui de la liberté.

(7) Le canton de Schwitz, anciennement peuplé par des Cimbres, échappés de la defaite de leur armée par Marius, a donné naissance à Stauffacher, l'un des trois Libérateurs.

(8) Le canton d'Underwald a été originairement peuplé par des Romains échappés aux massacres du Triumvirat. Il se glorifie de la naissance de Melchtal, l'un des trois Libérateurs, qui s'empara du château de Sarnen ; et de celle du vertueux hermite Nicolas de Flue, l'arbitre

et le pacificateur de ses concitoyens. On peut voir son tombeau à Saxelen, visiter la grotte qu'il a habitée dans la vallée de la Melch, et lire son histoire dans le premier volume du *conservateur Suisse.*

(9) Les habitans de ce canton, le plus petit mais le plus fier des XIII, refusant de reconnoitre Vitellius, donnèrent beaucoup de peine à Cæcina, qui les vainquit enfin à Vindisch l'an 71 de Jésus-Christ. C'est dans son territoire qu'est Morgarten, où les trois premiers cantons remportèrent une victoire très-importante sur Léopold d'Autriche, en 1315.

(10) A la bataille de Næfels, le 11 avril 1388, 400 Glaronois mirent en fuite 6000 Autrichiens.

(11) Ceux qui savent le grec comprendront aisément que ce vers fait allusion au nom de *Basilea*; cette ville est la seule université de la Suisse. C'est dans son territoire, presque sous ses murs, que se donna en 1444 le fameux combat de St. Jaques, où comme les Lacédemoniens aux Thermopyles, tous les soldats Suisses se firent tuer plutôt que de fuir : les Rauraques habitoient autrefois une partie de ce canton.

(12) A trois lieues d'Avenches, que Tacite appelle *Caput Gentis*, Fribourg fut fondée en 1179, par Berchtold IV, dont le fils fonda Berne douze ans après.

(13) Soleure, la plus ancienne ville de l'Helvétie, a vu dans ses murs les premiers progrès de l'Evangile, et ses premiers martyrs dans notre patrie. C'est dans son territoire que ses troupes

combinées avec celles de Zurich et de Berne, remportèrent à Dornach, en 1499, une grande victoire sur le comte Henri de Furstenberg, le dernier général qui soit entré en Suisse avec une armée étrangère.

(14) Schaffouse est le seul canton qui, par sa position au-delà du Rhin, soit hors des limites naturelles de la Suisse. C'est en-dessous de cette ville que se trouve la superbe cataracte de Lauffen.

(15) Aucun canton, peut-être, n'a à lui seul une aussi belle histoire que celui d'Appenzel : sans aucun secours des autres Suisses, il s'est mis en liberté par des actions dignes des beaux jours de Sparte, et il conserve encore précieusement nos anciennes mœurs, auxquelles tiennent plus qu'on ne pense l'amour de la patrie et le courage national.

LE PHARE DU LIMMAT,

ROMANCE ZURICOISE.

FILS chéri de la tendre Claire,
Objet de ses uniques voeux,
Ludolf est parti pour la guerre,
Loin du château de ses ayeux :
Et cependant l'infortunée
Ne rêvant que sang et combat,
A ses ennuis abandonnée,
Gémit sur les bords du Limmat.

Dieu te ramène, écrivoit-elle
A cet enfant de son amour....!
Reviens bientôt; ma voix t'appelle;
Mon cœur te cherche nuit et jour.
Ah ! conserve-toi pour ta mère;
Mon sort, hélas ! dépend du tien :
La mort m'a déja pris ton père,
Et je n'ai que toi pour soutien.

Tantôt sur la route prochaine
Dès l'aube elle va le chercher :
Tantôt pour mieux voir dans la plaine,
Elle monte sur un rocher.
Souvent en proie à ses allarmes,
Elle se couche au bord des eaux;
Et le Limmat reçoit ses larmes,

Et les entraîne avec ses flots.

Un soir, un messager fidèle
Tout-à-coup paroît à ses yeux :
» Noble Dame ! bonne nouvelle ...
» Ludolf revient combler vos vœux....
Dieu tout bon, que mon cœur t'adore !
Dit-elle en tombant à genoux :
Mais où reste-t-il donc encore ?
Pourquoi n'est-il pas avec vous ?

Fatigué d'une longue traite,
Chargé de gloire et de lauriers,
Quelques momens Ludolf s'arrête
A Zurich avec ses guerriers....
Il m'a fait partir pour vous dire,
Que sur le Limmat un bateau
En peu d'heures va le conduire
Jusque sous les murs du Château.

Coulez, coulez, heures trop lentes!
O nuit viens remplacer le jour !
Et que les étoiles brillantes
Dans les Cieux hâtent leur retour !
Claire soudain court au rivage :
Mais un poids pèse sur son cœur....
Est-ce joie ? ou est-ce un présage
D'infortune ou bien de bonheur ?

Déja par delà les montagnes
Le Soleil disparoît aux yeux,
Et l'ombre étend sur les campagnes
Son voile vaste et ténébreux :

Seulement d'un peu de lumière
La Lune blanchissant les flots,
Montre la route par où Claire
Attend notre jeune Héros.

Quelle pénible et longue attente !
Une cloche a sonné minuit :
Claire encor sur la plage errante
Ne voit rien, n'entend aucun bruit....
Rien que le fleuve qui déroule
Les plis de son cours ondoiant....
Rien que le Limmat qui s'écoule,
Et qui murmure en s'enfuiant.

Las ! sa tendresse maternelle
L'empêche de quitter ces lieux :
Elle a cru voir une nacelle ;
Mais son cœur a trompé ses yeux.
S'asseyant au pied d'une roche,
Elle accuse en secret le sort,
Quand un objet flotte, s'approche
Et s'arrête enfin sur le bord.

O mon Dieu, prends pitié de Claire !
Venez, Anges du Paradis,
Assister cette pauvre mère,
Car elle a reconnu son fils....
Son fils dont l'esquif peu solide,
Mal conduit par un seul nocher,
Rencontrant un écueil perfide,
S'est brisé contre le rocher.

Claire tombe sur le visage
De ce cher et malheureux fils ;
L'écho fait retentir la plage
De ses sanglots et de ses cris.
Bientôt une foule empressée
Accourant en ces tristes lieux,
Les yeux en pleurs, l'ame angoissée,
Au château les porte tous deux.

Au moment que cette victime
Du plus déchirant des malheurs,
Pour le mieux sentir se ranime,
Elle dit à ses Serviteurs:
» Là-bas, sur ce même rivage,
» Faites construire incessamment,
» Aux lieux où Ludolf fit naufrage,
» Un Phare, une Tombe, un Couvent.

» Ce Couvent sera pour la mère ;
» La Tombe sera pour le fils,
» Jusqu'à-ce qu'un sort plus prospère
» Dans les Cieux nous ait réunis....
» Et le fanal de la lumière
» Eclairant écueil et bateau,
» Empêchera qu'une autre Claire
» N'ait à bâtir pareil tombeau.

Dans le cours de la même année
Le monastère est consacré :
Là va cacher l'infortunée
Le deuil de son cœur déchiré.

Bientôt le trépas qu'elle implore
Met fin au tourment qui l'abat ;
Mais son ouvrage existe encore....
Et c'est le Phare du Limmat.

NB. Le Couvent de Bénédictines de Fabr ou de Ware, situé dans le comté de Baden, à deux petites lieues de Zurich, fut fondé en 1130, près de la place où se noya dans le Limmat le fils de Ludolf, baron de Regensberg, et de sa femme Judintha. Le tombeau de ce jeune seigneur, chargé des armes de son antique maison, se voit encore dans la chapelle de ce Monastère, dépendant de l'Abbaye de Notre-Dame-des-Hermites, qui en fait gérer le temporel par un Prévôt....

ÉPITRE

A L'HERMITE DE LA SOLITUDE D'ARLESHEIM.

1789.

Fortunatus et ille Deos qui novit agrestes?

QUAND jadis tes aïeux, du fond de leurs châteaux
Couroient la lance au poing et par monts et par vaux,
De leurs vassaux tremblans rançonnoient les Familles,
Pilloient les voyageurs et ravissoient les Filles;
Etoient ils des héros? Non — je ne vois en eux
Que les fléaux d'un siècle obscur et malheureux:
Mais quand je t'apperçois, aimable anachorète,
Dans ce riant vallon qu'embellit ta retraite,
Rassembler près de toi le peuple des hameaux,

Par des jeux innocens alléger ses travaux;
Chasser les noirs soucis dont il paroît la proie,
Sourire à ses plaisirs, t'égayer de sa joie,
Mon ame te bénit .... et de tes fiers aïeux
D éestant les hauts faits et les titres pompeux,
J'ai raison de te dire, en opposant vos rôles:
„ Ils affligeoient la terre, et toi .... tu la consoles."

Des erreurs du jeune âge aisément revenu,
Conduit par la sagesse aux pieds de la vertu,
Dans tes jardins rivaux des jardins d'Angleterre,
Chaque jour je te vois pensif et solitaire,
Sur le tendre intérêt qu'inspire le malheur
Au nom de l'infortune interroger ton cœur:
Voir le bien et le faire est ton plus cher sistême,
Et qui fait des heureux doit-être heureux lui-même.
Que je plains ces mortels qui d'eux-mêmes épris,
Sauf l'art de s'encenser n'ont jamais rien appris,
Et vils adorateurs de la plus vile idole,
Du moderne égoïsme ont fréquenté l'école!
Tant qu'ils n'ouvriront pas leur ame aux malheureux,
Jamais un jour de paix ne brillera pour eux:
Faire jouir autrui, c'est jouir pour le sage;
Et

Et l'on double un plaisir alors qu'on le partage.

Au fond de tes jardins naguères un désert
Qu'ont orné le génie et le goût de concert,
Entouré de fraîcheur et d'ombre et de silence,
A lui-même rendu ton cœur médite et pense:
Amant de la nature, épris de ses beautés,
Jaloux de ses attraits que tu n'as point gâtés,
Avec ces lieux charmans ton ame sympathise;
Ton nom même, ton nom par eux s'immortalise.
Quand je viens visiter ton champêtre séjour,
Combien j'aime à te voir, au déclin d'un beau jour,
La satisfaction sur le visage peinte,
De tes nombreux sentiers suivre le labyrinthe,
Te plaire en ton ouvrage, et parcourir des yeux
De tes plans contrastés l'effet délicieux!

Si j'accours aujourd'hui dans ton simple hermitage,
Ce volume à la main, t'en présenter l'hommage,
Ce n'est point que je vienne avec un front menteur
Près de toi m'abaisser au rôle de flatteur;
Mais si né libre et franc, j'ai, sans vouloir rien feindre,

Rappelé son devoir à qui cherche à l'enfreindre;
Si de l'humanité j'ai défendu les droits,
Et du faible au plus fort fait parvenir la voix;
Reçois de cet écrit le tribut légitime;
Le vrai fut toujours fait pour qui l'aime et l'estime :
Et si le ciel un jour .... Mais laissons l'avenir;
Le présent doit suffire à qui sait s'en servir.

Dans les détours secrets de tes vastes bocages,
O qu'il m'est doux d'errer! là, sous d'épais ombrages
Je m'assieds, de moi-même ou d'un livre occupé :
Ici portant mes pas vers le lac de Tempé,
Je vais en méditant quelque Idylle Helvétique,
Chercher la solitude en ton châlet rustique.
Près de ce monument que tu viens de finir,
Où du Chantre d'Abel règne le souvenir,
J'écoute, en opposant la copie au modèle,
Les bergers du Limmat et les pasteurs d'Estelle;
Je cherche, hélas en vain! ces naïfs chalumeaux
Qui l'autre jour encore enchantoient nos hameaux;
Et pour me les montrer, loin de l'œil des profânes,

De Gessner au tombeau j'ose évoquer les
Mânes :
Puis sur cette esplanade, où le bon villageois,
Rencontrant par tes soins tous les jeux à la
fois,
Se livre au doux penchant d'une gaîté facile,
Je vais, de ses plaisirs contemplateur tranquille,
Plus près de la nature observer par mes
yeux,
A combien peu de frais l'homme simple est
joyeux.

Mais c'est dans cette Grotte où j'admire
en silence
L'emblême de la mort et de la renaissance,
Que souvent je viendrai devant la vérité
Déposer un vain masque à l'erreur emprunté,
Et du monde oublier le mobile prestige
Qui tantôt nous enchante et tantôt nous
afflige.
Sous cette double arcade impénétrable au
jour,
Que la mélancolie a choisi pour séjour,
Je veux m'étudier, m'approfondir moi-même,
D'un recueillement pur goûter le bien suprême,
M'asseoir à tes côtés dans tes sages loisirs,
Célébrer la vertu, chanter les vrais plaisirs
Dont par le souvenir comme par l'espérance
Cette immortelle amie embellit l'existence ;
Et d'après toi me dire, en y levant les yeux,

« Le monde est fait pour l'homme, et l'homme
pour les Cieux."

P. B.

On trouvera la description des jardins anglais d'Arlesheim, tels qu'ils étoient en 1789, dans la première lettre de *la course de Bâle à Bienne :* quelques Vandales les détruisirent dans les temps orageux de la révolution ..... mais ils se relèvent de leurs ruines ; et leur fondateur, M. le Baron de Gleresse, les rend de nouveau dignes de la visite des étrangers, qui n'ont garde de les oublier, en commençant par Bâle leur tour de Suisse.

VERS A SON EXCELLENCE DE BARY,

Pour l'anniversaire de sa LXXXIe. année.

Respectable Nestor des chefs de l'Helvétie,
Honneur de nos conseils, père de la patrie !
Parens concitoyens, tous viennent dans ce jour
Solenniser ta fête et t'offrir leur amour ;
A tes longues vertus, bien plus qu'à ton grand âge,

Tout un peuple attendri présente son hommage....
Hélas ! loin de se plaire au nombre de tes ans,
Il voudroit voir pour toi rétrograder le tems;
Mais que dis-je ?.... ce tems, qui vient blanchir nos têtes,
Fut employé trop bien, pour que tu le regrètes :
En faisant des heureux, dans sa course avancer,
Va ! ce n'est pas vieillir, c'est s'immortaliser....
Répondant à nos voeux, puissent les destinées
Pour le bonheur public prolonger tes années,
D'un repos mérité t'accorder les douceurs,
Et te payer ainsi la dette de nos cœurs !
Content des jours passés, joyeux par l'espérance,
L'avenir qui t'attend sera ta récompense....
Qui remplit son devoir, vit et meurt satisfait.
La couronne du juste est le bien qu'il a fait.

Bâle, ce 27 mai 1790.

CHANT DE GUERRE

Suisse.

Sur l'Air de *l'Hymne des Marseillais.*

Dès long-tems la paix bienfaisante
Aux verds lauriers de nos ayeux,
Mêloit son olive charmante
Et rendoit nos Cantons heureux;
Maintenant que sur les frontières
Des enfans de l'Egalité,
L'ennemi de la Liberté
Porte ses bandes meurtrières,
Aux armes Helvétiens, serrez vos bataillons,
Marchons, vôlons
A la victoire.... elle suit les Cantons.

Contre ces hordes ennemies,
Courons défendre nos foyers,
Nos femmes, nos enfans, nos vies;
Battez tambours; marchez Guerriers!
Notre cause est trop légitime
Pour craindre de honteux revers;
La terreur qu'on a des pervers
Fait seule triompher le crime.
Aux armes, etc.

Le grand souvenir des ancêtres
N'est point perdu pour les enfans;
Comme eux nous détestons les traîtres,
Comme eux nous serons triomphans.
Pour mieux honorer leur mémoire,
Guerriers sans reproche et sans peur,
Suivons les drapeaux de l'honneur,
Et nous aurons la même gloire.
Aux armes, etc.

Chaque page de notre histoire
Nous atteste par ses hauts faits
Que le chemin de la victoire
Est pour nous celui de la paix;
La mort vaut mieux que l'infamie;
Plutôt que de porter des fers,
Nous montrerons à l'univers
Comment on sauve sa Patrie.
Aux armes, etc.

Vous qui des Alpes escarpées
Habitez les vastes rochers,
Jurez sur vos larges épées
De repousser ces étrangers;
Et vous habitans de nos villes,
Comme eux méprisez le trépas.
Nous aurons des Léonidas,
Si nous avons des Thermopyles.
Aux armes, etc.

Sortez de vos tombeaux tranquilles,
Sortez, ombres de nos ayeux!
Voyez à vos leçons dociles
Vos enfans vaincre sous vos yeux.
Dieu tout-puissant, Dieu des Armées,
Suprême Arbitre des combats!
De nos intrépides soldats
Bénis les troupes enflammées!
Aux armes Helvétiens, serrez vos bataillons,
Marchons, vôlons
A la victoire.... elle suit les Cantons.

1798. *Par un montagnard des Alpes.*

Mes adieux à Bougy.

Je vous salue, aimable solitude
Où l'Aubonne répand ses bienfaisantes eaux,
(1) Où Tavernier vint chercher le repos
Après trente ans d'inquiétude,
De voyages et de travaux.
O repos! du bonheur le compagnon fidèle,
Un vœu secret du cœur incessamment t'appelle!
Je le trouvai chez vous, sages Helvétiens.
C'est le fruit de vos mœurs, le fruit de la vaillance,

Qui s'indignant du joug des fiers Autrichiens,
Cimenta de leur sang votre heureuse Alliance.
Ah ! resserrez toujours les utiles liens
Qui fixent dans vos murs la paix et l'abondance
Sur des rochers fécondés par vos mains
J'ai vu des hameaux dans l'aisance,
Des chaumières sans indigence,
La sueur sur des fronts sereins.
Dans vos heureux vallons, riches sans opulence,
(2) Vous réalisez les desseins
Qu'une sublime bienfaisance
Dicte aux philosophes humains
Dont s'honore aujourd'hui la France.
Remplissez vos heureux destins ;
Et d'un siècle éclairé recevant l'influence,
Elevez sur vos monts, qui des cieux sont voisins,
Des temples à la tolérance.
Vos cœurs nés pour la liberté
Connoissent encor la droiture
Et les loix de l'égalité.
Vos desirs sont dans la nature,
Vos biens dans la frugalité ;
Votre fard et votre parure,
Dans les roses de la santé.
Et dans ce siècle d'imposture
Chez vous encor la vérité
Confond l'audace du parjure
Et répand la sérénité
Sur le front innocent que sa clarté rassure.

(3) Château de Tavernier ! ô murs trop peu connus !
Temple où l'humanité près de Thémis réside,
Où des Helvétiens j'ai vu le Thucydide,
Ce sage sans orgueil, dont les douces vertus
M'ont rappelé cent fois les vertus d'Aristide
Et les mœurs des Cincinnatus.
Lieux si chers à mon cœur, ne vous verrai-je plus ?
Ne gravirai-je plus cette cîme éthérée,
(4) » Ce Bougy, dont mes pas ont tant foulé » les fleurs,
Où l'œil s'égare au loin, suivi de la pensée,
Où souvent j'ai versé des pleurs
Sur nos plaisirs si courts, sur nos longues douleurs,
Sur ce desir inné que l'homme a de connoître,
Et qui ne le conduit qu'au doute, ou qu'à l'erreur.
Là, j'allais agrandir mon être,
Car toute la nature atteste ici son maître,
Et de l'Eternel géomètre
Elle annonce le doigt moteur.
Soit que l'aurore étale ses couleurs,
Soit que l'astre du jour, au point de disparoître,
Et des Alpes encore éclairant les hauteurs,
Répande l'incarnat de la naissante rose,
Sur les cristaux qui couronnent ces monts
Où de ses feux le déclin se repose.
A mes piés je vois les moissons

Tomber sous mille mains rustiques,
Et j'entens de Bacchus les nourrissons joyeux
Répéter leurs chansons antiques,
En cultivant des seps plantés par leurs ayeux.
Bougy ! ton horison immense,
Des rochers du Valais, aux côteaux de la France,
M'offre mille tableaux que saisit un coup-d'œil :
Tes barrières de glace entourent l'abondance,
D'un travail fortuné superbe récompense ;
Par-tout la terre enfante, et repousse l'orgueil.
Je n'y vois pas des pleurs arroser la semence,
Ni de pâles colons recueillir dans le deuil
Les fruits de leurs travaux pour l'avide finance.
Je ne vois que des citoyens;
Tout laboureur est citoyen utile ;
Son bras est libre, et son champ est fertile ;
L'enfant de la patrie a droit à tous ses biens.
Enceintes du Léman, mon regard vous embrasse,
De ces hauteurs, mon œil suit vos contours.
Rhône, je t'apperçois, et ta rapide trace,
Lorsque du mont Furca précipitant ton cours,
Creusant ton lit dans de profonds espaces,
Tu roules des sapins, des marbres et des glaces,
Jusques dans ces vallons, où par mille détours

Tu te fais un chemin vers ces riantes plaines,
Qui des monts sourcilleux interrompent les chaînes;
Un tranquille Océan reçoit ici tes flots :
Sa glace transparente embellit ses rivages,
Et dans le miroir de ses eaux
En double tous les paysages.
Beau lac, c'est dans ton sein que je vois ces hameaux,
Ces tours, ces cités, ces villages,
Ces ruines de vieux châteaux,
L'azur du firmament, la pourpre des nuages,
Et les pampres de ces côteaux.
Ne vante plus, magique Thessalie,
Ton Pinde et sa fontaine, et l'Olympe et ses Dieux,
Ni de Tempé les champs délicieux :
Vains tableaux de la poésie,
Non, vous n'égalez point ceux que j'ai sous les yeux.

MALLET DU PAN.

NOTES.

(1) Le célèbre voyageur Jean-Baptiste Tavernier, cherchant une retraite agréable pour jouir de la fortune que ses longs et fréquens voyages dans la Perse et aux Indes orientales lui avoient procurée, acheta, en 1670, la baronie d'Aubonne, fixé dans son choix par la beauté du Pays, et par la vue étendue du château sur le lac de Genève et ses environs; point de vue au-dessus duquel il ne mettoit que celui de Constantinople.

(2) On ne craint point de dire, qu'une grande partie du systême des économistes se trouve réalisée dans les divers Etats qui composent la confédération Helvétique. L'agriculture y est honorée et encouragée; les terres ne sont assujéties qu'à quelques cens, le plus souvent légers, à la dixme et à des lauds en cas de vente : le commerce y est parfaitement libre, et n'est sujet à aucune charge, excepté à de petits droits d'entrepôt. On n'y connoît aucune espèce d'impôt proprement dit, etc.

(3) La conviction la plus intime a dicté ces vers en faveur d'un homme trop modeste pour qu'on osât le nommer; car il n'y a de vrai sage que celui qui ne court point après une vaine réputation. Son histoire de la confédération Helvétique ne porte point son nom. C'est sans contredit la meilleure et la plus impartiale qui ait encore paru. Elle est écrite en allemand.

(4) Le signal de Bougy est le point le plus élevé du vignoble de la Côte, au Pays-de-Vaud. La vue en est d'une beauté peut-être unique par son étendue, par sa variété et ses détails. Une pièce d'eau de 40 lieues de tour, et une vaste plaine très-cultivée et très-peuplée, qu'environnent dans le lointain les Alpes toujours couvertes de neiges, et le mont Jura, offrent des contrastes rares. On y découvre ainsi la plus belle partie du Pays-de-Vaud, et l'œil se porte en Valais, en Savoye et en Franche-Comté.

Fin du troisième Volume.

Erreur à corriger, page 138.

David Favargier, procureur général en 1639, devint ensuite maire de Neuchâtel, et garda cette charge jusqu'en 1649, année de sa mort. — C'est donc par erreur qu'on l'a donné pour l'auteur d'une relation du troisième voyage d'Henri II dans ses Etats de Neuchâtel. — Le procureur-général du prince étoit, à l'époque de ce voyage, George de Montmollin, depuis chancelier, et c'est à lui qu'on a l'obligation des fragmens rapportés dans le reste de cet article, qui y répandent tant d'intérêt.

TABLE

DES PIÈCES CONTENUES DANS CE TROISIÈME VOLUME.

NB. Les pièces marquées d'un astérique ont été traduites en allemand.





